



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : Agrégation externe

Section : Grammaire

Session 2019

Rapport de jury présenté par : Fabrice Poli

Président du jury

SOMMAIRE

Présentation du concours

Composition du jury pour la session 2019	3
Observations sur la session 2019	5
Sujets des épreuves écrites d'admissibilité	10

Première partie : rapport sur les épreuves écrites

Composition française	23
Thème latin	28
Thème grec	35
Composition principale de linguistique	42
Option A, ancien français	42
Option A, français moderne	47
Option B, grec	65
Option B, latin	70
Composition complémentaire de linguistique	81
Option A, grec	81
Option A, latin	83
Option B, ancien français	87
Option B, français moderne	92
Version latine	102

Seconde partie : rapport sur les épreuves orales

Explication d'un texte français tiré du programme	109
Questions de grammaire française associées à l'explication d'un texte français	116
Explication d'un texte grec ou latin tiré des œuvres du programme	119
Explication d'un texte grec tiré du programme	119
Explication d'un texte latin tiré du programme	122
Leçon de linguistique	126
Leçon de linguistique, option A	126
Leçon de linguistique, option B	129
Explication improvisée d'un texte grec ou latin	131
Explication improvisée d'un texte grec	131
Explication improvisée d'un texte latin	133

Composition du jury pour la session 2019

La composition du jury a été publiée sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr (jusqu'à la publication des résultats d'admission).

Dans le présent rapport, « candidat » est employé comme terme générique désignant à la fois les candidates et les candidats. Il en va de même pour les termes « enseignant », « professeur », etc.

Observations sur la session 2019

L'agrégation de grammaire a été, il y a désormais plus de deux cent cinquante ans, instaurée par les lettres patentes des 3 mai et 10 août 1766. Le concours tire originellement son nom des *classes de grammaire* qui désignaient autrefois les étapes équivalant aujourd'hui à nos classes de 6^e, 5^e et 4^e et dont la fonction essentielle était, à l'origine, l'apprentissage des langues anciennes. À ces classes de grammaire succédaient les *classes de belles lettres* (3^e, 2^{de} et « rhétorique ») et les *classes de philosophie* (d'une durée de deux ans). L'agrégation de grammaire avait donc pour rôle de recruter des professeurs enseignant dans les premières classes de ce que nous appelons aujourd'hui le collège. Jusque dans les années 1860, le seul diplôme requis pour se présenter au concours était le baccalauréat ès lettres. L'appellation perdura longtemps et demeura en usage jusque dans les années 1960 : Anatole France écrit ainsi en 1922, dans l'un de ses écrits de souvenirs *La Vie en fleur* : « Pour comprendre les paroles échangées par Fontanet et moi, il faut savoir qu'en ce temps-là, les élèves de l'Université de France¹, mis en demeure, au sortir des classes de grammaire, d'opter, sur le seuil de la classe de troisième, pour les lettres ou les sciences... » (chapitre VI, *La Bifurcation*). Les cinéphiles, enfin, se souviennent aussi peut-être que, dans *Les Diaboliques* (1955) d'Henri-Georges Clouzot, la locataire, à Niort, de Nicole Horner (Simone Signoret), elle-même professeur de latin, est une certaine « madame Herboux, agrégée de grammaire ».

Avec le temps et les changements du système éducatif, l'appellation est certes demeurée, mais l'agrégation de grammaire a évolué pour devenir un concours qui, formant non seulement d'excellents littéraires mais aussi des linguistes spécialistes du français et des langues anciennes, irrigue très largement les classes du lycée et les universités.

Un grand nombre de lauréats de ce concours sont par la suite devenus des savants de renommée internationale et ont fait rayonner, bien au-delà de nos frontières, la recherche scientifique française, que ce soit en français ou en langues anciennes : l'on peut notamment citer, parmi ces grands noms, Salomon Reinach, Maurice Rat, Émile Benveniste, Pierre Chantraine, Robert Flacelière, Michel Lejeune, Henri Bonnard, ou plus proche de nous, Dominique Briquel. Mais cette liste serait par trop réductrice si elle omettait d'autres grands noms qui se sont brillamment illustrés dans d'autres domaines, et que, par souci de ne pas lasser, on limitera à Léopold Sédar Senghor ou à l'éminent sinologue René Etiemble. Au terme de ces courts prolégomènes historiques, le jury forme des vœux pour que les lauréats de la présente session s'inscrivent aussi un jour dans cet illustre album et portent haut à leur tour la dignité de ce vénérable concours.

Mais, avant d'en arriver là, il convient à présent de faire un bilan de la session écoulée qui, comporte, pour le jury, plusieurs motifs forts de satisfaction.

La stricte arithmétique, pour commencer par elle, ne fait pas partie de ces éléments de réjouissance, même si les données présentées ci-dessous ne sont pas non plus préoccupantes.

Les inscrits au concours ont été cette année au nombre de 54, c'est-à-dire en repli par rapport aux années précédentes qui avaient été marquées par une hausse continue, laquelle hausse faisait les délices du jury (2016 : 47 ; 2017 : 59 ; 2018 : 71). Ce dernier espère que ce petit

¹ L'université désigne alors ce que l'on appelle aujourd'hui l'enseignement secondaire.

fléchissement n'est que conjoncturel et que des candidats nombreux se mobiliseront pour la session prochaine.

En ce qui concerne le nombre de présents à toutes les épreuves, il a, au regard des données précédentes, mathématiquement fléchi aussi : 24 candidats ont composé à toutes les épreuves, soit quatre de moins qu'à la session écoulée (2018 : 28 présents à toutes les épreuves). Naturellement, il n'y a là rien de dramatique, seulement une petite baisse que le jury espère là encore accidentelle. Pour ne pas décourager les candidats de la session 2019, le jury avait fait le choix de conserver, à peu près à l'identique, le nombre d'admissibles (17 admissibles, contre 18 en 2018). Au terme ultime du concours, 9 candidats ont été déclarés reçus, tous les postes étant ainsi pourvus.

Quels sont alors les points positifs relevés lors de cette session ?

Le premier concerne un frémissement de ressaisissement de l'option A qui, lors de la session 2018, n'avait fourni aucun admis. Lors de la présente session, deux candidats (chiffre inchangé par rapport à la session 2018) ont été déclarés admissibles : l'un d'entre eux a été reçu en 9^e position et le second a été le deuxième éliminé. Le jury se félicite vivement que l'option A retrouve ainsi quelques couleurs et que ce parcours fournisse au concours un admis et un autre proche de l'être. Il est en effet fondamental, pour la bonne santé de l'agrégation de grammaire, que les deux valences soient représentées à toutes les étapes du recrutement.

La deuxième raison de se réjouir, plus globale celle-là, tient au haut niveau constaté lors de la session 2019. Il est en effet agréable de noter que les candidats de la session 2019, qui ont préparé le concours avec un sérieux avéré, ont obtenu des moyennes très élevées : le dernier candidat reçu affiche une moyenne plus qu'honorable de 11.75. Les trois premiers candidats ajournés ont eux aussi une moyenne générale supérieure à 11 et le quatrième candidat non admis est tout proche d'une moyenne de 10. Il est inutile de dire combien le jury regrette de n'avoir pu déclarer admis ces candidats qui, c'est le moins que l'on puisse dire, n'avaient pas démerité. Mais il serait aussi injuste de passer sous silence les suivants, notamment les candidats ajournés aux rangs 5 et 6 et qui eux aussi se sont vaillamment défendus et terminent le concours avec une moyenne générale supérieure à 8.

La troisième raison de satisfaction concerne le niveau des candidats admis en linguistique française ou en linguistique ancienne. Si l'on fait exception d'une unique prestation manquée, les autres huit candidats admis ont reçu, à la leçon de linguistique, des notes allant de 13.5 à 18. Même les deux premiers candidats ajournés ont obtenu respectivement 15 et 18 à leur leçon de linguistique ! Le jury se réjouit donc que l'agrégation de grammaire soit ce qu'elle doit être : un concours qui recrute des spécialistes, à un haut niveau de qualification, des aspects linguistiques des langues anciennes et du français. L'an dernier, au terme des résultats, le jury avait recommandé à de brillants littéraires ajournés à cause d'une mauvaise note en linguistique, de se tourner plutôt vers l'agrégation externe de lettres classiques. Le conseil semble avoir été entendu, car les lauréats et certains candidats ajournés de la session 2019 sont, incontestablement, des grammairiens solides.

Quand on met en balance les aspects arithmétiques et qualitatifs de la session 2019, il appert que les seconds l'emportent de loin sur les premiers. Aussi le jury espère-t-il que les candidats de 2020 – ajournés cette année ou bien nouveaux impétrants – sauront tirer le meilleur parti du présent rapport et confirmer les qualités qui ont été appréciées chez leurs prédécesseurs.

Pour finir, il convient de rappeler que les nouveaux programmes de lycée de français et de langues anciennes² donnent une place renouvelée, voire renforcée, à l'apprentissage de la grammaire. La grammaire, par exemple, ouvre, place non anodine, les programmes de français de seconde et de première et fait désormais l'objet d'une question spécifique à l'oral de l'épreuve anticipée de français³ : plus que jamais, nos classes ont besoin de linguistes compétents et heureux de l'être.

Fabrice Poli
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
Président du jury

Bilan des épreuves écrites

Le tableau ci-après permet de dresser le bilan statistique de la session 2019 avec, en regard, les trois sessions antérieures. Des commentaires figurent ci-après dans le cadre du rapport individuel de chaque épreuve.

	Session 2016	Session 2017	Session 2018	Session 2019
Moyenne générale minimale et maximale (notes /20)	5,04-14,23	2,3-11,5	1,68-14,63	1,06-14,74
Composition française	2-18 (moy. : 7,59)	1-13 (moy. : 8,03)	1-16 (moy. : 7,82)	1-17 (moy. : 8,33)
Linguistique : composition principale	0,5-15 (moy. : 8)	2,5-13 (moy. : 7,88)	2-15 (moy. : 7,75)	0,5-16,5 (moy. : 7,74)
Linguistique : composition complémentaire	0,5-12,5 (moy. : 6,36)	1,5-11 (moy. : 6,48)	0,5-12 (moy. : 6,57)	0,5-13,5 (moy. : 6,56)
Thème latin	0,5-16 (moy. : 8,07)	0,5-15 (moy. : 8,67)	0,5-16 (moy. : 10,18)	2,5-17 (moy. : 10,4)
Thème grec	0,5-17,5 (moy. : 6,52)	0,5-17 (moy. : 6,05)	0,5-18 (moy. : 10,09)	0,5-17 (moy. : 10,2)
Version latine	0,5-15 (moy. : 8,24)	1-17 (moy. : 10,36)	5-14,5 (moy. : 10,36)	1-17,5 (moy. : 10,52)

Bilan des épreuves orales

	Session 2019	
Explication d'un texte français tiré du programme	2-17	(moy. : 10,3)
Grammaire et linguistique – option A	16-18	(moy. : 17)
– option B	1-18	(moy. : 10,2)
Explication préparée d'un texte grec ou latin tiré du programme	3-18	(moy. : 12,6)
Explication improvisée d'un texte grec ou latin hors programme	4-18	(moy. : 12,1)

² Cf. *BOEN* spécial n° 1 du 22 janvier 2019 (programme de français et de langues anciennes des classes de seconde et de première) et *BOEN* spécial n° 8 du 25 juillet 2019 (programme de langues anciennes de la classe de terminale).

³ Cf. *BOEN* n° 17 du 25 avril 2019 (cf. note de service n° 2019-042 du 18-04-2019).

Usages et conseils pratiques

1. Conditions d'inscription requises des candidats

Les conditions générales et spécifiques pour s'inscrire au concours externe de l'agrégation sont détaillées sur le site institutionnel www.devenirenseignant.gouv.fr à l'emplacement suivant : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33987/enseigner-dans-les-classes-preparatoires-agregation.html> (rubrique : « conditions d'inscription à l'agrégation »).

2. Programme

Le programme de la session 2019 a été publié le 6 avril 2018 sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr. Il convient en effet de rappeler que depuis la session 2013, les programmes des concours du second degré ne sont plus publiés dans les pages du *Bulletin officiel de l'éducation nationale*.

3. Épreuves écrites d'admissibilité

Source : www.devenirenseignant.gouv.fr : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98696/les-epreuves-de-l-agregation-externe-section-grammaire.html>

Épreuves	Durée	Coefficient
Composition française	7 h	9
Thème latin	4 h	5
Thème grec	4 h	5
Grammaire et linguistique :		
– composition principale	4 h 30	8
– composition complémentaire	2 h 30	4
Version latine	4 h	5

L'épreuve de composition française et les deux épreuves de grammaire et linguistique sont dotées d'un programme, renouvelé pour tout ou partie chaque année. Les candidats choisissent, au moment de l'inscription, l'une des deux options proposées : option A et option B. Dans l'option A, la première épreuve de grammaire et linguistique, la plus coefficientée, porte sur le français et la seconde, sur le latin et le grec. Dans l'option B, la première épreuve de grammaire et linguistique, la plus coefficientée, porte sur le grec et le latin et la seconde, sur le français.

4. Épreuves orales d'admission

Source : www.devenirenseignant.gouv.fr : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98696/les-epreuves-de-l-agregation-externe-section-grammaire.html>

Préparation	Épreuves	Durée	Coefficient
2 h	Explication française + questions de grammaire normative + entretien	30 mn 10 mn 10 mn	12
2 h	Explication préparée latine ou grecque + questions de grammaire normative + entretien	30 mn 10 mn 10 mn	9
2 h	Exposé de grammaire et linguistique + entretien	30 mn 20 mn	9
45 mn	Explication improvisée latine ou grecque + questions de grammaire normative + entretien	15 mn 5 mn 10 mn	6

À l'exception de l'épreuve d'explication improvisée d'un texte grec ou latin, les trois autres épreuves sont soumises à un programme renouvelé pour tout ou partie chaque année. Pour chaque épreuve, les candidats tirent au sort, parmi plusieurs sujets, celui qu'ils présenteront au jury. En outre, un tirage au sort préalable permet d'organiser la répartition des langues anciennes entre l'explication préparée et l'explication improvisée d'un texte latin ou grec. Ainsi un candidat ayant tiré au sort une épreuve préparée de grec passera une épreuve d'explication improvisée de latin et vice versa.

Sans empiéter sur les remarques du présent rapport, le jury tient à rappeler que les épreuves orales ont pour objectif d'apprécier à la fois les connaissances académiques des candidats, mais aussi leur aptitude à les présenter à l'oral, comme ils seront amenés à le faire dans leur classe s'ils sont déclarés lauréats du concours. En conséquence, le jury a apprécié que les candidats s'efforcent de respecter leur temps de parole initial, qu'ils se montrent à l'écoute et réactifs aux questions du jury, dont les interrogations ont pour seul but de relancer la réflexion du candidat et non pas de le piéger d'une manière sournoise.

5. Ouvrages usuels mis à la disposition des candidats pour la préparation des épreuves orales (*exception : pour l'épreuve d'explication hors programme, aucun ouvrage n'est proposé*)

Dictionnaire bilingue latin-français (*Le Grand Gaffiot*) et grec-français (*Le Grand Bailly*, Magnien-Lacroix)

Dictionnaire Littré

Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine

Dictionnaire de l'Antiquité grecque et romaine

Dictionnaire culturel de la Bible

Dictionnaire Robert des noms propres

Atlas du monde grec

Atlas de la Rome antique

Guide grec antique

Guide romain antique

Histoire grecque

Histoire romaine

Collection "Que Sais-Je ?" : *Le Siècle de Périclès, L'Empire romain, Les grandes dates de l'Antiquité.*

Collection "Vies quotidiennes" : *La vie quotidienne à Rome, La vie quotidienne en Grèce au siècle de Périclès.*

Sujets des épreuves écrites d'admissibilité

COMPOSITION FRANÇAISE

Durée : 7 heures

À propos des comédies de Marivaux, d'Alembert écrit : « Elles sont, il est vrai, sans action proprement dite, parce que tout s'y passe en discours bien plus qu'en intrigue ; cependant, si l'action d'une pièce consiste, au moins en partie, dans la marche et le progrès des scènes, on peut dire que celles de Marivaux n'en sont pas tout à fait dépourvues. » (« Éloge de Marivaux », dans *Histoire des membres de l'Académie française*, 1785)

Cette opinion est-elle confirmée par votre lecture de *La Dispute*, de *La Fausse Suivante* et de *La Double Inconstance* ?

THÈME LATIN

Durée : 4 heures

À mesure que ces deux princesses devinrent grandes, leurs perfections crurent aussi avec elles, et on ne parlait partout que de la beauté de l'aînée, et de l'esprit de la cadette. Il est vrai aussi que leurs défauts augmentèrent beaucoup avec l'âge. La cadette enlaidissait à vue d'œil, et l'aînée devenait plus stupide de jour en jour. Ou elle ne répondait rien à ce qu'on lui demandait, ou elle disait une sottise. Elle était avec cela si maladroite, qu'elle n'eût pu ranger quatre porcelaines sur le bord d'une cheminée sans en casser une, ni boire un verre d'eau sans en répandre la moitié sur ses habits.

Quoique la beauté soit un grand avantage dans une jeune personne, cependant la cadette l'emportait presque toujours sur son aînée dans toutes les compagnies. D'abord on allait du côté de la plus belle pour la voir et pour l'admirer, mais bientôt après, on allait à celle qui avait le plus d'esprit, pour lui entendre dire mille choses agréables ; et on était étonné qu'en moins d'un quart d'heure l'aînée n'avait plus personne auprès d'elle, et que tout le monde s'était rangé autour de la cadette. L'aînée, quoique fort stupide, le remarqua bien, et elle eût donné sans regret toute sa beauté pour avoir la moitié de l'esprit de sa sœur. La reine, toute sage qu'elle était, ne put s'empêcher de lui reprocher plusieurs fois sa bêtise, ce qui pensa faire mourir de douleur cette pauvre princesse.

Un jour qu'elle s'était retirée dans un bois pour y plaindre son malheur, elle vit venir à elle un petit homme fort laid et fort désagréable, mais vêtu très magnifiquement. C'était le jeune prince Riquet à la houppe, qui [...] avait quitté le royaume de son père pour avoir le plaisir de la voir et de lui parler.

Charles Perrault, *Riquet à la houppe*

THÈME GREC

Durée : 4 heures

*Que l'homme sans la foi ne peut connaître le vrai bien, ni la justice*¹

Tous les hommes recherchent d'être heureux. Cela est sans exception, quelques différents moyens qu'ils y emploient. Ils tendent tous à ce but. Ce qui fait que les uns vont à la guerre et que les autres n'y vont pas est ce même désir qui est dans tous les deux, accompagné de différentes vues. La volonté ne fait jamais la moindre démarche que vers cet objet. C'est le motif de toutes les actions de tous les hommes. Jusqu'à ceux qui vont se pendre.

Et cependant depuis un si grand nombre d'années jamais personne, sans la foi, n'est arrivé à ce point où tous visent continuellement. Tous se plaignent, princes, sujets, nobles, roturiers, vieux, jeunes, forts, faibles, savants, ignorants, sains, malades, de tous pays, de tous les temps, de tous âges et de toutes conditions.

Une épreuve si longue, si continue et si uniforme devrait bien nous convaincre de notre impuissance d'arriver au bien par nos efforts. Mais l'exemple nous instruit peu. Il n'est jamais si parfaitement semblable qu'il n'y ait quelque délicate différence, et c'est de là que nous attendons que notre attente ne sera pas déçue en cette occasion comme en l'autre. Et ainsi, le présent ne nous satisfaisant jamais, l'expérience nous pipe, et de malheur en malheur nous conduit jusqu'à la mort qui en est un comble éternel.

Pascal, *Pensées*

¹ Le titre est à traduire.

COMPOSITION PRINCIPALE :
 OPTION A : FRANÇAIS ANCIEN ET MODERNE
 OPTION B : GREC ET LATIN

Durée : 4 heures 30

COMPOSITION PRINCIPALE

Option A : français ancien

<p>Il set assez e bien le dit K'unke femme nule ne vit A ki il aturnast s'amur 132 Ne kil guaresist de dolur. Sun vallet apelat avaunt : « Amis, fait il, va tost poignaunt ! Fai mes compaignuns returner, 136 Kar jo voldrai od eus parler. » Cil point avaunt, e il remaint ; Mult anguissusement se pleint. De sa chemise estreitement 140 Sa plaie bende fermement, Puis est muntez, d'iluec s'en part ; K'esloignez seit mult li est tart : Ne voelt ke nuls des suens i vienge 144 Kil desturbast ne kil retienge. Le travers del bois est alez Un vert chemin, ki l'ad menez</p>	<p>148 152 156 160 164</p>	<p>Fors a la laundè ; en la plaigne Vit la faleise e la muntaigne. D'une ewe ki desuz cureit Braz fu de mer, hafne i aveit. El hafne out une sule nef, Dunt Guigemar choisi le tref. Mult esteit bien apparillee ; Defors e dedenz fu peiee, Nuls hum n'i pout trover jointure. N'i out cheville ne closture Ki ne fust tute de benus : Suz ciel n'at or ki vaille plus ! La veille fu tute de seie : 160 Mult est bele ki la depleie ! Li chivaliers fu mult pensis : En la cuntree nel païs N'out unkes mes oï parler 164 Ke nefis i peüst ariver.</p>
---	--	---

Lais bretons (XII^e-XIII^e siècles) : Marie de France et ses contemporains, « Guigemar », vv. 129-164, p. 178-181, N. Koble et M. Séguy (eds), Paris, Honoré Champion

QUESTIONS

1. Traduire le texte en français moderne.
2. Retracer l'histoire phonétique de *ewe* (v. 149 ; étymon *aqua*) et de *ciel* (v. 158 ; étymon *caelum*).
3. Morphologie : a) Relever les formes de passé simple dans le texte et les classer selon le système du français médiéval ; b) Identifier le paradigme auquel appartient la forme *vit* (v. 130), puis rendre compte de la genèse de celui-ci et de son évolution ultérieure.
4. Syntaxe : étudier les emplois du subjonctif dans l'ensemble de l'extrait.
5. Vocabulaire : étudier les mots *vallet* (v. 133) et *apparillee* (v. 153).

COMPOSITION PRINCIPALE
Option A : français moderne

Aussitôt après l'entrevue chez le cousin Pons, monsieur de Marville, poussé par sa femme, décida le ministre de la justice, son premier président et le procureur général à dîner chez lui le jour de la présentation du phénix des gendres. Les trois grands personnages acceptèrent, quoique invités à bref délai ; chacun d'eux comprit le rôle que leur faisait jouer le père de famille, et ils lui vinrent en aide avec plaisir. En France on porte assez volontiers secours aux mères de famille qui pêchent un gendre riche. Le comte et la comtesse Popinot se prêtèrent également à compléter le luxe de cette journée, quoique cette invitation leur parût être de mauvais goût. Il y eut en tout onze personnes. Le grand-père de Cécile, le vieux Camusot et sa femme ne pouvaient manquer à cette réunion, destinée par la position des convives à engager définitivement monsieur Brunner, annoncé, comme on l'a vu, comme un des plus riches capitalistes de l'Allemagne, un homme de goût (il aimait la fillette), le futur rival des Nucingen, des Keller, des du Tillet, etc.

— C'est notre jour, dit avec une simplicité fort étudiée la présidente à celui qu'elle regardait comme son gendre en lui nommant les convives, nous n'avons que des intimes. D'abord, le père de mon mari, qui, vous le savez, doit être promu pair de France ; puis monsieur le comte et la comtesse Popinot, dont le fils ne s'est pas trouvé assez riche pour Cécile, et nous n'en sommes pas moins bons amis, notre ministre de la justice, notre premier président, notre procureur général, enfin nos amis... Nous serons obligés de dîner un peu tard, à cause de la Chambre où la séance ne finit jamais qu'à six heures.

Brunner regarda Pons d'une manière significative, et Pons se frotta les mains, en homme qui dit : — Voilà nos amis, mes amis !...

La présidente, en femme habile, eut quelque chose de particulier à dire à son cousin, afin de laisser Cécile un instant en tête à tête avec son Werther. Cécile bavarda considérablement, et s'arrangea pour que Frédéric aperçût un dictionnaire allemand, une grammaire allemande, un Goethe qu'elle avait cachés.

— Ah ! vous apprenez l'allemand ? dit Brunner en rougissant.
Il n'y a que les Françaises pour inventer ces sortes de trappes.

Honoré de Balzac, *Le Cousin Pons*, édition de Gérard Gengembre,
Paris, Flammarion, collection GF, 2015, p. 140-141

QUESTIONS

1. Lexicologie (4 points)

Faites l'étude des mots : *engager* (l. 10) ; *considérablement* (l. 24).

2. Grammaire (8 points)

A. Les subordonnées. (6 points)

B. Faites toutes les remarques nécessaires sur : « La présidente, en femme habile, eut quelque chose de particulier à dire à son cousin, afin de laisser Cécile un instant en tête à tête avec son Werther. » (l. 22-23) (2 points)

3. Étude de style (8 points)

La satire.

COMPOSITION PRINCIPALE

Option B : grec

Ἐγὼ δὲ τί λέγω κατὰ Τιμάρχου, καὶ τίνα ποτ' ἐστὶν ἃ ἀντιγέγραμμαι ; μὴ δημηγορεῖν Τιμαρχὸν πεπορνευμένον καὶ τὴν πατρῶαν οὐσίαν κατεδηδοκότα. Ὑμεῖς δὲ τί ὀμωμόκατε ; ὑπὲρ αὐτῶν ψηφιεῖσθαι ὧν ἂν ἡ δίωξις ᾖ.

5 Ἴνα δὲ μὴ μακρολογῶ περὶ τῶν ποιητῶν διεξιῶν, ἀνδρῶν ἐρῶ πρεσβυτέρων καὶ γνωρίμων ὑμῖν ὀνόματα καὶ μειρακίων καὶ παιδῶν, ὧν τοῖς μὲν διὰ τὴν εὐπρέπειαν πολλοὶ γεγόνασιν ἐρασταί, ἐνίοις δὲ τῶν ἐν ἡλικίᾳ ἔτι καὶ νῦν εἰσὶν, ὧν οὐδεὶς πώποτ' εἰς τὰς αὐτὰς αἰτίας ἀφίκται Τιμάρχῳ· καὶ πάλιν ὑμῖν ἀντιδιέξιμι ἀνθρώπων
10 πεπορνευμένων αἰσχρῶς καὶ φανερῶς ὀνόματα, ἵνα ὑμεῖς ἀναμνησθέντες κατανειμήτε εἰς τὴν προσήκουσαν τάξιν Τιμαρχόν.

[...] Τίς γὰρ ὑμῶν τὸν ὄρφανὸν καλούμενον Διόφαντον οὐκ οἶδεν, ὃς τὸν ξένον πρὸς τὸν ἄρχοντα ἀπήγαγεν, ᾧ παρήδρευεν Ἀριστοφῶν ὁ Ἀζηγιεύς, ἐπαιτιασάμενος τέτταρας δραχμὰς αὐτὸν
15 ὑπὲρ τῆς πράξεως ταύτης ἀπεστερηκέναι, καὶ τοὺς νόμους λέγων οἱ κελεύουσι τὸν ἄρχοντα τῶν ὄρφανῶν ἐπιμελεῖσθαι, τοὺς ὑπὲρ τῆς σωφροσύνης κειμένους αὐτὸς ὑπερβεβηκῶς ; ἢ τίς τῶν πολιτῶν οὐκ ἔδυσχέρανε Κηφισόδωρον τὸν τοῦ Μόλωνος καλούμενον, καλλίστην ὤραν ὄψεως ἀκλεέστατα διεφθαρκότα ; ἢ Μνησίθεον τὸν τοῦ
20 μαγείρου καλούμενον ; ἢ πολλοὺς ἑτέρους, ὧν ἐκῶν ἐπιλανθάνομαι ;

Οὐ γὰρ ἐπεξελεθεῖν αὐτῶν ἕκαστον κατ' ὄνομα πικρῶς βούλομαι, ἀλλὰ μᾶλλον τῶν τοιούτων ἀπορεῖν ἂν εὐξαιμην ἐν τῷ λόγῳ διὰ τὴν πρὸς τὴν πόλιν εὐνοίαν.

Eschine, *Contre Timarque*, §§ 154-155 et 158-159

QUESTIONS

1. **Phonétique.** Étude du traitement grec des labio-vélaires indo-européennes.
2. **Morphologie.** Le parfait grec : étude synchronique et diachronique d'après les exemples du passage.

COMPOSITION PRINCIPALE

Option B : latin

Vox, precor, Augustas pro me tua molliat aures, auxilio trepidis quae solet esse reis, adsuetaque tibi doctae dulcedine linguae aequandi superis pectora flecte uiri.	115
Non tibi Theromedon crudusque rogabitur Atreus quique suis homines pabula fecit equis, sed piger ad poenas princeps, ad praemia uelox, quique dolet, quotiens cogitur, esse ferox, qui uicit semper, uictis ut parcere posset, clausit et aeterna ciuica bella sera, multa metu poenae, poena qui pauca coerces, et iacit inuita fulmina rara manu.	120
Ergo tam placidas orator missus ad aures ut propior patriae sit fuga nostra roga. Ille ego sum qui te colui, quem festa solebat inter conuiuas mensa uidere tuos, ille ego qui duxi uestros Hymenaeon ad ignes et cecini fausto carmina digna toro, cuius te solitum memini laudare libellos exceptis domino qui nocuere suo, cui tua nonnumquam miranti scripta legebas, ille ego de uestra cui data nupta domo est.	130
Hanc probat et primo dilectam semper ab aeuo est inter comites Marcia censa suas inque suis habuit matertera Caesaris ante ; quarum iudicio si quam probata, proba est. Ipsa sua melior fama laudantibus istis Claudia diuina non eguisset ope.	140

Ovide, *Pontiques*, I, 2, v. 115-142

QUESTIONS

1. **Morphologie.** Étude synchronique et diachronique des formes du texte relevant de la classe pronominale.
2. **Syntaxe.** Étude des emplois du datif, d'après les exemples du texte.

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE :
OPTION A : GREC ET LATIN
OPTION B : FRANÇAIS ANCIEN ET MODERNE

Durée : 2 heures 30

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

COMPOSITION COMPLEMENTAIRE

Option A : grec

- ΕΥΜ. – Ἄλλ' ἔμοι οὐ φίλον ἐστὶ μεταλλῆσαι καὶ ἔρεσθαι,
ἐξ οὗ δὴ μ' Αἰτωλὸς ἀνήρ ἔξηπαφε μύθῳ,
ὅς ῥ' ἄνδρα κτείνας πολλὴν ἐπὶ γαῖαν ἀληθείς, 380
ἦλθεν ἐμὰ πρὸς δώματ' · ἐγὼ δέ μιν ἀμφαγάπαζον·
φῆ δέ μιν ἐν Κρήτεσσι παρ' Ἴδομενῆι ἰδέσθαι
νῆας ἀκειόμενον, τὰς οἱ ξυνέαξαν ἄελλαι·
καὶ φάτ' ἐλεύσεσθαι ἢ ἐς θέρος ἢ ἐς ὀπώρην,
πολλὰ χρήματ' ἄγοντα, σὺν ἀντιθέοισ' ἑτάροισι. 385
- ΟΔΥ. – Ἥ μάλα τίς τοι θυμὸς ἐνὶ στήθεσσι ἀπιστος,
οἷόν σ' οὐδ' ὁμόσας περ ἐπήγαγον οὐδέ σε πείθω.
ἀλλ' ἄγε νῦν ῥήτρην ποιησόμεθ' · αὐτὰρ ὅπισθε
μάρτυροι ἀμφοτέροισι θεοί, τοὶ Ὀλυμπον ἔχουσιν.
Εἴ κεν νοστήσειε ἄναξ τεὸς ἐς τόδε δῶμα, 395
ἔσσας με χλαῖνάν τε χιτῶνά τε εἵματα πέμψαι
Δουλίχιόν δ' ἰέναι, ὅθι μοι φίλον ἔπλετο θυμῶ·
εἰ δέ κε μὴ ἔλθῃσι ἄναξ τεός, ὡς ἀγορεύω,
δμῶας ἐπισσεύας βαλέειν μεγάλης κατὰ Πέτρης,
ὄφρα καὶ ἄλλος πτωχὸς ἀλεύεται ἠπεροπεύειν. 400

Homère, *Odyssée*, XIV, v. 378-385 et 390-400

QUESTIONS

1. **Morphologie.** L'infinitif : étude synchronique et diachronique, à partir des exemples du texte.
2. **Syntaxe.** Les emplois de l'infinitif dans la langue homérique, d'après les exemples du passage.

COMPOSITION COMPLEMENTAIRE

Option A : latin

Iamque tempore, ut aiebat sacerdos, id postulante stipatum me religiosa cohorte deducit ad proximas balneas et prius sueto lauacro traditum, praefatus deum ueniam, purissime circumrorans abluit, rursusque ad templum reductum, iam duabus diei partibus transactis, 5 ante ipsa deae uestigia constituit secretoque mandatis quibusdam, quae uoce meliora sunt, illud plane cunctis arbitris praecipit, decem continuis illis diebus cibariam uoluptatem cohercerem neque ullum animal essem et inuinius essem. Quis uenerabili continentia rite seruatis, iam dies aderat diuino destinatus uadimonio, et sol curuatus 10 intrahebat uesperam. Tum ecce confluunt undique turbae sacrorum ritu uetusto uariis quisque me muneribus honorantes. Tunc semotis procul profanis omnibus linteo rudique me contectum amicimine arrepta manu sacerdos deducit ad ipsius sacrarii penetralia.

Salluste, *La conjuration de Catilina*, XXVI

QUESTIONS

1. **Phonétique.** Étude diachronique des changements de timbre et de quantité des voyelles brèves en syllabe intérieure, à partir des formes du texte.
2. **Lexicologie.** Étude du vocabulaire religieux présent dans le texte (aspects morphologiques, sémantiques et si possible étymologiques).

COMPOSITION COMPLEMENTAIRE

Option B : ancien français

La dame, pluranz e pensive,
Li respundi mut bonement ;
308 Demande li cumfaitement
Il est venuz e de queil tere
E s'il est eisseliez pur guere.
« Dame, fet il, ceo n'i ad mie.
312 Mes si vus plect que jeo vus die,
La verité vus cunterai,
Nïent ne vus en celerai.
De Bretaine la Menur fui.
316 En bois alai chacier jehui ;
Une blanche bise ferri
E la saete resorti ;
En la quisse m'ad si nafré,
320 Jamés ne quid estre sané.
La bise se pleinst e parlat :
Mut me maudist, e si urat
Que ja n'eüsse guarisun
324 Si par une meschine nun,
Ne sai u ele seit trovee.
Quant jeo oï la destinee,
Hastivement del bois eissi.
328 En un hafne ceste nef vi,
Dedenz entrai, si fis folie !
Od mei s'en est la neifs ravie ;
Ne sai u jeo sui arivez,
332 Coment ad nun ceste citez.
Bele dame, pur Deu vus pri,
Cunseillez mei, vostre merci !
Kar jeo ne sai queil part aler,
336 Ne la neif ne puis gouverner. »

Lais bretons (XII^e-XIII^e siècles) : Marie de France et ses contemporains, « Guigemar », vv. 306-336, p. 192-195, N. Koble et M. Séguy (eds), Paris, Honoré Champion

QUESTIONS

1. Traduire en français moderne le passage du v. 311 au v. 336.
2. Retracer l'histoire phonétique de *merci* (v. 334 ; étymon : *mercedem*).
3. Morphologie : a) Relever les formes de présents dans le texte et les classer selon le système du français médiéval ; b) Rendre compte de la genèse de la forme *puis* (v. 336) et de son évolution ultérieure.
4. Syntaxe : étudier l'interrogation indirecte dans l'ensemble de l'extrait.
5. Vocabulaire : étudier le mot *meschine* (v. 324).

COMPOSITION COMPLEMENTAIRE

Option B : français moderne

SCÈNE VI

Silvia, Arlequin, Flaminia

SILVIA : Bonjour, Arlequin, ah ! que je viens d'essayer un bel habit ! Si vous me voyiez, en vérité vous me trouveriez jolie ; demandez à Flaminia. Ah, ah ! si je portais ces habits-là, les femmes d'ici seraient bien attrapées, elles ne diraient pas que j'ai l'air gauche. Oh que les ouvrières d'ici sont habiles !

5 ARLEQUIN : Ah, mamour ! elles ne sont pas si habiles que vous êtes bien faite.

SILVIA : Si je suis bien faite, Arlequin, vous n'êtes pas moins honnête.

FLAMINIA : Du moins ai-je le plaisir de vous voir un peu plus contents à présent.

SILVIA : Eh dame, puisqu'on ne nous gêne plus, j'aime autant être ici qu'ailleurs ; qu'est-ce que cela fait d'être là ou là ? On s'aime partout.

10 ARLEQUIN : Comment, nous gêner ! on envoie les gens me demander pardon pour la moindre impertinence qu'ils disent de moi.

SILVIA *d'un air content* : J'attends une dame aussi moi, qui viendra devant moi se repentir de ne m'avoir pas trouvée belle.

FLAMINIA : Si quelqu'un vous fâche dorénavant, vous n'avez qu'à m'en avertir.

15 ARLEQUIN : Pour cela, Flaminia nous aime comme si nous étions frères et sœurs. (*Il dit cela à Flaminia.*) Aussi, de notre part, c'est queuci queumi.

SILVIA : Devinez, Arlequin, qui j'ai encore rencontré ici, mon amoureux qui venait me voir chez nous, ce grand Monsieur si bien tourné ; je veux que vous soyez amis ensemble, car il a bon cœur aussi.

20 ARLEQUIN *d'un air négligent* : À la bonne heure, je suis de tous bons accords.

SILVIA : Après tout, quel mal y a-t-il qu'il me trouve à son gré ? Prix pour prix, les gens qui nous aiment sont de meilleure compagnie que ceux qui ne se soucient pas de nous, n'est-il pas vrai ?

FLAMINIA : Sans doute.

25 ARLEQUIN *gaiement* : Mettons encore Flaminia, elle se soucie de nous, et nous serons partie carrée.

FLAMINIA : Arlequin, vous me donnez là une marque d'amitié que je n'oublierai point.

ARLEQUIN : Ah ça puisque nous voilà ensemble, allons faire collation, cela amuse.

30 SILVIA : Allez, allez, Arlequin ; à cette heure que nous nous voyons quand nous voulons, ce n'est pas la peine de nous ôter notre liberté à nous-mêmes, ne vous gênez point.

Arlequin fait signe à Flaminia de venir.

FLAMINIA *sur son geste dit* : Je m'en vais avec vous, aussi bien voilà quelqu'un qui entre et qui tiendra compagnie à Silvia.

Marivaux, *La Double Inconstance*, édition de Christophe Martin,
Paris, Flammarion, collection GF, 1996, p. 70-72

QUESTIONS

1. **Lexicologie** (4 points). Faites l'étude des mots : *attrapées* (l. 3) ; *impertinence* (l. 11).
2. **Grammaire** (8 points). Étudiez *que* dans le texte.
3. **Étude de style** (8 points). Le comique.

VERSION LATINE

Durée : 4 heures

Devant l'Océan, à Gadès, Hannibal fait ses adieux à sa femme et à son fils avant de partir vers l'Italie combattre les Romains.

Luna, immissis per caerula bigis,
fertque refertque fretum, sequiturque reciproca Tethys.
Haec propere spectata duci ; nam multa fatigant.
Curarum prima exercet, subducere bello
5 consortem thalami paruumque sub ubere natum.
Virgineis iuuenem taedis primoque Hymenaeo
imbuerat coniux memorique tenebat amore.
At puer, obsessae generatus in ore Sagunti,
bissenos Lunae nondum compleuerat orbis.
10 Quos ut seponi stetit et secernere ab armis,
affatur ductor : "Spes o Carthaginis altae,
nate, nec Aeneadum leuior metus, amplior, oro,
sis patrio decore et factis tibi nomina condas,
quis superes bellator auum ; iamque aegra timoris
15 Roma tuos numerat lacrimandos matribus annos.
Ni praesaga meos ludunt praecordia sensus,
ingens hic terris crescit labor ; ora parentis
agnosco toruaque oculos sub fronte minacis
uagitumque grauem atque irarum elementa mearum.
20 Si quis forte deum tantos inciderit actus
et nostro abrumpat leto primordia rerum,
hoc pignus belli, coniux, seruare labora.
Cumque datum fari, duc per cunabula nostra ;
tangat Elissaeas palmis puerilibus aras
25 et cineri iuret patrio Laurentia bella.
Inde ubi flore nouo pubescet firmior aetas,
emicet in Martem et, calcato foedere, uictor
in Capitolina tumulum mihi uindicet arce.
Tu uero, tanti felix quam gloria partus
30 expectat, ueneranda fide, discede periclis
incerti Martis duosque relinque labores ;
nos clausae niuibus rupes suppostaque caelo
saxa manent ; nos Alcidae, mirante nouerca,
sudatus labor et, bellis labor acrior, Alpes.
35 Quod si promissum uertat Fortuna fauorem
laeuaque sit coeptis, te longa stare senecta
aeuumque extendisse uelim ; tua iustior aetas,
ultra me improperae ducant cui fila sorores".
Sic ille.

Silius Italicus

Première partie :
rapport sur les épreuves écrites

Composition française

Rapport établi par

Christophe Bouchoucha
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

À propos des comédies de Marivaux, d'Alembert écrit : « Elles sont, il est vrai, sans action proprement dite, parce que tout s'y passe en discours bien plus qu'en intrigue ; cependant, si l'action d'une pièce consiste, au moins en partie, dans la marche et le progrès des scènes, on peut dire que celles de Marivaux n'en sont pas tout à fait dépourvues » (« Éloge de Marivaux » dans *Histoire des membres de l'académie française*, 1785)

Cette opinion est-elle confirmée par votre lecture de *La Dispute*, de *La Fausse Suivante* et de *La Double Inconstance* ?

Sur les vingt-quatre copies corrigées, dix copies obtiennent plus de la moyenne. Quatorze copies sont notées entre 1 et 8, huit copies se situent entre 9 et 13, deux copies seulement obtiennent plus de 13. La meilleure note est 17, la moins bonne 1, et la moyenne de l'épreuve atteint 8,33.

La composition française est l'occasion pour le candidat à l'agrégation de grammaire de mettre en œuvre de nombreuses compétences, toutes exigibles pour exercer le métier de professeur de lettres dans l'enseignement secondaire : qualités d'écriture, de synthèse, d'analyse littéraire réfléchie et de rhétorique démonstrative. Cet exercice permet en outre de mesurer à quel point le candidat s'est approprié les œuvres au programme, tant par un parcours de lecture personnel que par la maîtrise de la littérature critique qui peut en éclairer les enjeux littéraires.

Dans la continuité des rapports de jury précédents, ce travail voudrait, avant de proposer une analyse du sujet ainsi que les différents axes de réflexion sur lesquels ouvrirait la composition, rappeler à l'attention des futurs candidats à l'agrégation de grammaire quelques-uns des principes qui définissent le sens et la pertinence de l'exercice, et donner un certain nombre d'éléments d'appréciation destinés à permettre de mieux cerner les attentes du jury.

Ces conseils et ces observations doivent encourager les candidats à se présenter à l'agrégation de grammaire, concours certes exigeant mais tout à fait accessible à ceux qui consentent l'effort de formation nécessaire et se donnent la peine de se préparer de manière approfondie.

Conseils de méthode :

Rappelons avant toute chose qu'une parfaite maîtrise de la langue écrite est capitale pour un concours qui recrute des professeurs agrégés de grammaire. Le jury a été surpris de trouver des fautes d'orthographe, voire de syntaxe : construction de l'interrogative indirecte incorrecte, concordance des temps non respectée entre la proposition principale et la proposition subordonnée. Le niveau de langue est parfois trop peu soutenu et l'expression désinvolte : la composition française exige une langue châtiée et littéraire, et ne saurait en aucun cas s'accommoder de tournures familières ou d'expressions passe-partout comme « lié à » ou encore « passer par ».

De façon générale, le jury a pu apprécier la bonne connaissance des oeuvres de Marivaux inscrites au programme, résultant sans nul doute d'un travail régulier et de plusieurs lectures précises des trois pièces de théâtre. Il faut bien insister toutefois sur le fait qu'on attend aussi des candidats qu'ils disposent d'une culture suffisante pour pouvoir prendre en compte les éléments de contexte sans lesquels la compréhension des œuvres reste étroite, voire infirme : connaissances d'ordre historique, philosophique et artistique au moins, indispensables pour saisir le sens et les enjeux des œuvres étudiées. On rappellera dès lors qu'une préparation sérieuse exige que les œuvres au programme soient replacées dans leur contexte de création.

D'un point de vue formel et méthodique, l'introduction doit proposer une analyse minutieuse du sujet. Quelques candidats ont su très finement saisir toute la portée de la citation de d'Alembert et en proposer une étude particulièrement détaillée et juste. Il importe, en effet, de s'engager courageusement dans son examen personnel, de ne pas se précipiter et de ne pas glisser trop vite sur ce qui peut paraître à première vue évident. Les propos doivent être analysés avec le plus grand soin, remis dans leur contexte et confrontés les uns aux autres. De là émerge un questionnement qui permet d'envisager les œuvres de façon singulière. L'analyse du sujet, qui n'est pas une fin en soi, est en effet conduite de manière à mener à une problématique explicitement énoncée, suivie d'une annonce de plan tout aussi explicite. Précisons que l'énoncé de la problématique ne consiste pas en une simple reprise des mots du sujet dans le même ordre ou dans un ordre différent et que les étapes de la dissertation doivent être présentées avec le plus grand soin. Loin de masquer les difficultés du sujet, le candidat doit les souligner et s'interroger, en montrant bien le cheminement de sa pensée et l'élaboration de sa démarche intellectuelle.

Le développement proprement dit consiste en une démarche argumentative qui ne saurait se confondre avec une accumulation ou une juxtaposition d'observations sur le sujet. Plusieurs copies ont donné la fâcheuse impression que le sujet sert de prétexte pour déverser sur les œuvres une série de remarques qui auraient tout aussi bien été les mêmes à l'occasion d'un autre sujet. Aussi est-il utile de préciser qu'il ne s'agit pas de réciter une leçon ; il convient plutôt de savoir mettre en œuvre ses connaissances, de les mettre au service de l'intelligence du texte et de les situer dans la perspective précise du sujet.

Les citations, précises et exactes, servent à éclairer, à développer et à justifier la réflexion et la pensée. L'on attend que ces citations soient correctement insérées dans le corps de la dissertation, et surtout qu'elles soient commentées avec intelligence.

Un soin tout particulier est à porter aux transitions, qui permettent de guider le lecteur dans le cheminement et la progression de la réflexion, et à la conclusion qui prend trop souvent la forme d'une simple synthèse.

Enfin, en ce qui concerne les critères formels de présentation de la copie et de lisibilité, il est évident que les ratures et une écriture peu soignée entravent la lecture de la copie. Les abréviations quelles qu'elles soient sont à proscrire : le jury a été particulièrement surpris de trouver les titres des œuvres sous forme abrégée.

Analyse du sujet et enjeux :

Le sujet proposé cette année, qui semble très simplement articulé, mérite une approche particulièrement fine, notamment dans l'étude des interactions sémantiques entre les termes appartenant à la dramaturgie (action, intrigue, discours, progrès, marche, scènes) et l'articulation logique entre les deux propositions. En cela, le sujet pose la question des fondements du genre théâtral et conduit à envisager les pièces de Marivaux sous l'angle de la dramaturgie, une notion mal définie, voire laissée de côté dans de nombreuses copies. Trop souvent, les candidats, au lieu de se livrer à une analyse du sujet dans sa globalité, ont préféré isoler certains termes, ou certains aspects, négligeant alors l'articulation entre les éléments de

la réflexion de l'auteur, et donc la cohérence et la portée de son propos. Les meilleures copies sont celles qui exploitent cette richesse et ces cheminements sémantiques et logiques.

Il n'est pas impossible que l'une des difficultés du sujet soit son apparente simplicité. La première phrase de la citation définit, en effet, le théâtre de Marivaux comme un théâtre de mots et de parole, ce qui renvoie à toute une tradition critique pour laquelle l'œuvre de Marivaux se caractérise par de beaux dialogues précieux. Mais l'un des écueils majeurs serait de s'en tenir à cette première affirmation. D'Alembert ne manque pas d'ajouter une définition qui nuance sa première appréciation, sommaire. L'on s'attendait, dès lors, à ce que le candidat dépasse l'opposition intrigue / discours, qu'il repère l'articulation syntaxique très forte (l'adverbe « cependant » « articule deux énoncés contradictoires et légitime leur coexistence en autorisant la construction de deux points de vue simultanés », précise Sylvie Mellet dans *Concessions et dialogisme. Les Connecteurs concessifs à l'épreuve des corpus*, 2008, p. 219) et qu'il propose un cheminement définitionnel faisant de l'action le centre de gravité de la problématique soulevée par la citation. En effet, le sujet invite les candidats à interroger le concept d'action comme moteur esthétique du théâtre de Marivaux, et tout particulièrement dans les pièces inscrites au programme. Or, trop peu d'introductions proposent une définition vraiment rigoureuse et éclairante de la notion d'« action » ; de nombreux candidats ont fait le choix de ne pas définir le terme ou de proposer simplement des rapprochements sémantiques approximatifs et des explications fort peu satisfaisantes. La dimension polysémique de la notion d'action dans le champ dramatique mériterait pourtant d'être étudiée avec précision car le mot recouvre des sens allant du geste à la structure en passant par la fable et l'intrigue. Cette plasticité du concept d'action n'est pas nouvelle ; elle remonte à l'Antiquité : Aristote définit l'action d'un côté comme les *pragmata* qui correspondent aux micro-actions accomplies par les personnages et d'un autre côté comme la *praxis* et le *mythos* qui correspondent à la synthèse des micro-actions en une fable complète. Le terme est donc à considérer dans sa pluralité mais peut aussi être appréhendé dans une perspective historique : chaque période a proposé une définition originale et singulière de l'action dramatique, liée au contexte artistique, esthétique et philosophique.

L'on peut, pour commencer, s'appuyer sur une longue tradition critique et la *doxa* qui a longtemps dominé dans les études marivaudiennes : la nature anti-dramatique du théâtre de Marivaux. Ses comédies s'installeraient aux frontières d'une dramaturgie paradoxale, une dramaturgie non dramatique, c'est-à-dire sans action, sans *drama*.

Ses pièces tendent, en effet, vers la ligne claire d'une épure de l'argument théâtral. Les intrigues sont ténues, voire insignifiantes. « Tout est fini, rien n'est commencé », annonce Lisette dans la scène huit du premier acte de *La Double Inconstance*. Ce programme minimaliste se retrouve dans la structure dramatique des comédies inscrites au programme.

Selon les propos de d'Alembert, le discours se situerait donc au centre du dispositif de l'œuvre théâtrale de Marivaux : les pièces seraient avant tout des comédies de mots et toute une tradition critique, qui remonte aux contemporains de l'auteur et qui s'est transmise jusqu'au XX^e siècle, a considéré que les personnages ne font rien d'autre que de rivaliser d'ingéniosité verbale. Le théâtre de Marivaux se réduirait à des dialogues précieux qui en constitueraient la quintessence, la fin et les moyens. Partant, il est possible d'explorer les potentialités du langage dans les trois comédies au programme et de développer une réflexion sur les sens du marivaudage en envisageant les multiples acceptions du terme. Une démonstration fondée sur des analyses stylistiques précises et développées conduit alors à dépasser la trop simple définition du marivaudage comme un badinage léger et galant entre des amants et à situer le marivaudage dans le dispositif dramaturgique : jeu sérieux ou « broderie » (selon l'expression de Frédéric Deloffre dans *Une Préciosité nouvelle : Marivaux et le marivaudage. Etude de langue et de style*, Belles Lettres, Paris, 1955., p. 199) qui consiste à faire passer le fil des mots

d'un personnage à l'autre, le marivaudage trace le cheminement des personnages dans l'exploration de leur conscience et la conquête de l'amour. Chaque personnage, à la fois monade totalement close sur elle-même et identité ouverte sur l'autre, s'engage dans une quête du langage et de la transparence. Cette quête se manifeste notamment à travers la considération soupçonneuse des mots qui lui sont adressés ou qu'il emploie lui-même de façon à saisir les caractères, les intentions, les sentiments de ses partenaires comme les siens propres. Ce théâtre convie, dès lors, le spectateur à une forme singulière d'écoute, centrée sur la saisie des discours plutôt que sur la compréhension d'un enchaînement de péripéties. Et cette invitation relève plutôt de l'exigence : le spectateur, partiellement privé du plaisir de suivre l'intrigue, se trouve en position d'obligation d'écoute ; il lui revient de maintenir sa prise sur les détours, itérations et méandres des discours des personnages ; il est pour ainsi dire sommé de comprendre ce qui ne se dit qu'à peine, tenu d'entendre le croisement des non-dits et des sous-conversations. Rappelons à ce stade que « l'intériorité » des personnages, souvent étudiée par les candidats, ne saurait s'envisager indépendamment de la question du langage ; elle ne s'étudie en effet qu'à travers les paroles des personnages et se conçoit comme un effet du texte.

En suivant le mouvement de la pensée de d'Alembert, l'on peut s'appuyer sur la notion de marivaudage, non plus conçu comme une simple forme de badinage mais comme un mode d'accès aux autres et à soi, pour examiner plus nettement l'articulation entre le « discours » et la notion d'action qui « consiste, au moins en partie, dans la marche et le progrès des scènes ».

Loin de contester la place centrale du discours dans les comédies, il s'agit plutôt de déplacer les enjeux et les lignes de partage et d'observer la force de la pulsation dramatique du discours et l'émergence d'une parole en mouvement permanent qui contribue à l'enchaînement dramatique. Les discours des personnages dirigeant le tracé des comédies, la progression est formée par l'enchaînement des actes de langage, qui deviennent des maillons de l'action. Le marivaudage est à comprendre comme un langage d'action et constituerait ainsi la trame et la matière même de l'action dramatique.

Ce serait toutefois en partie déplacer la question que de considérer que l'action serait exclusivement discursive dans les pièces de Marivaux. La définition indirecte que donne d'Alembert d'une action renvoie à une définition du théâtre de Marivaux qui serait hors du champ du drame et l'importance prise par les enjeux spécifiques du discours dans les comédies de cet auteur pourrait indiquer une tendance à placer en retrait les autres constituants dramaturgiques. Or, à l'appui des travaux de Jean Sgard, Françoise Rubellin et Jean Goldzink, il est intéressant de montrer que Marivaux donne aux mœurs de l'amour une forme authentiquement dramatique et qu'il représente le cheminement et le progrès des personnages de scène en scène grâce à des tractations symboliques et des procédés authentiquement dramatiques qui expriment les flux abstraits et invisibles des sentiments.

Pour conforter le propos de d'Alembert qui considère que les pièces de Marivaux ne manquent pas d'action en ce qu'elles consistent « dans la marche et le progrès des scènes », le candidat pouvait dès lors introduire la notion d' « épreuve » : les personnages s'essayent et s'éprouvent les uns les autres tout autant qu'eux-mêmes.

La citation de d'Alembert et, en particulier, les contours définitionnels du concept de l'action qu'il propose peuvent se comprendre dans une perspective non plus seulement dramaturgique mais aussi anthropologique et esthétique. Il s'agit pour cela d'envisager le contexte philosophique et culturel dans lequel les œuvres sont créées et de situer ses comédies dans l'histoire des formes et des représentations.

Au-delà du seul renouvellement dramaturgique, la conception de l'action dans les comédies de Marivaux telle que la conçoit d'Alembert recouvre plus profondément une nouvelle vision anthropologique et esthétique. Quelque chose a changé en profondeur dans la façon dont Marivaux envisage l'existence humaine. La théorie éthique et fixiste de l'époque classique

subit une mutation profonde : l'être est soumis à des mutations permanentes. L'inconstance est un trait central de la dramaturgie marivaudienne et constitue l'un des moteurs de l'action : le personnage est confronté à des désirs successifs pour un être, puis pour un autre et l'inconstance aux autres est étroitement articulée à l'inconstance à soi. Contrairement aux auteurs classiques, Marivaux ne construit pas ses pièces autour d'un « caractère » qu'il s'agirait de suivre dans ses développements ; le personnage de ses comédies se définit comme l'être qui passe par des états émotionnels successifs ; son évolution et sa transformation s'expliquent par le fait qu'il ne se connaît pas lui-même et qu'il n'est pas un personnage immuable. L'*ethos* n'étant plus consistant et constant, cela implique une dramaturgie nouvelle : « la mobilité de la vie intérieure dont traite inlassablement chacune de ces comédies appelle une esthétique qui rend moins pertinentes les structurations habituelles de la dramaturgie (...) » (Philippe Jousset, « Physique de Marivaux. Dramaturgie et langage dans *La Surprise de l'Amour* » in *Revue Marivaux*, n°5, 1995, p. 31).

À l'inconstance des personnages fait écho l'inconstance du sort : la dramaturgie des comédies est construite de sorte que la scène reste à faire et que le monde ne soit pas figé. Les failles apparentes du système dramaturgique sont volontairement recherchées pour laisser le sens ouvert et ne pas enfermer l'action dans un cheminement fixe et arrêté. Ce sont les hasards et les surprises, telle qu'ils se conçoivent philosophiquement et esthétiquement au XVIII^{ème} siècle, qui font progresser l'action. Marivaux renouvelle pour cela des procédés dramatiques traditionnels ; il n'a pas recours aux coups de théâtre ni aux péripéties successives ; dans ses comédies, il propose une action qui surprend par le déplacement du centre de gravité et par des effets de décalage rendus possibles par la représentation de personnages inconstants et dénués de désir fixe ; la surprise permet de déployer le processus de l'inconstance, elle consiste dans des impromptus inévitables qui constituent les étapes successives du développement amoureux et de la découverte de soi.

Dans une perspective esthétique, le propos de d'Alembert invite à envisager le théâtre comme un laboratoire où le spectateur assisterait à une expérimentation. L'action représentée dans les comédies prend la forme d'un dispositif expérimental dans lequel le marivaudage se conçoit comme une poétique du savoir et une méthode d'investigation. Les personnages se comparent, s'évaluent et s'apprécient les uns par rapport aux autres ; ils expérimentent de la sorte la relation amoureuse et éprouvent dans le même temps leur amour propre. À travers les enchevêtrements psychologiques, le spectateur explore les hypothèses et les possibles avant de parvenir à une conclusion finale résultant d'une démarche progressive. Le théâtre de Marivaux, influencé par les théories empiristes et le développement des sciences expérimentales, se trouve investi d'une visée cognitive dont la vérité constitue le point d'aboutissement logique du cheminement parcouru et recherché des comédies. Bernard Dort écrit à ce propos : « le personnage marivaudien peut donc s'avouer : il dit l'Amour et la Vérité qui lui ont été révélés par la surprise initiale ».

Thème latin

Rapport établi par

Fabrice Poli

Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Sujet proposé aux candidats

Le texte retenu pour la session 2019 était un extrait du conte de Charles Perrault, *Riquet à la houppe* (1697), publié d'ailleurs la même année que la version due à Catherine Bernard *Inès de Cordoue. Riquet à la houppe*. Le texte ne présentait pas de difficultés lexicales, mais ses tournures nécessitaient un certain nombre de réflexes grammaticaux que l'on est en droit d'attendre de futurs agrégés de grammaire. Parmi ces automatismes, l'on peut notamment citer la traduction de « l'aînée », « la cadette », « la plus belle » dans le cadre d'une dualité, l'expression de la condition dans une proposition subordonnée déjà au subjonctif, la syntaxe des propositions subordonnées concessives « quoique fort stupide », « toute sage qu'elle était », l'emploi de quelques latinismes du type *facere non possum quin*, etc. Le sujet était donc en pleine conformité avec les attendus du concours.

Données statistiques

Le jury a reçu 25 copies. Les notes s'échelonnent de 17 à 02.5 pour une moyenne, tout à fait honorable, de 10.4. Seuls huit candidats ont une note inférieure à la moyenne, ce qui explique le bon résultat global obtenu.

Regard d'ensemble sur les copies, conseils et bibliographie

Par rapport aux sessions antérieures, le jury note une amélioration générale du niveau des candidats, amélioration signalée par la disparition de trop nombreux et fort disgracieux barbarismes grammaticaux encore trop présents dans les copies des années antérieures. Les candidats semblent bien posséder leur grammaire normative, ce qui est la condition première de réussite à l'exercice.

Afin de produire un thème latin de qualité lors de l'épreuve du concours, deux acquis *simples mais fondamentaux* doivent être possédés par les candidats :

- Conseil n° 1 : le vocabulaire

Les candidats doivent employer dans leur copie un lexique usuel, fréquent et connu d'eux. Le fait de tomber, par le biais des dictionnaires de thème, sur un mot que l'on ne connaît pas est déjà l'indice que l'on est sur la mauvaise voie. Le contrôle de cette assertion doit être fait en lisant ci-dessous le corrigé détaillé que nous proposons de ce thème : les candidats constateront eux-mêmes que le jury n'a eu recours à aucun terme rare et inconnu. Il en va de même pour les tournures syntaxiques. Un agrégatif, quoi qu'il en doute souvent lui-même, connaît tous les mots et toutes les tournures dont il a besoin pour faire un bon thème latin. Les dictionnaires de thème ne doivent être utilisés que pour pallier une mémoire défaillante et la fréquentation de Gaffiot est bien plus utile et économe de temps. Afin d'acquérir ce stock lexical minimal et indispensable, les ouvrages sont nombreux et le jury se bornera à en recommander deux qui ont fait leur preuve : Podvin (M.-L.), *Les mots latins. Les 2500 mots et constructions de base du latin*, Paris, Scodel-Nathan, 1981, 87 p. ; Meissner (P.), *Phraséologie latine*, Paris, Klincksieck, 1911, 386 p. Ce dernier manuel, plus volumineux que le précédent et qui est

désormais tombé dans le domaine public, est disponible gratuitement en téléchargement sur internet et gagne à être utilisé durant l'année de préparation à l'agrégation.

• Conseil n° 2 : la morphologie et la syntaxe

La rédaction d'un thème latin de qualité suppose la maîtrise *parfaite* d'une grammaire normative qui doit être lue *in extenso* au moins une fois et dont les exemples-types doivent être *systématiquement* surlignés afin que l'œil photographie plus aisément et que l'esprit enregistre ces tournures classiques auxquelles il faut avoir recours dans la rédaction du thème. Pour franchir cette étape, le jury recommande l'un des deux manuels suivants : Gason (J.), Thomas (A.) & Baudiffier (E.), *Précis de grammaire des Lettres latines*, Paris, Magnard, 1963 ; Sausy (L.), *Grammaire latine complète*, Paris, Fernand Lanore, 1965, récemment rééditée en couleurs et, de ce fait, plus aisément lisible. La maîtrise *exhaustive* de l'un de ces ouvrages est particulièrement rémunératrice car elle s'avère déterminante dans trois autres épreuves du concours : leçon de linguistique latine, version latine, improvisé de latin.

Traduction commentée

Les paragraphes renvoient au manuel de : Gason (J.), Thomas (A.) & Baudiffier (E.), *Précis de grammaire des Lettres latines*, Paris, Magnard, 1963. De manière préliminaire, le jury rappelle que les phrases d'un thème latin doivent être liées entre elles par des particules de liaison, placées à l'initiale absolue dans la phrase ou postposées, et qui doivent être connues (cf. § 329). Le petit trait placé avant certaines d'entre elles signale dans ce manuel celles qui sont enclitiques et qui, de ce fait, ne peuvent être placées à l'initiale absolue de la phrase ou de la proposition (*autem, uero, igitur, enim*). Lorsque ce même petit trait est lui-même entre parenthèses, il faut comprendre que les conjonctions de coordination concernées peuvent être placées aussi à l'initiale absolue de la phrase (*igitur*) ou de la proposition qui vient en second après une proposition principale (*tamen*).

À mesure que ces deux princesses devinrent grandes, leurs perfections crurent aussi avec elles, et on ne parlait partout que de la beauté de l'aînée, et de l'esprit de la cadette.

Vt sensim illae ambae regis filiae adoleuerunt, simul etiam creuerunt earum uirtutes animi corporisque, ut undique homines solum traderent pulchram esse maiorem natu, facetam minorem.

Commentaire : La proposition temporelle « À mesure que ces deux princesses devinrent grandes » a été rendue par « Quand les deux filles du roi grandirent peu à peu », traduction qui appelle quelques brèves remarques : *ambo, ae, o*, qui se décline sur *duo, duae, duo* (cf. § 194), signifie « tous les deux ensemble » et convient fort bien ici puisque les deux princesses sont jumelles. Comme il n'existe pas de mot latin pour traduire « princesse », la solution la plus simple était de traduire par les « filles du roi ». Le groupe nominal « leur perfection » a été traduit par « les qualités de l'âme et du corps » *uirtutes animi corporisque*. Ce sens de *uirtus* est plusieurs fois cité dans Gaffiot (cf. p. 1710c et 1711a). La suite de la phrase a été rendue par une proposition de conséquence *ut undique homines solum traderent* « de telle sorte que partout les hommes rapportaient seulement que... ». Pour traduire, « l'aînée » et « la cadette », il fallait bien penser à utiliser le comparatif puisque l'on compare deux personnes (cf. § 187).

Il est vrai aussi que leurs défauts augmentèrent beaucoup avec l'âge.

Constat autem etiam uitia earum multum creuisse eisdem aetate progressis.

Commentaire : « Il est vrai aussi que » a été rendu par *constat etiam* « c'est aussi un fait établi que » (cf. § 395). L'expression « avec l'âge » a été rendue par le syntagme au datif *eisdem aetate progressis* « pour elles-mêmes ayant avancé en âge », expression prise de Gaffiot (cf. p. 1266b).

La cadette enlaidissait à vue d'œil, et l'aînée devenait plus stupide de jour en jour.

Cum enim minor natu perspicue deformis fiebat, tum maior natu in dies magis stultior.

Commentaire : le syntagme « enlaidissait à vue d'œil » a été traduit par « devenait laide très clairement » (*perspicue deformis fiebat*). L'expression *in dies* « de jour en jour » est classique et citée dans Gaffiot (cf. p. 527b). Notons enfin l'emploi de la corrélation *cum... tum*.

Ou elle ne répondait rien à ce qu'on lui demandait, ou elle disait une sottise.

Nam, siue nihil respondebat cum quis eam percontatus erat, siue stulta uerba faciebat.

Commentaire : la traduction de *ou... ou* pouvait être rendue soit par *aut* marquant l'exclusion (« Tu dois entrer ou sortir », cf. § 329.3), soit par *siue* qui offre un choix (« Veux-tu une pomme ou une poire ? », cf. § 329.3). Dans le cas présent, le jury a opté par *siue*, mais *aut* a été aussi admis. La tournure « à ce qu'on lui demandait » a été rendue « toutes les fois que quelqu'un l'interrogeait », traduction qui appelle les remarques suivantes : a) « toutes les fois que » a été traduit par *cum* + indicatif plus-que-parfait marquant la répétition dans le passé et l'antériorité par rapport à l'action décrite dans la proposition principale. On renverra à l'exemple-type : *Quotiens (ubi, cum) noctua cecinerat, multi pauebant* « Chaque fois qu'une chouette criait, beaucoup de gens avaient peur » (cf. § 495, remarque n° 1 et § 496) ; b) par ailleurs, « on » a été traduit par *aliquis* qui est remplacé par *quis* devant un *cum* marquant la répétition (cf. § 288, second tiret) ; c) enfin, l'expression *uerba facere*, ici modifiée par *stulta*, est quasiment incontournable et se trouve citée dans Gaffiot (cf. p. 1686c).

Elle était avec cela si maladroite, qu'elle n'eût pu ranger quatre porcelaines sur le bord d'une cheminée sans en casser une, ni boire un verre d'eau sans en répandre la moitié sur ses habits.

Iam uero tam inscita fuit ut quattuor pretiosa uasa in extremo camino collocare non posset quin unum frangeret nec poculum plenum aquae exhaurire quin dimidiam partem in uestem suam funderet.

Commentaire : le système corrélatif *tam ineptus est* annonce la proposition subordonnée de conséquence au subjonctif introduite par *ut* : il convient de rappeler que seul *tam* peut modifier un adjectif ou un adverbe (cf. § 531). Une faute fréquemment commise a consisté en effet à employer *ita* qui, pour sa part, ne modifie qu'un verbe (cf. § 531). Dans le cadre d'une description du type « Elle était », il convient d'employer le verbe *esse* au parfait (cf. § 415), d'où ici la tournure *tam inepta fuit*. La subordonnée suivante comporte plusieurs difficultés : il s'agit d'une proposition subordonnée de conséquence négative au subjonctif plus-que-parfait (« elle n'eût pu ») dont dépendait une autre proposition subordonnée de conséquence, laquelle est

introduite par « sans que » parce que la précédente est négative. De surcroît la construction se répète deux fois : « elle n'eût pu 1) ranger... sans en casser une, 2) ni boire... sans en répandre ». Les propositions subordonnées de conséquence latines sont toujours au subjonctif, ce qui pose, à priori, le problème de la traduction du français « elle n'eût pu ». Mais, à y regarder de plus près, le subjonctif plus-que-parfait employé par Charles Perrault n'apporte aucune différence sémantique majeure par rapport à l'emploi d'un indicatif : « Elle était avec cela si maladroite, qu'elle ne pouvait ranger quatre porcelaines... ». En conséquence, la solution la plus économique et, au demeurant aucunement fautive, consistait à rendre le plus-que-parfait français par un subjonctif imparfait latin (*posset*) qui respecte aussi la règle de concordance des temps, attendu que la principale (*inepta fuit*) est à l'indicatif parfait. La traduction de « sans » + infinitif appelle la remarque suivante : compte tenu du fait que la principale est négative, cette nouvelle proposition subordonnée de conséquence devait être introduite par *quin* (équivalant à *ut non*) qui est d'un emploi habituel lorsque la proposition principale est négative (cf. § 532.2). Le reste du passage appelle les remarques suivantes : « le bord d'une cheminée » a été traduit par l'adjectif *extremus, a, um*, ce qui est l'occasion de rappeler qu'un certain nombre de noms français désignant une position spatiale ou temporelle (« le début, la fin, le sommet, le bas, le milieu, etc. ») sont rendus en latin par des adjectifs qualificatifs (cf. § 158 et 180, remarque de la colonne de droite) ; l'expression *poculum exhaurire* est classique et citée dans Gaffiot (cf. p. 629c) : l'on aurait pu avoir aussi recours à l'expression *aquam bibere*, elle aussi classique et citée dans Gaffiot (cf. p. 219a) ; on rappellera enfin que *uestis* est féminin et inusité au pluriel, d'où *in uestem suam* pour traduire « sur ses habits ».

Quoique la beauté soit un grand avantage dans une jeune personne, cependant la cadette l'emportait presque toujours sur son aînée dans toutes les compagnies.

Etsi autem multum interest puellam pulchritudine praeditam esse, minor natu tamen in omnibus coetibus paene semper praeter maiorem excellabat.

Commentaire : « Quoique la beauté soit un grand avantage dans une jeune personne » a été rendu par « Même s'il importe beaucoup qu'une jeune fille soit pourvue de beauté ». L'expression *interest* + proposition infinitive est classique (cf. § 468.2) et *multum interest* + proposition infinitive figure dans Gaffiot (cf. p. 856b). L'expression *excellere praeter* + accusatif « l'emporter sur quelqu'un » est classique et citée dans Gaffiot (cf. p. 622a). Enfin, le nom *coetus, us, m.*, classique à la fois au singulier et au pluriel (cf. Gaffiot, p. 338a), signifie « assemblée, réunion d'hommes » et convient donc fort bien au contexte.

D'abord on allait du côté de la plus belle pour la voir et pour l'admirer, mais bientôt après, on allait à celle qui avait le plus d'esprit, pour lui entendre dire mille choses agréables ;

Primum enim homines ad pulchriorem regis filiam adibant ut eam uiderent et mirarentur ; at post paulo, omnes coibant ad facetiorem ut eam audirent sescenta faceta uerba facientem.

Commentaire : ce passage, relativement facile, appelle peu de remarques : le superlatif français « la plus belle » a été rendu par un comparatif *pulchriorem* car nous sommes à nouveau dans le cadre d'une dualité (« la plus belle des deux sœurs ») (cf. § 187). La proposition de but « pour la voir et pour l'admirer » a été rendue par *ut* + subjonctif. Une relative

au subjonctif (*qui eam uiderent et mirarentur*, cf. § 545), un adjectif verbal (*ad eam uidendam et mirandam*, cf. § 449) et même un supin après verbe de mouvement (*eam uisum et miratum*, cf. § 446) étaient également possibles. De la même façon que pour « la plus belle », l'expression superlative « celle qui avait le plus d'esprit » a été rendue par un comparatif (*facetiosem*) (cf. § 187). La proposition subordonnée de but « pour lui entendre dire mille choses agréables » appelle deux remarques : après *audio* marquant ici la perception par les sens (en l'occurrence l'ouïe), la seule construction possible est la proposition participiale (cf. § 432). Par ailleurs « mille » pouvait être traduit soit par *sescenta* qui signifie au sens propre « six cents » et au sens figuré « un très grand nombre, mille », soit par *permulti*, *ae*, *a*.

et on était étonné qu'en moins d'un quart d'heure l'aînée n'avait plus personne auprès d'elle, et que tout le monde s'était rangé autour de la cadette.

Itaque homines mirabantur maiorem natu, minore quarta horae parte, derelictam esse ab omnibus et omnes circum minorem frequentes fuisse.

Commentaire : l'expression « en moins d'un quart d'heure » a été traduite par *minore quarta horae parte*, littéralement « grâce à moins que le quart d'une heure ». Pour traduire « moins de » suivi d'un nom abstrait, il faut avoir recours à l'adjectif *minor* (cf. § 311.B, *minor gloria* « moins de gloire »). L'ablatif se justifie par la règle du complément de temps *quanto tempore* « en combien de temps (une action a été terminée) » (cf. § 102). L'expression « n'avait plus personne auprès d'elle » a été rendue par « avait été abandonnée par tous ». Enfin l'adjectif *frequens* « qui est rassemblé en nombre, nombreux » convenait bien pour rendre « tout le monde s'était rangé... » (cf. p. 693b).

L'aînée, quoique fort stupide, le remarqua bien, et elle eût donné sans regret toute sa beauté pour avoir la moitié de l'esprit de sa sœur.

Maior autem natu, quamuis stultissima (fuerit), id ita animaduertit ut totam pulchritudinem libens omissura fuisset si dimidia parte facetiarum sororis frui potuisset.

Commentaire : l'expression de la concession « quoique fort stupide » a été rendue par *quamuis* + adjectif (cf. § 511) : l'emploi du verbe au subjonctif, qui doit être au parfait comme cela a déjà été dit plus haut (cf. § 415), est facultatif. La proposition « et elle eût donné sans regret... » a été rendue par une proposition subordonnée de conséquence : « l'aînée (...) le remarqua si bien qu'elle aurait donné sans regret toute sa beauté... ». L'ensemble constitue un système à l'irréel du passé : « elle aurait donné sans regret toute sa beauté si elle avait eu la moitié de l'esprit de sa sœur ». Pour rendre un irréel du passé dans une proposition conjonctive déjà au subjonctif (rappel : les subordonnées de conséquence latines sont *toujours* au subjonctif), il convient d'avoir recours aux §§ 554 et 555 et donc d'employer la périphrase *-urus fuerim*⁴ dans la « principale » (« elle aurait donné sans regret toute sa beauté ») et *si* + subjonctif plus-que-parfait dans la « subordonnée » (« si elle avait eu la moitié de l'esprit de sa sœur »). « Toute sa beauté » a été traduit par *tota pulchritudo* (« sa beauté tout entière »), « avoir la beauté » a été rendu par « jouir de » (emploi du verbe *fruo* dont le COD est à l'ablatif, cf. § 65). « L'esprit » a été traduit par *facetiae*, *arum* qui s'emploie toujours au pluriel.

⁴ Une coquille affecte le § 555 où la forme *fuisset*, dans l'exemple *Quaero quid facturus fuisset si diues fuisset*, doit être corrigée en *Quaero quid facturus fuerit si diues fuisset* « Je demande ce qu'il aurait fait s'il avait été riche ». Cette erreur n'affecte pas le § 554. Cf. la grammaire de Sausy, § 405bis, p. 284.

La reine, toute sage qu'elle était, ne put s'empêcher de lui reprocher plusieurs fois sa bêtise, ce qui pensa faire mourir de douleur cette pauvre princesse.

Regina uero, quamuis sapiens fuerit, facere non potuit quin stultitiam ei saepius exprobarer, ut paulum afuerit ut illa misera regis filia dolore moreretur.

Commentaire : pour l'expression de la concession « toute sage qu'elle était », nous renvoyons à ce que nous avons dit précédemment au sujet du syntagme « quoique fort stupide ». L'expression *facere non posse quin* + subjonctif « ne pas pouvoir s'empêcher de » est très classique et devait ici être employée (cf. § 481). « Reprocher quelque chose à quelqu'un » pouvait être traduit par *exprobare alicui aliquam rem* (cf. p. 1067b) ; le verbe *obicere* convenait aussi fort bien. Le syntagme « ce qui pensa faire mourir... » a été traduit par « de telle sorte qu'il s'en fallut de peu que la malheureuse fille du roi mourût de douleur ». L'expression impersonnelle *paulum abest ut* + subjonctif « il s'en faut de peu que » est citée dans Gaffiot (cf. p. 13b). L'on en profitera pour rappeler que le parfait de *absum* est toujours *afui*. Les temps primitifs de *morior* (*morior, moreris, mori, mortuus sum, moriturus*) doivent être appris par cœur car ils sont susceptibles de causer des barbarismes. Le nom « princesse » doit être traduit par « fille du roi », comme cela a été dit en début de ce corrigé.

Un jour qu'elle s'était retirée dans un bois pour y plaindre son malheur, elle vit venir à elle un petit homme fort laid et fort désagréable, mais vêtu très magnifiquement.

Cum enim olim illa confugisset in siluam quamdam ut in ea lugeret se miseram esse, uidit sibi adpropinquantem hominem paruam, maxime deformem ingratumque, sed maxime splendide uestitum.

Commentaire : la traduction proposée commence par un *cum historicum* suivi du subjonctif plus-que-parfait (*confugisset*) ; *in siluam quamdam* est nécessairement à l'accusatif, car marquant le lieu où l'on va (question *quo*, cf. § 83). La proposition *ut in ea lugeret se esse miseram* est une proposition subordonnée de but qui complète la précédente. La construction *lugere* + proposition infinitive (*se miseram esse*) est citée dans Gaffiot (cf. p. 935c). L'emploi de *queror*, tout aussi classique, était également possible. La construction *uidit sibi adpropinquantem hominem paruam, maxime deformem ingratumque, sed maxime splendide uestitum* appelle les brèves remarques suivantes : a) la proposition subordonnée participiale, est, comme nous l'avons dit plus haut, attendue après un verbe marquant la perception par les sens, ici la vue (cf. § 432) ; b) *sibi* est un réfléchi indirect renvoyant non pas au sujet de la participiale (*hominem paruam*) mais au sujet de la proposition principale contenue dans le verbe *uidit* (cf. § 243) ; c) enfin, on ne devait que trop se méfier du groupe ternaire « petit, fort laid et fort désagréable » qui n'admet que trois schémas : a) employer uniquement des virgules (*paruus, deformis, ingratus*) ; b) relier entre eux les différents éléments par *et* (*paruus et deformis et ingratus*) ; c) placer un *-que* à la fin de l'énumération pour relier entre eux les deux derniers éléments (*paruus, deformis ingratusque*). Tout autre schéma est fautif (cf. § 329.1 et notamment encadré) et occasionne une faute comptabilisée comme un solécisme.

C'était le jeune prince Riquet à la houppe, qui [...] avait quitté le royaume de son père pour avoir le plaisir de la voir et de lui parler.

|| *Ille autem fuit Riquetus Spicatus, iuuenilis regis filius, qui reliquerat regnum patris ut delectaretur se eam uidere et cum ea colloqui.*

Commentaire : pour traduire « C'était le jeune prince », il fallait avoir recours à *Ille fuit* : nous avons déjà dit plus haut à deux reprises que l'imparfait français de la description se rend par le parfait latin quand il s'agit du verbe *esse* (cf. § 415). L'adjectif « jeune » dans « jeune prince » ne pouvait pas être traduit à l'aide de *iuuenis* qui n'est pas classique en emploi adjectival : il convient d'avoir recours à l'adjectif *iuuenilis*. Pour traduire, « prince », le plus simple est de gloser ce nom par « fils du roi », comme nous l'avons fait ci-avant pour « princesse » traduit par « fille du roi ». L'expression *relinquere regnum* a été forgée à partir de l'expression *relinquere domum* citée dans Gaffiot (cf. p. 1356c). L'expression « avoir le plaisir de » a été traduit par *delectari* + proposition infinitive « se réjouir de », proposition infinitive dont le sujet, *se*, est un réfléchi direct renvoyant au sujet de *delectari*.

Thème grec

Rapport établi par

Claudia de Oliveira Gomes

Professeure en classes préparatoires aux grandes écoles, lycée Lakanal, Sceaux

Sur un texte de Pascal issu des *Pensées* (Sellier 181, Brunschvicg 425, Lafuma 148), le jury de thème grec a corrigé 25 copies dont les notes s'échelonnent de 17 à 0,5 et la moyenne s'établit à 10,2. Un ensemble très honorable donc, qui se trouve soutenu par un milieu de tableau de bonne qualité, très étoffé, 17 copies atteignant ou dépassant 10/20. Le nombre de mots du thème, 251, se situait dans la fourchette des épreuves précédentes et, si le texte était doté d'une longue énumération de termes qui rendait plus aisée la réflexion syntaxique sur la fin du second paragraphe, il recelait un titre que sa longueur rendait quelque peu problématique et des difficultés qui, pour être classiques, n'en restaient pas moins épineuses : concessive dans une langue du XVII^e siècle qui complique fort la compréhension pour certains candidats, relatives, consécutive, négations, système conditionnel... rien de très aisé, peut-être, mais rien d'impossible non plus à qui s'est convenablement entraîné durant l'année.

Quelques mots sur ce beau passage des *Pensées*... Pascal fait usage d'un style qui recourt beaucoup aux termes abstraits, aux indéfinis, aux formules universalisantes et la précision du sens est souvent contenue dans la tournure syntaxique plus que dans le terme employé. Le grec connaît, ô combien, les ellipses, les termes indéfinis, les abstractions, mais, contrairement au français, la langue privilégie les verbes aux noms et ces particularités si opposées entraînaient beaucoup de transformations et de transpositions ici. Le tout nécessitait également de ne pas chercher des complications inutiles.

On proposera ci-dessous une analyse grammaticale des difficultés qui appelaient réflexion ainsi qu'une traduction issue des bonnes inspirations des candidats, dont certains, pour le plus grand plaisir du jury, ont su écrire dans un grec qui touchait à l'élégance.

Titre : « Que l'homme sans la foi ne peut connaître le vrai bien, ni la justice »

La longueur du titre exigeait une réflexion sur son insertion dans le thème. Les candidats ont estimé, avec plus ou moins de bonheur dans la réalisation, que cette construction introduite par « Que », très usuelle en langue du XVII^e siècle, pouvait être rendue par une infinitive dépendant d'un verbe d'énonciation sous-entendu ou par une complétive introduite par ὅτι ou encore ont tourné la phrase pour en faire une question liminaire. D'autres propositions ont repris les sous-titres d'œuvres antiques bien connus, introduits par περὶ τοῦ/τῆς... : le choix était peu heureux, cette construction est à réserver pour les titres courts.

Dans le titre lui-même, « sans la foi » posait une difficulté. Si on lui choisissait une traduction par un participe substantivé, il fallait prendre garde à la valeur éventuelle de la proposition « s'il n'a pas la foi » et à sa négation, μή. Le sens lui-même constituait une pierre d'achoppement. Le monde de la langue grecque classique ignore l'investissement personnel dans une croyance. Certains candidats ont choisi le terme chrétien, πίστις, mais ce dernier signifie « confiance » en grec classique. D'autres ont recouru à la périphrase « ceux qui pensent qu'il n'y a pas de dieu ». Pourquoi pas... il est vrai que la rhétorique pascalienne ferraille contre les libertins athées, mais aussi contre les Jésuites, gens de foi superficielle qui ne sont pas « sans Dieu ».

Dans ce cas cependant, même si un louable souci de transposition des différences culturelles a sans doute animé pareille transformation, l'idée de la divinité n'exigeait pas le passage un peu curieux du monothéisme au polythéisme. Il était parfaitement possible de dire ainsi « l'homme qui pense qu'il n'y a pas de dieu » et non « des dieux ». Quelques souvenirs de Platon auraient permis d'utiliser sans difficulté, dans ce contexte, un singulier, courant dans les dialogues socratiques. Enfin, on pouvait aussi se contenter de termes qui signalent dans le monde grec une attitude d'impiété, certes ancrée dans la pratique mais pas uniquement, comme ἀνόσιος. Dernier point, « le vrai bien ». En français il s'agit d'un syntagme composé d'un adjectif et d'un terme qui ici a sa valeur nominale « bien » ; mais le grec utilise un adjectif substantivé pour « bien », que l'on choisisse pour cela τὸ ἀγαθὸν ou τὸ καλόν, ce qui exclut que l'on puisse le qualifier par un autre adjectif.

Ὅτι τὸ ἀγαθὸν οὐκ ἔχει ἀληθῶς εἰδέναι ὁ ἀνόσιος ἄνθρωπος, οὐδὲ τὸ δίκαιον.

Phrase 1 : « Tous les hommes recherchent d'être heureux. »

La phrase initiale ne posait guère de difficultés, on ne saurait trop encourager les candidats à ne pas se compliquer inutilement le grec... les épines viendront en temps et heure, il faut épargner quelques précieuses minutes pour les élucider. Le verbe σπουδάζω permettait une construction simple avec participe. L'idée de bonheur était rendue avec pertinence par le verbe εὐδαιμονέω-ῶ, plus que par εὐτυχέω-ῶ qui implique la nuance d'un succès, ici absente. Bien entendu, aucune coordination n'était attendue en ce début de texte.

Πάντες οἱ ἄνθρωποι εὐδαιμονοῦντες σπουδάζουσιν·

Phrase 2 : « Cela est sans exception, quelques différents moyens qu'ils y emploient. »

Point critique de la phrase, l'identification d'une concessive dans la tournure « quelques différents moyens ». Les traductions par une relative, même indéterminée, échouaient à rendre ce sens. C'est καὶ εἰ ou καίπερ qui rendaient le mieux ici le sens de « alors même que... » en français.

La phrase engageait également une des difficultés de ce thème qui est de rendre compte de la pensée qui s'exprime au travers de termes universels abstraits, de tournures restrictives ou privatives : la syntaxe prime, toujours, pour le sens, plus que le concept. Ainsi était-il difficile de rendre le terme de « moyens » et de même celui d'« exception ». Dans « différents moyens » le sens repose sur l'adjectif plus que sur le nom et permettait une traduction en grec par un adjectif substantivé ou en recourant à la formule de distributivité, qui rendait bien la pluralité dissociée des recours employés par les hommes ; quant à « cela est sans exception », l'expression privative, point délicat de traduction lorsqu'elle concerne un terme abstrait qui exclut l'utilisation de ἄνευ, contenait, sous sa forme positive, l'idée que toutes les vies se déroulent ainsi, de manière habituelle. Certains candidats ont eu, avec raison, recours au verbe διατρίβω et à un sujet personnalisé, sous forme de pronom indéfini négatif « personne ne... ». Dans cette même optique de choix habituel, le composé διαχράομαι-ῶμαι pouvait être employé. Enfin, l'alternative entre deux choix de vie (le bonheur ou autre chose), à défaut d'être véritable, est envisagée dans l'hypothèse et le terme ἔτερος pouvait être utilisé.

Une coordination simple (δὲ) liait la phrase à la précédente.

οὐδεὶς δὲ περὶ ἕτερα διατρίβει καὶ εἰ ἄλλοι ἄλλοις διαχρῶνται·

Phrase 3 : « Ils tendent tous à ce but. »

Phrase sans difficulté particulière. L'idée de tendre vers un but, qui a souvent été traduite littéralement avec un verbe et un nom, pouvait être rendue par le seul verbe σκοπέω-ῶ qui signifie précisément « viser à, avoir pour but », le grec est une langue qui préfère toujours verbaliser le sens plutôt que le nominaliser, on le rappelle encore une fois.

Il convenait d'analyser correctement la coordination, causale ou copulative.

πάντες γὰρ ταῦτα σκοποῦσιν·

Phrase 4 : « Ce qui fait que les uns vont à la guerre et les autres n'y vont pas est ce même désir qui est dans tous les deux, accompagné de différentes vues. »

Phrase plus longue et plus complexe qui comportait une série de difficultés.

« Ce qui fait que » devait être analysé dans sa valeur causale et ne pas être traduit littéralement.

La phrase comportait un double balancement, entre les va-t-en guerre et les paisibles, mais également entre le « même désir » et les « différentes vues ».

L'antécédent du pronom relatif « qui » était pleinement déterminé, ce qui écartait le doute sur la valeur éventuelle de la proposition, si l'on choisissait de rendre exactement la construction française.

Pour « aller à la guerre », il fallait être sensible à la lexicalisation française de l'expression, le verbe « aller » revêt ici une valeur très atténuée qui rend difficile l'emploi d'un verbe de mouvement en grec.

Pour « le désir... qui fait que » et les « différentes vues », la verbalisation du sens était préférable à la reprise littérale des noms en français, en se souvenant de l'amour permanent du grec pour les participes : une langue dynamique, toujours. Il fallait saisir que « vue » a le sens de « point de vue », de perspective, d'appréciation de la situation mais non de « but ». Le but, identique pour tous les hommes, est le bonheur, les vues, qui diffèrent, sont les moyens pour y parvenir : pas de terme construit sur σκοπός ici donc et moins encore τέχνη. Quant à l'adjectif « différentes », il ne peut être traduit par ἕτερος, qui signifie toujours « l'autre de deux ».

Une coordination causale ou consécutive s'imposait, sans surprise dans ce texte qui, derrière sa légèreté stylistique, est fortement démonstratif.

ἐκότεροι μὲν οὖν τῶν αὐτῶν ἐπιθυμοῦντες, κατὰ δὲ τὰ δοκοῦντα διαφέροντες, οἳ μὲν πολεμοῦσιν οἳ δ' οὐ·

Phrase 5 : « La volonté ne fait jamais la moindre démarche que vers cet objet. »

De syntaxe simple, mis à part la tournure d'exclusion « ne... que », la phrase obligeait cependant à des transformations. L'usage abstrait du mot « volonté » en français était impossible à rendre directement en grec, certains candidats l'ont parfaitement vu et ont tourné en précisant un sujet concret « les hommes » ou « tous » pour le verbe « vouloir ».

« Faire une démarche », formule où l'objet est quasiment interne en français, appelait également en grec un accusatif d'objet interne ou une de ces formules où l'article revêt un sens de pronom démonstratif.

Enfin une hiérarchisation verbe principal/participe en grec permettait de rendre compte aisément de l'intrication des deux idées volonté/action dans la phrase pascalienne, jamais avare d'enchevêtrements syntaxiques.

Plus que simplement copulative, la coordination ici pouvait être causale ou consécutive.

τοιγαροῦν οἱ ἄνθρωποι περὶ τὰ ἑαυτῶν (ου περὶ τῶν ἑαυτῶν) ἐπιμελοῦνται
οὐδὲν ἄλλο οὐδέποτε πράξει βουλόμενοι ἢ τοῦτο·

Phrase 6 : « C'est le motif de toutes les actions de tous les hommes. »

Là encore, le début de la phrase française, sans coordination, contient dans son lexique la liaison logique avec la phrase précédente : « motif » signifie ici la cause des actions humaines. La coordination grecque peut alors rendre cette relation causale et éviter la nominalisation, toujours problématique lorsqu'elle est aussi abstraite que pour le terme « motif ». De même, l'idée d'« action » gagnait à être rendue par un verbe, qu'il fallait faire varier par rapport à celui de la phrase précédente. Attention à l'emploi de δρᾶν qui n'est pas classique.

πρὸς γὰρ ταῦτα πάντες ἄνθρωποι πάντα πραγματεύονται,

Phrase 7 : « Jusqu'à ceux qui vont se pendre. »

Clausule de paragraphe très pascalienne, avec une phrase averbale, qu'il était aisé de rendre par un participe substantivé. La phrase comportait un verbe « vont » qui a dérouté certains candidats : le sens ici n'était pas le semi-auxiliaire du futur, le texte ne dit pas « ceux qui se pendront » mais « ceux qui font la démarche de se pendre/partent se pendre ». La préposition « jusqu'à » n'avait pas un sens temporel ou spatial mais exprimait l'idée du comble auquel pouvait parvenir l'homme, une simple coordination d'insistance pouvait en rendre le sens.

καὶ μὴν οἱ ἐπιχειροῦντες ἀπάγχεσθαι.

Phrase 8 : « Et cependant depuis un si grand nombre d'années, jamais personne, sans la foi, n'est arrivé à ce point où tous visent continuellement. »

Plusieurs points difficiles devaient attirer la réflexion dans cette phrase. Un intensif d'abord qu'il ne fallait pas négliger de rendre « si grand » ; une durée déterminée par l'origine ; des négations en cascade « personne », « jamais » ; enfin une relative introduite par « où », qui posait la difficulté habituelle de sa nuance éventuelle.

L'intensif se rendait par l'adjectif quantitatif intensif τοσοῦτος (et non πλεῖστος) et la traduction de la durée avec une origine précisément indiquée se faisait soit par une préposition comme ἐκ suivie d'un génitif, soit par un accusatif avec l'adverbe ἤδη. Les négations étaient toutes les deux composées οὐδεὶς, οὐποτε et donc se renforçaient l'une l'autre. Enfin, la relative n'était pas éventuelle, l'antécédent était déterminé « ce point ».

« Arrivé à ce point » comportait une nuance de résultat présent d'action passée que rendait bien un parfait grec. Pour l'expression elle-même, plusieurs possibilités, répertoriées dans le

Bailly, s'offraient aux candidats, dont ἐφικνέομαι-οὔμαι suivi du génitif ou une formule complète de la *République*, πρὸς τέλος ἐλθεῖν.

La coordination, d'opposition partielle, ne pouvait pas être ἀλλά, à la fois pour le sens et parce que la phrase précédente n'est pas négative.

Τοσαῦτα μέντοι ἤδη ἔτη, πάντων πρὸς τοῦτο ἀεὶ συνεχῶς στοχαζομένων, οὐδεὶς τῶν ἀνοσίων οὔποτε πρὸς τοῦτο τὸ τέλος ἐλήλυθεν·

Phrase 9 : « Tous se plaignent, princes, sujets, nobles, roturiers, vieux, jeunes, forts, faibles, savants, ignorants, sains, malades, de tous pays, de tous les temps, de tous âges et de toutes conditions. »

Cette longue énumération, simplement construite, ne recelait que peu de difficultés syntaxiques. Cependant, la coordination, absente en français, devait être rétablie systématiquement entre les termes. Il fallait prendre garde à harmoniser les classes de mots et ne pas coordonner des participes à des noms ou adjectifs ; enfin, dans la dernière partie de l'énumération, l'anaphore « de tous » n'était en fait possible en français que grâce au sens variable de la préposition « de », qui signale l'origine dans « de tous pays » et l'extension dans les autres groupes. Le grec ne peut utiliser pays, temps, âge et condition sous le régime de la même préposition, il fallait renoncer à conserver l'anaphore pour éviter la faute.

ὀδύρονται δὲ πάντες, δυνατοὶ ὄντες ἢ ὑπήκοοι ἢ γενναῖοι ἢ ἀγεννεῖς ἢ πρεσβύτεροι ἢ νεώτεροι ἢ ἰσχυροὶ ἢ ἀσθενεῖς ἢ σοφοὶ ἢ ἀμαθεῖς ἢ ὑγιεῖς ἢ ἄρρωστοὶ ἐκ πασῶν χωρῶν καὶ κατὰ πάντας τοὺς χρόνους καὶ ἐν πάσαις ἡλικίαις καὶ ἐν πάσαις τάξεσιν·

Phrase 10 : « Une épreuve si longue, si continuelle et si uniforme devrait bien nous convaincre de notre impuissance d'arriver au bien par nos efforts. »

La phrase comportait un conditionnel en français qui appelait réflexion. Il s'agissait d'un irréel du présent, qui ne peut jamais être identifié que par le sens général, ici celui de tout le texte (l'homme n'a pas conscience de l'impossibilité du bonheur sans Dieu) et qui est bien marqué à la phrase suivante par un retour à la réalité exprimé par « mais... ». Peu de copies sont parvenues à cette analyse. Il fallait prendre garde à l'absence de la particule ἄν pour rendre l'irréel dans les expressions qui marquent, avec un imparfait, la nécessité et l'obligation.

Impuissance, terme abstrait, a souvent été traduit par des tournures verbales de la possibilité, avec raison. On choisit ici une expression de Xénophon qui signifie « tenter l'impossible ». De même, épreuve et effort se rendaient plus aisément par des verbes.

Le sens même d'épreuve renvoyait à l'idée d'expérience, non de souffrance, πειράομαι-ῶμαι/πείρα, non πάσχω. Un certain nombre d'expressions verbales étaient répertoriées dans le Bailly, à la référence de πείρα, il était bienvenu d'y recourir. Un parfait permettait de rendre le sens de bilan, négatif, des expériences accumulées dans le passé de l'humanité entière.

Πονέομαι-οὔμαι περί τι pouvait rendre à la fois l'idée de tension et de peine imagée que recèle l'expression « arriver au bien par nos efforts », où le verbe « arriver » a ici un sens métaphorique.

Dans la suite des adjectifs, « uniforme » signifiait l'absence de variation dans l'expérience, qui aboutit toujours au malheur sans Dieu. L'adjectif μονοειδής, qui a parfois été privilégié, signifie plutôt « simple », « d'une seule matière », tandis que ἀδιάφορος « non différencié » contient l'idée de différence abolie et est ainsi, chez Aristote, un équivalent sous forme privative de ὁμοιος.

La coordination devait exprimer la conséquence, il s'agit ici du résultat des plaintes exprimées à la phrase précédente.

Οὕτως οὖν μακρὰν καὶ συνεχῆ καὶ ἀδιάφορον πείραν εἰληφόμενος, τοῦτο ἔδει ἡμᾶς πάντως πείσαι ὡς τοῖς ἀδυνατοῖς ἐπιχειροῦντες περὶ τὸ ἀγαθὸν μάτην πονοῦμεθα·

Phrase 11 : « Mais l'exemple nous instruit peu. »

Phrase sans difficulté particulière. L'idée d'exemple est ici celle de l'héritage des modèles inutiles, amoncelés en vain par les expériences humaines et qu'illustre l'énumération du premier paragraphe. L'« exemple », terme singulier universalisant, gagnait à se rendre par un pluriel, plus concret et plus grec.

Plutôt que de faire de ce nom le sujet abstrait d'un verbe, il était, encore une fois, préférable de construire avec une forme verbale d'appui. On pouvait ainsi recourir à χράσμαι-ῶμαι ou παραδέχομαι.

En suivant une formulation platonicienne, on propose ici de transformer le « peu », adverbe en français, en sujet du verbe instruire/apprendre qu'un parfait (passif) dote du sens de résultat présent d'une longue histoire humaine.

La coordination marque le retour à la réalité après l'irréel et c'est νῦν δέ qui rend ce sens. Pour rendre également la forte nuance adversative du « mais » français, on choisit ici d'utiliser καίπερ suivi d'un génitif absolu, ainsi construit dans la *République*.

νῦν δὲ καίπερ ἡμῶν παραδείγματα οὕτω παραδεδεγμένων, ὀλίγον μεμάθηται·

Phrase 12 : « Il n'est jamais si parfaitement semblable qu'il n'y ait quelque délicate différence, et c'est de là que nous attendons que notre attente ne sera pas déçue en cette occasion comme en l'autre. »

Phrase complexe qui comportait quelques difficultés.

Une consécutive logique « si parfaitement... que », marquée en français par le subjonctif. Il fallait donc construire avec la corrélation οὕτως... ὥστε suivi d'un infinitif.

La traduction de « délicate ». Le terme marque ici essentiellement le degré, la différence peut être « infime » et c'est ce que devait tenter de rendre le grec, sans chercher à exprimer précisément l'idée de « finesse » que recèle « délicate » en français.

Le polyptote attendons/attente devait être conservé dans la mesure du possible. Le verbe ἐλπίζω convenait bien entendu parfaitement. Le jury a estimé que le « nous attendons » pouvait se comprendre soit dans le sens de « penser » soit d'« espérer » et a donc accepté les deux négations, οὐ et μή. L'expression « être déçu dans son attente » se trouvait dans le Bailly avec une référence d'Isocrate : διαμαρτάνω τῶν ἐλπίδων.

Parfois, il est possible de faire très simple : ἐνθένδε, outre son sens temporel et local, a également, comme chez Platon, un sens logique qui convenait fort bien ici pour rendre « de là ».

Enfin, la formule « en cette occasion comme en l'autre » a souvent été traduite de manière littérale, avec καιρός dans diverses variations sur οὗτος et ἄλλος. Mais la distinction entre « cette » et « autre » est fortement temporelle. Certaines copies ont saisi cette nuance et marqué la différence clairement par des participes et une opposition entre présent et parfait. On choisit ici d'opposer deux composés de γίγνομαι : ἐπιγίγνομαι pour qualifier l'occasion qui est à saisir, dans le futur proche, immédiat du démonstratif « cette » et προγίγνομαι qui renvoie aux occasions passées, manquées, rendues par l'elliptique « l'autre ».

οὔποτε γὰρ οὕτως ὁμοιοτάτᾳ ἐστὶν ὥστε ὀλιγίστῳ μὴ διαφέρειν, ἐλπίζομεν δὲ ἐνθὲνδε μὴ κατὰ τοὺς ἐπιγιγνομένους καιροὺς ὥσπερ τοὺς προγεγεννημένους διαμαρτήσασθαι τῶν ἐλπίδων·

Phrase 13 : « Et ainsi, le présent ne nous satisfaisant jamais, l'expérience nous pipe, et de malheur en malheur nous conduit jusqu'à la mort qui en est un comble éternel. »

In cauda venenum... la fin du texte présentait quelques épines.

La phrase s'ouvre sur une proposition participiale « le présent... » : la tournure circonstancielle appelait naturellement son équivalent en grec, un génitif absolu.

Dans la principale, le verbe « piper », suranné en français, a été bien compris. L'idée de l'expérience qui « guide » présentait un aspect curieux dans une traduction littérale, qui a souvent été privilégiée (le manque de temps, sans doute...) et l'on choisit ici de rendre ce sens par un participe au parfait.

Si l'on traduisait littéralement la relative qui qualifiait la mort, « qui en est un comble », il fallait prendre garde à accorder le genre du relatif avec le terme choisi en position d'attribut, « comble » ou « malheur », si on préférait le répéter pour plus de clarté, comme l'ont fait un certain nombre de copies.

Enfin, « comble » signifiait, bien entendu, le plus haut degré des malheurs et non... la chose ridicule. Quand la traduction du terme était un adjectif, l'association avec « éternel » a amené quelques bonnes copies à privilégier, avec raison, l'hendiadyn.

La coordination était consécutive, elle était indiquée expressément dans le texte français.

ὥστε τῶν παρόντων οὔποτε ἡμῖν χαριζομένων, πλανώμεθα πεπειραμένοι καὶ συμφορῶν πρὸς συμφοραῖς προσγιγνομένων καταπεμπόμεθα εἰς τὸν θάνατον, τῶν κακῶν ὄντα ἔσχατον καὶ αἰώνιον.

Au terme de cette session 2019, comme en 2018, le jury a jugé élevé le niveau des candidats dans leur ensemble et encourage tous les centres de préparation à persévérer dans le travail de qualité qui est ainsi fourni.

Composition principale de linguistique

Option A

Rapports établis par

Philippe Monneret

Professeur à l'université de Sorbonne Université

et

Thomas Verjans

Professeur à l'université de Toulouse Jean Jaurès

Première partie : ancien français (*rapporteur : Thomas Verjans*)

Texte de référence : *Lais bretons (XII^e-XIII^e siècles) : Marie de France et ses contemporains*, « Guigemar », vv. 129-164.

Traduction

L'extrait à traduire, situé au début du lais de *Guigemar*, ne présentait guère de difficulté majeure. Quelques remarques :

131-132 : Les deux subjonctifs pouvaient se rendre par des conditionnels présents ou, comme l'a choisi la traduction, par un conditionnel et un subjonctif. Sur les valeurs, voir *infra*.

apelat avaunt, 133 : particule verbale qui vient porter sur le verbe et en modifier le sens, que l'on pouvait par exemple rendre par « lui demanda de s'avancer ».

va tost poignaut, 134 : même construction.

Mult anguissusement, 138 : adverbe de manière, renforcé par l'intensif *mult*, et traduisant le sentiment de tourment, d'angoisse, d'oppression.

De sa chemise, 139 : la préposition introduit ici un complément circonstanciel de moyen.

d'iluec, 141 : adverbe locatif.

Le travers del bois est alez un vert chemin, 145-146 : il fallait comprendre qu'il a traversé le bois en suivant le chemin. L'absence de préposition a pu conduire à des erreurs de traduction.

Ki l'ad menez Fors à la laundë, 146-147 : *Fors* peut être associée à *mené* et signifie l'idée d'extériorité, quand la préposition *à* signifie plutôt ici l'idée d'aboutissement. D'où l'idée de « hors de la forêt jusqu'à la lande », et l'importance de ne pas traduire un vers après l'autre.

Choisi, 152 : sens médiéval du verbe *choisir* : « voir ».

Peiee, 154 : enduit de poix, la graphie correspondant à une évolution anglo-normande régulière dans le texte (voir encore, et outre les finales d'imparfait précédentes, *veille* et *seie*, 159 ; *depleie*, 160).

En la cuntree nel país, 162 : enclise de la forme amalgamée *el* (correspondant à « en le ») et de la conjonction négative.

Unkes mes, 163 : *unkes* exprime une négation à orientation temporelle de sens négatif en contete négatif et renforcée par *mes* (voir Buridant, § 613).

Phonétique

Les deux termes proposés à l'étude figurent parmi les classiques du genre et sont traités dans la plupart des manuels présentés en bibliographie. Il importait donc de retracer les différentes étapes de ces évolutions, parmi lesquelles on retiendra ici les faits suivants :

a) Pour *áqua* > *ewe* (Zink, p. 149) :

– En Latin tardif 1 (III^e-V^e s.) : la sonorisation puis la spirantisation de la consonne intervocalique : *q* > *g* > *ɣ*, laquelle sera vélarisée par l'appendice ^w au cours de la même période : *ɣ* > *w*.

– En Latin tardif 2 (V^e-VII^e s.) : la diphtongaison française supposée de *á* > *áɛ* > *ɛ* et le passage de *a* final à *e* central

→ Les formes de l'Ouest (et donc anglo-normande) maintiennent le son *w*, tandis que *w* > *v* à l'Est).

– En Ancien français : le *ɛ* se maintient sous l'influence de *w* et, assez tôt, un *a* dit « de passage » se développe : *ɛ^awɛ*. Il en résultera la triptongue *eau* qui évoluera en *o* entre le moyen français et la Renaissance.

→ On pouvait évoquer l'existence d'une évolution populaire par fermeture de l'élément vocalique en *iaue*, *yaue*.

b) Pour *caelum* > *ciel* (Zink, pp. 52 et 144), deux faits marquants devaient être étudiés :

– La palatalisation de *k* initial en précession d'une voyelle palatale, dès le Latin, sa dentalisation puis la constitution de l'affriquée *ts* par assibilation en sifflante. L'affriquée se dépalatalise en Latin tardif 2 et se réduit à la sifflante à la fin de la période de l'ancien français.

– La diphtongaison spontanée de *e* ouvert tonique libre dès le Latin tardif 1 et son évolution jusqu'à la semi-consonnification de l'élément initial en conséquence de la bascule de l'accent en ancien français. Il était attendu d'évoquer l'absence de réduction en *e* fermé, par ailleurs fréquente en anglo-normand (voir « Introduction », p. 114).

Morphologie

a) Relever les formes de passé simple dans le texte et les classer selon le système du français médiéval

La morphologie des passés simples compte parmi les questions récurrentes et l'on rappellera que le jury attend plus qu'un simple relevé : il convient certes de recenser exhaustivement l'ensemble des formes présentes dans l'extrait – délimité le cas échéant – mais ensuite de les classer et de commenter les faits notables. En outre, une introduction permet de présenter les propriétés générales du tiroir verbal : son origine qui est le parfait latin et la présence des deux ensembles de paradigmes, distingués, notamment, pour l'un des deux, par le caractère faible de la base et l'absence de désinence *t* à la p3, et pour l'autre, par l'alternance de bases faibles (pp. 2, 4 et 5) et fortes (pp. 1, 3 et 6), ainsi que par la présence de la désinence *t* à la p3. C'est cette opposition entre paradigmes faibles et paradigmes mixtes qui sert usuellement de principe au classement des occurrences.

– Les passés dits faibles, accentués donc sur la voyelle thématique, se classent en fonction de celle-ci. On recense alors dans le texte des passés simples à voyelle thématique *a* (*apelat*, v. 133), et des passés simples à voyelle thématique *i* (*choisi*, v. 152).

Le verbe *estre*, représenté trois fois par *fu* dans le texte, en incluant son emploi d'auxiliaire (vv. 150, 154, 159, 161), peut supporter deux analyses⁵ : soit le radical est réduit à *f*, et le *u* est alors considéré comme voyelle thématique du paradigme faible, soit le radical est étendu à *fu*, et le paradigme est alors tenu pour fort. L'absence de *-t* à la p3 pourrait favoriser la première analyse, mais il convient de noter qu'un *t* analogique se propagera tout de même assez rapidement.

⁵ Voir Bragantini-Maillard et Denoyelle, s.v. *estre*, pp. 146-147.

– Les passés dits forts, présentant une alternance de bases le plus souvent doublée d’une alternance vocalique. Ainsi des alternances *i/e* (*vit*, v. 130, 148) et *o/e* (*out*, v. 151, 156, 163 et *pout*, v. 155).

b) Identifier le paradigme auquel appartient la forme *vit* (v. 130), puis rendre compte de la genèse de celui-ci et de son évolution ultérieure

Passé simple à alternance de bases, *vit* correspond à un cas prototypique très largement traité par les usuels⁶. Le jury attend donc que soient présentés les quatre paradigmes du verbe : le paradigme latin, le paradigme en ancien français correspondant à l’époque du texte, le paradigme en moyen français et, enfin, le paradigme en français moderne.

Parmi les faits les plus marquants, il convenait de mentionner que le verbe s’origine dans les parfaits en *-i* et connaît une dissimilation à la p2 du *i* de la base, étendue à la série faible, avant la chute de la consonne sonore intervocalique de la base. Il en résulte un passé simple en ancien français caractérisé d’asigmatique, à alternance de bases *i/e*, et dont les personnes faibles présentent un hiatus : *vy*, *veīs*, *vit*, *veī(s)mes*, *veīstes*, *virent*.

Par la suite, un *-s* analogique de la p5 va s’étendre à la p4 (*-mes* > *-smes*), puis le paradigme dans son ensemble va s’aligner sur la base forte, notamment en raison de la chute des hiatus. Enfin, un *-s* désinentiel va s’adjoindre à la p1, et c’est au cours de la période classique que le *-s* des p4 et 5, notant un allongement vocalique, sera remplacé par le diacritique [^].

Syntaxe

Le mode subjonctif compte parmi les questions classiques de syntaxe et l’on rappellera qu’une introduction est attendue, dans laquelle l’objet proposé à l’étude doit être défini, légitimant de la sorte le relevé des occurrences. Il convient de rappeler encore que le jury n’a pas d’attente théorique spécifique et demeure ouvert à toutes les approches, pour peu que les principaux concepts en soient connus et que le classement des occurrences soit cohérent.

Deux grands types de classement sont possibles, selon que l’on privilégie une approche syntaxique ou sémantique. Dans le premier cas, le plus usuel, on distinguera les emplois en fonction du caractère indépendant ou dépendant de la proposition dans laquelle ils apparaissent. Dans l’extrait, les occurrences illustraient essentiellement la relation entre le subjonctif, la subordination et la négation.

Dans bon nombre de ses emplois, le subjonctif dépend, selon les termes d’O. Soutet, d’une commande lexicale, autrement dit il fonctionne en corrélation avec un segment textuel antérieur⁷. Cela peut expliquer la présence de ce mode en proposition conjonctive, lorsqu’une visée préactualisante est supposée par un sémantisme optatif (*k’esloignez seit mult li est tart*, v. 142), ou par l’expression d’une volonté, fût-elle niée (*ne voelt ke nuls des suens i vienge*, v. 143). Le subjonctif se justifie encore lorsque le procès de la proposition dépendante est soumis à la négation et que s’ajoute un fait de polyphonie, toute supposée soit-elle, avec refus de prise en charge de l’énonciation rapportée (*N’out unkes mes oī parler ke nefis i peüst ariver*, v. 164).

En proposition subordonnée relative, lorsque l’antécédent est nié, une sélection d’ordre quantitatif est alors opérée, réaffirmant en l’occurrence l’inexistence du référent visé par celui-ci. O. Soutet parle alors d’un subjonctif de désactualisation. C’est le cas dans l’ensemble des occurrences suivantes : *K’unke femme nule ne vit A ki il aturnast s’amur* (v. 131) ; *Ne kil guaresist de dolur* (v. 132) ; *N’i out cheville ne closture ki ne fust tute de benus* (v. 157) ; *n’at or ki vaille plus* (v. 158) ; (*nuls des suens*) *Kil desturbast ne kil retienge* (v. 144).

⁶ Voir notamment Zink, *Morphologie*, pp. 189, 195, 202, 204, ainsi que Bragantini-Maillard et Denoyelle, *Cent Verbes conjugués*, pp. 47 sq., pour les explications plus générales et les références à l’ensemble des usuels.

⁷ O. Soutet, *Le Subjonctif en français*, Ophrys, 2000.

On ajoutera simplement que, dans l'ensemble de ces configurations syntaxiques, le choix du tiroir temporel s'explique moins par le jeu de la concordance des temps, que par le caractère hypervirtualisant de l'imparfait du subjonctif qui renforce ainsi la valeur hypothétique du procès dénoté et l'associe davantage à ce que l'on appelle parfois l'irréel du présent, plutôt qu'à une idée de potentiel.

Vocabulaire

De nouveau, il s'agissait d'étudier deux termes bien connus de tous candidats se préparant au concours et que les manuels de référence traitent le plus souvent, *vallet* (v. 133) et *apparillée* (v. 153). Nous invitons donc à s'y reporter, et précisons simplement deux choses.

– L'étude de vocabulaire suppose traditionnellement que soient renseignées les rubriques suivantes : origine du terme, sens en ancien français, sens en contexte, paradigmes morphologiques et sémantiques, évolution ultérieure. Rappelons que la question de l'origine ne doit pas donner lieu à des tentatives plus ou moins hasardeuses de deviner un étymon, et que sont en revanche attendus, lorsque cela est pertinent, les mécanismes de formation dérivationnels ou compositionnels.

– Parmi ces rubriques, le sens en contexte doit recevoir une attention particulière et ne pas se limiter à une simple traduction. Il convient au contraire de s'efforcer d'éclairer le sens du terme non seulement dans le cadre de l'extrait, mais éventuellement à l'échelle de l'œuvre au programme.

Bibliographie

1° Ouvrages généraux et histoire du français

A) Histoire générale du français

Marchello-Nizia, Christiane & Picoche, Jacqueline, *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan Université « *fac linguistique* », 1998.

Perret, Michèle, *Introduction à l'histoire de la langue française*, Paris, Armand Colin, coll. « Campus linguistique », 2001.

B) Français médiéval

Duval, Frédéric, *Le Français médiéval*, Turnhout, Belgique, Brepols « L'Atelier du médiéviste », n°11, 2009.

Soutet, Olivier & Ducos, Joëlle, *L'ancien et le moyen français*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », n°3935, 2012.

2° Grammaires usuelles

A) Ancien français (XI^e-XIII^e siècles)

Bazin-Tacchella, Sylvie, *Initiation à l'ancien français*, Paris, Hachette Supérieur, coll. « Ancrages », 2001.

Buridant, Claude, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES, 2000.

Joly, Geneviève, *Précis d'ancien français*, Paris, Armand Colin, 2002.

Ménard, Philippe, *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, Éditions Bières, coll. « Études Médiévales », 1994.

Moignet, Gérard, *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, 1973.

Revol, Thierry, *Introduction à l'ancien français*, Paris, Armand Colin, 2005 (1^{re} éd., Nathan, 2000).

B) Moyen français (XIV^e-XV^e siècles)

Marchello-Nizia, Christiane, *La Langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Nathan Université « fac linguistique », 1997.

Martin, Robert & Wilmet, Marc, *Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, SOBODI, 1980.

3° Morphologie

Bragantini-Maillard, Nathalie & Denoyelle, Corinne, *Cent verbes conjugués en français médiéval*, Paris, Armand Colin « Cursus », 2012.

Lanly, André, *Morphologie historique des verbes français. Notions générales, conjugaisons régulières, verbes irréguliers*, Paris, H. Champion « Unichamp », 2002.

Zink, Gaston, *Morphologie du français médiéval*, Paris, Presses Universitaires de France « Linguistique nouvelle », 1989.

4° Phonétique

Englebert, Annick, *Phonétique historique du français*, Duculot, 2009.

Laborderie, Noëlle, *Précis de phonétique historique*, Nathan, coll. 128, 2005.

Zink, Gaston, *Phonétique historique du français*, Paris, Presses Universitaires de France « Linguistique nouvelle » (1986).

5° Lexicologie

A) Dictionnaires

Bloch, Oscar & von Wartburg, Walther, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, PUF, « Quadrige », 2002.

Rey, Alain, *Dictionnaire Historique de la Langue Française*, Paris, Le Robert.

B) Manuels

Andrieux-Reix, Nelly, *Ancien français. Fiches de vocabulaire*, Paris, PUF « études littéraires », 2004.

Bertrand, Olivier & Menegaldo, Silvère, *Vocabulaire d'ancien français. Fiches à l'usage des concours*, Armand Colin, 2006.

Seconde partie : français moderne (*rapporteur : Philippe Monneret*)

Texte de référence : Honoré de Balzac, *Le Cousin Pons*, collection GF, 2015, p. 140-141.

Le contenu de l'épreuve de français moderne relève de plusieurs domaines de la linguistique : morphologie lexicale et sémantique lexicale pour la partie « lexicologie », syntaxe, morphologie grammaticale et sémantique grammaticale pour la partie « grammaire » et enfin stylistique pour la partie « Étude de style ». Pour qu'ils soient en mesure de répondre convenablement aux attentes de cette épreuve, il convient donc en premier lieu que les candidats disposent d'une connaissance globale de chacun de ces domaines, c'est-à-dire qu'ils sachent ce que chacun d'eux recouvre, quels types d'analyses ils présupposent. Or il apparaît, dans les copies rendues lors de cette session de l'agrégation de grammaire, que le domaine de la stylistique demeure très mal maîtrisé. On insistera donc dans ce rapport sur les principaux enjeux de cette partie de l'épreuve. Comme les deux autres parties de l'épreuve (lexicologie et grammaire) sont généralement traitées d'une manière satisfaisante, les compétences d'un candidat en stylistique pourraient être un avantage non négligeable dans la perspective du concours. On insistera également sur la façon de traiter la question de lexicologie, qui, bien qu'elle soit mieux comprise que le commentaire stylistique, donne rarement lieu à des analyses vraiment satisfaisantes.

LEXICOLOGIE

La question portait cette année sur les mots suivants : *engager* (l. 10) et *considérablement* (l. 24) :

– « Le grand-père de Cécile, le vieux Camusot et Le grand-père de Cécile, le vieux Camusot et sa femme ne pouvaient manquer à cette réunion, destinée par la position des convives à **engager** définitivement monsieur Brunner, annoncé, comme on l'a vu, comme un des plus riches capitalistes de l'Allemagne, un homme de goût (il aimait la fillette), le futur rival des Nucingen, des Keller, des du Tillet, etc. »

– « Cécile bavarda **considérablement**, et s'arrangea pour que Frédéric aperçût un dictionnaire allemand, une grammaire allemande, un Goethe qu'elle avait cachés ».

En règle générale, les mots choisis par le jury pour la question de lexicologie présentent au moins une particularité, dans leur forme ou dans leur emploi. L'une des conditions de la réussite à cette question réside donc dans l'aptitude des candidats à identifier cette particularité – autrement dit à tenter de répondre à la question suivante : pourquoi ces mots sont-ils donnés à analyser ?

D'une manière générale, les mots à analyser dans cette partie de l'épreuve présentent un intérêt morphologique (leur formation se prête à une analyse) ou un intérêt sémantique (l'emploi du mot dans son contexte est inattendu ou au moins comporte des implications sémantiques remarquables). Bien entendu, ces deux aspects peuvent être présents simultanément. Dès qu'un mot est construit, c'est-à-dire s'il comporte plusieurs morphèmes, il se prête à une analyse morphologique : tel était le cas des deux mots à analyser et cela d'une manière évidente pour *considérablement*, où l'on distingue immédiatement au moins trois morphèmes : une base *considérer*, une première suffixation en *-able*, et une seconde suffixation en *-ment*. On pouvait aussi repérer aisément la base *gager* dans le verbe *engager*. Au plan sémantique, aucun des deux mots ne présentait une particularité d'emploi remarquable, au moins en

première analyse. Par conséquent, les candidats pouvaient prévoir que leurs analyses devaient prendre principalement appui sur l'étude morphologique de chacun des mots, sans pour autant négliger les autres aspects de la question. En d'autres termes, ils pouvaient prévoir que les attentes du correcteur porteraient en premier lieu sur l'analyse morphologique de ces mots.

Cette étude doit être menée avec soin. Il convient tout d'abord d'indiquer la nature et la fonction (ou, plus largement, les propriétés syntaxiques) du mot à étudier, autrement dit d'en proposer une première description morphosyntaxique :

– *engager* est un verbe à l'infinitif ; il est inclus dans le groupe prépositionnel « à engager définitivement monsieur Brunner [...] etc. », qui est lui-même un complément du participe passé *destinée* : « cette réunion, destinée [...] à engager [...] monsieur Brunet [...] ». On ajoutera que cet infinitif est lui-même le noyau d'un groupe verbal qui comporte un GN de fonction COD (« monsieur Brunet [...] ») et un adverbe de fonction complément adverbial du verbe (« définitivement »). Dans un cas comme celui-ci, où le mot à étudier n'a pas de « fonction » au sens habituel du terme, on tâche donc de décrire : i) dans quelle structure syntaxique il s'insère (ici, l'infinitif est inclus dans un GP complément d'un participe passé), ii) quels éléments il régit (ici, un COD et un adverbe) ;

– *considérablement* est un adverbe qui modifie le verbe « bavarda » ; il est donc de fonction complément adverbial du verbe « bavarder ».

La deuxième étape consiste à étudier la formation du mot, c'est-à-dire sa morphologie. Cette analyse relève du domaine de la morphologie lexicale, qui examine essentiellement les phénomènes de dérivation (préfixation, suffixation, parasynthèse), de conversion (ou « dérivation impropre ») et de composition (étude des degrés de figement d'une expression polylexicale – sur ce point, non pertinent pour l'épreuve de cette année, voir G. Gross, *Les expressions figées en français. Les noms composés et autres locutions*, Ophrys, 1996). Pour chacun des mots à étudier, le jury avait des attentes précises :

– dans le cas de *engager*, le jury attendait que les candidats ne confondent pas le morphème d'infinitif *-er* avec un suffixe. La désinence d'infinitif n'est pas un morphème dérivationnel mais un morphème flexionnel, qui s'inscrit dans le paradigme complet de la conjugaison du verbe (sur ce point et plus généralement sur la problématique de la morphologie lexicale, voir par exemple D. Apothéloz, *La construction du lexique français*, Ophrys, 2002). Le verbe *engager* est construit sur le nom *gage* (qui fournit le radical verbal *gag-*) au moyen d'une préfixation par *en-*. Le schéma de formation du mot est donc le suivant (il est vivement conseillé d'utiliser ce type de schéma pour cette partie de la question de lexicologie) : [en- [gag(e)-]_N]_V. Le radical verbal *engag-* se prête ensuite à la conjugaison, qui fournit un ensemble de formes (*engage*, *engageons*, *engageraient*, etc.) dont l'infinitif *engager* fait partie. Encore une fois, le morphème *-er* n'a aucunement un statut de suffixe : le verbe *engager* est formé par préfixation (du nom *gage*) et conversion (du nom en verbe) simultanées. Par conséquent, ce type de formation n'appartient aucunement à la catégorie de la parasynthèse (préfixation et suffixation simultanées sur une base, du type *encolure*). Il convient d'ajouter que la pertinence de cette analyse repose sur une propriété sémantique (que l'on nomme « compositionnalité ») : la combinaison du sens du préfixe *-en* et du sens de la base *gage* permet bien de rendre compte du sens originare du verbe *engager* (littéralement : « mettre en gage »). Il reste que, contrairement au cas de *considérablement* qui sera examiné plus loin, seul le sens le plus ancien de *engager* est compatible avec son analyse comme verbe préfixé. Un locuteur contemporain du français ne percevra sans doute pas le mot « gage » dans le verbe « engager », ou ne comprendra pas le lien entre le sens de « gage » et celui de « engager ». Cela signifie que l'analyse proposée vaut en diachronie, mais pas nécessairement en synchronie.

Une hypothèse concurrente, mais qu'il est aisé d'éliminer, est celle d'une conversion et d'une préfixation successives : à partir du nom *gage*, on forme par conversion le verbe *gager*, puis par suffixation le verbe *engager*. Le schéma de formation serait dans ce cas le suivant : [en-[[gag(e)]_N]_V]. Mais l'absence de relation sémantique entre « gager » et « engager » (donc le défaut de compositionnalité), suffit à exclure cette solution.

– dans le cas de *considérablement*, c'est une description précise des suffixations qui était attendue. Dans la plupart des copies, seule la suffixation en *-ment* est mentionnée. Il s'agit de la formation très bien connue de nombreux adverbes du français à partir d'un adjectif au féminin qui est suffixé en *-ment* (*lent* > *lente* > *lentement*), morphème issu du latin *mente*. Les candidats ont-ils la naïveté de croire qu'au niveau de l'agrégation le jury se satisfasse d'un degré d'analyse aussi élémentaire ? Sans doute, puisque de nombreuses copies se sont contentées de cette analyse. Le processus complet de dérivation était pourtant ici très facile à recomposer. Certes, l'adverbe *considérablement* est issu de l'adjectif *considérable* ; la relation sémantique entre les deux mots est évidente : *considérablement* signifie « de manière considérable ». Mais l'adjectif *considérable* est lui-même issu du verbe *considérer* : *considérable* signifie, littéralement, « que l'on peut considérer ». Et l'analyse s'arrête ici puisque le verbe français *considérer* est un emprunt au latin classique *considerare*. Poursuivre l'analyse (en isolant un préfixe *con-* issu de *cum-* et une base *siderare*) relève donc non plus de la morphologie lexicale du français, mais de la morphologie lexicale du latin, ce qui sort du champ de l'épreuve et par conséquent n'est pas exigé. Le schéma complet de la formation du mot français était donc le suivant : [[considér(er)_V -able]_{Adj} -ment]_{Adv}. À la différence du verbe *engager*, étudié précédemment, il est raisonnable de penser que cette analyse est valide en synchronie. Ce qui signifie qu'il est raisonnable de supposer que la plupart des locuteurs du français perçoivent le rapport entre *considérablement* et *considérer*. En d'autres termes, la formation de *considérablement* est transparente, ou tout au moins beaucoup plus transparente que celle du verbe *engager*. Une formulation plus technique de la même idée : le degré d'iconicité de *considérablement* est plus élevé que celui de *engager* (sur cette notion, voir D. Apothéloz, « Le rôle de l'iconicité constructionnelle dans le fonctionnement du préfixe négatif *in-*, *Cahiers de Linguistique Analogique*, n°1, Juin 2003, p. 35-63 [<https://perso.atilf.fr/apotheloz/wp-content/uploads/sites/59/2015/06/Dijon.pdf>], ou encore Apothéloz (2002) cité plus haut).

La troisième étape consiste à étudier le rapport entre le sens en langue de chacun des mots à étudier et leur sens en discours, c'est-à-dire dans l'énoncé où ils sont employés. C'est bien ce rapport qu'il est intéressant de commenter : la présentation du sens en langue ne doit pas viser à reconstituer approximativement un article de dictionnaire mais à dégager plusieurs axes sémantiques véhiculés par le mot à étudier, c'est-à-dire à étudier sa polysémie, afin d'identifier celui qui est sélectionné par le contexte. Il peut arriver que cet aspect de la question ne suscite aucun développement. Dans le cas de l'adverbe *considérablement*, dont le sens de base est « d'une manière considérable », la polysémie est très limitée voire absente (la plupart des dictionnaires ne donnent qu'une seule acception) et se limite à une valeur intensive, équivalente à *beaucoup*, *énormément*, *abondamment*, etc. Le sens en discours est par conséquent un simple reflet du sens en langue : « Cécile bavarda considérablement », c'est-à-dire beaucoup, abondamment, etc.

Le cas du verbe *engager* est un peu plus intéressant. En effet, le rapport entre le sens qu'on déduit de sa formation (« mettre ou donner en gage ») et ses acceptions en français moderne ou contemporain est beaucoup plus complexe car ce verbe, lui, est polysémique. Sans disposer d'un dictionnaire, comment les candidat(e)s peuvent-ils explorer cette polysémie ? Il convient ici de *se rendre conscient* de ses connaissances métalinguistiques et de jeter sur un brouillon tous les sens qui viennent à l'esprit, en s'aidant de la variation du contexte d'emploi : « engager son honneur », « engager un employé », « engager la clé dans la

serrure », « bien engager sa voiture pour la garer », « engager le pays dans une voie difficile », « engager quelqu'un à faire quelque chose ». On pensera sans doute plus difficilement à : « engager ses bijoux au Mont-de-Piété », en raison de la désuétude de l'expression comme de la réalité qu'elle désigne. On pourra également songer aux emplois pronominaux : « s'engager dans l'armée », « s'engager pour une cause », « une voiture qui s'engage dans un sens interdit », etc. Ces emplois pronominaux gagnent à être signalés, mais ils demeurent secondaires puisque le verbe à étudier n'est pas de forme pronominale. Cette première étape exige bien entendu une bonne connaissance du vocabulaire, mais il ne s'agit pas d'une connaissance technique : ce qui est sollicité ici, c'est la connaissance « naturelle » du vocabulaire français que possède en principe tout locuteur avancé (par opposition à non natif ou à débutant) de la langue française – et un agrégé de grammaire doit l'être. La réponse devient technique quand on commence à chercher à organiser l'ensemble des emplois, c'est-à-dire à structurer la polysémie du mot étudié. La polysémie s'organise ici en deux groupes d'acceptions : celles qui dérivent directement du sens étymologique (« mettre en gages ») et celles qui en dérivent par analogie. Les sens « engager son honneur » et « engager un employé » dérivent directement du sens étymologique (qui ne subsiste que dans un emploi du type « engager ses bijoux au Mont-de-piété »), par métaphore : ce n'est plus un objet que l'on « donne en gage », mais un sentiment (l'honneur par exemple) ou un contrat (dans le sens « recruter par engagement »). En revanche, c'est par analogie que le second groupe d'acceptions du verbe *engager* dérive du sens étymologique, « mettre en gages ». En effet, lorsque des objets sont mis en gage, ils sont donnés à l'usurier ou au banquier (en échange d'une somme d'argent) qui les retient jusqu'à ce que la dette soit payée. C'est bien cette double idée d'un don ou d'un transfert et d'une rétention que l'on trouve dans les emplois « engager la clé dans la serrure » (c'est-à-dire glisser la clé dans la serrure – idée de don – qui retiendra mécaniquement cette clé – idée de rétention), ou « bien engager sa voiture pour la garer ». À partir de ces dernières acceptions, on peut obtenir par métaphore, en passant d'un objet non animé à un objet animé, le sens « entraîner » que l'on trouve dans « engager le pays dans une voie difficile » ou dans « engager quelqu'un à faire quelque chose ». Donc, à partir d'un sens étymologique (« mise en gage »), une bifurcation se manifeste entre d'une part des acceptions métaphoriques (l'objet « mis en gage » devient une promesse ou un contrat) et d'autre part des acceptions par analogie (« faire entrer dans quelque chose qui retient », à partir de l'idée de rétention véhiculée par le sens étymologique de *engager*), dont, à leur tour, découlent des acceptions métaphoriques (idée d'entraîner). On n'attend pas des candidat(e)s qu'il soient en mesure de rendre compte d'une manière exhaustive de la polysémie du mot à étudier (ce que nous ne faisons d'ailleurs pas non plus ici), mais au moins qu'ils tentent de le faire, qu'ils se montrent capables d'un raisonnement, dont le rédacteur du rapport a tenté de donner une idée en développant un exemple. Une dernière remarque : la structuration de la polysémie du verbe *engager* que l'on vient d'exposer ne tient pas compte de l'ordre d'apparition des acceptions. On ne peut en effet exiger des candidats qu'ils disposent de cette connaissance. L'essentiel est donc bien de faire preuve d'une capacité de raisonnement au sujet du lexique, sans pour autant viser une validité historique.

Quant au rapport entre le sens en langue du verbe *engager* et son emploi dans le texte à étudier, force est de constater qu'aucune des acceptions usuelles ne coïncide exactement avec l'emploi qu'en fait ici Balzac : « Le grand-père de Cécile, le vieux Camusot et sa femme ne pouvaient manquer à cette réunion, destinée par la position des convives à **engager** définitivement monsieur Brunner, annoncé, comme on l'a vu, comme un des plus riches capitalistes de l'Allemagne, un homme de goût (il aimait la fillette), le futur rival des Nucingen, des Keller, des du Tillet, etc. ». En effet, les acceptions dans lesquelles l'objet du verbe *engager* est un humain se limitent à l'idée de recruter par contrat (« engager un employé ») et à l'idée d'entraîner (« engager quelqu'un à faire quelque chose »). Mais cette seconde acception exige

un complément d'objet indirect, qui n'apparaît pas dans le texte. Il ne reste donc que la première des deux acceptions, qui, de toute évidence, ne correspond pas à l'emploi qui est fait du verbe *engager* dans le texte : la « réunion » dont il est question n'est évidemment pas destinée à embaucher Brunner. Il conviendra donc d'examiner plus en détail le sens contextuel.

Et c'est précisément l'objet de la quatrième et dernière étape : l'étude du mot dans son contexte. Une fois que le sens contextuel a été situé par rapport au sens en langue, il reste à justifier, si cela est possible ou intéressant, le choix de ce mot par l'auteur. On s'intéresse ici aux connotations, aux associations intratextuelles ou extratextuelles que suscite le mot à étudier. En d'autres termes, on tente de répondre à la question : pourquoi ce mot précis plutôt qu'un autre ? Encore une fois, il n'est pas toujours possible de traiter cet aspect de la question. Dans le cas de *considérablement*, on pourra tout au plus supposer que cet adverbe a été choisi plutôt que *beaucoup* ou *énormément*, en raison de sa longueur (6 syllabes) : le mot est long, voire lourd, comme l'est le bavardage de Cécile. Il s'agit donc d'un autre aspect de l'iconicité linguistique, qui désigne toute forme de similarité entre le signifié et le signifiant. Mais on ne voit guère ce qu'il y aurait de plus à commenter. En revanche, comme nous l'avons vu, dans le cas du verbe *engager*, le mot est employé dans le texte avec un sens qui n'est pas prévu dans sa polysémie en langue. D'une manière générale, ou bien l'emploi du mot dans un texte correspond à l'une des acceptions disponibles en langue, ou bien aucune des acceptions en langue ne correspond précisément au sens du texte. Dans ces cas où la polysémie contextuelle majore la polysémie en langue, l'auteur produit un effet particulier qu'il convient de circonvenir. Pour ce faire, une méthode efficace consiste à tenter de remplacer le mot à étudier par un synonyme ou une expression synonyme plus naturelle dans le contexte. Ici, *engager* pourrait être remplacé par *convaincre* par exemple : « cette réunion, destinée par la position des convives à engager/convaincre définitivement monsieur Brunner ». Ainsi apparaît, par contraste, ce que l'on perd à renoncer à l'emploi du verbe *engager* : on perd l'aspect mercantile et la dimension coercitive véhiculée par cet emploi de *engager*. L'emploi de ce verbe contribue donc à l'ironie qui se dégage de l'ensemble du texte.

Au total, l'enjeu de la question de lexicologie n'est donc pas d'improviser un article de dictionnaire en déclinant les différents sens du mot à analyser, ni d'en deviner l'étymologie. Il consiste à faire preuve de capacités d'analyse en morphologie et d'être en mesure de relier l'analyse morphologique à l'analyse sémantique du mot dans son contexte. Dans certains cas, toutes les parties de cette question (description morphosyntaxique, analyse morphologique, étude du rapport entre sens en langue et sens contextuelle, analyse fine du sens contextuel) ne se prêtent pas à un développement argumenté. L'aptitude des candidat(e)s à distinguer les points qui méritent d'être développés de ceux qui ne se prêtent qu'à une remarque ponctuelle fait partie des critères d'évaluation de cette partie de l'épreuve.

GRAMMAIRE

A) Les subordonnées

La question de synthèse de cette année était des plus traditionnelles. Globalement, elle a donné lieu à des exposés convaincants, témoignant de connaissances grammaticales assez bien maîtrisées. On rappellera tout d'abord que, pour cette question, le jury attend une introduction présentant la notion à étudier et aboutissant à une proposition de plan, puis une analyse détaillée de chaque occurrence dans le cadre du plan annoncé.

Dans le cas des subordonnées, il convient de rappeler en premier lieu que la subordination se caractérise par une dépendance de la proposition subordonnée à l'égard de la

principale, ou, mieux encore, par le fait que les subordonnées sont incluses dans une phrase matrice. Cette caractéristique les distingue de la coordination ou de la juxtaposition. Il convient en outre d'ajouter que, puisqu'il s'agit de propositions, elles doivent comporter un groupe verbal dans lequel le verbe est conjugué à un mode personnel, sauf dans le cas des subordonnées infinitives et participiales qui, elles, disposent d'un sujet « propre », c'est-à-dire d'un sujet distinct de celui du verbe de la principale. Hormis ce cas particulier, les constructions infinitives et participiales ne sont donc pas incluses dans le corpus. Mais, comme on le verra, certains cas méritent une discussion. On pouvait ensuite distinguer deux grands types de subordonnées, selon qu'elles sont introduites ou non par un outil subordonnant, conjonction de subordination ou pronom relatif et indiquer les différents types de circonstancielle et de relatives. Un cas particulier à intégrer dans le classement, parce qu'il est présent dans le texte, est celui des propositions incises. On notera bien que, dans cette partie introductive, il convient de présenter l'ensemble de la catégorie ; on indiquera ensuite quelles sont les types d'occurrences qui apparaissent dans le texte. Un classement possible était donc le suivant :

1. Les propositions subordonnées complétives
 - La proposition subordonnée conjonctive (introduite par *que*)
 - La proposition subordonnée interrogative indirecte totale (introduite par *si*)
2. Les propositions subordonnées circonstancielle
3. Les propositions subordonnées relatives
 - Les propositions subordonnées relatives adjectives
 - Les propositions subordonnées relatives substantives
4. Les subordonnées sans conjonction de subordination
 - La proposition subordonnée infinitive
 - La proposition subordonnée participiale
 - La proposition subordonnée interrogative indirecte partielle
5. Les propositions incises

Les occurrences étaient les suivantes, dans l'ordre d'apparition dans le texte :

1. *Les trois grands personnages acceptèrent, quoique invités à bref délai.*
2. *chacun d'eux comprit le rôle que leur faisait jouer le père de famille,*
3. *En France on porte assez volontiers secours aux mères de famille qui pêchent un gendre riche.*
4. *Le comte et la comtesse Popinot se prêtèrent également à compléter le luxe de cette journée, quoique cette invitation leur parût être de mauvais goût.*
5. *cette réunion, destinée [...] à engager définitivement monsieur Brunner, annoncé, comme on l'a vu, comme un des plus riches capitalistes de l'Allemagne [...]*
6. *monsieur Brunner, annoncé, comme on l'a vu, comme un des plus riches capitalistes de l'Allemagne [...], un homme de goût (il aimait la fillette), le futur rival des Nucingen, des Keller, des du Tillet [...]*
7. *C'est notre jour, dit avec une simplicité fort étudiée la présidente à celui qu'elle regardait comme son gendre en lui nommant les convives, nous n'avons que des intimes.*
8. *C'est notre jour, dit avec une simplicité fort étudiée la présidente à celui qu'elle regardait comme son gendre en lui nommant les convives, nous n'avons que des intimes.*
9. *D'abord, le père de mon mari, qui, vous le savez, doit être promu pair de France.*
10. *D'abord, le père de mon mari, qui, vous le savez, doit être promu pair de France.*

11. *monsieur le comte et la comtesse Popinot, dont le fils ne s'est pas trouvé assez riche pour Cécile.*
12. *Nous serons obligés de dîner un peu tard, à cause de la Chambre où la séance ne finit jamais qu'à six heures.*
13. *Pons se frotta les mains, en homme qui dit : — Voilà nos amis, mes amis !...*
14. *Cécile bavarda considérablement, et s'arrangea pour que Frédéric aperçût un dictionnaire allemand, une grammaire allemande, un Goethe qu'elle avait cachés.*
15. *Cécile bavarda considérablement, et s'arrangea pour que Frédéric aperçût un dictionnaire allemand, une grammaire allemande, un Goethe qu'elle avait cachés.*
16. *Ah ! vous apprenez l'allemand ? dit Brunner en rougissant.*

Les seules catégories représentées sont donc les propositions subordonnées relatives, les propositions subordonnées circonstancielles et les propositions incises.

On notera que les deux occurrences suivantes, qui ont parfois été intégrées au corpus, devaient être exclues :

- *La présidente, en femme habile, eut quelque chose de particulier à dire à son cousin, afin de laisser Cécile un instant en tête à tête avec son Werther.*
- *Il n'y a que les Françaises pour inventer ces sortes de trappes.*

Ces deux occurrences constituent en effet de simples compléments circonstanciels, introduits par des prépositions ou locutions prépositionnelles (*afin de, pour*).

Le texte comportait trois types de propositions à étudier : les relatives, les circonstancielles et les incises.

1. Les propositions subordonnées relatives

On distingue traditionnellement les relatives adjectives et les relatives substantives (y compris les relatives dites « périphrastiques »)

1.1. Les relatives adjectives

Le classement des relatives adjectives repose d'une part sur la nature du déterminant de l'antécédent, d'autre part sur le rôle sémantique de la relative. Si le déterminant de l'antécédent est un déterminant défini (article défini, déterminant possessif ou démonstratif), la relative est dite « déterminative » lorsqu'elle restreint l'extension de l'antécédent et « appositive » lorsqu'elle n'affecte pas l'extension de l'antécédent, en raison du fait que le référent de cet antécédent est déjà fixé. Lorsque l'antécédent de la relative est un indéfini, la question de l'identification du référent de l'antécédent ne se pose plus et, par conséquent, l'opposition « déterminative » / « appositive » n'est plus pertinente. Dans ce cas, on distingue les relatives « essentielles » (qu'on ne peut supprimer) des relatives « accidentelles » (facultatives). Précisons que le jury attend que, dans chacun des cas, l'antécédent et la fonction du pronom relatif soient identifiés et, que, dans le cas des relatives substantives, on indique en outre la fonction de la relative.

1.1.1. Les relatives à antécédent défini

a. Les relatives déterminatives

Deux occurrences devaient être relevées :

- *chacun d'eux comprit le rôle que leur faisait jouer le père de famille,*

L'antécédent du pronom relatif *que* est le GN *le rôle*. Ce pronom relatif est de fonction COD du verbe *jouer*. La relative est nécessaire à l'identification du référent de l'antécédent : sans elle, on ne sait pas de quel « rôle » il est question. Il s'agit donc bien d'une relative déterminative.

– *En France on porte assez volontiers secours aux mères de famille qui pêchent un gendre riche.*

L'antécédent du pronom relatif *qui* est *les mères de famille*. Ce pronom relatif est de fonction sujet du verbe *pêcher*. La relative sélectionne un sous-ensemble dans l'ensemble des « mères de famille ». On a donc bien une restriction de l'extension de l'antécédent, et par conséquent une relative déterminative.

b. Les relatives appositives

Le texte comportait trois occurrences de ce type :

– *D'abord, le père de mon mari, qui, vous le savez, doit être promu pair de France.*

On peut ici hésiter sur l'antécédent du pronom relatif *qui* car deux interprétations sont possibles : est-ce « le père de mon mari » ou « mon mari » qui « doit être promu pair de France » ? Bien que la première interprétation semble la plus naturelle, en toute rigueur, aucun argument syntaxique ne permet de trancher entre les deux hypothèses. C'est le contexte de l'ensemble de l'œuvre qui confirme que cette première interprétation est la bonne : c'est bien l'ensemble du GN *le père de mon mari* qui est l'antécédent du pronom relatif *qui* et ce pronom relatif est de fonction sujet du verbe *devoir*. L'antécédent *le père de mon mari* a un référent entièrement identifié par le complément du nom *de mon mari*. Par conséquent, la relative ne contribue aucunement à cette identification : il s'agit d'une relative appositive.

– *monsieur le comte et la comtesse Popinot, dont le fils ne s'est pas trouvé assez riche pour Cécile.*

L'antécédent du pronom relatif *dont* est l'ensemble du GN *monsieur le comte et la comtesse Popinot*. Pour des raisons référentielles évidentes, cet antécédent n'est pas limité au seul GN qui précède le pronom *la comtesse Popinot*. Ce pronom relatif est de fonction complément du nom *fils*. L'antécédent *monsieur le comte et la comtesse Popinot* a un référent entièrement identifié, notamment grâce au fait qu'il contient des noms propres. Par conséquent, la relative ne contribue pas à cette identification : il s'agit d'une relative appositive.

– *Nous serons obligés de dîner un peu tard, à cause de la Chambre où la séance ne finit jamais qu'à six heures.*

L'antécédent du pronom relatif *où* est *La Chambre*. Ce pronom relatif est de fonction complément circonstanciel. L'antécédent *la Chambre* a un référent que l'on identifie grâce à l'article défini à la majuscule à l'initiale de *Chambre* et grâce au contexte (il s'agit de la Chambre des députés). Par conséquent, la relative ne contribue pas à cette identification : il s'agit encore une fois d'une relative appositive.

1.1.2. Les relatives à antécédent indéfini

Deux occurrences apparaissaient dans le texte :

– *Pons se frotta les mains, en homme qui dit : — Voilà nos amis, mes amis !...*

L'antécédent du pronom relatif *qui* est *homme*, un GN réduit à un nom. Ce pronom relatif est de fonction sujet du verbe *dire* (on pouvait éventuellement commenter le fait que le verbe *dire* introduit une séquence au discours direct et par conséquent que le COD de ce verbe est une phrase averbale à présentatif). Il est évident que cette relative ne peut être effacée : il s'agit donc d'une relative essentielle.

– *Cécile bavarda considérablement, et s'arrangea pour que Frédéric aperçût un dictionnaire allemand, une grammaire allemande, un Goethe qu'elle avait cachés.*

L'antécédent du pronom relatif *qu(e)* est un ensemble de GN juxtaposés : *un dictionnaire allemand, une grammaire allemande, un Goethe*. Ce pronom relatif est de fonction COD de cachés (on pourra noter l'accord du participe passé dans cette configuration). A la différence du

cas précédent, cette relative pourrait être supprimée (« Cécile bavarda considérablement, et s'arrangea pour que Frédéric aperçût un dictionnaire allemand, une grammaire allemande, un Goethe ») : elle donne une information complémentaire mais non nécessaire. Nous avons donc affaire à une relative accidentelle.

1.2. Les relatives substantives

La seule occurrence de ce type était la suivante :

– *C'est notre jour, dit avec une simplicité fort étudiée la présidente à celui qu'elle regardait comme son gendre en lui nommant les convives, nous n'avons que des intimes.*

Le pronom relatif *qu(e)* est précédé du pronom démonstratif *celui* dont il est indissociable et dont il constitue l'antécédent. Ce pronom démonstratif réfère lui-même à Brunner. Le pronom relatif est de fonction COD du verbe *regarder* et la relative est de fonction COI de *dire*. Puisque la relative a une fonction de substantif, il s'agit bien d'une relative substantive. On parle également dans ce cas de « relative périphrastique ».

2. Les subordonnées circonstancielles

2.1. Les subordonnées concessives

Deux occurrences de concessives pouvaient être relevées, introduites par la conjonction de subordination *quoique* :

– *Les trois grands personnages acceptèrent, quoique invités à bref délai.*

Ce premier cas est particulier puisque la subordonnée ne contient pas de verbe conjugué à un mode personnel, ni de sujet. Mais il est aisé de restituer le verbe et son sujet (« quoiqu'ils fussent invités à bref délai »). On fera donc l'hypothèse d'une ellipse de ces deux éléments, ce qui permet de considérer la séquence comme une subordonnée concessive.

– *Le comte et la comtesse Popinot se prêtèrent également à compléter le luxe de cette journée, quoique cette invitation leur parût être de mauvais goût.*

Ce deuxième cas est plus typique. On remarque l'emploi du subjonctif dans la subordonnée, qui est régulier dans le cas des concessives et qui se justifie par l'absence d'actualisation du procès : la concession signifie qu'une cause n'est pas opérante, donc non actualisée. Ici, la cause « cette invitation leur parut de mauvais goût » aurait dû entraîner un refus de la part du comte et de la comtesse Popinot. Mais, ce qu'exprime la concession, c'est que cette cause n'opère pas dans cette situation.

2.2. Une subordonnée comparative

Cette occurrence, qui n'appelle pas de commentaire particulier, est la suivante :

– *cette réunion, destinée [...] à engager définitivement monsieur Brunner, annoncé, comme on l'a vu, comme un des plus riches capitalistes de l'Allemagne [...]*

2.3. Une subordonnée finale

On pouvait enfin relever un cas de subordonnée finale qui méritait une discussion :

– *Cécile bavarda considérablement, et s'arrangea pour que Frédéric aperçût un dictionnaire allemand, une grammaire allemande, un Goethe qu'elle avait cachés.*

Cette subordonnée est bien introduite par la conjonction *afin que* qui est caractéristique des subordonnées finales. Toutefois, on pouvait remarquer – et on a trouvé cette remarque dans une copie – que la subordonnée ne peut pas être supprimée, ni déplacée : *« Cécile bavarda considérablement, et s'arrangea » (la phrase est concevable mais à condition de modifier le sens du verbe *s'arranger*) ; *« Cécile bavarda considérablement, et, pour que Frédéric aperçût un dictionnaire allemand, une grammaire allemande, un Goethe qu'elle avait cachés elle s'arrangea ». Dans cette construction, le verbe *s'arranger* a un complément

obligatoire (« s'arranger pour quelque chose »), qui a donc un statut de COI. La subordonnée de sens final n'a donc pas une fonction circonstancielle mais une fonction de COI.

3. Les propositions incises (ou incidentes)

Les incises (ou incidentes) sont des propositions qui sont incluses dans une phrase matrice sans coordonnant ni subordonnant. Elles permettent souvent d'indiquer des paroles rapportées et se caractérisent, dans ce cas, par la présence d'un verbe de parole (dont le prototype est *dire*) et par une inversion du sujet :

- *C'est notre jour, dit avec une simplicité fort étudiée la présidente à celui qu'elle regardait comme son gendre en lui nommant les convives, nous n'avons que des intimes.*
- *Ah ! vous apprenez l'allemand ? dit Brunner en rougissant.*

Dans d'autres cas, elles permettent d'introduire un commentaire, encadré par des éléments de ponctuation qui signalent un décrochage énonciatif, virgules ou parenthèses :

- *monsieur Brunner, annoncé, comme on l'a vu, comme un des plus riches capitalistes de l'Allemagne [...], un homme de goût (il aimait la fillette), le futur rival des Nucingen, des Keller, des du Tillet [...]*
- *D'abord, le père de mon mari, qui, vous le savez, doit être promu pair de France.*

B) Faites toutes les remarques nécessaires sur : « La présidente, en femme habile, eut quelque chose de particulier à dire à son cousin, afin de laisser Cécile un instant en tête à tête avec son Werther »

Il est conseillé de traiter cette question en distinguant les faits de macrostructure (analyse de la séquence dans son ensemble) et les faits de microstructure (analyse d'éléments inclus dans la séquence).

1. Macrostructure

La séquence est formée d'une phrase complexe, dont le groupe sujet est le GN *La présidente, en femme habile*, le groupe verbal *eut quelque chose de particulier à dire à son cousin* et le groupe circonstanciel *afin de laisser Cécile un instant en tête à tête avec son Werther*. Ce groupe circonstanciel a la nature d'un groupe prépositionnel (introduit par la locution conjonctive *afin de*) et, au plan sémantique, a une valeur finale.

2. Microstructure

On pouvait relever les faits suivants :

- le GN sujet contient un GNP apposé, *en femme habile* ;
- le GV a une structure à double objet : le COD est *quelque chose de particulier* (un pronom indéfini qui comporte lui-même un complément prépositionnel, *en particulier*), le COI est le GNP *à son cousin* ;
- le verbe *dire*, noyau de ce GV, comporte un auxiliaire modal *avoir à* (équivalent sémantique de *devoir*), conjugué au passé simple ;
- le complément circonstanciel est un groupe prépositionnel infinitif, dont le verbe (*laisser*) comporte lui-même deux objets, un GN réduit au nom propre (*Cécile*) et un GNP (*en tête à tête avec son Werther*). Ce groupe prépositionnel contient lui-même un circonstant (intraprédicatif) : le GN *un instant* ;
- le GNP *en tête à tête* contient une séquence figée *tête à tête* ;
- le nom propre *Werther* est ici une antonomase, puisqu'il est employé comme un nom commun.

ÉTUDE DE STYLE

Si la plupart des copies ont proposé, dans l'ensemble, des analyses de bonne qualité en grammaire et, dans une moindre mesure, en lexicologie, l'étude de style est nettement moins bien maîtrisée. Il convient donc de rappeler les enjeux de cette épreuve.

L'étude de style relève d'une branche de la linguistique que l'on nomme la stylistique. Cependant, il convient de préciser d'emblée que le commentaire stylistique des concours ne représente qu'un aspect très partiel de la stylistique comme discipline. La stylistique peut être définie globalement comme l'étude des conditions verbales de la littérarité (ce qui fait qu'un texte littéraire est littéraire ; les conditions verbales qui font qu'un texte littéraire est littéraire, c'est-à-dire ce qui, dans la langue utilisée pour produire un texte littéraire, fait qu'il est littéraire). Souvent la stylistique est interprétative, il ne s'agit pas seulement de décrire ce que l'on trouve comme figures dans un texte. Elle donne sens aux textes, comme le ferait un commentaire littéraire. La différence entre ces deux types de commentaires concerne la démarche et les outils. On ne s'y prend pas de la même manière, on ne montre pas tout à fait la même chose, même si l'on interprète dans les deux cas. Du reste, le commentaire littéraire (au sens de l'explication de texte en littérature française – le cas de l'explication de texte en littérature comparée est différent) doit inclure des remarques utilisant les outils de la stylistique (figures, temps des verbes, analyse de points grammaticaux, etc.) et elle est trop peu fondée si elle les néglige, mais elle va aussi mobiliser d'autres explications relevant, principalement, de l'histoire littéraire. La première difficulté consiste donc à cerner ce que l'on cherche en stylistique et ce que l'on attend des candidats dans le commentaire, pour qu'il soit de type stylistique et non de type littéraire. On invite donc les candidats à travailler cette question à partir d'ouvrages d'initiation. En voici quelques exemples, avec des citations qui dessinent les contours de l'approche stylistique des textes :

Brigitte Buffard-Moret, *Introduction à la stylistique*, Paris, Armand Colin, coll. 128, 2007 :

« On ne peut rendre compte du sens d'un texte sans observer de manière rigoureuse l'objet qu'il constitue, un objet fait de mots organisés. C'est là qu'intervient la stylistique, car si les définitions de cette discipline [...] sont divergentes, toutes admettent que son propos est l'analyse et l'interprétation des faits langagiers, essentiellement dans un texte littéraire, « pour scruter et isoler les diverses composantes verbales de la littérarité » (G. Molinié, *Éléments de stylistique française*). [...]

Chemin faisant, ce livre montre :

- que certains procédés stylistiques sont propres à un genre et que par conséquent un poème qui forme un tout n'appelle pas le même commentaire qu'une page de roman, que le texte dramatique ne réclame pas les mêmes outils d'analyse que le texte narratif ;
- que l'analyse stylistique doit obligatoirement avoir une composante historique : par exemple, le lecteur qui ignore l'influence de la rhétorique sur l'art du poète au XVI^e siècle peut faire un contresens total sur un poème de Ronsard en voyant de la sincérité là où il y a art d'émuouvoir le destinataire par le choix des arguments ;
- que, par le repérage dans un texte de toutes les particularités d'utilisation de la langue, la stylistique permet de définir le « style » propre à un auteur, ce style qui « est l'homme », selon Buffon, et qui, « pour l'écrivain, aussi bien que la couleur pour le peintre, est une question non de technique, mais de vision », selon Proust ; la stylistique fait ainsi le lien entre le langage et la pensée individuelle – contrairement à l'ancienne rhétorique –, et l'analyse stylistique ouvre sur celle de la littérature. »

Joëlle Gardes-Tamine, *La stylistique*, Paris, Armand Colin, coll. Coursus, 1992 :

« Une des principales difficultés de l'analyse stylistique tient à ce qu'il faut éviter deux écueils : s'en tenir à un relevé sec et aride de procédés du texte qui en supprime la dynamique et la spécificité, ou faire une explication littéraire qui propose directement une interprétation sans s'appuyer sur le détail des mots, constructions et figures. Comme la linguistique, elle a à affronter le passage d'une grammaire de la phrase (étude des régularités et procédés inférieurs à la phrase, qui, à eux seuls, ne peuvent être interprétés) à une grammaire du texte, qui situe ces procédés dans le cadre de l'enchaînement d'un propos cohérent. Aucun phénomène n'est en effet doté d'un sens en soi immuable, et seul le contexte où il est inséré lui en confère un. [...]

La première tâche, qui est absolument fondamentale, suppose de solides connaissances de grammaire. [...]

La seconde partie de l'analyse stylistique consiste à donner un sens aux faits ainsi rassemblés. Une bonne analyse doit choisir certains seulement de ces faits jugés pertinents dans une perspective d'ensemble. Il est vain de vouloir être exhaustif. Mieux vaut faire ressortir quelques caractéristiques [...] On essaiera de montrer comment chaque genre nécessite une organisation linguistique particulière et pose à l'écrivain des problèmes spécifiques. La solution choisie pour résoudre ces problèmes techniques est évidemment révélatrice de la sensibilité propre de chaque auteur mais s'inscrit à l'intérieur des contraintes propres à chaque genre. »

Frédéric Calas et Dominique-Rita Charbonneau, *Méthode du commentaire stylistique*, Paris, Armand Colin, coll. Coursus, 2005 :

« L'analyse stylistique est l'examen des procédés linguistiques mis en œuvres par un écrivain, non seulement à des fins communicatives, mais encore en vue de produire un effet esthétique. Elle est sans cesse au service de l'interprétation littéraire du texte, en s'attachant de prime abord aux modalités de l'écriture de l'œuvre, c'est-à-dire au choix des mots, des phrases et des figures, qui permettent aux auteurs de livrer leur vision du monde, de construire leurs univers et des faire partager au lecteur.

L'analyse stylistique emprunte à la grammaire, à la linguistique (énonciation, pragmatique, linguistique textuelle), à la rhétorique, à la poétique et à la sémiotique leurs outils et leurs approches pour mesurer l'utilisation particulière qu'un auteur fait de tel ou tel élément langagier. Se pose alors la délicate question de la représentativité d'un procédé et de la signification qui lui est attachée. Le mot « procédé » est à prendre dans son sens large de « fait observable » à quelque niveau du texte qu'il se présente. Nous les regroupons sous les rubriques suivantes : procédés de progression textuelle, procédés énonciatifs, lexicaux, grammaticaux et rhétoriques. [...]

On part de l'idée que les procédés langagiers ont une fonction ou renferment un sens identifiable en langue. L'analyse stylistique s'intéresse à la variation de cette fonction ou de ce sens en discours. Elle s'attache également à cerner l'interaction de ces procédés entre eux, auxquels tout texte fait différemment appel.

D'autres savoirs, littéraires, qui permettront d'apprécier les spécificités du passage, devront être convoqués pour son interprétation. [...] L'étude de style ne devra jamais séparer le fond de la forme. Il est important de comprendre que l'analyse est amenée à dévoiler ce qui est fondamentalement lié. Le texte est un tissu, comme le rappelle son origine latine (texte vient de tisser, *texere*). Chaque élément concourt à la signification de l'ensemble. Il faut mettre en relation les procédés relevés les uns avec les autres. On ne traitera pas isolément les procédés en ne donnant que leur valeur en langue, mais on veillera à adapter leur analyse à la spécificité de l'extrait. »

Le domaine d'ensemble étant défini, il reste à préciser les attentes du commentaire stylistique à l'agrégation. Comme on l'a vu, la stylistique est « l'examen des procédés linguistiques mis en œuvre par un écrivain, non seulement à des fins communicatives, mais encore en vue de produire un effet esthétique. » (Callas et Charbonneau, 2005). Cette notion d'effet est très importante. Un texte littéraire produit ou cherche à produire, sur son lecteur, un effet particulier, il cherche à produire quelque chose. L'étude stylistique consiste donc à tenter de trouver ce qui, dans le discours produit par l'auteur, a permis de produire cet effet.

En termes d'outils disciplinaires pour analyser les procédés d'écriture, la stylistique emprunte à différents domaines : la grammaire, la linguistique (énonciation, pragmatique, linguistique textuelle), la rhétorique, la poétique. Mais il convient préalablement de préciser ce qu'est un procédé d'écriture. C'est un « fait observable » dans le texte, phénomène lexical, énonciatif, grammatical, rhétorique, textuel. On part de l'idée que ces phénomènes langagiers ont un sens identifiable en langue et l'on observe comment ils sont mis en œuvre de manière particulière (écart avec la langue) dans un passage particulier, pour prendre un sens particulier en discours. En outre, on essaiera de comprendre comment l'interaction entre ces phénomènes permet de créer tel effet, telle signification. Un dernier point : la stylistique ne se réduit évidemment pas à un discours grammatical sur des textes littéraires. Elle requiert une culture et des connaissances littéraires solides sur les œuvres au programme – connaissances en histoire littéraire, dans le domaine des genres, des écoles et mouvement artistiques. Cela permet notamment de comprendre la portée de certains effets de sens ou certains enjeux.

Dans l'étude stylistique, il est demandé d'effectuer d'abord une analyse formelle (procédés exploités par le texte) pour aboutir à une interprétation. Ce qui requiert de :

– relever, identifier et analyser, le plus techniquement possible, les procédés précis utilisés par les auteurs (voir les grilles d'interrogation des textes proposées par Callas et Charbonneau, 2005).

– dégager les effets esthétiques et de sens produits par ces procédés. Deux approches sont envisageables, une approche quantitative et une approche qualitative. L'approche quantitative consiste à se demander si le procédé identifié est récurrent dans le texte, dans quelle mesure, selon quelle répartition, etc. L'approche qualitative consiste à se demander de quelle manière est exploité ce procédé, dans quel but et comment il se relie, se combine ou s'oppose aux autres procédés, etc.

Il convient préalablement, dans l'introduction, de bien définir la notion figurant dans l'intitulé de la question, en faisant intervenir les connaissances universitaires dont on dispose et en articulant, si possible (cela varie selon les notions), les dimensions linguistique et littéraire. On confrontera ensuite la notion au texte selon les mêmes modalités. C'est cette notion qui, bien souvent, permet non seulement d'entrer rapidement dans l'analyse stylistique du texte mais aussi de problématiser de manière pertinente, de produire un questionnement sur le fonctionnement stylistique du texte.

La notion à traiter était la satire. Dans l'Antiquité, la satire est un genre, un genre poétique (p. ex. Juvénal). Il vise à critiquer certains aspects de la vie sociale ou certains défauts humains au moyen du ridicule, ce qui lui donne aussi un aspect divertissant. En dépit de quelques variations, cette conception de la satire se maintient jusqu'au XVII^e siècle. Il s'agit donc d'un genre qui s'adresse assez directement à un public, qui cherche à réjouir le public tout en l'édifiant. La satire est un genre rhétorique, ce qui présuppose la présence d'un orateur, et la prise en compte d'un auditoire. Cependant, la satire n'est pas seulement un genre : elle peut apparaître sous la forme d'un registre ou d'une tonalité satiriques dans d'autres genres, par exemple dans le roman. *Le Cousin Pons*, n'est pas une satire mais un roman, qui contient des passages relevant du registre satirique.

L'axe intéressant est ici de faire dialoguer satire et roman réaliste.

Le roman réaliste se veut miroir de la société, il cherche à faire une « analyse de ses maux (de la société) et de la discuter dans ses principes » (Balzac, Avant-propos à *La Comédie humaine*). L'emploi des verbes *analyser* et *discuter* implique la prévalence d'un point de vue objectif, d'où souvent narrations omniscientes, à la troisième personne, en tout cas chez Balzac. C'est aussi, pour Balzac, une configuration où le récit d'événements est donné (en apparence) objectivement ; le récit est premier puis le narrateur intervient pour donner sens, généraliser et expliquer.

La satire au contraire est subjective, elle manifeste l'humeur du poète antique, l'avis de l'orateur, du moraliste, qui est de ce fait une figure visible du discours. Bien sûr, la critique demande une analyse, une compréhension mais elle va plus loin en prenant parti et, surtout, elle ne poursuit pas un but scientifique mais moral, elle cherche à corriger. Enfin, la satire peut exagérer, caricaturer pour dévoiler et d'ailleurs une certaine satire réaliste du XIX^e siècle le fait. Or, le texte de Balzac n'adopte pas cette perspective.

La problématique s'orientera donc autour de cette question de la cohabitation possible du registre satirique dans le genre du roman réaliste et plus précisément du roman réaliste balzacien. Comment peuvent-ils cohabiter (en surmontant les oppositions mentionnées précédemment) ? quelle place pour le registre satirique dans l'entreprise réaliste ? À quelles fins ?

I. Mécanismes satiriques : fustiger les méchants et dénoncer les travers sociaux

Le passage met en œuvre un certain nombre de procédés visant à dénoncer les travers de la haute société, comme la vénalité, l'hypocrisie. Certains prêtent à sourire, la moquerie étant le ressort le plus évident du registre satirique.

1. Faire sourire : figures de la moquerie

Trois figures principalement permettent la moquerie. Le principe consiste à tourner en ridicule certains comportements.

– une périphrase métaphorique *du phénix des gendres* qui par son excès et son incongruité contextuelle prête à sourire. On peut ajouter l'intertexte avec La Fontaine (*le phénix des hôtes de ses bois*).

– dans le même ordre d'idée, une caricature de l'amour passionné, en décalage avec le contexte d'amour arrangé : antonomase *son Werther* (l. 23).

– l'euphémisme *assez volontiers* (l. 5), qui suggère justement l'intensif en faisant mine d'atténuer.

– les antithèses qui montrent le décalage ridicule entre l'apparence recherchée et la motivation réelle : *une simplicité fort étudiée* (l. 13), *s'arrangea pour que Frédéric aperçût [...] qu'elle avait cachés* (l. 24-25). La cible ici est l'hypocrisie des comportements sociaux.

Ces figures provoquent le rire par excès ou décalage. Surtout elles éveillent la vigilance du lecteur vers d'autres moyens plus subtils.

2. Faire voir la réalité : moyens lexicaux

Les choix lexicaux employés par le narrateur pour rendre compte des fiançailles sont plus subtils et dévoilent la véritable nature de ce projet d'union. Les fiançailles sont désignées par le champ lexical de l'échange commercial : *venir en aide* (l.5), *cette réunion* (l. 9), *engager* (jeu polysémique, traité en question de vocabulaire : mettre en gage, s'engager par contrat commercial, et bien sûr s'engager à se marier). Elles le sont aussi par le champ lexical du théâtre : *les trois grands personnages* (l. 3-4), *le rôle que leur faisait jouer* (l. 4-5), *se prêter à* (l. 6).

Les fiançailles ne sont qu'une mascarade qui cache, en réalité, un accord commercial. On fustige ici la vénalité hypocrite des bourgeois. La manière dont le narrateur décrit les fiançailles dénonce donc leur véritable nature, qu'il condamne.

3. Dévoiler les apparences : moyens grammaticaux

À mi-chemin du lexique et de la syntaxe, la parlure de la présidente trahit sa conception intéressée des rapports sociaux, dans la manière dont elle conçoit ses *intimes* (l. 14). Ce terme est l'hypéronyme d'un réseau sémantique dans lequel les phénomènes syntaxiques jouent un rôle intéressant. Ils trahissent le fait que, sous cette étiquette, elle classe des personnes d'intérêt plus que de cœur ou de proximité. Examinons, puisqu'il s'agit de discours direct, ce qu'elle dit des personnes incluses parmi les « intimes » : *le père de mon mari* réfère à la sphère familiale, donc intime, mais le groupe verbal fait valoir le statut social plus que familial : *doit être promu pair de France* (l. 15) ; dans le cas du comte et de la comtesse Popinot, une relative explicative met la relation familiale en valeur, mais elle inclut une indication de nature vénale (*dont le fils ne s'est pas trouvé assez riche pour Cécile*, l. 14-15). Dans d'autres cas, c'est la détermination nominale qui est révélatrice : *notre ministre de la justice, notre premier président, notre procureur général* (l. 18-19) : ce possessif peut être interprété de manière affective, certes, et il permet alors de mettre en lumière le statut social des « intimes » en question, vantardise sociale. Autre interprétation possible, il est réellement un collectif (« notre premier ministre à tous »), mais, dans ce cas, le lien intime est moins perceptible et il permet de toute façon encore une fois de se valoriser socialement. La dénomination par la fonction associée au déterminant possessif semble mal s'adapter à l'hypéronyme « intimes » dénonçant la vanité sociale.

Le narrateur aussi utilise des moyens grammaticaux pour dévoiler le décalage entre les apparences et la réalité, fort de son savoir omniscient. Il utilise à deux reprises des propositions subordonnées concessives en *quoique* (l.4 et 7), qui montrent le décalage entre les faits (accepter l'invitation) et l'absence de motivation. Bien sûr, les deux subordonnées étant disposées successivement, leur effet n'en est que renforcé. Ainsi c'est toute la société conviée dont on montre l'hypocrisie et les agissements par intérêt, au mépris des convenances ou des valeurs.

Il est donc aisé de repérer la dénonciation du fonctionnement de cette société bourgeoise ou noble qui est conditionnée par des enjeux de tractation commerciale et de mondanité intéressée. Deux protagonistes exemplaires sont au premier plan, la mère et la fille, qui sont directement ridiculisées, l'une par sa parlure, l'autre par son comportement.

II. La rhétorique satirique, une expression subjective

La satire, même si elle n'est pas ici un genre mais un registre, est nécessairement subjective ; elle manifeste l'humeur de celui qui la manie. Sa dimension rhétorique en fait un discours dans lequel le satiriste est perceptible et capte son auditoire pour l'instruire, au moyen de différents procédés.

1. L'immixtion du narrateur-satiriste

L'immixtion du narrateur est assez perceptible d'abord dans les modalisations, plus précisément par l'usage d'adverbes : *assez* dans *assez volontiers* (l. 6), *fort* dans *une simplicité fort étudiée* (l. 13), *considérablement* qui modifie le verbe *bavarda* (l. 24) qui expriment tous une évaluation de la part du narrateur (modalisation évaluative).

Par ailleurs, le narrateur-satiriste est directement visible dans les commentaires donnés dans les incidentes qui entrecoupent le récit pour apporter des explications : *poussé par sa femme* (l. 1-2), les propositions subordonnées concessives l. 4 et 7-8, *en femme habile* (l. 22). Ces commentaires manifestent la présence d'une subjectivité mais, en outre, leur contenu constitue toujours une explication qui dévoile les ressorts véritables des actions ou des

motivations des personnages. Le narrateur n'est pas du tout caché ni n'affecte une objectivité neutre. Ici le narrateur intervient pour persuader son lecteur et fustiger les aspects négatifs de la société qu'il observe.

2. Connivence avec le destinataire

Cette dimension rhétorique est encore plus perceptible dans les procédés mettant en jeu une connivence avec le lecteur, comme le ferait un orateur avec son auditoire. On relèvera les procédés suivants :

– L'usage d'un ton oral ou familier dans le choix de certains termes : *pêchent* (l. 6) pour désigner le fait de trouver un gendre riche – du reste l'expression *gendre riche* paraît un stéréotype ; *le vieux Camusot* (l. 8-9), pour désigner le grand-père de la fiancée (en position détachée, alors que son identification vient d'avoir lieu (*le grand-père de Cécile*), de manière plus objective et neutre) ; l'expression finale *ces sortes de trappes* caractérisée par un terme de chasse inattendu et le déterminant *ces sortes de*, qui, bien que défini, manifeste une imprécision fréquente à l'oral, la référence s'établissant en complicité avec le savoir que l'on suppose partagé par le destinataire.

– L'incidente *comme on l'a vu* (l. 10), fait clairement référence à la lecture de ce qui a précédé. Le narrateur, par-là, manifeste sa présence et son statut même de narrateur. S'adressant directement à son destinataire, il l'implique dans son discours, établissant un lien explicite.

– La facture de la phrase enfin, procédant souvent par emboîtement et faite d'incidentes nombreuses, se veut mimétique d'un discours s'élaborant au fil de sa production. On pourra donner en exemple la première phrase. Mais aussi la seconde, qui présente une hyperbate, le connecteur *et* étant très fréquent à l'oral. Enfin la dernière phrase du paragraphe, l. 8 à 12, qui utilise l'incidente (*comme on l'a vu*), et une parenthèse explicative (*il aimait la fillette*) ainsi qu'une énumération incomplète dont le dernier terme est *etc.*, typique également du discours oral.

La convergence de ces procédés crée un ton, un ton de conversation familière, comme si le narrateur, oralement, racontait une anecdote à un destinataire complice. Ces procédés établissent la proximité, ou plus exactement la *complicité* propice à la production du ridicule, du moins au partage de valeurs communes nécessaire à la persuasion propre à la rhétorique satirique. Même lorsque les énoncés sont généralisants, comme Balzac en a l'habitude (l. 5-6 et 27), ils sont mâtinés de familiarité : *pêchent* et *assez volontiers* pour le premier et *ces sortes de trappes* pour le second.

Plus que donner une vision ridicule ou simplement rire de ses personnages, le registre satirique fait appel à une rhétorique particulière, dans laquelle le satiriste est une figure qui se montre, juge et, pour ce faire, cherche à établir une connivence avec son destinataire pour mieux le persuader. La satire ici n'est pas simple moquerie, elle relève d'un dispositif énonciatif propre. Or ce dispositif semble entrer en tension avec les codes du roman réaliste.

III. Satire ou roman réaliste ?

1. Une page de récit réaliste balzacien

Il ne faut pas oublier que le passage n'est pas génériquement une satire mais une page de roman réaliste balzacien. Il en porte les caractéristiques. Ainsi Balzac dispose de nombreux passages de récit au passé simple (marqueur de récit). Les procès désignés par des verbes perfectifs (l. 1 à 5) sont au passé simple, d'aspect global ; leur mise en série constitue donc la succession des événements du récit. Ensuite le narrateur interrompt le récit pour livrer un énoncé à portée généralisante, au présent de l'indicatif à valeur de vérité générale, pour livrer une analyse ou une explication (*on porte, qui pêchent*, et le présentatif au présent *il n'y a que les Françaises*). Cette généralisation s'effectue grâce au temps verbal mais aussi au moyen de GN génériques au pluriel *les françaises, aux mères de famille* – avec un nom renvoyant à une

catégorie sociale et *on*, pronom indéfini sujet de la première sentence à portée générale, très usité dans les énoncés gnominiques. Cette manière est typique de Balzac.

Certes, ce passage ne permet pas d'établir le caractère réaliste du roman (qu'on peut montrer par exemple avec un ancrage référentiel du type toponyme ou patronymes, ou encore avec des éléments historiques). Mais ces indications sont largement présentes ailleurs dans le roman.

2. Focalisation et discours rapporté : moyens romanesques au service de la satire

Cet extrait est écrit en focalisation zéro. Le narrateur jouit d'un point de vue omniscient qui lui permet par exemple de savoir que la simplicité manifeste de la parole de la présidente est en réalité étudiée, et que, bien qu'ils n'en aient probablement rien dit les « grands personnages » ont jugé l'invitation tardive et que le grand-père l'a trouvée de mauvais goût. Il pénètre ainsi les consciences de chacun pour informer le lecteur que « chacun d'eux comprit le rôle que leur faisait jouer le père de famille ».

Or, le narrateur utilise cette posture narrative précisément à des fins satiriques en ce que toutes les informations qu'il livre relatives aux pensées des personnages vont dans le sens de la révélation de leur hypocrisie vénale ; les incidentes, les concessives, déjà mentionnées existent grâce au dispositif narratif de focalisation zéro.

Par ailleurs, la supériorité de savoir que lui confère cette position narrative permet au narrateur de traduire pour le lecteur les attitudes des personnages, encore une fois pour dévoiler leurs manigances condamnables. En ce sens l'utilisation du discours direct l. 21 est particulièrement intéressante : ce ne sont pas des paroles de Pons mais seulement la traduction en paroles, par le narrateur, de l'attitude physique de Pons. Elles ont toutefois l'impact de véracité qui est l'apanage du discours direct.

Le discours direct est justement un autre moyen narratif mis au service de la satire. Pour restituer les propos de la présidente, le narrateur choisit justement le discours direct. Dans quel but ? Le discours direct permet de restituer les propos du personnage dans sa parlure, dans ses propos exacts, sans le filtre du narrateur. C'est là un choix particulièrement retors : laissant entendre les propres mots de la présidente, il la laisse se trahir de la manière que nous avons indiquée plus haut (l. 3). La satire du personnage s'effectue ici par ses propres propos.

La narration permet ainsi deux niveaux satiriques : le narrateur fait la satire de la société, de manière assez globale et il laisse entendre un personnage à seule fin qu'il se discrédite par son propre discours.

3. Un montage contre-romanesque du passage

Ce qui peut être remarqué dans le dispositif décrit précédemment c'est le montage qui en est fait. La logique du roman réaliste voudrait plutôt qu'on fasse voir les personnages, qu'on entre dans leur conscience, qu'on fasse voir un monde de manière objective (au moins en apparence) pour ensuite, dans un énoncé généralisant, en donner une analyse. Ici, si ce fonctionnement se retrouve en surface, il a une portée différente en raison de l'organisation générale du passage.

Le récit illustre dans ce passage ce qui est d'emblée posé comme connu, d'où la position différente du narrateur qui ne s'efface pas mais, au contraire, est très présent. Il livre son humeur, en bon satiriste dans le cadre du récit. Ainsi dans l'organisation du passage, le premier énoncé généralisant a une portée explicative limitée, et s'insère au milieu de la construction en miroir du premier paragraphe : invitation des grands personnages + concessive, puis la même construction avec le grand-père + concessive. Cette position n'en fait plus un élément explicatif mais seulement une remarque cinglante (et on a déjà noté la modalisation qui contrevient en fait à la portée généralisante).

Autre phénomène de composition : le moment du discours direct de la présidente. Il n'est pas un élément de récit que l'on va observer pour ensuite en tirer une analyse. La

conclusion est déjà rendue par le paragraphe précédent : la satire générale de ce groupe social a eu lieu. Le rouage caché du monde est déjà mis à nu et Balzac enfonce le clou en laissant la parole à cette femme pour qu'elle confirme la justesse de la critique. L'ordre est en quelque sorte inversé par rapport à celui de la démarche du roman réaliste. Sous les apparences du récit balzacien, le montage est ici différent et sert une autre démarche, satirique.

Finalement, ce passage est intéressant en ce qu'il présente un mode de cohabitation de démarches opposées ou au moins divergentes : la satire et le réalisme romanesque. Balzac conserve ici le cadre général de sa manière mais il l'infléchit de telle sorte qu'il utilise la technique romanesque qui est la sienne pour la diriger vers une autre fin. Il produit ainsi un moment satirique dans le roman, une satire subtile, sans caricature dans les faits mais en les donnant à voir d'une manière qui ne se confond pas avec celle que fournit la perspective réaliste. Il reste que la satire, elle aussi, s'est transformée. Certes Balzac fustige l'hypocrisie mercantile de la bonne société, mais l'entreprise visant à corriger ses semblables ne semble plus de mise. La satire morale s'est muée en réalisme critique.

Composition principale de linguistique

Option B

Rapports établis par

Frédéric Trajber

Maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille

et

Laurent Gavaille

Maître de conférences à l'université Bordeaux-Montaigne

Première partie : grec (*rapporteur : Frédéric Trajber*)

Texte de référence : Eschine, *Contre Timarque*, §§ 154-155 et 158-159.

Vingt candidats ont composé cette année en option B. La moyenne générale des notes pour la grammaire grecque est de 7,2/20. Cette moyenne, inférieure à celle de 2018 (8,1/20) mais sensiblement égale à celle de 2017 (7,3/20), doit être pondérée par la présence de deux copies quasiment vierges (notées entre 0,5 et 1/20) et de quatre autres dans lesquelles une des deux questions n'a pas été traitée.

Question 1 : étude du traitement grec des labio-vélaires indo-européennes.

Pour la question de phonétique, les résultats se présentent ainsi : cinq copies, vierges ou véritablement indigentes, ont été notées entre 0 et 1/10 ; six copies, faibles, entre 1,75 et 3/10 ; six autres copies, exposant plusieurs éléments de réponse, entre 4 et 6/10 ; deux bonnes copies ont été notées 7/10, et une excellente a obtenu 9,25/10.

L'introduction a été, dans les meilleures copies, soignée et suffisamment informative. Il fallait bien sûr commencer par identifier les traits distinctifs de ce que la grammaire comparée des langues indo-européennes appelle « labio-vélaires » : une série (sourde, sonore et sonore aspirée) d'occlusives d'articulation vélaire, dont l'explosion s'accompagne d'un arrondissement des lèvres. À la suite de quoi, quelques copies ont profité de la présentation générale pour exposer aussi, de façon succincte, l'ancienne théorie de la bipartition entre langues *centum* et langues *satem*. Enfin, le libellé de la question portant sur le devenir « grec » des labio-vélaires i.-e., il était opportun de préciser que, si ces consonnes ont bien disparu de la langue au premier millénaire, les dialectes ne les ont pas traitées uniformément.

Dans plusieurs copies, le corps même de l'exposé a révélé des faiblesses que l'on regroupe ci-après sous trois entrées.

1) Plans non pertinents ou non fonctionnels : l'élimination des labio-vélaires s'étant produite par étapes successives, les plans autres que chronologiques se sont avérés confus et inopérants.

En particulier, la position (initiale ou intérieure) ne constituait pas un critère pertinent pour organiser l'exposé. De même, la distinction du mode d'articulation (voisé / non voisé) n'était utile que pour le traitement dental : les candidats qui l'ont adoptée pour structurer l'ensemble de leur réponse ont été conduits à de nombreuses répétitions.

2) Les confusions et imprécisions ont été nombreuses : telle copie confond mode et point d'articulation, telle autre dorien et éolien, une troisième décrit une « consonne labiale à appendice vélaire ». Aussi les candidats doivent-ils, dans leur description des faits phonétiques, s'entraîner à rédiger avec rigueur et à bannir toute approximation (« au voisinage de » n'équivaut pas à « devant ») ainsi que tout laconisme par trop allusif (la mention d'une « loi du βούκολος » ne dispense pas d'expliquer le phénomène).

3) L'oubli du texte : quelques exposés ont négligé la page d'Eschine et construit leur réponse sans donner d'exemples ou en ne travaillant que sur des formes étrangères au passage. La méthode s'est révélée tout à fait paradoxale lorsque des mots absents du texte (tels le parfait ὄπωπα ou le nom du chevrier, αἵπλος) ont été convoqués pour illustrer un traitement donné, alors que l'extrait fournissait un exemple du traitement en question sur la même racine (ainsi le génitif ὄψεως pour le traitement labial de la sourde dans la racine *h₃ek^h-, ou l'adverbe πάλιν pour la racine *k^hel-).

La première étape de la disparition des labio-vélaires a consisté en la perte de l'appendice labio-vélaire lorsque la consonne se trouvait au contact de /u/ ou devant /i/. Cette dissimilation, déjà réalisée au second millénaire, rend compte notamment de la sourde aspirée du verbe εὔχομαι (à l'aoriste dans l'extrait : εὐχάμην), reposant sur un thème *h₁eug^h- (cf. le causatif lat. *uoueō*). De même, la négation οὐκ s'explique par l'élision du iota de οὐκί < *h₂oiu k^hid (où *h₂oiu, ancien discordantiel devenu forclusif, est renforcé par l'indéfini neutre *k^hid).

Les deux autres traitements des occlusives labio-vélaires, le traitement dental et le traitement labial, sont postérieurs à l'époque mycénienne mais déjà réalisés dans les premiers textes alphabétiques. Le traitement dental s'observe devant les voyelles /e/ et /i/, mais n'affecte pas uniformément les trois labio-vélaires et connaît une extension variable selon les dialectes. Ainsi devant /e/, dans les dialectes autres que l'éolien et le cypriot, les consonnes labio-vélaires ont abouti à des dentales : le texte d'Eschine n'offrait aucun exemple pour la sonore ni pour la sonore aspirée, mais l'on pouvait pour la sourde citer le nom de nombre τέτταρας – cf. lat. *quattuor*. Devant /e/, les dialectes éoliens et le chypriote se distinguent par le traitement labial (béot. πετταρες, lesb. πεσυρες, thess. πετρο-), à l'exception notable, signalée dans quelques copies, de l'enclitique éol. τε (< *k^he). Devant /i/, la labio-vélaire sourde aboutit à une dentale ; ainsi dans l'interrogatif τίς (lat. *quis*, thème *k^hi-) — tandis que la sonore et la sonore aspirée connaissent le traitement labial.

Le texte offrait plusieurs exemples du traitement labial, que l'on qualifie parfois de « résiduel » parce qu'il affecte les labio-vélaires qui n'ont subi aucun des deux autres traitements : ἀνθρώπων (cf. myc. *a-to-ro-qo*), ὄψεως (nom d'action en *-ti sur la racine *h₃ek^h-, cf. lat. *oculus*), πάλιν (de la racine *k^hel-), ποτε et πώποτε (sur le thème d'indéfini *k^ho-), βούλομαι (< *g^hol-s- ou *g^hol-n-). Quelques candidats ont rappelé que les verbes ποιέω et βαίνω (cf. le dérivé ποιητής et le participe ὑπερβεβηκώς dans l'extrait) procèdent de bases à labio-vélaire initiale, *k^hoi- et *g^hem-/*g^heh₂-. De même, c'est possiblement une ancienne labio-vélaire qu'il faut restituer à l'initiale du verbe πρέπω (racine *k^hrep- ou *prep- ; la page d'Eschine comportait le substantif εὐπρέπεια). Deux copies ont aussi commenté la labiale intérieure de πρέσβυς : celle-ci s'explique par extension analogique à partir des formes où la labio-vélaire n'était pas au contact de /u/ (on trouve dans les dialectes doriens des formes avec au contraire -γ- généralisé ; ainsi créet. πρεῖγυς). Le mot s'analyse comme un vieux composé intégré en grec à la flexion des adjectifs en -υς (d'où la création du comparatif πρεσβύτερος) : on pose *pres-g^hh₂u-, « qui va devant (par la naissance) », avec un second élément rattaché à

la racine du verbe « aller », *g^heh₂-. Enfin, le texte présentait le participe διεφθαρκότα : on pose, pour la racine i.-e. du verbe φθείρω (cf. skr. *kṣáratī* « s'écouler »), une base *d^hg^her- (> *t^hk^her- > *k^ht^her-), mais le jury a accepté – quand il l'a trouvée – l'ancienne explication du groupe initial par une « occlusive à explosion sifflante ».

Près de deux copies sur trois ont malheureusement omis de rédiger une conclusion. Il était pourtant facile de clore sa réponse à la question en soulignant l'originalité du traitement grec, ou bien en présentant le système des occlusives du grec alphabétique, réduit par rapport à l'indo-européen. Les futurs candidats doivent s'efforcer de structurer leurs exposés avec rigueur. Plus globalement, pour bien se préparer aux questions de phonétique, il faut qu'ils veillent à conjointre l'apprentissage des connaissances (avec leurs cours et/ou, pour ceux qui travaillent seuls, avec la bibliographie de base — voir *infra*) et la familiarisation avec les textes inscrits au programme.

Question 2 : étude synchronique et diachronique des formes de parfait, d'après les exemples du passage.

La seconde question portait sur la formation du parfait grec – un point de morphologie peut-être davantage attendu sur la langue de Xénophon d'Éphèse, mais que la page d'Eschine permettait d'illustrer assez aisément. Une copie a été rendue blanche, cinq copies ont été notées entre 0,5 et 2,75/10, huit copies entre 3 et 3,75/10, et quatre copies entre 4,5 et 6/10. Le jury a eu plaisir à lire deux très bons travaux, notés l'un 8/10, l'autre 9,75/10. Si l'on excepte la copie blanche, la moyenne à cette question est de 3,91/10, soit presque 8/20.

Le texte comportait cinq formes de parfait à l'indicatif (οἶδε, ὀμωμόκατε, γεγόνασι, ἀντιγέγραμμαι, ἀφίκται), une à l'infinitif (ἀπεστερηκέναι) et quatre au participe (διεφθαρκότα, κατεδηδοκότα, πεπτορευμένον/-ων, ὑπερβεβηκώς). Par souci d'exhaustivité quelques candidats ont signalé que, dans l'usage, le verbe κείμαι (dans l'extrait : τοὺς κειμένους [νόμους], « les lois établies ») s'emploie à la place du parfait passif de τίθημι, mais ce thème de présent ne faisait évidemment pas partie du *corpus* à analyser.

Pour exposer l'intégration du parfait indo-européen au système verbal du grec, les plans les plus simples se sont avérés les plus clairs : ou bien en deux parties (synchronie puis diachronie, en détaillant chaque fois thèmes, suffixes et désinences), ou bien en trois parties (thèmes, suffixes, désinences, en détaillant chaque fois synchronie et diachronie). Dans le corps de l'exposé, les erreurs les plus fréquentes ont porté :

- sur le grec : la forme ἀφίκται a souvent été omise. Inversement, on a pu prendre ἀπήγαγεν pour un parfait, ou κατεδηδοκότα pour un plus-que-parfait. L'accentuation a parfois été fautive, alors même qu'elle aurait dû retenir l'attention des candidats (*-κυία pour -κυῖα, *-κέναι pour -κέναι, *-μένον pour -μένον, *ἄφικται pour ἀφίκται) ;
- sur le vocabulaire grammatical : le -κ- du parfait n'est ni une « consonne épenthétique », ni un « allongement », non plus que βε- dans βεβηκώς n'est une « prothèse » ou -ώς, -όν- une « désinence ». Les notions de « voix », de « diathèse » et d'« aspect » ont parfois été employées l'une pour l'autre.

Nous reprenons ci-après les principaux points attendus par le jury, avec quelques précisions sur ceux qui ont le plus embarrassé les candidats.

A. Analyse des thèmes

La présentation des thèmes de parfaits grecs appelait quelques remarques sur le redoublement et sur le vocalisme radical. Des différentes formes que peut prendre le redoublement en synchronie, la plus fréquente était bien représentée dans le texte : γε-γόνασι,

γέ-γραμμαί, βε-βηκώς, πε-πορνευμένον (*Ce- : occlusive initiale + voyelle e). Le redoublement improprement dit « attique » était quant à lui illustré par les formes ὀμ-ωμόκατε et (κατ)εῖδ-ηδοκότα. Il trouve son origine dans les racines i.-e. à groupe initial {laryngale + sonante}, pour lesquelles le redoublement concernait l'ensemble dudit groupe (*HRe- : laryngale + sonante + voyelle e) : ainsi *h₃me-h₃m- > ὀμμ-. En grec, la séquence ṼC-ṼC- a pu être étendue à des thèmes à groupe initial {voyelle + occlusive}, tel εἶδ-ω, pf. εἶδῃδ-οκα. En synchronie, les verbes dont le radical présente deux consonnes initiales, comme στερέω et φθείρω, présentent au parfait un é- prothétique (ainsi ἐ-στέρηκα et ἐ-φθαρκα) ; en diachronie, ce é- peut s'expliquer dans le cas de racines à sifflante initiale et occlusive aspirée intérieure (par réduction de la sifflante à une aspiration et dissimilation de cette aspirée par la suivante). Un dernier groupe est constitué par les verbes à initiale vocalique qui, en synchronie, allongent cette voyelle au parfait (ainsi ἰκνέομαι, pf. ἴγμαι) : il s'agit d'une généralisation analogique à partir du redoublement de verbes à laryngale initiale. Enfin, l'occurrence du verbe οἶδα permettait de signaler ce cas unique de parfait dépourvu de redoublement.

La variété des vocalismes radicaux du parfait méritait d'être soulignée. Le vieux parfait οἶδα donne à voir le jeu de l'alternance vocalique en attique entre degré plein de timbre o, au singulier de l'indicatif, degré réduit au pluriel de l'indicatif, à l'impératif et au participe féminin, et degré plein de timbre e ailleurs. Dans nombre de verbes grecs, le vocalisme o non alternant a été généralisé à l'actif : on pouvait bien sûr citer le paradigme du parfait γέγονα (mais en regard de la forme attique γεγόνασσι, Homère connaît une forme à vocalisme réduit, γεγάσσι). Le verbe βαίνω garde trace d'une ancienne alternance (cf. le part. homérique βεβαώς), mais l'attique classique a étendu la forme issue du degré plein : βεβηκώς. Enfin, à la voix moyenne, le degré réduit des radicaux est normalement attendu : la forme γέγραμμαί pourrait ainsi être ancienne (mais elle peut aussi avoir été tirée du thème de présent). Du moyen, le vocalisme réduit a pu s'étendre à l'actif (ainsi ἔφθαρκα, d'après ἔφθαρμαι). Le dénominatif πορνεύω tire évidemment le thème de parfait du thème de présent : πεπορνευ-.

B. Analyse des suffixes

Le suffixe -κ-, essentiel dans l'histoire du développement du parfait grec, a été le plus souvent bien commenté. Rappelons qu'on ne le trouve qu'à la voix active et que son origine reste discutée (il est aussi utilisé à l'aoriste indicatif singulier des verbes τίθημι, δίδωμι et ἵημι).

Les formes non personnelles ont recueilli peu de remarques. Les formes participiales du texte invitaient pourtant à présenter le suffixe de participe actif -ώς, -ότ-, et à rappeler sa distribution en grec : -ώς, avec allongement morphologique, et -ός (< *-uos-) aux nominatifs masculin et neutre, et -ότ- (< *-uot-) aux autres cas. Les féminins reposent sur un degré réduit du suffixe *-uos- : -υῖα (< *-us-ih₂). L'accent spécifique s'étend, par analogie, aux formes médio-passives = -μένο- (< *-mh₁no-). À l'infinitif actif, le suffixe utilisé est celui des infinitifs athématiques, -έναι.

C. Analyse des désinences

À la voix active, la 3^e p. du singulier ne faisait pas difficulté : le -ε de οἶδ-ε (skr. véd-a) repose sur *-e, désinence spécifique du parfait i.-e. (que le grec étend à l'aoriste sigmatique). En revanche, la désinence de 3^e p. du pluriel -ᾶσι n'est pas héritée, la comparaison obligeant en effet – quelques copies l'ont indiqué – à poser pour le parfait i.-e. une désinence *-r/ēr (cf. lat. -ēre, skr. -ur). Le grec lui a préféré la désinence primaire *-ṛti > -ᾶτι / -ᾶσι, secondairement refaite en -αντι, d'où -ᾶσι dans les dialectes assibillants.

À la voix moyenne, le parfait grec (quelques candidats ont bien rappelé que le parfait i.-e. ne connaît pas d'opposition de voix) utilise les désinences primaires. Le texte présentait les désinences de 1^{re} et de 3^e p. du singulier, -μαι et -ται : la première repose sur *-meh₂i (où la désinence *-eh₂i est recharacterisée comme 1^{re} p. par le *-m- de la voix active). C'est le vocalisme de cette désinence de 1^{re} p. et le souci de cohérence paradigmatique qui expliquent

la réfection analogique de la désinence i.-e. *-toi en -ται (et de même, à la 2^e p. du singulier et à la 3^e p. du pluriel, de *-soi et *-ntoi en -σαι et -νται).

Pour conclure, le jury souligne l'intérêt que trouveront les futurs candidats à se familiariser avec les ouvrages usuels, rappelés dans la bibliographie ci-après. La lecture simultanée des œuvres au programme doit leur permettre de tester leurs connaissances et de s'assurer qu'un travail régulier portera nécessairement ses fruits.

Bibliographie (en langue française)

- Benveniste É., *Origines de la formation des noms en indo-européen*, Paris, 1935
Benveniste É., *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, Paris, 1948
Benveniste É., *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, tomes I et II, Paris, 1969
Benveniste É., *Problèmes de linguistique générale*, tomes I et II, Paris, 1966 et 1974
Chantraine P., *La formation des noms en grec ancien*, Paris, 1933
Chantraine P., *Morphologie historique du grec*, 2^e éd., Paris, 1961
Chantraine P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque, Histoire des mots*, Paris, 2^e éd., 2009
Chantraine P., *Grammaire homérique*, tomes I et II, Paris, nouvelle édition revue et corrigée par M. Casevitz, Paris, 2013-2015
Humbert J., *Syntaxe grecque*, Paris, 1960
Lejeune M., *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien*, Paris, 1972

Bibliographie complémentaire (en langue étrangère)

- Lexikon der indogermanischen Verben (LIV). Die Wurzeln und ihre Primärstammbildungen. Zweite, erweiterte und verbesserte Auflage bearbeitet von Martin Kümmel und Helmut Rix*, Wiesbaden, 2001
Beekes R.S.P., *Comparative Indo-European Linguistics, an Introduction*, 2^e éd., Amsterdam, 2011
Beekes R.S.P., *Etymological Dictionary of Greek*, Leiden, 2010
Meier-Brügger M., *Indogermanische Sprachwissenschaft*, 9^e éd., Berlin, 2010

Seconde partie : latin (*rapporteur : Laurent Gavaille*)

La moyenne de cette épreuve est de 06,9/20 (et de 07,8 si l'on n'intègre pas dans le calcul les copies notées entre 0 et 02/20), ce qui est satisfaisant, même si le niveau de l'année précédente n'est pas atteint. Six copies, dont trois excellentes et trois moyennes, se détachent des autres, qui sont globalement insuffisantes :

- entre 16,5 et 14/20 : trois copies ;
- entre 11 et 09/20 : trois copies ;
- entre 07,5/20 et 06/20 : six copies ;
- entre 05 et 03/20 : cinq copies ;
- entre 02,5 et 0/20 : trois copies.

Texte de référence : Ovide, *Pontiques*, I, 2, v. 115-142.

Bibliographie

Question 1

- MONTEIL P., *Éléments de phonétique et de morphologie du latin*, Paris, Nathan, 1979.
- MEISER G., *Historische Laut- und Formenlehre der lateinischen Sprache*, Darmstadt, WBG, 1998.

Question 2

- ERNOUET A. et THOMAS F., *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck, 1953 (2^e éd.).
- SERBAT G., *Grammaire fondamentale du latin. Tome VI. L'emploi des cas en latin*. Louvain-Paris, Peeters, 1996.

Une bibliographie complémentaire est proposée à la fin du rapport de la question 2.

Une bibliographie générale de linguistique latine figure à la fin de ce rapport.

Question 1 – Morphologie. Étude synchronique et diachronique des formes du texte relevant de la classe pronominale

La moyenne obtenue à cette question est de 06,8/20, mais remonte à 07,8/20 si l'on n'intègre pas dans le calcul les trois copies notées entre 0 et 02/20. Les notes se répartissent de la manière suivante :

- entre 16 et 14/20 : trois copies ;
- entre 12 et 09/20 : trois copies ;
- entre 08 et 05/20 : sept copies ;
- entre 04 et 02/20 : cinq copies ;
- 0/20 : deux copies.

1. BILAN DES COPIES

Le sujet avait beau la mentionner explicitement, l'étude synchronique a été absente ou presque des trois quarts de copies. D'année en année, à l'écrit comme à l'oral, les candidats à

l'agrégation de grammaire renâclent devant cet exercice, pourtant essentiel puisqu'il devrait leur permettre de montrer qu'ils connaissent les formes de l'époque classique et leurs longueurs. Le jury ne peut expliquer une telle incapacité que par l'ignorance et se montre donc sévère à l'égard de ceux qui préfèrent réciter mécaniquement des explications diachroniques (souvent fautives malheureusement). Les meilleures notes ont donc été attribuées aux copies présentant les deux parties attendues, le classement se faisant en fonction du degré d'exactitude et d'exhaustivité.

Les copies notées entre 02 et 04/20 présentent souvent de simples relevés incomplets, sans aucune synchronie ; les connaissances diachroniques sont fantaisistes et des développements hors sujet montrent que la question n'est pas comprise.

Entre 05 et 08/20, la synchronie apparaît timidement, dépourvue de longueurs et de commentaires ; beaucoup de formes ne sont pas reconnues et la diachronie est souvent très fautive ; certains candidats essaient de traiter ensemble les deux approches, mais avec des résultats décevants (cela devient un relevé assorti de quelques remarques souvent fausses).

Entre 09 et 12/20, la synchronie est davantage traitée mais toujours privée de tout commentaire ; les explications diachroniques sont imprécises, partielles et souvent théoriques : les candidats se contentent d'exposer des principes généraux (tels que supplétisme, opposition tonique / atone) et/ou de traiter le détail de manière superficielle.

Entre 14 et 16/20, les copies sont nettement meilleures que les autres, surtout pour ce qui est de la diachronie dans les copies notées 14/20 : seule la copie notée 16/20 a présenté une excellente synchronie (mais une diachronie pas toujours parfaite). Ce sont en outre les seules copies à proposer de véritables introductions et conclusions.

2. ATTENTES DU JURY

En introduction, la définition de « classe pronominale » était nécessaire. Très souvent, les candidats se sont contentés d'une définition étymologique du terme « pronom » (« qui remplace un nom »), ce qui montrait d'emblée que la question n'était pas bien connue. Cette définition convient pour les démonstratifs et anaphoriques qui reprennent un substantif déjà exprimé, alors que, dans les langues indo-européennes, entrent également dans la « classe pronominale » les indéfinis, les interrogatifs et les pronoms personnels. La classe est multiple, mais présente une unité syntaxique liée à son appartenance au système casuel : les formes pronominales assument les fonctions du nom (hormis celle de prédicat). Formellement, même dans la reconstruction qu'on peut en faire en proto-indo-européen (PIE), elle est hétérogène et complexe (phénomènes d'analogie, difficulté à isoler des désinences, adjonction d'affixes et de particules) mais on peut y distinguer deux ensembles : d'un côté les pronoms personnels qui n'ont qu'un paradigme et qui connaissent la catégorie de la personne habituellement réservée au système verbal, d'un autre les pronoms et adjectifs déictiques et anaphoriques, qui ont trois paradigmes car ils connaissent (comme les noms) les distinctions de genre. Ces deux ensembles se rejoignent, puisque le pronom de troisième personne est issu d'un anaphorique à trois paradigmes. Toute cela est bien expliqué, d'une part dans les manuels d'indo-européen, d'autre part dans les morphologies latines, qu'il s'agisse des *Éléments de phonétique et de morphologie du latin* de P. Monteil (p. 120-121 et 217-218) ou d'ouvrages plus récents (G. Meiser par exemple). Des indications semblables se trouvent déjà dans l'ancienne *Morphologie historique du latin* d'Alfred Ernout (3^e édition 1953, Klincksieck, p. 79). Le jury s'étonne chaque année que le manuel de P. Monteil ne soit pas mieux connu des candidats : s'il doit être actualisé sur bien des points, il n'en reste pas moins très utile pour l'agrégation de grammaire et tout ce qui s'y trouve ne doit pas être mis au rebut, loin de là. Une fois ces généralités exposées sur le système pronominal dans les langues indo-européennes, il était

facile de poser la question de savoir ce qu'il en était en latin et d'annoncer une étude menée selon les deux perspectives demandées : la présentation synchronique doit être l'occasion d'exposer les formes pronominales du latin classique et de les commenter (les candidats savent rarement faire ce commentaire), la diachronique d'apporter une explication aux formes et au système du latin.

Le devoir devait faire figurer, soit au début, soit au cours de la partie synchronique, les formes à étudier. Si l'on choisissait de présenter dans l'étude synchronique des tableaux complets, il suffisait alors, par exemple, de souligner les formes présentes dans le texte, à savoir : *ĕgŏ* (masc., v. 131), *mĕ* (masc., abl., v. 115), *tĕ* (masc., acc., v. 133), *tĭbĭ* (masc., v. 117) pour les pronoms personnels, et pour les non personnels : démonstratifs *hĕnc* (v. 137), *ĭstĭs* (abl. sing., v. 141), *illĕ* (v. 129) et *ĭpsĕ* (nom. sing., v. 141), relatifs (il n'y avait pas d'interrogatif dans le passage) *quae* (nom. sing., v. 116), *quĭ* (nom. sing. v. 120, 122, 125 et 131), *quĕm* (v. 129), *quĕm* (v. 141), *cŭiŭs* (masc., v. 133, dont la seconde syllabe est, dans le passage, longue par position), *cui* (masc., v. 135, monosyllabe long), *quĭ* (nom. pl., v. 134), *quĕrum* (v. 140). On pouvait ajouter les adjectifs possessifs (*tuŭ* au v. 115, *suŏ* au v. 134, *suĕ* au v. 141, *suŭs* au v. 138, *suŭs* aux v. 120 et 139, *nostrĕ* au v. 128, *uestrĕ* au v. 136) mais comme ce sont des dérivés des pronoms, on pouvait se contenter, afin de gagner du temps, de les utiliser pour compléter les formes de pronom personnel déjà mentionnées, avec les paradigmes de *sĕ*, *nŏs* et *uŏs*. Afin de ne pas surcharger le travail des candidats, le jury avait choisi un passage où il manquait les adjectifs pronominaux (*ŭnus*, *tŏtus*, *uter*, *alius*) ainsi que les interrogatifs et indéfinis composés de *quis* (*quisquis*, *quĭdam* etc.) : ces formes pouvaient être signalées pour compléter la synchronie.

Dans cette présentation devaient absolument figurer les longueurs de voyelle : c'est là une exigence du jury, réitérée de rapport en rapport, mais que les candidats sont très rares à satisfaire. Pour les formes ambiguës (par exemple *quĭ*, *tĕ*), il fallait préciser le cas (et éventuellement le genre) de l'occurrence : c'est une manière de montrer que le texte est compris, ce qui est une autre exigence régulière. Le jury n'apprécie pas que les candidats se contentent de réciter des connaissances déconnectées du texte, sans prendre la peine de préciser si la forme rencontrée est à tel ou tel cas, tel ou tel genre.

Le plus simple était peut-être, pour aller vite, de faire des tableaux synchroniques d'une part des pronoms personnels, d'autre part des non personnels. Les candidats doivent savoir faire cela rapidement, car ce sont des formes qu'ils sont censés maîtriser parfaitement pour le thème latin. Très peu l'ont fait. D'autre part, les candidats ne devaient pas se contenter de les livrer sans commentaire : on ne présente pas une langue sans donner des principes d'organisation synchronique. Là encore, c'est une exigence qui est régulièrement contournée, alors qu'elle est toujours rappelée dans les rapports.

Voici des exemples d'opposition pertinente en synchronie, pour deux catégories :

1. Les pronoms personnels

- les trois personnes ne sont pas parallèles : à la différence des deux autres paradigmes, celui de la 3^e est valable pour le sing. comme pour le pl., et il ne présente pas de nominatif (syntaxiquement, se est réfléchi, ce qui n'est pas le cas de *ego* ni de *tu* ; synchroniquement, c'est le démonstratif qui tient lieu de pronom personnel de 3^e personne non réfléchi) ;
- pour les personnes 1 et 2, il y a changement de thème entre le sing. et le pl. (*ĕgŏ* ou *mĕ* en face de *nŏs* ; *tŭ* en face de *uŏs*). Par rapport au système nominal, on peut donc relever que la catégorie du nombre, présente formellement, n'a pas la même valeur syntaxique et sémantique (on ne développera évidemment pas ce point-là dans une question de morphologie), et que la catégorie du genre est absente ;
- la 1^{re} personne se distingue des autres par un supplétisme entre le nominatif et les cas obliques (*ĕgŏ* / *mĕ*) ;

- aux trois personnes, les cas obliques présentent des formes assez parallèles : *mē tē sē* à l'accusatif, *meī tuī suī* au génitif (où synchroniquement on peut rapprocher la désinence *-ī* de celle de la deuxième déclinaison des noms), *mihī tibī sibī* au datif avec des dissyllabes marqués par la présence d'une voyelle de timbre [i] au centre de chaque syllabe et d'une consonne centrale *-b-* pour les 2^e et 3^e personnes (mais *-h-* pour la 1^{re}), *mē tē sē* à l'ablatif, avec des formes identiques à celles de l'accusatif ;
- en synchronie, l'analyse en base fixe et finale variable (du type *domin-* + finales *-us*, *-um* etc., que les candidats doivent distinguer de l'analyse diachronique en thème et désinences, du type *dominu-s*) est difficile : *meī* semble fait sur une base *me-* suivie d'une finale *-ī*, mais comment comprendre alors les accusatifs et ablatifs *mē* : s'agit-il de thèmes nus ? Et comment intégrer *mihī* ? En synchronie, le plus simple consiste peut-être à analyser les formes personnelles en base consonantique (*m-*, *t-*, *s-*) et en finales variables propres au système pronominal : *-ē*, *eī*, *-ihī* ou *-ibī* (différents mais comparables), *-ē* ; au pluriel, l'analyse semble plus facile : à une base *nō-* et *uō-* s'ajoutent des finales plus claires : *-s* au nominatif et à l'accusatif (à rapprocher en synchronie du paradigme nominal type *consulēs*), *-bis* au datif et à l'ablatif (avec une forme qui, en synchronie, peut être rapprochée de la finale *-bus* du système nominal, peu éloignée phonétiquement et elle aussi commune aux deux cas), mais deux finales au génitif, l'une en *-ī* (à rapprocher du génitif singulier en *-ī* de *dominī* ?), l'autre en *-um* (qui fait penser à *consulum*), dont les usages syntaxiques sont différents (*-um* partitif, mais ce n'est pas la question) ;
- le génitif sing. a la même forme que celle de l'adjectif possessif.

2. Les pronoms non personnels et en particulier les démonstratifs

- Les finales sont en grande partie celles du paradigme nominal ; c'est surtout vrai pour le pluriel qui, mis à part le neutre *haec*, rappelle *bonī, bonae, bonā* ; au singulier, l'accusatif et l'ablatif sont également reconnaissables, avec une nasale et une alternance entre *-ū-* pour le masculin et *-ā-* pour le féminin ; le nominatif féminin sing. en *-ā* de *ista* et *illa* n'est pas non plus surprenant ; sont donc propres au système pronominal, d'une part les finales des nominatifs sing. masculins et neutres (*hīc* d'un côté, *iste* et *ille* de l'autre ; si le neutre *ipsum* est comparable aux noms, ce n'est pas le cas pour *hōc*, ni pour *istud* et *illud*) et le nominatif féminin sing. *haec* ; d'autre part les finales de génitif et datif singulier, qu'on retrouve dans tout le système pronominal (*-ius* et *-i*) ;
- l'identification des bases *ips-*, *ist-*, *ill-*, est aisée ; *is*, *ea*, *id* présente une alternance entre une base *i-* et une autre *e-* ; *hīc* pose des problèmes plus importants, car il présente des alternances vocaliques (tantôt *hi-*, tantôt *hu-*, tantôt *ha-*, tantôt *ho-*) ; en synchronie, le seul élément fixe est donc la consonne initiale *h-* ;
- entre les paradigmes, des parallèles existent, mais jamais réguliers. Ainsi, *iste* peut être mis en parallèle avec *i-pse* et analysé en *is-te* : on aurait un élément *is*, à rapprocher de *is*, *ea*, *id* mais invariable et suivi de finales reconnaissables sauf au nominatif masculin sing. Autre rapprochement, plus régulier, celui de *iste* et de *ille*, qui présentent une base *is-* ou *il-* (même structure et même timbre de la voyelle), suivie de finales identiques. Le parallèle avec *hīc* est plus difficile : alors que *iste* et *ille* ont un nominatif masculin sing. en *-e*, *hīc* a une voyelle de timbre [i] ; celle-ci rappelle évidemment *is*, mais le reste du paradigme présente beaucoup d'anomalies : le *-c* final n'entre pas dans un système, et sa répartition est irrégulière (nominatif, accusatif et ablatif sing. des trois genres et neutre pluriel) ; le nominatif féminin sing. présente une diphtongue *-ae-*, le neutre une voyelle de timbre [o] (et non [u]), le neutre pluriel à nouveau une diphtongue *-ae* (et non *-a*).

Voilà le type de remarques qui pouvait facilement être fait : on cherche ce qui fait système (ce qui est commun et ce qui ne l'est pas). Les candidats n'avaient sûrement pas le temps de tout dire, mais ils pouvaient choisir ce qui est le plus important (l'opposition entre d'un côté les personnes 1 et 2 et de l'autre la 3, les phénomènes de supplétisme, les parallèles entre les

paradigmes). S'ils n'avaient pas le temps de faire les tableaux complets, ils pouvaient construire des oppositions pertinentes entre les formes du texte.

Pour la partie diachronique, le jury attendait des explications précises pour chaque forme du corpus, correspondant à celles qu'on trouve dans le manuel de P. Monteil et ailleurs, dans la *Morphologie* de G. Meiser par exemple, mais aussi dans les manuels d'indo-européen. Les explications étant parfois différentes d'un ouvrage à un autre, le jury les acceptait toutes, mais appréciait que les candidats citent leurs sources. Nous ne prendrons pas la peine de les reproduire ici, elles sont à la portée de tous. Le jury aurait souhaité que les candidats ne se contentent pas d'une liste plate de reconstructions, mais donnent du dynamisme à leur réponse. Il aurait été bon, pour commencer, de faire une transition convenable entre les deux parties. Par exemple, on pouvait faire ressortir des aspects singuliers du système synchronique latin : d'un côté des pronoms personnels présentant des paradigmes alternants mais aussi des finales assez semblables, de l'autre des démonstratifs et interrogatifs caractérisés par des thèmes variés et des finales qui tantôt rappellent les désinences nominales, tantôt semblent totalement originales. Cette situation laisse penser qu'il y a eu, dans la formation de cette classe, des phénomènes de supplétisme et d'analogie multiples, qu'une partie diachronique doit permettre de définir. Dans celle-ci, on aurait aimé que les candidats, plutôt que de faire croire que les explications sont simples, n'hésitent pas à dire que la reconstruction d'un système pronominal en proto-indo-européen est difficile pour le comparatiste, car dans les langues indo-européennes il y a eu des remodelages. Il n'est donc pas étonnant de trouver, dans les différents manuels, des explications parfois divergentes sur le détail, particulièrement en ce qui concerne les désinences (les thèmes étant plus clairs). Dans ces conditions, il aurait été bon que les candidats sachent dire ce dont on est sûr : on peut reconstruire un pronom personnel, un réfléchi, un démonstratif, un relatif et un interrogatif ; comme les adjectifs, les pronoms ont été déclinés pour le cas, le nombre et, à l'exception des personnels et du réfléchi, pour le genre ; leur déclinaison diffère de celle des noms et des adjectifs sur plusieurs points ; le pronom personnel de 3^e personne n'existe pas (on utilise un démonstratif), le réfléchi vaut pour toutes les personnes. Ces principes posés, les candidats pouvaient passer au détail des formes latines, mais là encore on aurait aimé qu'ils sachent évoquer, pour ce qui est du système des personnels en PIE par exemple, l'existence de formes atones en face des toniques, du supplétisme à la 1^{re} personne entre nominatif et cas obliques, de formes en *-y-* (**tye-*, **syē-*) en face de formes qui en sont dépourvues (**te-*, **se-* aux cas obliques des 2^e et 3^e personnes) ; pour l'origine des démonstratifs, il aurait été bon également de dire qu'ils avaient été formés, dès le PIE, à partir de particules invariables, parfois alternantes, qui ont eu tendance à s'agglutiner. Chacun pouvait, pour chaque forme du corpus, exposer les explications de détail qu'il connaissait, en fonction de ses lectures et de ses connaissances ; il importait de ne pas se contenter de placer, sans aucun commentaire, un étymon en face d'un pronom latin (beaucoup de candidats, malheureusement, procèdent ainsi), mais d'explicitier les processus linguistiques par lesquels le latin a remodelé la structure du PIE reconstruit. Selon les cas, ce pouvait être l'usage d'une forme accentuée (qui peut expliquer une longueur, par exemple celle de *nōs* en face de *nōstra* reposant sur l'enclitique **nōs*), le supplétisme (surtout pour les pronoms personnels), l'analogie (qui est multiple), l'addition d'éléments pronominaux et de particules (surtout pour les démonstratifs). Enfin, la connaissance des pronoms dans d'autres langues indo-européennes (grec et sanskrit en priorité) ou dans d'autres langues italiques permettait de mieux faire comprendre soit la forme d'un étymon, soit l'originalité du latin. Le jury aurait également aimé – c'est là une de ses attentes régulières dans toute question de morphologie – que les candidats connaissent les différentes formes qui ont pu exister dans l'histoire de la langue latine, avec les indications de longueur vocalique, particulièrement en latin archaïque (d'autant plus que l'extrait était tiré de Térence). Par exemple, il est bon de savoir mentionner

l'existence chez Plaute de *egō* et de *mihī* sans abrègement iambique, de *mēd*, de *eiius*, du datif féminin singulier *eae*, de *eapse*, *eumpse*, ou d'autres formes présentes dans des inscriptions, qui aident évidemment à la reconstruction. Ces formes étant attestées, il est inutile de les faire précéder d'un astérisque.

De tels développements auraient dû permettre de conclure sur la manière dont le latin a réorganisé le système pronominal. Si la structure de ce système est globalement conservée, les remaniements sont nombreux : perte globale de l'opposition tonique / atone dans les pronoms personnels et limitation du réfléchi (comme dans d'autres langues) à la seule 3^e personne, conservation des thèmes **k^we-/*k^wi-* et **k^wo-* mais organisation différente des paradigmes et réutilisation de ceux-ci pour la création du relatif, bouleversement du système des anaphoriques et démonstratifs : thème **h₁i-* conservé mais aussi réutilisé dans la création de nouveaux démonstratifs par agglutination (*iste* et *ipse*), thème **so-/*to-* réutilisé dans le second élément de *iste* et peut-être dans le second élément de *ipse*, création par hypostase et analogie de *ille*, création totalement originale de *hīc* sur deux particules agglutinées (**g^ho/*g^he* et *-ce*, avec un nominatif qui reflète peut-être une forme atone).

Question 2 – Syntaxe. Étude des emplois du datif, d'après les exemples du texte

La moyenne obtenue à cette question est de 07/20. Toutefois, si l'on n'intègre pas dans le calcul les trois copies notées entre 0 et 02/20, elle remonte à 08/20. Les notes se répartissent à peu près comme pour la question 1 :

- entre 17 et 14/20 : trois copies ;
- entre 11 et 09/20 : trois copies ;
- entre 08 et 06/20 : sept copies ;
- entre 04 et 02/20 : six copies ;
- 0/20 : une copie.

1. BILAN DES COPIES

Entre 02 et 04/20 : copies très légères (15 ou 20 lignes), ne présentant pas de plan ou des classements inopérants, ne relevant que 4 ou 5 datifs, avec des erreurs d'interprétation qui montrent que le texte n'est pas du tout compris et que la langue latine de base n'est pas maîtrisée. Des formules incompréhensibles et des développements hors sujet jalonnent des devoirs qui sont dépourvus de réflexion et trahissent une méconnaissance totale des concepts syntaxiques fondamentaux.

Entre 06 et 08/20, on trouve des copies plus remplies, mais qui se contentent encore de relevés incomplets et sont globalement superficielles (formelles et descriptives). Les plans manquent souvent de cohérence ou sont inefficaces. Quelques notions de syntaxe apparaissent, mais mal utilisées et ne parvenant pas à faire oublier des affirmations fantaisistes, de graves erreurs sur le latin et des contresens sur le texte.

Entre 09 et 11/20, les devoirs sont plus riches et mieux informés, mieux rédigés mais présentent des faiblesses sur un aspect particulier, qui peut être la compréhension du texte, l'usage des catégories syntaxiques, la complétude du corpus, la pertinence du plan et du classement.

Le candidat qui a obtenu la note de 14/20 a su utiliser la lecture des syntaxes de Ernout-Thomas et Touratier pour problématiser le sujet avec les oppositions cas régi / non régi et cas sémantique / non sémantique. Mais le corps du devoir présente des faiblesses : sur le plan

théorique, différentes interprétations sont simplement juxtaposées, ce qui laisse une impression d'inachèvement ; le classement n'est pas parfait (confusion entre bénéficiaire et attribution, place du double datif) et il y a surtout des erreurs sur le texte, certaines formes étant mal identifiées.

Les deux meilleures notes (16/20 et 17/20) ont été attribuées à des candidats qui connaissent différentes approches syntaxiques, savent les présenter en introduction et s'en servent pour problématiser et construire leur devoir. La différence entre les deux tient à la maîtrise plus ou moins grande des notions syntaxiques, au nombre d'erreurs sur le texte et à la qualité de la rédaction.

2. ATTENTES DU JURY

Le bilan des copies fait comprendre à lui seul ce que le jury attendait. Ce qui, d'année en année, départage les candidats (à l'écrit comme à l'oral) est la compréhension du texte. Celui qui ne connaît pas parfaitement le programme restreint n'a aucune chance de réussir. Une telle exigence n'est pas insurmontable : il est à la portée de chacun, au cours de l'année, de travailler précisément ce programme, en analysant chaque forme. Visiblement, beaucoup ont du mal à reconnaître les datifs, les prenant pour des génitifs ou des ablatifs, ce qui signifie qu'ils ne savent pas traduire le passage. Il ne saurait être question d'être recruté dans le corps des agrégés dans ces conditions-là. Les formes non ambiguës, comme *tibi* (v. 117 et 119) et *cui* (v. 135 et 136) n'ont même pas été toujours relevées, sans doute parce que certains ne savaient pas comment justifier leur emploi. Les formes ambiguës les plus oubliées ont été *auxilio* et *reis* (v. 116), *superis* (v. 118) et *patriae* (v. 128) ; les autres (*equis* v. 120, *uictis* v. 123, *domino* v. 135) ont pu être confondues avec des ablatifs. Rappelons aux futurs candidats qu'ils doivent, pour une question de ce type où les formes concernées ne sont pas très nombreuses, les présenter rapidement sous forme de liste (de préférence au début du corps du devoir).

Une des obligations principales des candidats était de dire de quoi chaque datif dépendait (le datif, comme tout cas oblique est un cas de dépendance), ce qui supposait également de bien comprendre le passage. Si *cui* dépendant de *data est* (v. 136) n'a pas posé beaucoup de problèmes, il n'en a pas été de même pour l'autre *cui* dépendant de *legebas* (v. 135), pour *uictis* de *parcere* (v. 123), pour *domino* de *nocuere* (v. 134) et encore moins pour des datifs très rarement commentés comme *patriae* dépendant de *propior* (v. 128), *superis* de *aequandi* (v. 118), *equis* de *fecit* (v. 120), *auxilio ... reis* de *esse* (v. 116), ou pour des datifs mal expliqués comme le *tibi* du v. 117 qui dépend de l'ensemble *adsueta doctae dulcedine linguae*, ou celui du v. 119 qui dépend de la valeur déontique du futur *rogabitur*.

Ces deux derniers datifs étaient difficiles, et si le jury n'attendait pas forcément une réponse définitive, il aurait souhaité que les candidats s'interrogent sur ces vers. C'est là un défaut régulièrement constaté, à l'écrit comme à l'oral : les bons candidats sont ceux qui n'ont pas peur d'exposer les difficultés, quand les autres, faisant comme si tout était forcément simple, avancent une explication univoque et rapide. Ainsi, à propos du *tibi* du v. 117, les candidats pouvaient, en s'appuyant sur la traduction de l'édition de la CUF (« fléchis par le charme accoutumé de ton savant langage... ») et sur leurs souvenirs de la *Syntaxe latine* d'Ernout et Thomas (§ 93 : il y aurait équivalence entre *Caesari ad pedes* et *ad Caesaris pedes*) proposer l'explication par un datif « de possession » dépendant de *linguae*. Certains ont suggéré de le faire dépendre du seul adjectif *adsueta*, en donnant à celui-ci le sens de « habituelle (à toi) » ; cette position était moins recevable, car *adsuetus* ne se construit qu'avec un datif d'objet (« habitué à quelque chose »), les constructions avec un datif animé étant douteuses – *adsuetus* reprend tout simplement les constructions du verbe *adsuescere* (*in* ou *ad* + acc., datif, infin.). Ils pouvaient aussi discuter l'interprétation possessive en disant qu'elle repose sur une

donnée extra-linguistique (la parole dont il est question est celle de Fabius Maximus) et que la phrase rapporte plutôt à *tibi* mis en valeur tout l'événement décrit par *adsueta doctae dulcedine linguae (flecte)* : « Toi, pour qui le charme de la parole est habituel (d'où : qui as l'habitude de charmer par la parole, qui sais charmer), fléchis... ». Cet emploi du pronom personnel au datif est fréquent dans les scènes dramatiques, empreintes d'émotion (voir Ernout-Thomas, *op. cit.* p. 73 : datif « plus expressif » que le génitif), ce qui est bien le cas ici. Pour des développements sur ce point et l'idée d'une mise en relief des protagonistes, voir Serbat, *op. cit.* p. 564 et suiv (cf. encadré liminaire). La possession n'est donc qu'une interprétation, rendue possible par la présence, dans le contexte, d'un terme admettant le génitif (*linguae*), ce qui peut entraîner des confusions. Le *tibi* du v. 119, quant à lui, a souvent été compris (par les rares candidats qui en ont donné une explication) comme un datif de point de vue ou comme un datif éthique. Là encore, les réponses devaient être au moins justifiées, au mieux discutées. Le datif de point de vue, appelé aussi « *iudicantis* », indique « aux yeux de qui l'affirmation est vraie » (Ernout-Thomas, *op. cit.* § 91) et s'emploie lorsque l'acte d'assertion lui-même est rapporté au datif. Or la phrase ne signifie pas « à tes yeux Théromédon devra être imploré », cela fait contresens. Le datif éthique, fréquent dans la langue orale, concerne des « pronoms rattachés à la phrase de manière très libre » (Ernout-Thomas, *op. cit.* § 92) ; il « prend l'allocutaire à témoin d'un événement saisissant » (Serbat, *op. cit.* p. 573), c'est-à-dire qu'il a une fonction dans l'énonciation, au niveau pragmatique, et non dans l'énoncé. Or le futur *rogabitur* est inconciliable avec un datif éthique : celui-ci ne s'emploie que dans une situation déjà donnée, pour en souligner le caractère extraordinaire. Il s'agit en réalité d'un datif souvent appelé « d'agent » ou « *auctoris* » (Ernout-Thomas, *op. cit.* § 94), à rapprocher de celui qu'on trouve à côté des formes en *-ndo-* et qui désigne plus exactement « l'être à qui la nécessité s'impose » (Serbat, *op. cit.* p. 500) ou « pour qui l'obligation existe » (Ernout-Thomas, *ibid.*) – et qui peut, dans la réalité extra-linguistique, être l'agent ; le futur peut avoir lui aussi une valeur déontique, cf. Ernout-Thomas, *op. cit.* § 251 et 267 ou S. Mellet, *Le signifié du verbe*, Peeters, 1994, p. 139 avec cet exemple de Cicéron : *Haec igitur tibi erunt curae* « tu veilleras donc à tout cela », tout à fait comparable à *tibi... rogabitur*. Sur le plan syntaxique, dire que *tibi* complète *rogabitur* est insuffisant, car *rogare* ne se construit pas avec le datif : on préférera dire que *tibi* dépend du morphème *-bi-* de futur (comme il dépend de *-nd-* dans les formules avec adjectif verbal), et non du thème verbal (ce qui rend possible des énoncés du type *linguae moderandum est mihi* – Plaute, *Curc.* 486, cité par Serbat, *op. cit.* p. 500).

Ces deux exemples et leur discussion permettent de mettre en évidence l'importance, dans cette question, de la dimension syntaxique, qui faisait partie des attentes du jury. Ce qui caractérise le datif, c'est la diversité du premier terme dont il dépend : verbe évidemment (*cui data est, cui legebas, uictis parcere, domino nocuere, superis aequandi, equis fecit, auxilio... reis esse*) mais aussi syntagme nominal (*tibi adsueta doctae dulcedine linguae*), phrase (dans le cas du « datif de point de vue », non représenté), énonciation (dans le cas du « datif éthique », non représenté), morphème verbal (*tibi... -bitur*) et enfin adjectif (*propior patriae*). L'autre dimension à envisager était sémantique : intérêt, attribution, finalité, mouvement, proximité, possession, éthique, agent. Encore fallait-il ne pas confondre ces notions et savoir les définir. Préciser par exemple que la distinction entre intérêt et finalité tient à la nature animée ou inanimée du complément au datif (*auxilio esse reis*) ; que la distinction entre intérêt et attribution tient au contexte : on ne parle d'attribution qu'après des verbes porteurs d'un sème latif (*cui data est, cui legebas*) alors que la notion d'intérêt convient à des datifs complétant des verbes (*equis fecit*) ou des syntagmes nominaux (*tibi* du v. 117) qui en sont dépourvus ; que la notion d'intérêt peut être conçue de manière plus large, désignant tout être à qui le procès importe : le datif complète alors des verbes ou des adjectifs porteurs de l'idée d'une relation à l'autre (*uictis parcere, domino nocuere, le tibi* du v. 119). Ces notions

sémantiques devaient aussi être reliées entre elles et non juxtaposées, car l'absence de liaison donne l'impression du morcellement. Si par exemple on distingue, pour reprendre des notions traditionnelles, attribution, intérêt et finalité, il convient de dire ce qui unit et relie ces trois signifiés.

Tout candidat peut faire ce genre d'analyse dès lors qu'il est sensible à la langue latine ; encore plus, évidemment, s'il a lu des syntaxes latines. Pour rassurer les futurs candidats, nous leur rappelons que l'usuelle *Syntaxe Latine* d'Ernout-Thomas, si modeste soit-elle, donne des indications précieuses (c'est la raison pour laquelle nous l'avons citée dans les paragraphes précédents). Par exemple, pour ce qui est de la dépendance syntaxique, la première rubrique « datif complément indirect de verbes intransitifs » est suivie de « complément de verbes intransitifs et d'adjectifs » (toute la série *inuisus*, *aequus* etc.). Sous « datif de rapprochement », on trouve *propinquus* (p. 65). Le datif de point de vue est bien défini en rapport avec « l'affirmation » (notion d'énonciation), le datif éthique avec la « phrase » (p. 72), le datif de possession avec un verbe (*esse* ou autre) et avec un nom (p. 73), le datif d'agent avec le morphème *-ndus* (p. 74). Pour l'aspect sémantique, on trouve aussi dans cette *Syntaxe* des liaisons de sens. Par exemple, on lit p. 65 : « Du sens général d'attribution, le datif était conduit par une application directe à marquer le rapprochement » ; de même, sont rangés sous la rubrique « constructions dérivées du datif d'intérêt » les datifs de point de vue, éthique, de possession et d'agent. Pour ce qui est de la prise en compte du contexte, on lit (§ 76) : « entre le datif de *panem pauperi do* et celui de *tibi aras*, il n'y a pas de différence de nature ; la relation avec le verbe est simplement plus directe et plus étroite dans le premier tour que dans le second » ; c'est là une manière de dire qu'on ne peut parler d'attribution que s'il y a dans le contexte un verbe signifiant « donner », alors que la notion d'intérêt n'est pas liée au contexte (le signifié du verbe *aras* n'implique pas l'usage d'un datif : à rapprocher de *equis pabula fecit*). Si les candidats avaient vraiment lu cet ouvrage, ils n'auraient pas écrit que pour Ernout et Thomas, le datif exprime fondamentalement l'attribution ; ils auraient également songé à dégager les valeurs du datif non liées au contexte (qui peuvent donc être présentées comme fondamentales), et celles qui sont contextuelles. Cette syntaxe donne aussi des aperçus très intéressants sur la concurrence, en latin, entre datif et d'autres cas comme l'accusatif et l'ablatif (§ 84-90). Malheureusement, les candidats n'ont presque jamais songé à cette dimension, pourtant si importante pour faire une présentation juste de la langue latine.

Naturellement, les candidats peuvent tirer profit de toutes les lectures qu'ils ont pu faire, pour affiner ou corriger ce qu'on trouve dans Ernout-Thomas. Le jury est ouvert à toute doctrine syntaxique, à toute école de pensée. Il a ainsi vu avec plaisir des références à Serbat, à Touratier, à Tesnière, à Kuryłowicz. Mais il regrette qu'il ne s'agisse souvent que de références superficielles, souvent jetées en introduction pour impressionner le lecteur et oubliées ensuite dans un développement qui revient à des considérations de grammaire scolaire (et à une glose élémentaire par le fr. « pour »). Ce que le jury attend, c'est que les candidats, se référant à une doctrine particulière, organisent leur devoir (ou une partie de celui-ci) en fonction d'elle. Parfois, les théories sont très mal connues, ou mal utilisées. Ainsi, il est difficile de faire juste référence à Kuryłowicz et à sa distinction entre « cas grammaticaux » et « cas concrets » sans en dire davantage (dans sa première présentation, il classait le datif dans les cas concrets, avant d'en faire, quinze ans plus tard, une variété du locatif ; le datif y est restreint au nom de personne, ce qui laisse de côté, entre autres, le datif final). De même, il est gênant d'utiliser la théorie actantielle sans dire que pour Tesnière, le datif est un « tiers actant » du verbe : cela doit être discuté, d'une part avec les exemples de *uictis parcere* et *domino nocuere*, d'autre part avec ceux où le datif complète un adjectif, la phrase ou un morphème. Pour mieux connaître les différentes doctrines syntaxiques, les candidats pourront lire avec profit *Cas et fonctions* de

G. Serbat. On l'aura compris, plusieurs plans étaient possibles, en fonction des choix faits par les candidats. Pour éviter de faire croire que le jury en attendait un plutôt qu'un autre et qu'il y aurait un modèle, nous n'en proposons pas. L'important était de prendre en compte et d'associer plusieurs niveaux d'analyse (syntaxique, sémantique, contextuelle) pour construire une véritable étude. Si l'on donnait la priorité à l'un des trois axes, il convenait de retrouver ensuite, au sein même des grandes parties, les deux autres.

Bibliographie complémentaire sur la question :

HAUDRY J., « Les emplois doubles du datif et la fonction de datif en indo-européen », *BSL* 63, 1968, 141-159.

KURYLOWICZ J., « Le problème du classement des cas », *Bulletin de la Société polonaise de Linguistique*, 9, 1949, 20-43 (= *Esquisses linguistiques*, Wrocław, 1960, 131-150).

— *The Inflectional Categories of Indo-European*, Heidelberg, Winter, 1964.

PINKSTER H., *Latin Syntax and Semantics*, London, Routledge, 1990.

SERBAT G., *Cas et fonctions*, Paris, PUF, 1981.

TESNIERE L., *Éléments de syntaxe structurale*, 2^e éd., Paris, Klincksieck, 1965.

TOURATIER Ch., *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1994.

Bibliographie générale pour la préparation de l'épreuve de linguistique latine

Références indispensables :

MONTEIL P., *Éléments de phonétique et de morphologie du latin*, Paris, Nathan, 1979 (2^e éd.).

ERNOUT A. et THOMAS F., *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck, 1953 (2^e éd.).

ERNOUT A. et MEILLET A., *Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots*, Paris, Klincksieck, 1959 (4^e éd.).

Références complémentaires :

1. Étymologie

Lexikon der indogermanischen Verben (LIV). Die Wurzeln und ihre Primärstammbildungen. Zweite, erweiterte und verbesserte Auflage bearbeitet von Martin KÜMMEL und Helmut Rix, Wiesbaden, Reichert, 2001.

2. Phonétique et morphologie

COLLART J. et NADJO L., *La grammaire du latin*, Paris, PUF (coll. Que sais-je ?), 1994.

MEISER G., *Historische Laut- und Formenlehre der lateinischen Sprache*, Darmstadt, WBG, 1998.

SIHLER Andrew L., *New comparative grammar of Greek and Latin*, Oxford, Oxford University Press, 1995.

3. Syntaxe

MELLET S., JOFFRE M.D., SERBAT G., *Grammaire fondamentale du latin. Le signifié du verbe*, Louvain-Paris, Peeters, 1994.

SERBAT G., *Grammaire fondamentale du latin. Tome VI. L'emploi des cas en latin*. Louvain-Paris, Peeters, 1996.

4. Indo-européen

HAUDRY J., *L'indo-européen*, Paris, PUF, (coll. Que sais-je ?), 1979 (1^{re} éd.).

FORTSON Benjamin W., *Indo-European language and culture : an introduction*, Malden MA, Blackwell Publishing, 2004.

BENVENISTE É., *Origines de la formation des noms en indo-européen*, Paris, Adrien Maisonneuve, 1935.

BENVENISTE É., *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, Paris, Adrien Maisonneuve, 1948.

5. Lexicologie

BENVENISTE É., *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, 2 vol., Paris, Minuit, 1969.

6. Linguistique générale

BENVENISTE É., *Problèmes de linguistique générale*, tomes I et II, Paris, Gallimard, 1966 et 1974.

Composition complémentaire de linguistique

Option A

Rapports établis par

Frédéric Trajber

Maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille

et

Laurent Gavaille

Maître de conférences à l'université Bordeaux-Montaigne

Première partie : grec (*Frédéric Trajber*)

Texte de référence : Homère, *Odyssée*, XIV, v. 378-385 et 390-400.

Cinq candidats ont composé en option A. Les notes obtenues aux questions de grammaire grecque sont : 5/20, 6/20, 6,5/20, 7/20 et 8/20, ce qui porte la moyenne à 6,5/20. Bien que supérieure à celle de l'an dernier (4,5/20), cette moyenne reste assez basse. Aussi le jury ne peut-il qu'encourager les candidats de l'option A à ne pas négliger l'étude des langues anciennes : une mauvaise note à la composition complémentaire compromet évidemment les chances d'être admissible, et plus encore celles d'être admis(e).

Question 1 : morphologie. L'infinitif : étude synchronique et diachronique, à partir des exemples du texte.

Les notes obtenues à la question de morphologie verbale sont assez basses, échelonnées entre 2,5 et 4,25/10. Elles s'expliquent par les graves lacunes que le jury a constatées dans la simple identification des infinitifs. Certaines formes ont été ignorées, en particulier πέμψαι (une seule copie a présenté un relevé complet) ou bien mal analysées : βαλέειν a été pris pour un présent, ἰδέσθαι pour un futur, ἰέναι a été rattaché au paradigme de ἴημι, ἔρεσθαι à celui de ἐρῶ, pour ne citer que quelques exemples.

L'extrait proposé de l'*Odyssée* comportait huit formes d'infinitifs. À la voix active, il y avait deux thèmes de présent, l'un athématique (ἰέναι), l'autre thématique (ἠπεροπεύειν), et trois thèmes d'aoriste, dont deux sigmatiques (μεταλλῆσαι et πέμψαι) et un thématique (βαλέειν). À la voix moyenne, il fallait relever le présent thématique ἔρεσθαι, le futur ἐλεύσεσθαι et l'aoriste thématique ἰδέσθαι.

Le présent ἰέναι s'analyse en thème *i-* (de la racine **h₁ei-* « aller », cf. lat. *īre*) et suffixe d'infinitif athématique -έναι, de *-*en* ou *-*sen*, auquel s'adjoint la même particule -αι que l'on retrouve dans le suffixe -σαι des aoristes μεταλλῆσαι et πέμψαι. L'autre présent du texte, le dénominatif ἠπεροπεύειν, comporte le suffixe d'infinitif thématique -ειν (< *-*εεν* < *-*es-en*). La forme βαλέειν, devant consonne dans le passage, peut être expliquée comme un cas particulier de διέκτασις (« distension ») de βαλεῖν (recouvrant une ancienne forme ancienne *βαλέεν). Les

infinitifs moyens sont tous caractérisés par le suffixe -σθαι. Plusieurs copies ont signalé la présence du morphème de futur, -σ^f/ο-, dans l'infinitif ἐλεύσεσθαι (sur une base ἐλευθ-); une seule copie a rappelé que l'aoriste thématique ἰδέσθαι est, de façon attendue, accentué sur la voyelle thématique. La forme ἔρεσθαι appelait quant à elle quelques précisions : selon le texte établi par V. Bérard pour la CUF, il s'agirait d'un infinitif présent du verbe εἶρεσθαι « demander » (sur le thème *έρφ-), mais avec traitement attique (c'est-à-dire sans allongement « compensatoire ») du groupe -ρφ-. Cependant, mieux vaut y voir un infinitif aoriste, en particulier dans la formule odysseenne μεταλλῆσαι καὶ ἐρέσθαι, et, en conséquence, préférer la leçon ἐρέσθαι.

Question 2 : syntaxe. Les emplois de l'infinitif dans la langue homérique, d'après les exemples du passage.

À la question de syntaxe, la moyenne des notes est de 3,1/10. La meilleure copie a obtenu 3,75/10, les moins bonnes 2,5/10. C'est malheureusement l'incompréhension du texte homérique qui a pénalisé les candidats – quelques-uns ayant même exposé *in abstracto* les possibles fonctions d'un infinitif dans la langue française. Il n'y avait pourtant aucune difficulté qu'une lecture un peu régulière du chant au programme ne pût résoudre.

Les infinitifs μεταλλῆσαι et ἔρεσθαι sont sujets de la locution verbale φίλον ἐστί (ἐμοὶ οὐ φίλον ἐστί μεταλλῆσαι καὶ ἔρεσθαι « il ne me plaît pas de questionner et d'interroger ») ; les candidats auraient pu s'étonner de la coordination, selon le texte établi par Bérard, d'un thème d'aoriste et d'un thème de présent (voir *supra* les remarques sur l'accentuation de la forme ἔρεσθαι). Dans le dernier vers de l'extrait, l'infinitif ἡπεροπτεύειν est l'objet du verbe ἀλεύεται : « [pour qu'un autre mendiant] s'abstienne de faire l'enjôleur ». Les verbes d'énonciation φῆ (v. 382) et φάτο (v. 384) introduisent chacun une proposition infinitive dont les verbes sont respectivement ἰδέσθαι et ἐλεύσεσθαι : φῆ [...] ἰδέσθαι « il disait [l'] avoir vu... », et φάτ' ἐλεύσεσθαι « il disait qu'il rentrerait ». C'était le lieu de signaler l'absence, en grec, d'accusatif sujet en cas de co-référence entre le sujet du verbe régissant et celui de l'infinitif : le pronom μιν au v. 382 est le COD, non le sujet, du verbe ἰδέσθαι !). L'infinitif à valeur jussive, tout à fait commun chez Homère, était représenté par πέμψαι, « convoie-moi », et par βαλέειν, « jette-moi » ou « fais-moi jeter » ; l'emploi des thèmes d'aoriste s'expliquait très aisément par le caractère unique et ponctuel des deux actions. Enfin, l'extrait présentait aussi un exemple de l'infinitif dit « de destination », ἰέναι, au v. 397 : « [convoie-moi] pour aller [à Doulichion] ».

Le temps imparti à la composition complémentaire de linguistique étant très court, il faut bien se convaincre que seule une bonne compréhension du texte permet de construire une réponse rapide et efficace. Le présent rapport propose à dessein des réponses concises, qui auraient été tout à fait suffisantes pour assurer aux candidats de bonnes notes. Loin d'être négligées, les connaissances savantes sont assurément valorisées par le jury, mais à condition qu'elles ne cherchent pas à masquer une méconnaissance de la langue grecque. Aussi encourageons-nous les futurs candidats à avoir pour priorité de se familiariser le plus possible avec les textes du programme.

Seconde partie : latin (*rapporteur : Laurent Gavaille*)

La moyenne de l'épreuve s'établit à 05,1/20, ce qui nous ramène au score des sessions 2016 et 2017 après l'embellie de 2018. Un tel résultat s'explique tout simplement par le fait que trois candidats sur cinq, manifestement mal préparés, n'ont traité qu'une des deux questions : ils n'ont pu obtenir que des notes comprises entre 02 et 03,5/20. Aux deux autres candidats, qui ont rendu des copies complètes, ont été attribuées les notes de 07/20 et 10/20.

Texte de référence : APULEE, *Les Métamorphoses*, XI, 23 (de *lanque tempore* jusqu'à *sacrarii penetralia*).

Bibliographie indispensable :

- pour la question 1 : Pierre MONTEIL, *Éléments de phonétique et de morphologie du latin*, Paris, Nathan, 1979.
- pour la question 2 : Émile BENVENISTE, *Vocabulaire des institutions indo-européennes*, Paris, Minuit, vol. 2, 1969.

Bibliographie complémentaire :

- pour la question 1 : COLLART J. et NADJO L., *La grammaire du latin*, Paris, PUF (coll. Que sais-je ?), 1994 ; MEISER G., *Historische Laut- und Formenlehre der lateinischen Sprache*, Darmstadt, WBG, 1998 ;
- pour la question 2 : ERNOUT A. et MEILLET A., *Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots*, Paris, Klincksieck, 1959 (4^e éd.).

Question 1. Phonétique. Étude diachronique des changements de timbre et de quantité des voyelles brèves en syllabe intérieure, à partir des formes du texte

La moyenne pour cette question est de 02,8/20 en raison des trois copies blanches, mais de 07/20 si l'on ne prend en compte que les deux copies qui ont traité la question (notées 06/20 et 08/20), ce qui est tout fait conforme au niveau habituel.

Les notes n'ont pu être supérieures car les réponses étaient non seulement rapides et incomplètes mais surtout hors sujet. Les deux candidats, ayant mal défini le sujet, ont introduit des considérations qui relevaient soit de la morphologie (par exemple extension par analogie d'une longueur aux cas obliques et, dès l'introduction, justification du phénomène phonétique en question par des arguments morphologiques), soit d'une évolution phonétique située dans une syllabe finale. D'autre part, la connaissance très incertaine de la question a conduit les candidats à formuler beaucoup d'erreurs. Enfin, le jury regrette un manque de rigueur dans la notation : mauvais usage des signes > et <, absence de notation des longueurs vocaliques, particulièrement gênante pour cette question.

Le sujet portait sur une question technique et précise, à savoir le changement de timbre des voyelles brèves situées en syllabe intérieure (appelé souvent apophonie) et le changement de quantité dans cette même position. Il convenait donc de commencer par établir le corpus, en

cherchant dans le texte des voyelles brèves en syllabe intérieure en face desquelles on puisse mettre soit une forme de la même famille où la voyelle en question, située en syllabe initiale ou finale, a un autre timbre (par exemple, *religiosa* en face de *lēgere*, *amicimīne* en face de *amicimēn*), soit une forme reconstruite (par exemple *proxīmas* en face de *-sō- si l'on choisit cette analyse pour le suffixe de superlatif). Les changements de quantité, quant à eux, étaient de deux types : quelques allongements dus à la contraction d'une voyelle brève avec une autre après la chute d'une consonne intervocalique (*semōtis* < **semōuētis*), surtout des syncopes qu'on peut mettre en évidence en comparant la forme syncopée soit avec une forme pleine existante (par exemple *balneas* en face de *balineas*), soit avec une forme originelle reconstituée (*ullum* < **oinōlom*). N'étaient pas concernées au premier chef les formes présentant un changement de timbre ou de quantité dû à un phénomène morphologique (ex. : *honōrantes* avec un *ō* analogique du nominatif du substantif *honōs*) ; ou alors, si on les prend en compte, bien les classer dans une rubrique spéciale (changement conditionné par un phénomène d'ordre morphologique). Le sujet étant explicitement phonétique, devaient prioritairement être pris en compte les changements purement phonétiques, c'est-à-dire dus à un phénomène ne faisant pas intervenir la morphologie. C'est ainsi qu'il convenait de rappeler, dès l'introduction, la raison présentée souvent comme fondamentale dans ces variations de timbre et de quantité propres au latin, à savoir un accent d'intensité, pré littéraire, placé sur la syllabe initiale (comme en étrusque et en osco-ombrien), qui expliquerait l'affaiblissement des voyelles en syllabe intérieure, voire leur disparition (cf. P. Monteil et G. Meiser). Cet affaiblissement prend la forme d'une réduction et d'une fermeture, qui vont de pair : il convenait donc à ce sujet de rappeler brièvement le « triangle vocalique » du latin pour expliquer que toute voyelle brève en syllabe intérieure allait évoluer vers les voyelles fermées, et de faire la distinction entre syllabe fermée et syllabe ouverte (la fermeture est moindre dans une syllabe fermée : un [ǣ] se ferme en [ĕ] et non en [ĭ]). Enfin, il aurait été bon d'énoncer les grandes lois de ces changements qualitatifs en fonction de l'environnement phonétique ; par ex., à propos de la fermeture en syllabe ouverte : passage à [ĭ] régulier, sauf devant -r où la voyelle évolue en [e], devant labiale où on a tantôt [ĭ] tantôt [u], devant [j] (-l palatal) et [ʃ] (-l vélaire) qui conditionnent respectivement le passage à [ĭ] et à [u]. De telles considérations auraient montré que les candidats connaissaient la question, même s'ils n'avaient pas le temps, ensuite, de traiter absolument toutes les formes du passage. On attendait un plan très simple, distinguant changements de qualité et changements de quantité. Pour les premiers, deux sous-parties étaient attendues en fonction de la nature de la syllabe intérieure ; les exemples les plus nombreux concernaient la syllabe ouverte : pour le cas général *constituit* < **constātuit*, *continuus* < **contēnuus* (comme *contineō* < **contēneō*), *traditum* < **tradātum* à mettre en face de *tradere* où le ĕ est le reflet vocalique, devant -r, de la laryngale de la racine **dh₃*, pour les cas particuliers *praecipit* < **praecāpit* (à opposer par ex. à *occūpō*), *ablūt* < **ablū(μ)it* < **ablāyit* avec passage de [ǣ] à [ū] devant [μ],) ; le traitement en syllabe fermée pouvait être illustré par l'exemple de *arrēpta* < **arrāpta* (*rāpiō*, *arrīpiō*). Pour les seconds, il fallait évoquer en priorité la perte totale de la voyelle brève, avec les exemples de *balneas* et *ullum* déjà mentionnés plus haut, phénomène lié à l'accent d'intensité initial ; on pouvait ajouter, ici ou dans une partie séparée, des évolutions quantitatives qui relèvent uniquement de changements conditionnés par l'environnement phonétique, en précisant bien qu'ils ne sont pas liés à l'accent d'intensité initial : apparition d'une voyelle brève d'anaptyxe, par ex. dans *uenerabilis* (avec -*bīli*- < *-*d^hli*-), allongement issu de la contraction de deux brèves après la chute d'une semi-consonne intervocalique (par ex. *semōtis* < **semō(μ)ētis*) ; on pouvait aussi évoquer les longues de *contēctum* et de *transāctum*, pour mieux les éliminer : si elles résultent de l'allongement d'une voyelle brève originelle (*tĕgō* et *āgō*), cette évolution n'est pas propre à la syllabe intérieure puisqu'elle se constate dans tous les participes passés passifs en *-*to*- sur thème en sonore (*āgō* / *āctus*, *tĕgō* / *tĕctus*, *lĕgō* / *lĕctus*, loi de Lachmann). Mais les

candidats avaient la possibilité de restreindre le sujet, dès l'introduction, aux changements dus à l'accent d'intensité initiale.

Une dizaine de formes étant à expliquer, le sujet pouvait être traité rapidement. Encore fallait-il connaître la question. Cela n'était pas difficile non plus, car elle est bien exposée dans le manuel de P. Monteil ou, plus rapidement, dans *La grammaire du latin* (Que sais-je ?, cf. bibliographie). Pour terminer le devoir, on pouvait conclure rapidement sur le bouleversement vocalique qui caractérise les syllabes intérieures du latin où les anciennes oppositions phonologiques de timbre sont neutralisées, ce qui donne au latin, par rapport à des langues plus conservatrices, son apparente obscurité : au sein d'une même famille de mots, une voyelle peut présenter, selon la syllabe qu'elle occupe, plusieurs timbres différents, ce qui rend parfois difficile l'identification de la forme.

Question 2. Étude du vocabulaire religieux présent dans le texte (aspects morphologiques, sémantiques et si possible étymologiques)

Avec une moyenne de 07,4/20, cette question a été nettement mieux réussie que la première, tout simplement parce que tous les candidats l'ont traitée. Une copie (notée 12/20) se détache nettement des autres, car elle est la seule à présenter des connaissances précises sur l'étymologie, la formation et le sens de quelques mots du texte ; malheureusement, elle est incomplète. Les autres sont assez décevantes : la copie notée 04/20 a recours à un plan morphologique (substantifs, adjectifs, verbes) inadapté à la question, ne présente aucune explication ni de forme ni de sens et relève des termes qui sont hors sujet. Les trois copies notées 06 et 08/20 ont une démarche plus sémantique et manifestent quelques connaissances, mais le contenu est souvent inexact, superficiel et insuffisant.

L'expression « étude de vocabulaire » orientait les candidats vers l'étude d'un champ lexical, celui de la religion. Un champ lexical est l'ensemble des mots se rapportant à une notion (on ne demande pas ici aux candidats d'entrer dans les détails des différences entre "champ lexical", "champ sémantique", "champ générique" etc., expressions qui prennent souvent des sens différents selon les auteurs ; nous renvoyons sur ces problèmes à la présentation qu'en donnent par exemple Ch. Baylon et X. Mignot, dans *Sémantique du langage. Initiation*, Paris, Nathan Université, 1995, p. 114 et suiv.). La démarche suggérée est dite onomasiologique, car elle consiste à partir d'un domaine de significations pour examiner les mots qui leur correspondent (cf. Ch. Baylon et X. Mignot, *op. cit.*, p. 120). Étudier un ensemble de mots peut conduire à définir la place occupée par chacun d'eux à l'intérieur de ce champ ; si les termes appartiennent à un même domaine, il s'agira de rapports de sens (synonymie, antonymie, hyperonymie, hyponymie) ; mais ils peuvent aussi relever de domaines différents à l'intérieur du champ sémantique en question : il convient alors de les définir. Ici, le vocabulaire présent dans le passage permettait de distinguer les domaines du divin (qui s'oppose à celui des hommes), du sacré (qui s'oppose au profane), de la religion comme relation entre hommes et dieux (incluant cultes, lieux de culte, personnel religieux) ; ces domaines fournissaient un plan possible, rapide à concevoir, auquel on pouvait aussi donner du dynamisme en établissant des liens entre eux : par exemple, on peut considérer que les notions de *sacer* (avec son antonyme *profānus*) et de *religiō* dépendent étroitement du couple fondamental que constituent les dieux et les hommes ; les lieux et le personnel peuvent être liés à la notion de *sacer* et à celle de *religiōsus*.

D'autre part, chacun de ces mots étant polysémique, il importe de montrer comment un sens s'articule aux autres. Il y a une hiérarchie entre les signifiés : l'un est premier (ou fondamental),

les autres sont secondaires ou accessoires, dérivés du premier par une relation qui peut être de métaphore, de métonymie (en termes courants, on parlera de sens propre et de sens figuré), d'extension de sens (quand on passe du particulier au général), de restriction de sens (lorsqu'on passe du général au particulier). Par exemple, il était attendu que les candidats sachent expliquer le passage métaphorique, pour *templum*, de « espace céleste délimité par l'augure » à « projection sur terre de cet espace », c'est-à-dire endroit consacré aux dieux et plus particulièrement temple ; ou encore l'évolution, par extension de sens, du sens local de *profanus* « qui est en dehors de lieu de culte » (par exemple, le sacrifice a lieu devant le temple) au signifié abstrait « qui n'est pas *sacer* (propriété de la divinité) », sens qui peut s'appliquer à la part de l'animal sacrifié qui revient aux hommes. Par ailleurs, un mot n'a pas tous ses sens en même temps : les significations évoluent avec le temps, des sens anciens disparaissent progressivement, d'autres apparaissent (ce qui était à prendre en considération ici, puisqu'il s'agit d'un texte du II^e s. ap. J.-C.). On ne saurait trop recommander, à ce sujet, le *Dictionnaire étymologique de la langue latine* d'A. Ernout et A. Meillet qui présente des analyses sémantiques passionnantes ; quand les candidats travaillent le programme restreint pendant l'année, ils devraient le consulter régulièrement pour les mots importants, afin d'avoir des lumières sur le sens premier et les sens dérivés (par exemple, p. 586, le début de l'article *sacer* articule cette notion avec celles de *profānus* et *religiōsus*). Le sens premier découle souvent de l'étymologie et de la formation des mots (voir les discussions bien connues sur l'étymologie de *religiō*) ; c'est pourquoi le sujet demandait explicitement que ces aspects soient pris en compte. Quel que soit le plan retenu, le jury attendait en priorité que les candidats sachent exposer les explications étymologiques, la formation, le sens premier et les développements sémantiques des mots fondamentaux suivants, tous présents dans *Vocabulaire des institutions indo-européennes* d'Émile Benveniste (Paris, Minuit, 1969, troisième section du volume 2 p. 177 et suiv.), auquel nous renvoyons les lecteurs de ce rapport : *religiō* et *religiōsus*, *sacerdōs* et *sacer*, *profānus*, *rītus*. Mais toutes les explications sont les bienvenues : nous pensons en particulier à celles de G. Dumézil sur *fās* qu'il préfère rattacher à la racine **d^heh₁*- « établir, poser, faire » (et non à celle signifiant « parler ») et sur *rītus*, dans *La religion romaine archaïque* (Payot, 1974) ou ailleurs. Quant à *deus* et *diuīnus*, leur étymologie et leur sens sont bien présentés dans les *Éléments de phonétique et de morphologie du latin* de P. Monteil (particulièrement p. 203 et 204) ; dans ce manuel courant, on trouvait aussi des éléments intéressants pour *uenus* (p. 175), à utiliser pour commenter éventuellement *uenerabilis*, pour *templum* (p. 81-82). Cela représentait un corpus d'une dizaine de mots, tout à fait maîtrisable en peu de temps. À ce vocabulaire de base, les candidats pouvaient (mais ce n'était pas obligatoire) ajouter des termes qui n'ont pas un sens premier religieux mais qui se rapportent métaphoriquement à la religion, comme *uenia*, *purus*, *continentia*, *penetralia*, *ablauo*. Une telle distinction pouvait d'ailleurs offrir une idée de plan. Pour enrichir leurs développements, les candidats pouvaient faire intervenir d'autres termes, qui permettent d'affiner, par comparaison, le sens : ceux qui avaient lu Benveniste pouvaient songer, par exemple, à *sanctus*, *spondeō*, *libāre*, *superstitiō*. Pour la conclusion, on pouvait rappeler la proximité initiale de ce vocabulaire religieux avec le juridique ; ou bien séparer (si ce n'avait pas été fait avant), les termes peu nombreux formés sur une racine au signifié religieux (essentiellement *sacer*) des autres (racine « reprendre » pour *religiō*, racine du « jour lumineux » pour *deus*) ; ou bien, en souhaitant prendre davantage en considération le texte proposé et l'évolution sémantique des mots, terminer sur l'usage que faisait Apulée d'un vocabulaire classique et ancien, à propos d'une religion à mystères.

Composition complémentaire de linguistique

Option B

Rapports établis par

Philippe Monneret
Professeur à l'université de Sorbonne Université

et

Thomas Verjans
Professeur à l'université de Toulouse Jean Jaurès

Première partie : ancien français (*rapporteur : Thomas Verjans*)

Texte de référence : *Lais bretons (xii^e-xiii^e siècles) : Marie de France et ses contemporains*, « Guigemar », vv. 306-336, p. 192-195.

Traduction

L'extrait proposé à la traduction concernait l'arrivée de Guigemar et constituait donc un passage classique, sans difficulté particulière. Nous nous bornerons donc aux remarques suivantes :

Cumfaitement, 308 : terme interrogatif (voir *infra*), que l'on peut traduire par « en quelle manière ».

pur guere, 310 : valeur causale de la préposition *pur*.

ceo n'i ad mie, 311 : renverse pour la nier la cause supposée par la dame.

Die, 312 : forme de subjonctif présent du verbe *dire*.

Nient, 314 : Forme pronominale négative.

Jehui, 316 : « aujourd'hui »

e si urat, 322 : passé simple du verbe *urer* (*orer*), signifiant « prier », « faire un vœu », « souhaiter », le souhait pouvant être positif ou, comme c'est le cas ici, négatif.

Si par une meschine nun, 324 : les deux membres de *sinon* sont ainsi séparés.

u ele seit trovee, 325 : subjonctif marquant une préactualisation, mot à mot « où elle pourrait être trouvée ».

Od mei, 330 : il s'agit de la préposition *od*, signifiant « avec ».

vostre merci!, 334 : l'expression peut se rendre par « s'il vous plaît ».

Phonétique

L'évolution demandée concernait un terme tout à fait classique, et dont les manuels de référence rendent compte (Zink, p. 118, Laborderie, p. 103). Parmi l'ensemble des étapes qu'il convenait d'évoquer pour l'évolution de ce terme, deux faits principaux devaient être approfondis :

– La palatalisation de *k+e* intervocalique, aboutissant à l'affriquée *ts* dépalatalisée en latin tardif 2, puis à la sifflante *s* en ancien français.

– La fermeture précoce de la diphtongue issue de la diphtongaison spontanée de e fermé tonique et libre sous l'influence de la palatale précédente.

Morphologie

A. Les formes du présent

La difficulté de ce sujet résidait principalement dans l'organisation de la réponse, dans la mesure où trois tiroirs verbaux étaient concernés : le présent de l'indicatif, le présent du subjonctif et le présent de l'impératif. Les principes d'alternance de bases, de variation accentuelle et d'oppositions désinentielles entre les verbes en *-er/-ier* et les autres sont bien connus et, de ce point de vue, les occurrences du texte ne présentaient pas de grandes difficultés. L'intitulé du sujet invitait donc à réfléchir à une vision plus globale de l'ensemble du système morphologique de l'ancien français, à tout le moins à l'échelle de l'ensemble de ces tiroirs. Un classement pertinent – mais non exclusif – pouvait dès lors s'attacher au maintien ou au changement de base d'un paradigme à l'autre. C'est sur cette dernière perspective qu'insistera notre propos, étant entendu que le jury attendait, comme il est d'usage, une introduction présentant les caractéristiques des différents paradigmes verbaux en question, tant en ce qui concerne les bases que les désinences. Ajoutons simplement qu'il est aussi attendu que soient relevées les formes des verbes *estre* et *avoir* lorsque ceux-ci sont employés comme auxiliaires de temps ou de voix.

Dès lors, et au regard des occurrences présentées dans l'extrait, on distinguera les cas suivants.

– Certains verbes se construisent sur une base unique, bien que tonique ou atone aux trois tiroirs verbaux : dans le cas de verbe comme *cuidier* (*quid*, v. 320) ou *demander* (*demande* v. 308), la base est commune à l'ensemble des paradigmes, et n'apparaît qu'une variation phonologique de surface *-t/-d* due à la position de la consonne – sourde en position finale, sonore à l'intervocalique. On remarquera toutefois la graphie *-d* de *quid*, qui ne transcrit pas cet assourdissement. On pouvait ajouter à cet ensemble le cas du verbe *dire*, représenté dans l'extrait par l'occurrence à la P1 du subjonctif présent *die* (v. 312). En effet, ce verbe, de structure accentuelle fixe, construit également ces trois paradigmes sur une base unique.

– D'autres verbes connaissent une alternance de base, qui oppose une base pour les personnes fortes et une autre pour les personnes faibles, mais présentant cette même opposition pour les trois paradigmes : *prier* (*pri-* / *proi-*, v. 333) ou, avec opposition vocalique, *cunseillez* (v. 334).

– Deux verbes (*plest* 312, *puis* 336) présentaient une alternance de bases à l'indicatif présent (deux dans le cas de *plaisir/plaire*, trois dans celui de *pooir*), la base de la P1 (base 3) étant qualifiée d'anomale et pouvant servir de base au subjonctif présent et, dans le cas de *pooir*, à l'impératif également. On notera, dans le cas de *plaire*, que deux paradigmes coexistent, le second présentant, selon N. Bragantini-Maillard et C. Denoyelle, des bases « analogiques de l'indicatif présent P1 et 2 *plais* » (p. 232, n. 2). C'est sur cette même base qu'est construit le présent de l'impératif. Il est possible d'associer à ce groupe le verbe *avoir* (v. 311, 319, 332), dont le présent se construit sur quatre bases (*ai-*, *a-*, *av-*, *o-*), la première d'entre elles se retrouvant au subjonctif présent et à l'impératif. Enfin, le verbe *faire* (*fet*, 311), dont la structure accentuelle est fixe, connaît également un paradigme du subjonctif construit sur la base 3 de l'indicatif présent, l'impératif utilisant quant à lui les deux autres bases de l'indicatif présent.

– Certains verbes présentent également une structure spécifique différente à l'indicatif et au subjonctif. C'est notamment le cas des verbes *estre* (à l'indicatif : *sui* 331, *est* 309, 310, 330 ; au subjonctif : *seit*, 325) et *savoir* (à l'indicatif : *sai*, 325, 331, 335), lesquels possèdent une base subjonctive différente des bases que l'on rencontre à l'indicatif et qui, bien que les occurrences ne soient représentées dans cet extrait, voient leur base de subjonctif réutilisée pour former l'impératif (comme c'était le cas pour *avoir*, par exemple).

B. La forme *puis* (v. 336)

Puis est issu de la forme supposée **póssyo*, et les faits principaux de cette évolution sont :

– La palatalisation du *s* par le yod subséquent qui aboutit à la géminée *yy*, laquelle se réduira à *y* après la chute des voyelles finales entre le latin tardif 2 et le protofrançais.

– La diphtongaison spontanée de *o* ouvert tonique libre, qui formera la base de la triptongue *úoi* à la suite de la vocalisation du yod final. La triptongue évoluera par différenciation puis assimilation, et se simplifiera par la suite, le premier élément aboutissant à la semi-consonne *w̃*.

Ces faits témoignent de l'importance de la chronologie relative en la matière, puisque la diphtongaison doit nécessairement se produire avant la chute de la voyelle finale et la réduction de la géminée.

L'on pouvait encore ajouter (voir *supra*) que, comme dans le cas d'autres verbes, cette *p1* anormale correspond à la base 3 (Andrieux-Reix & Baumgartner, p. 44), autrement dit à la base sur laquelle est formé le subjonctif présent. Cette forme, évincée au profit de *peux* dans le paradigme ordinaire du présent de l'indicatif, est cependant encore utilisée dans la langue contemporaine, réservée principalement – mais non exclusivement – à la formule de politesse *puis-je*.

Syntaxe : l'interrogation indirecte

La limitation de l'étude syntaxique aux seules interrogations indirectes pouvait sans doute surprendre quelque peu, l'intitulé le plus fréquent concernant l'interrogation dans son ensemble. L'introduction pouvait ainsi rappeler que, pour être une transposition de la modalité interrogative dans le cadre d'un discours rapporté, introduit par un verbe recteur contenant, de façon plus ou marquée, un sème interrogatif ou de suspension de la valeur de vérité, l'interrogation indirecte était, contrairement à l'interrogation, compatible avec l'ensemble des modalités fondamentales. Pour le reste, les pôles d'analyse sont identiques à ceux qui doivent être mobilisés et, là encore, le jury n'a pas de préférences théoriques et reste ouvert à toute approche, pour peu que la réponse soit argumentée et cohérente.

Relevé des occurrences

Demande li cumfaitement

Il est venuz e de queil tere.

E s'il est eisseliez pur quere. (v. 308-310)

Ne sai u ele seit trovee. (v. 325)

Ne sai u jeo sui arivez.

Coment ad nun ceste citez. (v. 331-332)

Kar jeo ne sai queil part aller. (v. 335)

Quel que soit le plan adopté, il convenait de décrire précisément les occurrences relevées, en tenant compte de :

– La nature de l'outil introducteur (ou le « strument interrogatif », selon C. Buridant (2000, § 582)), qui peut être pronom interrogatif (*u*), déterminant (*queil*), le cas échéant accompagné d'une préposition (*de queil*), ou, selon la terminologie traditionnelle, adverbe (*si*, *coment*). Dans ce dernier cas, cependant, on peut aussi, à la suite de P. Le Goffic, parler de proforme indéfinie. Une mention particulière était attendue pour *cumfaitement*, proforme de manière

disparue au cours français médiéval, et dont on peut penser qu'elle était concurrente de *comment*.

- La fonction de cet outil au sein de la subordonnée, circonstant locatif (*u, queil part, de queil terre*) ou de manière (*coment, cumfaitement*), On remarquera le cas particulier de l'adverbe *si*, dont la fonction est précisément d'introduire la subordonnée.
- La configuration générale de la subordonnée, notamment en cas de coordination, comme dans l'occurrence : *Il est venuz e de queil tere* (v. 309), où sujet et verbe sont mis en facteur commun et ne sont pas répétés après la conjonction de coordination.
- L'ordre des mots voit le verbe en seconde position, contrairement à l'interrogation directe (Buridant 2000, § 591), et l'on peut remarquer que, dans les occurrences présentes dans l'extrait, le sujet pronominal est antéposé alors que le sujet nominal (*ceste citez*) est en revanche postposé.
- La fonction de la subordonnée au sein de la phrase matrice, objet direct dans l'ensemble des occurrences du texte.
- La portée de l'interrogation rapportée qui, comme dans le cas de l'interrogation directe, peut être partielle ou totale en fonction de la réponse supposée.
- Le mode verbal n'appelle généralement que peu de commentaires, alternant entre l'indicatif et l'infinitif alors concurrent du subjonctif et dit délibératif (*aller*, v. 335). On remarquera tout de même l'occurrence au subjonctif : *Ne sai u ele seit trovee* (v. 325), le mode se justifiant ici par sa dimension de potentiel – donc pré-actualisante.

Vocabulaire

Mot relativement courant, et emprunté à l'arabe, que les manuels de référence répertorient bien et auquel nous renvoyons. Rappelons simplement qu'il convient, autant que faire se peut, d'accorder de l'importance au sens contextuel en nourrissant l'étude non seulement du micro-contexte, mais également de l'œuvre dans son ensemble. Cela permettait d'actualiser un sens neutre, sinon positif, de « jeune femme ». Le terme, en ce sens, ne sera plus employé dès la fin de la période médiévale.

C'est d'un nouvel emprunt, mais à l'italien ou l'espagnol, que provient l'adjectif *mesquin*, dont le sens premier aujourd'hui qualifie un individu « [q]ui s'attache à ce qui est petit, médiocre, aux détails infimes sans considération de l'ensemble ; qui manque de grandeur, d'élévation, de générosité » (*TLFi*).

On pouvait noter un fait de diachronie particulièrement intéressant, savoir son ré-emprunt, sous la forme *miskine*, dans la langue contemporaine, ou du moins dans certaines de ses variétés, notamment argotique, avec un sens péjoratif de « pauvre type », qui n'exclut toutefois pas son sens premier de « pauvre, triste, malheureux ».

Bibliographie

1° Ouvrages généraux et histoire du français

A) Histoire générale du français

Marchello-Nizia, Christiane & Picoche, Jacqueline, *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan Université « *fac linguistique* », 1998.

Perret, Michèle, *Introduction à l'histoire de la langue française*, Paris, Armand Colin, coll. « Campus linguistique », 2001.

B) Français médiéval

Duval, Frédéric, *Le Français médiéval*, Turnhout, Brepols « L'Atelier du médiéviste », n°11, 2009.

Soutet, Olivier & Ducos, Joëlle, *L'ancien et le moyen français*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », n°3935, 2012.

2° Grammaires usuelles

A) Ancien français (XI^e-XIII^e siècles)

Bazin-Tacchella, Sylvie, *Initiation à l'ancien français*, Paris, Hachette Supérieur, « Ancrages », 2001.

Buridant, Claude, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES, 2000.

Joly, Geneviève, *Précis d'ancien français*, Paris, Armand Colin, 2002.

Ménard, Philippe, *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, Éditions Bières, coll. « Études Médiévales », 1994.

Moignet, Gérard, *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, 1973.

Revol, Thierry, *Introduction à l'ancien français*, Paris, Armand Colin, 2005 (1^{re} éd., Nathan, 2000).

B) Moyen français (XIV^e-XV^e siècles)

Marchello-Nizia, Christiane, *La Langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Nathan Université « fac linguistique », 1997.

Martin, Robert & Wilmet, Marc, *Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, SOBODI, 1980.

3° Morphologie

Bragantini-Maillard, Nathalie & Denoyelle, Corinne, *Cent verbes conjugués en français médiéval*, Paris, Armand Colin « Cursus », 2012.

Lanly, André, *Morphologie historique des verbes français. Notions générales, conjugaisons régulières, verbes irréguliers*, Paris, H. Champion « Unichamp », 2002.

Zink, Gaston, *Morphologie du français médiéval*, Paris, Presses Universitaires de France « Linguistique nouvelle », 1989.

4° Phonétique

Englebert, Annick, *Phonétique historique du français*, Louvain-la-Neuve, De Boeck-Duculot, 2009.

Laborderie, Noëlle, *Précis de phonétique historique*, Paris, Nathan, coll. 128, 2005.

Zink, Gaston, *Phonétique historique du français*, Paris, Presses Universitaires de France « Linguistique nouvelle » (1986).

5° Lexicologie

A) Dictionnaires

Bloch, Oscar & von Wartburg, Walther, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, PUF, « Quadrige », 2002.

Rey, Alain, *Dictionnaire Historique de la Langue Française*, Paris, Le Robert.

B) Manuels

Andrieux-Reix, Nelly, *Ancien français. Fiches de vocabulaire*, Paris, PUF « études littéraires », 2004.

Bertrand, Olivier & Menegaldo, Silvère, *Vocabulaire d'ancien français. Fiches à l'usage des concours*, Paris, Armand Colin, 2006.

Seconde partie : français moderne (rapporteur : Philippe Monneret)

Texte de référence : Marivaux, *La Double Inconstance*, collection GF, p. 70-72.

Pour éviter les répétitions, nous renvoyons les lecteurs au rapport sur la « Composition principale de linguistique », option A, dans lequel figurent tous les conseils méthodologiques. Cette partie du rapport se limitera donc aux éléments de correction répondant aux exigences du jury pour cette épreuve.

LEXICOLOGIE

La question portait sur les mots suivants : *attrapées* (l. 3), *impertinence* (l. 11). Le contexte était le suivant :

- « Ah, ah ! si je portais ces habits-là, les femmes d'ici seraient bien *attrapées* [...] »
- « [...] on envoie les gens me demander pardon pour la moindre impertinence qu'ils disent de moi ».

a) *attrapées*

- participe passé du verbe *attraper*, qui peut être analysé comme ayant une valeur adjectivale et par conséquent la fonction d'attribut du sujet *les femmes d'ici*. L'analyse de ce participe passé comme un élément de la forme passive *être attrapé* est contestable en raison de la présence de l'adverbe *bien* et surtout de la difficulté de restituer un complément d'agent.
- le verbe *attraper* est, historiquement, un dérivé de *trappe* par préfixation (préfixe -à). On a donc le schéma de formation suivant : [a- [trapp(e)]_N]_V. On rappelle à cette occasion (voir le rapport « Composition principale de linguistique », option A), que -er n'est pas un suffixe mais une flexion. Il est douteux que ce schéma de formation soit encore perçu en français contemporain (les locuteurs contemporains ne perçoivent sans doute pas le nom *trappe* dans *attraper*), mais il l'était très probablement au XVIII^e siècle.
- le sens de base du verbe, compte tenu de sa formation, est donc : « prendre dans une trappe, un piège », dans un sens concret (contexte de la chasse par exemple) ou, par métaphore, dans un sens abstrait (piéger quelqu'un par une manœuvre quelconque, avec, souvent, une idée de surprise). Mais ce sens de base historique n'est plus le sens de base actuel, qui pourrait être glossé de la manière suivante : « prendre d'un mouvement rapide » (*attraper une balle, une corde, etc.*).
- on pouvait tenter de décrire la polysémie du verbe, en s'appuyant sur une variété d'emplois : *attraper une balle / un rhume / un bus / une rue : quelques mots d'une conversation, etc.*
- dans le contexte, le participe passé *attrapées* retient à la fois les idées de surprise et de duperie.

b) *impertinence*

- le nom *impertinence* est le noyau du GN *la moindre impertinence qu'ils disent de moi*, qui comporte deux expansions, l'une adjectivale (*moindre*), l'autre sous la forme d'une proposition subordonnée relative (*qu'ils disent de moi*). Ce GN est lui-même intégré dans le GNP *pour la moindre impertinence qu'ils disent de moi*, qu'on pourra analyser comme un complément circonstanciel.
- du point de vue la formation du mot, il convient de partir de l'adjectif *pertinent*, qui est préfixé par *im-* (l'un des allomorphes du préfixe négatif ou *in-*), puis, par suffixation en *-ence*, transféré

dans la classe des noms. On a donc le schéma suivant : [[im- [pertin(ent)]_{Adj.}]-ence]_{N.} Toutefois, un autre schéma de formation pouvait être envisagé, en inversant l'ordre de la préfixation et de la suffixation. Selon cette seconde hypothèse, le nom *impertinence* serait obtenu par préfixation du nom *pertinence*, selon le schéma suivant : [im- [[pertin(ent)]_{Adj.}]-ence]_{N.} Chacun des schémas de formation correspond à une interprétation sémantique spécifique : dans le premier cas, où *impertinence* est dérivé de l'adjectif *impertinent*, le nom signifie littéralement « caractère de qui est impertinent » ; dans le second cas, où *impertinence* est dérivé du nom *pertinence* le sens obtenu sera plutôt « qui ne fait pas preuve de pertinence ». Certes, ce contraste sémantique est ténu, mais on attendait surtout des candidats qu'ils montrent que deux analyses morphologiques étaient envisageables. On notera toutefois que, historiquement (et selon le *Tlfi*), l'adjectif *impertinent* est un emprunt au latin *impertinens* (« qui est sans rapport avec ») et que le nom *impertinence* est dérivé de cet adjectif. Par conséquent, historiquement, seule la première hypothèse est vérifiée. Cependant, dans la synchronie contemporaine, les deux analyses demeurent valides.

– en langue, le nom *impertinence*, lorsqu'il réfère à un fait, une action, une parole, désigne le caractère déplacé, inconvenant, irrespectueux (*Tlfi*) de ce fait, de cette action ou de cette parole. L'idée d'adaptation à l'objet, qui est véhiculée par le nom *pertinence* ou l'adjectif *pertinent*, est donc absente : on ne peut nier *il a fait des observations pertinentes* par *il a fait des observations impertinentes*.

– dans le contexte, l'idée de parole inconvenante ou irrespectueuse est évidente. On pouvait ajouter que cette acception résulte d'une métonymie.

GRAMMAIRE

La question de grammaire portait sur le morphème *que*. Les occurrences à étudier étaient les suivantes :

1. Ah ! **que** je viens d'essayer un bel habit !
2. elles ne diraient pas **que** j'ai l'air gauche.
3. Oh ! **que** les ouvrières d'ici sont habiles !
4. elles ne sont pas si habiles **que** vous êtes bien faite.
5. Eh ! dame, puisqu'on ne nous gêne plus, j'aime autant être ici **qu'**ailleurs ;
6. **qu'est-ce que** cela fait d'être là ou là ?
7. Si quelqu'un vous fâche dorénavant, vous n'avez **qu'**à m'en avertir.
8. Je veux **que** vous soyez amis ensemble, car il a bon cœur aussi.
9. Après tout, quel mal y a-t-il **qu'**il me trouve à son gré ?
10. les gens qui nous aiment sont de meilleure compagnie **que** ceux qui ne se soucient pas de nous, n'est-il pas vrai ?
11. Arlequin, vous me donnez là une marque d'amitié **que** je n'oublierai point.
12. À cette heure **que** nous nous voyons quand nous voulons, ce n'est pas la peine de nous ôter notre liberté à nous-mêmes ;

On pouvait également, sans que cela soit exigé, intégrer au corpus les deux occurrences de *puisque* (*Eh ! dame, puisqu'on ne nous gêne plus, j'aime autant être ici qu'ailleurs ; Ah çà ! puisque nous voilà ensemble, allons faire une collation ; cela amuse*), dans la mesure où cette conjonction résulte historiquement de la soudure d'une locution qui intègre le morphème *que*.

Après avoir présenté, en introduction, l'ensemble des emplois possibles de *que*, les occurrences du texte devaient être analysées dans le cadre d'un classement. L'une des solutions possibles est la suivante (mais on pouvait aussi, bien sûr, adopter un cadre théorique

particulier, notamment celui de la psychomécanique du langage qui permet un classement raisonné et élégant, fondé sur l'hypothèse d'un continuum de l'actuel au virtuel⁸) :

1. Le morphème *que* en relation avec les types et formes de phrases

1.1. L'adverbe exclamatif

– Ah ! **que** je viens d'essayer un bel habit !

– Oh ! **que** les ouvrières d'ici sont habiles !

On peut remarquer que le morphème *que*, dans ce type d'emploi, est facultatif (*Ah ! je viens d'essayer un bel habit ! ; Oh ! les ouvrières d'ici sont habiles !*).

1.2. La structure interrogative

– **qu'est-ce que** cela fait d'être là ou là ?

Il s'agit d'une interrogation directe et partielle, qui porte sur le COD du verbe *faire*. Le morphème interrogatif complexe *qu'est-ce que* est ici en concurrence avec le morphème interrogatif simple *quoi* : *cela fait quoi d'être là ou là ?*

2. Le morphème *que* et la subordination

2.1. La conjonction de subordination

2.1.1. *Que* introducteur de subordonnée conjonctive

– elles ne diraient pas **que** j'ai l'air gauche.

La subordonnée conjonctive *que j'ai l'air gauche* est COD du verbe *dire*. On notera que le mode est l'indicatif en dépit du caractère « virtuel » de l'événement (il s'agit de la conséquence envisagée d'une simple hypothèse : *si je portais ces habits-là...*). Dans cette construction, le subjonctif est impossible, en raison du verbe principal (*dire*), qui, parce qu'il appartient à la catégorie des verbes de déclaration, impose toujours l'indicatif dans la subordonnée.

– Je veux **que** vous soyez amis ensemble, car il a bon cœur aussi.

La subordonnée conjonctive *que vous soyez amis ensemble* est COD du verbe *vouloir* qui, lui, à l'inverse du cas précédent, commande obligatoirement le subjonctif.

– Après tout, quel mal y a-t-il **qu'il** me trouve à son gré ?

Cette construction est un peu plus complexe dans la mesure où elle s'insère dans une structure figée : *quel mal y a-t-il à*. Cette structure n'est d'ailleurs pas entièrement figée car le nom *mal* commute avec quelques autres noms (*quel mal / problème / difficulté*, etc. *y a-t-il à*). Le figement de l'expression se manifeste en premier lieu par le fait que le type interrogatif ne contraste pas avec le type déclaratif correspondant. À la différence, par exemple, de *Quel livre y a-t-il à lire sur ce sujet ?*, qui représente la transformation interrogative de *Il y a ce/un livre à lire sur le sujet*, il est impossible de construire une phrase déclarative à partir de *quel mal y a-t-il à faire cela* (**il y a ce/un mal à faire cela*). De même, la structure présentative est obligatoire (**ce mal est à faire cela*), ce qui n'est pas le cas des constructions non figées (*ce livre est à lire sur le sujet*). L'autre point intéressant à relever est l'effacement de la préposition. En effet, dans la construction *quel mal y a-t-il qu'il me trouve à son gré* la préposition *à* (*quel mal y a-t-il à*) s'efface en raison de la présence de la complétive. Cela s'explique par le fait que le morphème *que* ne peut être suivi d'une préposition. Dans une situation comme celle-ci, deux solutions sont envisageables : soit la suppression de la préposition (solution adoptée dans le texte), soit

⁸ Voir G. Moignet (1974) *Etudes de psycho-systématique française*. Paris: Klincksieck. Ou, pour une version renouvelée du même cadre théorique, O. Soutet (2005) « Structure bitensive de l'idéogénèse de *que* : soubassements théoriques et implications sémantico-syntaxiques ». *Cahiers de linguistique analogique* 2: 277-296 ; accessible en ligne : <https://docs.google.com/viewer?a=v&pid=sites&srcid=ZGVmYXVsdGRvbWVpbnxjYWhpZXJzbGIuZ3Vpc3RpcXVlYW5hbG9naXF1ZXxneDozOWQxYj15NDlkNzRkNWlw>.

l'insertion d'un élément, *ce*, entre *que* et la préposition (*quel mal y a-t-il à ce qu'il me trouve à son gré*). Ce type de problème se rencontre chaque fois qu'une subordonnée introduite par *que* est précédée d'une préposition (par exemple, avec *se réjouir de* : *Je me réjouis qu'il vienne* vs *je me réjouis de ce qu'il vienne*).

2.1.2. *Que* élément d'une locution conjonctive introduisant une subordonnée circonstancielle

– À cette heure **que** nous nous voyons quand nous voulons, ce n'est pas la peine de nous ôter notre liberté à nous-mêmes.

Le morphème *que* est ici intégré dans une locution conjonctive (à *cette heure que*) qui équivaut à *maintenant que*. Il s'agit donc d'une subordonnée circonstancielle temporelle, qui possède également, dans l'emploi du texte, une nuance causale : dans ce contexte, à *cette heure que* équivaut à *puisque*.

On est bien sûr tenté d'analyser cette occurrence de *que* comme un pronom relatif ayant pour antécédent le GN *cette heure* et de fonction complément circonstanciel. La relative serait appositive c'est-à-dire non nécessaire à l'identification du référent de l'antécédent *cette heure*, cette identification étant assurée par le déterminant démonstratif à valeur déictique *cette*. Le problème de cette analyse (qui, bien que fautive, n'a pas été évaluée négativement par le jury), c'est qu'elle présuppose que le nom *heure* a un référent, ce qui n'est évidemment pas le cas (la situation ne renvoie pas à une *heure* particulière).

On pouvait intégrer ici l'analyse des causales en *puisque* :

– Eh ! dame, **puisque** on ne nous gêne plus, j'aime autant être ici qu'ailleurs.

– Ah çà ! **puisque** nous voilà ensemble, allons faire une collation ; cela amuse.

2.2. Le pronom relatif

– Arlequin, vous me donnez là une marque d'amitié **que** je n'oublierai point.

Le pronom relatif a pour antécédent le GN *une marque d'amitié* et il est de fonction COD de *oublier*. La relative est de type « essentiel » : l'antécédent du pronom relatif est un GN indéfini et on ne peut supprimer la relative.

3. Le morphème *que* et les structures binaires

Dans certains cas, le morphème *que* apparaît comme un élément d'une structure binaire.

3.1. La structure comparative

– elles ne sont pas si habiles **que** vous êtes bien faite.

– Eh ! dame, **puisque** on ne nous gêne plus, j'aime autant être ici **qu'**ailleurs ;

– les gens qui nous aiment sont de meilleure compagnie **que** ceux qui ne se soucient pas de nous, n'est-il pas vrai ?

La structure comparative est de type binaire ou corrélatif, puisqu'elle se compose d'un élément comparatif (*si*, *autant*, *meilleure*) et du morphème *que* : *si... que*, *autant... que*, *meilleure (compagnie)... que*. Diverses remarques pouvaient être faites sur les éléments constituants de chacune de ces trois structures comparatives : nature de l'élément sur lequel porte la comparaison, nature de l'élément introduit par *que*, etc.

3.2. La structure restrictive

– Si quelqu'un vous fâche dorénavant, vous n'avez **qu'**à m'en avertir.

Ici, le morphème *que* est le second élément de la négation restrictive *ne...que*. Il convient toutefois de noter le caractère figé de la structure : il est difficile de supprimer cette négation restrictive (? *vous avez à m'en avertir*), contrairement aux cas de structures non figées (*Il ne boit que de l'eau* < *il boit de l'eau*).

ÉTUDE DE STYLE

D'une manière générale, un commentaire stylistique d'un extrait de théâtre, à l'exception des tirades longues ou des monologues, fait intervenir certains domaines de la linguistique spécifiques, moins indispensables dans les autres genres : la question des interactions verbales par exemple, ou encore celle des maximes conversationnelles qui sont très utiles pour décrire les échanges verbaux. Dans l'extrait à étudier, ces domaines seront toutefois assez peu mobilisés.

Par ailleurs, il convient de prendre en compte la spécificité de l'énonciation théâtrale, définitoire du genre. À ce titre, on ne confondra pas double énonciation et double destinataire. Double énonciation : le dramaturge est l'énonciateur principal du texte et il s'adresse au lecteur-metteur en scène-spectateur ; il s'agit de l'énonciation première, sur laquelle se greffe l'énonciation seconde : les personnages parlent entre eux (c'est sur ce plan que l'on pourra analyser les didascalies). Double destinataire : les paroles échangées sur scène ont un ou plusieurs destinataires premiers sur scène et, simultanément, il existe un destinataire second, le public, qui n'est pas intégré à la fable, bien sûr, mais qui est important puisque c'est pour lui qu'à lieu la représentation.

L'axe d'analyse proposé était le comique. Il s'agit d'un registre, dont on connaît bien les principaux ressorts (gestes, situation, mots, caractère, mœurs). Le comique doit être évalué au regard de la double énonciation et parfois de la double destination. Cette analyse doit être un préalable à l'étude du passage.

Ici, aucun personnage ne rit d'un autre. Il n'y a pas de comique de geste, très peu de comique de mots, pas de comique de caractère. C'est donc plutôt le comique de situation qu'il convient de mobiliser. Ce comique de situation est celui du quiproquo. Mais le quiproquo peut prendre diverses formes. Le plus fréquent suscite le rire par la dissymétrie créée entre le savoir de certains personnages, partagé par le spectateur et le défaut plus ou moins grand de savoir d'un des autres personnages. On le trouve par exemple dans *Le Jeu de l'amour et du hasard*. Dans l'extrait proposé, le quiproquo est d'une autre nature, plus subtile sans doute : la dissymétrie se situe uniquement entre le spectateur et l'ensemble des personnages. En effet, Silvia ne sait rien de la situation amoureuse d'Arlequin, pas plus que lui de celle de Silvia, mais le spectateur, lui, dispose de ces informations. En ce sens, la seule complice que le spectateur ait sur scène, et qui en sache autant que lui, est Flaminia. Mais cette dernière ne joue pas de ce savoir pour susciter le rire.

Fondamentalement, donc, le ressort du comique réside ici dans la dissymétrie de savoir entre le spectateur et les personnages d'Arlequin et de Silvia. Ce n'est donc pas de l'échange verbal lui-même que naît le comique (comme dans le quiproquo) mais du décalage entre ce que sait le spectateur et la conversation qu'entretiennent les personnages. Chacun parle et agit en fonction de motivations propres, ignorées des autres ; mais le spectateur est omniscient, il connaît ces motivations et voit dès lors l'échange sous un autre jour. La façon la plus efficace d'analyser le texte consistait donc à étudier le comique à l'aune de la double destination.

Pour comprendre ce qui se joue dans l'échange, il convenait également de mobiliser les ressources de la rhétorique. Silvia, en particulier, déploie une rhétorique de la feinte pour persuader Arlequin et Flaminia que leur nouvelle vie au palais est bonne, ce qui est un moyen de camoufler son amour naissant pour le Prince. Il en va de même pour Arlequin avec Flaminia, à la différence près qu'Arlequin n'argumente pas mais se contente de se laisser persuader, au

moins en apparence, par Silvia. Il sera donc utile de repérer les arguments et les procédés rhétoriques.

Enfin, il faut poser la question des enjeux du comique. Certes le comique peut être une fin en soi, comme dans la farce, mais ce n'est visiblement pas le cas ici. Il convient de bien situer le passage dans la pièce (ce qui doit se faire dans l'introduction) et de rappeler qu'il constitue un moment charnière où, peu à peu, les personnages prennent conscience de leurs désirs nouveaux, nés de la liberté dont ils commencent à jouir, même s'ils la gagnent en étant le jouet des puissants (c'est toute la complexité de la pièce). Ils prennent conscience de leurs nouveaux désirs et basculent alors vers une autre vie. Le comique tel qu'il est utilisé par Marivaux ici est un moteur de cette bascule.

La problématique pouvait donc être orientée par la question suivante : à l'image de la « tragédie de la parole » (expression souvent employée au sujet de Racine, par exemple), on s'interrogera sur un comique langagier qui n'est pas une fin en soi mais le moteur même de la comédie, non pas dans son action théâtrale mais dans son objet même, son enjeu fondamental. Le comique comme moyen plutôt que comme fin de la comédie : parce qu'il est centré sur la double énonciation et la double destination, le comique exhibe le jeu. La vérité est dans le jeu, dans la feinte (paradoxe du théâtre). On pourra aller jusqu'à se demander comment le langage érigé en moteur de la comédie dévoile le paradoxe du jeu théâtral.

I. Un comique sans comédie : le jeu de la double destination

Le comique repose uniquement sur la double destination et la dissymétrie du savoir entre les personnages et les spectateurs, sans quiproquo entre les personnages.

1. Les marques linguistiques de la satisfaction des personnages manipulés

Le premier effet comique est créé par le décalage entre la satisfaction manifestée par les personnages au sujet de leur nouvelle condition (ils sont respectés au palais), et ce que sait le spectateur : il s'agit d'une manipulation orchestrée par le prince. Dès lors toutes les marques linguistiques exprimant la satisfaction des personnages prennent, pour le spectateur, un accent comique. On relève :

– La présence massive de la modalité d'énonciation exclamative (expression de la subjectivité du locuteur) : l'ensemble de la première réplique de Silvia est constitué de propositions de forme exclamative, avec des interjections (*ah, oh*, expression brute de l'affect ; cette non médiation par le langage construit montre le degré intense des affects ressentis) ; on relève en outre des exclamatives introduites par des marqueurs qualitatifs et de haut degré (**que je viens...que les ouvrières...**). Et le même type d'analyse s'applique à la réplique suivante d'Arlequin. Les personnages en question manifestent leur satisfaction et leur émerveillement face à leur situation nouvelle au château.

– La présence d'une isotopie du plaisir émerveillé : *plaisir* l. 7, *bel* l. 1, *jolie* l. 2, *j'aime* l. 8, *me demander pardon* l. 10 (en contexte), *devant moi se repentir* l. 12 (avec antéposition du GNP *devant moi* qui le met en valeur pour souligner la satisfaction de Sylvia et le caractère étonnant de l'événement), *si bien tourné* l.18, *meilleure compagnie* l. 22 (ces deux derniers avec l'adverbe intensif *si* ou le comparatif de supériorité), *amuse* l. 28.

Cette concentration de procédés donne à l'échange verbal un caractère un peu ridicule pour le destinataire second qu'est le public car le public sait que cette joie est en réalité le signe que le piège fonctionne.

2. La politesse amoureuse affectée : progression thématique et enchaînement des répliques

Selon le même principe de dissymétrie du savoir, l'épisode initial de politesse amoureuse entre Silvia et Arlequin prend, pour le spectateur, une saveur comique. Or, encore une fois, pour rendre visible et susciter cet effet, Marivaux prend soin de l'organiser très précisément. Il repose essentiellement sur une progression thématique à thème linéaire qui assure l'enchaînement des répliques.

Silvia : thème 1 *les ouvrières* ; propos 1 *sont habiles*.

Arlequin : thème 2 = propos 1 *elles ne sont pas si habiles* ; propos 2 *que vous êtes bien faite*

Silvia : thème 3 = propos 2 *si je suis bien faite* ; propos 3 *vous n'êtes pas moins honnête*.

Cette progression crée un effet d'harmonie entre les amants : non seulement ils se complimentent (le contenu des propos est un lexique évaluatif axiologique qui, dans la situation amoureuse se teinte d'une dimension affective) mais encore cet enchaînement où chacun reprend les propos de l'autre donne l'effet d'une parfaite entente amoureuse.

À cela, s'ajoute l'usage des négations (*ne sont pas si habile que vous êtes bien faite, vous n'êtes pas moins honnête*), et de la subordonnée hypothétique (*si je suis bien faite*) : ces procédés grammaticaux produisent les euphémismes propres à la coquetterie amoureuse qui consiste à complimenter sous la forme d'une (fausse) atténuation.

Or cette politesse est un peu trop parfaite, un peu excessive, et c'est ce qui la rend douteuse. Justement, dans le cadre de la double destination, cette politesse amoureuse concentrée sur trois répliques sonne un peu faux : le spectateur sait que Sylvia et Arlequin commencent à aimer secrètement d'autres personnes, ce qui crée un ridicule qui emporte l'amusement du spectateur.

3. Double destinataire et manipulation : les interventions de Flaminia

Flaminia est le seul personnage qui ne soit pas la dupe de la double destination, puisqu'elle partage le même savoir que le spectateur. Toutefois, son rôle ne produit pas particulièrement d'effet comique. En effet, elle ne favorise pas une dispute ou des péripéties qui pourraient être comiques, mais se contente d'abonder dans le sens des personnages. D'une part la répartition des répliques va dans ce sens : elle intervient toujours à la fin des échanges entre Arlequin et Silvia, elle clôt la séquence de politesse amoureuse (l. 7), la séquence suivante sur leur nouveau statut social (l. 14), la séquence où Silvia parle de son amoureux pour acquiescer à sa démonstration (l. 24) puis la proposition d'Arlequin, à laquelle elle acquiesce par deux fois (l. 27 et 29). Elle se contente de clore les séquences et d'abonder dans le sens des personnages. Ce dispositif récurrent peut créer le rire et favoriser une connivence avec le spectateur dans la double destination. Seuls deux petits effets de comique de mots apparaissent ici : l. 7 le terme *plaisir* peut être à double entente (au premier degré le plaisir de voir les personnages « contents » ; mais au second degré, pour elle-même et pour le spectateur complice, c'est le plaisir de voir que sa manipulation fonctionne parfaitement). De même, sa dernière réplique peut être comprise comme un peu ironique : « quelqu'un qui tiendra compagnie à Silvia » est bien sûr un euphémisme qui, pour le spectateur, produit une ironie (son amant arrive, il fera plus qu'être une compagnie, tandis que, pour les autres, il s'agit d'une simple remarque au premier degré).

Certes, ces énoncés à double entente dans la double destination sont d'un effet comique. Mais ils sont peu nombreux. Cette connivence comique entre Flaminia et le public est surtout le moyen d'en faire la grande manipulatrice de la transformation de Silvia et Arlequin, ce qui l'exhibe d'autant plus aux yeux du spectateur.

Au total, on a donc bien du comique dans la double destination mais, au fond, pas ou très peu d'effets de comédie. Il s'agit donc d'un comique de situation particulier : c'est surtout la

situation par rapport au spectateur qui est comique et c'est le rôle de Flaminia de la rendre tangible sur scène, puisqu'elle seule partage le savoir du spectateur.

II. La rhétorique de la feinte comme ressort de l'action théâtrale

Au niveau de la fable, Silvia et Arlequin préservent l'apparence de l'amour l'un pour l'autre, alors même que chacun d'eux tombe sous le charme d'une autre personne. À ce moment de l'action théâtrale, Silvia serait heureuse de pouvoir être seule pour rencontrer le prince et Arlequin serait ravi de passer un moment seul avec Flaminia. Ce double désir est perçu par le spectateur, qui le sait, selon le principe de la double destination. Cette situation donne lieu à une véritable rhétorique de la feinte, notamment employée par Silvia, que le spectateur apprécie de manière décalée.

1. Le discours persuasif

Silvia se livre à une entreprise de justification *ad hoc* de sa situation. Tout d'abord, elle convoque des lois générales dont elle se sert pour justifier son cas particulier, caractérisées par le présent de vérité générale, avec des sujets génériques : *on s'aime partout* (sujet indéfini) l. 9, *les gens qui nous aiment sont de meilleure compagnie que ce qui ne se soucient pas de nous* (catégorie générique, avec un *nous* générique) l. 21-22. Il s'agit de proposer à qui l'écoute un raisonnement déductif : déduire d'une loi générale le bien-fondé qu'elle se réjouisse de sa situation particulière.

Pour donner de la force à cette démonstration, elle utilise la question rhétorique, dont la réponse évidente dans l'esprit de l'auditeur confère à cette réponse implicite la force d'une évidence incontestable : *qu'est-ce que cela fait d'être là ou là ?* (l. 8-9), *Prix pour prix... n'est-il pas vrai ?* Notons également une autre question rhétorique, qui ne soutient pas un propos général mais directement son cas particulier, qu'elle justifie (le fait d'inviter une personne amoureuse d'elle) : *quel mal y a-t-il à ce qu'il me trouve à son gré ?* (l. 21).

Arlequin n'argumente pas, préférant se laisser convaincre, car il y trouve son compte. Il ne fait qu'acquiescer mais, pour cela, recourt une fois à un argument de type général *je suis de tous bons accords* (l. 20), qui relève presque de l'enthymème.

Bien sûr le spectateur perçoit le caractère *ad hoc* de cette démonstration produite par Arlequin pour justifier son propre comportement.

2. La syntaxe de la justification *ad hoc*

Ces mécanismes déductifs se doublent d'une syntaxe propre à les établir :

– L'usage de liens logiques : le conjonction *puisque* introduisant une subordonnée de cause antéposée à la principale permet de justifier le contenu des principales en leur donnant une justification qui paraît logiquement fondée : *puisque'on ne nous gêne plus, j'aime autant être ici qu'ailleurs* (l. 8) ; *à cette heure que nous nous voyons quand nous voulons, ce n'est pas la peine de nous ôter notre liberté, ne vous gênez point* (l. 29). Dans ce dernier cas, la subordonnée temporelle *a*, comme on l'a remarqué dans la partie grammaticale de l'épreuve, a une valeur causale ; le système formé par la subordonnée antéposée et la principale fait de la date une cause pour Silvia qui justifie la principale, dont elle redouble d'ailleurs la conclusion, pour plus de force : *ne vous gênez point*.

– C'est une technique qu'Arlequin emploie lui aussi, puisqu'il poursuit un but identique : *ah puisque nous voilà ensemble, allons faire une collation* (l. 28). Ou encore, d'une manière analogue mais par simple parataxe qui suggère le lien logique en le laissant sous silence : *mettons encore Flaminia, elle se soucie de nous* (l. 25).

3. Rôle des systèmes comparatifs

Pour affermir encore la persuasion, Silvia et Arlequin y ajoutent des systèmes de comparaison, de manière à donner une apparence de normalité à ce qui pourrait être choquant :

– L'alternative *être là ou là* (l. 9) revient à une comparaison d'égalité. Plus loin (l. 19), c'est un argument de réciprocité qui repose sur la comparaison (établie par *aussi*) entre Arlequin et son amant : *je veux que vous soyez amis, car il a bon cœur aussi*. On notera la place marquée de l'adverbe *aussi* qui justifie son point de vue *soyez amis*.

– Arlequin n'est pas en reste, qui compare sa relation qu'il veut amoureuse avec Flaminia à un rapport de frère à sœur, afin de ne pas éveiller les soupçons. Ici, la comparaison est de forme tout à fait typique, avec *comme* : *Flaminia nous aime comme si nous étions frères et sœurs* (l. 15). Notons que la feinte consiste ici à inclure dans le rapport personnel Silvia alors que ce qui importe à Arlequin, le spectateur le sait, est sa relation amoureuse avec Flaminia.

Arlequin et plus encore Silvia se livrent donc à une rhétorique de la feinte qui consiste en une rationalisation, c'est-à-dire une justification *ad hoc* de leur situation et du fait que fréquenter un autre homme ou une autre femme est, pour tout individu, donc pour chacun d'eux, une chose parfaitement naturelle. Bien sûr, il s'agit de camoufler la véritable nature de ces nouvelles relations et, en les justifiant comme naturelles, de ne pas éveiller les soupçons. Selon la double destination, le spectateur observe cette rationalisation, cette feinte qui est d'un effet comique. Le comique provient aussi de ce que cette rhétorique n'est pas polémique puisque ces justifications conviennent parfaitement aux deux protagonistes.

III. Le langage dramatique et le paradoxe du jeu

1. La double énonciation et le « jeu dans le jeu »

Cette rhétorique employée par les deux protagonistes crée un véritable jeu, les personnages feignant leur comportement pour l'autre. Une sorte de théâtre dans le théâtre se crée alors, que suggère la double énonciation. Ce n'est pas un véritable théâtre dans le théâtre comme dans *Hamlet* ni même comme dans *L'illusion comique* mais il y a bien sur scène des personnages qui jouent des attitudes plus ou moins fictives.

Le vocabulaire utilisé dans les didascalies est éclairant à ce titre. On rappelle que la didascalie est un phénomène lié à la double énonciation : le dramaturge s'adresse directement au lecteur ou au metteur en scène et le spectateur, lui, en verra seulement les effets. À deux reprises les didascalies utilisent le nom *air* : *d'un air content* (l. 12) *d'un air négligent* (l. 20). En revanche, l. 25, c'est un adverbe qui est utilisé (*gaiement*). Le nom *air* suggère la feinte, une attitude du personnage plutôt qu'une émotion spontanée. Le personnage affecte un *air* content plutôt qu'il n'est content tandis que l'adverbe (*gaiement*) suggère inversement que le personnage se montre comme éprouvant de la gaieté. La formulation de ces deux didascalies est donc en opposition avec celle de l'adverbe et indique un véritable jeu, une attitude jouée non par les acteurs mais par les personnages.

2. Le langage des personnages comme révélateur de leur transformation

Si les personnages jouent et feignent, inventent une rhétorique qui tient de la rationalisation, le spectateur, informé, peut tout de même déceler dans leurs propos des marques de leur transformation. Leur situation nouvelle au château, cette liberté à laquelle ils accèdent et qui les porte à de nouveaux désirs les libère mais aussi les transforme.

On réinterprétera à ce titre les exclamations du début du passage. Certes, on peut en rire car les personnages sont victimes d'une manipulation mais leur joie est réelle et leur nouvelle condition libératrice. C'est d'ailleurs l'un des paradoxes de toute la pièce.

On peut noter différents phénomènes convergents :

– des mentions qui renvoient à un présent différent et ouvert à un avenir nouveau, au moyen de différentes constructions. D'une part des adverbes : *à présent*, l. 7, indique un changement qui a eu lieu (*vous êtes contents à présent*), *dorénavant*, l. 14, (la situation sera différente à partir du moment de l'énonciation). D'autre part une locution conjonctive (*à cette heure que*) qui apporte le même genre d'indication. Enfin, toujours dans le même sens, une négation avec le forclusif *plus* (l. 8, *puisqu'on ne nous gêne plus*) ;

– des verbes au futur indiquant des actions favorables : *viendra devant moi se repentir* (l. 12), *nous serons partie carrée* (l. 25-26), *une marque d'amitié que je n'oublierai point* (prononcé par Flaminia mais qui augure des conséquences positives pour Arlequin, l. 27). On peut faire la même remarque pour *tiendra compagnie à Silvia*, l. 33.

En outre, on peut lire dans l'usage récurrent des pronoms de P1 par Silvia dans sa première réplique une affirmation de soi. Elle est sujet ou objet des propositions : *que je viens d'essayer un bel habit ! si vous me voyiez, en vérité vous me trouveriez jolie [...] si je portais ces habits-là [...] elles ne diraient pas que j'ai l'air gauche*. Puis plus loin, *j'aime* (l. 8), *j'attends une dame aussi moi* (thématisation droite qui répète le sujet de P1 sous forme tonique, donc effet d'insistance. Notons qu'elle parle ici d'un événement qui est le signe qu'on la considère), qui *j'ai rencontré ici, mon amoureux qui venait me voir* (P1 renforcée encore par le déterminant possessif). *Je veux que* (l.17-18). Silvia parle d'elle et, plus précisément, les verbes qui suivent les P1 sujet indiquent soit l'expression de la subjectivité, de soi (*j'aime*), soit le statut plus important qu'elle prend (*j'attends quelqu'un qui viendra s'excuser*) ou qui lui permet de décider (*je veux*). Il faut sans doute lire là la marque d'une libération de soi. De paysanne méprisée, elle accède à un nouveau statut qui lui permet de prendre possession d'elle-même, et c'est ce que ces marques assez abondantes semblent suggérer.

Les paroles d'Arlequin marquent aussi, quoique de manière plus risible, une évolution. Il parle comme un noble, du moins comme un personnage aisé : *allons faire collation, cela amuse* (l. 28). Cette tournure fonctionne comme un marqueur social : le choix d'une construction nominale à verbe support plutôt que *prendre une collation*, le choix du terme *collation*, assez recherché pour un personnage de sa classe sociale, le choix du pronom *cela* plutôt que *ça* (il ne s'exprime plus comme un paysan). On ajoutera l'usage de l'euphémisme *une marque d'amitié*, où le terme *amitié* euphémise *amour* et tient d'un vocabulaire galant peu habituel dans la bouche d'un paysan. Certes, il peut passer pour ridicule aux yeux du spectateur mais Arlequin n'est pas ici dans une démarche de tromperie : ce nouveau langage est le signe d'une transformation chez lui.

Dès lors, la politesse amoureuse du début, pour comique qu'elle puisse être n'en manifeste pas moins un raffinement peu usuel chez les paysans de comédie.

Le comique, dans ce passage, n'est donc pas simplement une fin ; il ne s'agit pas seulement d'amuser le spectateur. Ce qui le fait rire ou plutôt sourire ici se joue dans la parole. Celle-ci se dote d'une épaisseur tout à fait intéressante qui permet de créer du jeu dans le jeu, la comédie se dédoublant pour mieux faire accéder le spectateur à la vérité. Il y a quelque chose de paradoxal ici, qui, sans être nouveau, est repris à nouveaux frais. Le jeu dans le jeu qui dévoile la vérité des personnages est fondamentalement langagier. Or dans la comédie, le langage n'est pas toujours le moteur des enjeux fondamentaux des pièces, mais c'est bien le cas ici : le langage, le langage qui produit le comique, est le moteur et la marque de l'un des enjeux importants de la pièce qui est la libération sociale des personnages, leur émancipation.

Version latine

Rapport établi par

Véronique Kircher-Wendling

Professeure en classes préparatoires aux grandes écoles, lycée Masséna, Nice

Le texte de version latine choisi par le jury pour la session 2019 était un extrait des *Punica* de Silius Italicus. Les candidats devaient traduire les vers 59 à 97 du chant III de l'œuvre.

Résultats chiffrés commentés

Le jury a reçu 25 copies qui ont été notées de 17,5/20 à 01/20. La moyenne du lot s'établit à 10.5/20, résultat pour le moins honorable, qui peut, de surcroît, être porté à 10.89/20 si l'on ne tient pas compte de la copie notée 01. La copie notée 01 se distingue de tout le reste du paquet, même des traductions les plus fautives, par l'ampleur des lacunes qu'elle révèle en matière de connaissance de la langue latine. La majorité des copies, à l'inverse, donnent une agréable impression de maîtrise de la langue latine et de l'exercice de la version, avec des degrés dans cette maîtrise qui sont à l'origine de l'échelonnement des notes et d'un écart type élevé.

Présentation littéraire du texte

Les *Punica* sont un long poème épique consacré à la deuxième guerre punique, d'une longueur de 12000 vers répartis en 17 chants. Du serment d'Hannibal au triomphe de Scipion à l'issue de Zama, l'auteur retrace cette guerre si marquante pour la nation romaine, choisissant pour matière, quelque trois siècles après les événements (Silius Italicus est né en 26 et mort en 101), un sujet dont H. Bardon a pu dire qu'« il est par lui seul une épopée » (*Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 1991, 69-1, p. 214).

On sait par une lettre de Pline que Silius Italicus vénérât Virgile : *natalem religiosius quam suum celebrabat, Neapoli maxime, ubi monumentum ejus adire ut templum solebat*, « Il célébrait le jour de sa naissance (de la naissance de Virgile) avec plus de piété que le sien propre, principalement à Naples, où il avait l'habitude de s'approcher de son tombeau comme d'un temple » (Pline, *Lettres*, III, 7).

Comment peut-on être lecteur de Silius ?

Le sujet de cette année donnait à lire une page d'un poète certes moins renommé que Virgile ou Lucain, et les critiques ont pu, au cours des âges, et depuis Pline, dévaloriser les *Punica* avec une sévérité qui confine parfois au mépris et qui justifie notre allusion aux *Lettres persanes*. Mais outre le fait que « La critique est aisée, et l'art est difficile » (P. Néricault Destouches, *Le Glorieux*), la littérature dite « mineure » a déjà conquis son droit de cité dans les annales de l'agrégation, au sein des sujets de version ou des auteurs au programme (Silius le fut en 1992), comme dans les ouvrages qui tentent de brosser d'une époque ou d'un genre littéraire un portrait juste parce que précis et si ce n'est complet, du moins varié.

L'épisode historique qui fait la matière de cette épopée est, lui, d'ordre majeur, et l'entreprise de Silius Italicus s'apparente en ce point à celle de Lucain dans *La Pharsale*.

Quant à l'art propre des vers de Silius, à l'art poétique de cet auteur, il a pu être loué en certains passages des *Punica*, même par ses contempteurs (cf. Michel Martin, « Peut-on encore lire Silius Italicus ? », *Vita Latina*, 1991, 123, pp. 25-38).

Parmi les passages qui font l'objet de louanges, figure la scène des adieux d'Hannibal à Imilcé, sujet de notre version.

Les adieux d'Hannibal à Imilcé

Virgile et Homère sont des modèles pour Silius Italicus, comme en témoigne l'extrait soumis à la lecture des candidats. On y voit en effet Hannibal faire ses adieux à sa femme Imilcé, scène qui fait écho aux célèbres adieux d'Hector et Andromaque (*Illiade*, chant VI), avec notamment la présence de l'enfant du couple auprès de ses parents lors de cette séparation à laquelle les circonstances confèrent un caractère pathétique, tout comme les paroles prononcées.

À la lecture du récit de cet épisode inventé par Silius, le lecteur peut se rappeler l'épisode de *L'Illiade* précédemment évoqué ou celui des adieux de Pompée et Cornélie au chant V de *La Pharsale*.

Critères d'évaluation de l'épreuve, avec des exemples tirés du texte de la version

Le texte proposé présentait des difficultés permettant de classer les copies de façon précise, et partant, juste.

Un premier critère de classement des copies est **la capacité des candidats à bien gérer leur temps**.

La longueur du texte et la présence de deux séquences de quelques vers plus redoutables, notamment à la fin de la version (*in cauda aliquando venenum*), ont nui à certaines traductions, ce qui nous incite à rappeler un conseil précieux : produire le plus rapidement possible un premier jet de la version *dans son ensemble*, permet de revenir ensuite sur les passages plus difficiles pour en élucider le sens précis et en élaborer une traduction claire. Ce travail d'élucidation demande du temps, et pourra être accompli d'autant plus paisiblement que l'existence d'un premier jet assure au candidat une forme de sécurité rassurante, le met à l'abri de toute inquiétude même si « la clepsydre se vide » (Baudelaire, « L'horloge »). On rappelle par ailleurs que toute copie comportant un passage non traduit se voit attribuer pour ce passage la même pénalité que la copie qui a proposé dudit passage la traduction la plus fautive de toutes les copies de la session.

Un deuxième critère discriminant est **la connaissance de la grammaire**. À la lecture de sa version, le correcteur apprécie rapidement le rapport du candidat à la langue latine, le degré de sûreté de ses connaissances en morphologie et en syntaxe latines : cela transparaît dans la copie. Pour être sûr de ses connaissances, il ne suffit pas de consulter une grammaire latine au gré de ses besoins, il faut ficher et apprendre un ouvrage usuel, comme ceux de René Morisset (*Précis de grammaire des lettres latines*), de Lucien Sausy (*Grammaire latine complète*), de Pierre Grimal (*Grammaire latine*), ou de Bernard Bortolussi (*Bescherelle, Latin : la grammaire*). Le texte de notre version permettait notamment de vérifier que les candidats connaissaient les points suivants : au vers 14, la forme *quis* du relatif à l'ablatif pluriel ; aux vers 20-21, l'usage du subjonctif parfait pour marquer l'antériorité au sein d'un système de potentiel dont un autre verbe est au présent (*Si (...) inciderit (...) et (...) abrumpat*) ; au vers 34, le pluriel poétique (*bellis labor acrior*, que nous traduisons par « épreuve plus âpre que la guerre ») ; au vers 37, le comparatif employé avec le sens d'« assez » (nous traduisons *tua justior aetas* par « tu mérites suffisamment une vie », alors qu'au vers 12, le comparatif *amplior* suivi de son complément *decoret patrio* était traduit par « de plus grande envergure que la gloire de ton père ») ; au vers 38, la relative au subjonctif (*ducant cui (...) sorores*).

Si le degré de connaissance de la grammaire est discriminant, il peut aussi être dirimant : ainsi, la confusion entre un indicatif futur comme *pubescet* au vers 26 et un subjonctif présent comme *emicet* au vers suivant, ou une science approximative des systèmes conditionnels (dont les vers 16-17, 20-22, 35-37 fournissaient divers exemples) discrédite d'emblée une copie.

Un troisième critère : **la connaissance des *realia*** auxquels le texte renvoie. On pourra citer pour exemple le mot *sorores* au vers 38. Il évoque trois personnages mythologiques, trois sœurs nommées Clotho, Lachésis et Atropos : les trois Parques qui filent, dévident et coupent le fil de la vie des hommes. Le candidat qui n'ignore pas l'existence de ces *sorores* comprend et traduit sans encombre le vers 38, où Hannibal formule le vœu d'une longue vie pour Imilcé : *improperae ducant (...) fila sorores*. La connaissance des *realia*, comme celle de la langue d'un point de vue grammatical et lexical, sera favorisée par la pratique régulière du « petit latin ».

Quatrième critère : l'évaluation tient compte de la maîtrise de **l'art de la traduction**, qui est **art de fidélité au texte source**.

Traduttore non è traditore, voulons-nous affirmer avec Nancy Huston au sujet de la traduction et de son « art », mot dont le champ sémantique est vaste, et que l'Académie française définit comme « technique, méthode, ensemble de procédés ou de règles (...) qui vient s'ajouter aux dons naturels » et dans un sens second, comme « activité désintéressée qui a son but et sa fin en elle-même, selon un idéal esthétique ». L'art de la traduction permet de s'acheminer vers une version qui soit **une « belle fidèle »**. Il ne s'agit pas ici d'entrer dans le débat nourri au XVII^e siècle par le mot du grammairien Ménage, qui dit un jour d'une traduction de Nicolas Perrot d'Ablancourt qu'elle lui rappelait une femme qu'il avait aimée et « qui était belle mais infidèle ». Pour répondre néanmoins à certaines questions bien légitimes de candidats venus rencontrer le jury de latin à l'issue des résultats d'admission, nous citerons Claudel et « l'idée qu'[il] se fai[t] d'une bonne traduction » : « pour être exacte [elle] ne doit pas être servile ». Idéal inaccessible ? Peut-être, mais idéal d'autant plus exaltant pour un candidat à l'agrégation, que la recherche de l'excellence doit motiver.

Enfin, l'ultime critère est un critère essentiel à l'exercice de version : **la qualité de l'expression** dont use le candidat **en français**. Des pénalités sont appliquées en cas d'erreurs d'orthographe ou de grammaire ; des bonus sont attribués pour les passages élégamment traduits. « Version » vient du latin *vertere* « tourner », et le tournant qu'il faut faire prendre au texte source doit conduire à un texte cible autonome bien que fidèle. Son inscription dans une langue française claire, fluide et aussi élégante que possible est un garant de cette autonomie.

Conseils aux candidats, avec des exemples tirés du texte de la version

***Labor improbus omnia vincit* (Virgile, *Géorgiques*) : les vertus de l'entraînement**

Citons les recommandations du président du jury de l'agrégation de grammaire : « Il convient, l'année même de la préparation, de se confronter, dans les conditions du concours, à une dizaine/douzaine de textes tirés, par exemple, des annales des sessions antérieures. Pour les candidats qui sont éloignés des centres universitaires, l'utilisation des sujets figurant dans les rapports de concours, dont le corrigé détaillé leur est tout spécialement destiné, et de ceux se trouvant dans des manuels de versions (M. Bizo, *200 versions latines*, Paris, Vuibert, 1990) devrait permettre d'aborder l'épreuve avec sérénité » (F. Poli, « Version latine », p.82 du rapport du jury de l'agrégation externe de grammaire, session 2017, consultable en ligne).

Il est vivement recommandé aux candidats de s'entraîner à traduire avec *Le grand Gaffiot*, nouvelle édition du dictionnaire Gaffiot sous la direction de Pierre Flobert, ouvrage plus complet que le dictionnaire original de Gaffiot, et de ne pas faire usage de *L'abrégé du Gaffiot*. Le jour du concours, sont autorisés les dictionnaires latin-français Bornecque, Gaffiot (Gaffiot original et *Le grand Gaffiot*), Goelzer et Quicherat.

Pour s'acheminer vers une « belle fidèle », voici quelques conseils issus de l'observation des heureuses trouvailles des copies autant que de leurs erreurs vénielles... ou mortelles. Ils sont illustrés par des exemples issus de la traduction que nous proposons dans ce rapport.

Pour une traduction exacte (selon le terme de Claudel) :

- Traduire un même mot latin par un même mot français, autant que faire se peut. C'est ce qui motive notre traduction de *aetas* par « vie » aux vers 26 et 37, même si une traduction par « jeunesse » serait appropriée au vers 26.
- Être attentif à conserver l'ordre des mots, notamment quand il est expressif en poésie, tout en ayant conscience du fait que les contraintes métriques du vers ont pu aussi motiver la place de tel mot dans tel vers. Aux vers 1 et 2, nous traduisons *Luna (...) fertque refertque fretum, sequiturque reciproca Tethys* par « La Lune (...) mène et ramène les flots, et à sa suite Tethys va et vient ».
- Rechercher une proximité stylistique. Lors de l'évocation initiale de la marée, au second hémistiche du vers 2, *sequiturque reciproca Tethys*, l'auteur crée un semi-hypallage sur *reciproca Tethys* vs *fretum* ; nous traduisons par « et à sa suite Tethys va et vient ». Au vers 23, nous gardons la métonymie de *cunabula* en traduisant *duc per cunabula nostra* dans sa nudité par « conduis-le dans notre berceau ».
- Essayer de traduire des mots latins de même racine par des mots français de même racine. Au vers 2, on peut traduire le polyptote *fertque refertque* par « mène et ramène ». Au vers 3, on observe l'usage de *propere* et au vers 38, d' *improperae*. Silius emploie deux mots de même origine dans la description initiale d'une scène qu'Hannibal qui part au combat ne prend pas le temps de regarder, et dans la conclusion de son discours où il souhaite à son épouse de vivre longtemps si elle doit lui survivre, si la Fortune décide de sa mort à la guerre. Cet écho lexical qui contribue à donner une sorte de forme circulaire à ce passage peut être rendu en français en traduisant *propere* par « à la hâte » et *improperae* par « sans se hâter ».

Pour une traduction non-servile (selon le terme de Claudel) :

- *Méden agan* : appliquer les conseils qui précèdent avec toute la vertu aristotélicienne de modération, sans aucun esprit de système. Un principe de traduction ne doit jamais devenir dogmatique. Savoir déroger à la règle quand le bon sens l'exige.
- Croiser le critère de l'art de la traduction et celui de la connaissance des *realia*. Ainsi, aux vers 30 et 31, on a choisi de traduire *discede periculis / incerti Martis* par « écarte-toi des dangers d'un combat à la fortune incertaine », sans conserver le nom de Mars. Pourquoi ? Parce que l'usage du nom de Mars pour désigner le combat, puis la fortune du combat fait partie des *realia* culturels de la nation romaine. Ainsi, *incerto Marte* se traduit habituellement par « avec un succès incertain », et *aequo Marte* par « avec des chances égales » (au combat). Mais en traduisant ainsi *incerti Martis*, on a conscience de faire un choix. Et cela aussi est notable : quand on fait un choix de traducteur, il faut l'assumer ; ne jamais, par exemple, proposer une traduction d'un passage délicat suivie d'une autre traduction du même passage entre parenthèses ou en note.

Traduction proposée

La Lune, son char à deux chevaux librement lancé sur les sombres plaines, mène et ramène les flots, et à sa suite Tethys va et vient. Cette scène, c'est à la hâte que la contempla le général ; car bien des choses le préoccupent. Parmi ses soucis, le premier qui le tourmente : soustraire à la guerre celle qui partage sa couche et le jeune fils qu'elle a au sein. Aux torches virginales, alors qu'il était jeune homme, au premier chant d'hyménée, son épouse l'avait abreuvé et elle le possédait d'un amour qui en gardait le souvenir. Et l'enfant, engendré devant Sagonte assiégée, n'avait pas encore achevé douze cycles de Lune. Mais résolu à se séparer d'eux et à les tenir à distance des armes, le général d'armée s'adresse à eux : « Ô toi, espoir de l'altière Carthage, mon fils – et tu n'es pas pour les descendants d'Énée une crainte plus légère –, sois, je t'en supplie, de plus grande envergure que la gloire de ton père et établis-toi un renom fondé sur des hauts faits, par lesquels tu puisses surpasser comme guerrier ton grand-père ; et déjà, malade de peur, Rome compte tes années qui devront faire pleurer les mères. Si les pressentiments de mon cœur ne se jouent pas de mon jugement, voici pour le monde une immense épreuve qui grandit ; je reconnais le visage d'un père, des yeux menaçants sous un front farouche, un vagissement sourd et les éléments constitutifs de mon propre courroux. Si d'aventure quelque dieu coupait court à de si grandes actions et par notre mort interrompait le début de mes faits d'armes, ce garant de la guerre, ô mon épouse, efforce-toi de le préserver. Et lorsqu'il lui sera donné de parler, conduis-le dans notre berceau ; qu'il touche les autels d'Élissa de la paume de ses mains d'enfant et que sur les cendres de son père il jure la guerre à Laurente. Ensuite, quand d'un poil nouveau fleurira sa vie bien robuste, qu'il s'élançe au combat et qu'ayant foulé aux pieds le traité, en vainqueur il revendique pour moi un tombeau sur la citadelle du Capitole. Quant à toi, que l'heureuse gloire d'un si grand enfantement attend, toi, vénérable pour ta fidélité, écarte-toi des dangers d'un combat à la fortune incertaine et abandonne de dures épreuves ; c'est à nous que sont réservés les défilés dont les neiges ferment l'accès et les rochers placés sous le ciel ; à nous, l'épreuve qu'Alcide accomplit dans la sueur, sous le regard étonné de sa belle-mère et, épreuve plus âpre que la guerre, les Alpes. Que si la Fortune bouleversait la faveur promise et était hostile à mon entreprise, je voudrais que tu demeures dans une longue vieillesse et que tu aies prolongé la durée de ton existence ; tu mérites suffisamment une vie dont les sœurs, au-delà de moi, étirent le fil sans se hâter. » Ainsi parla-t-il.

Conclusion

Nancy Huston, à qui son statut particulier d'auto-traductrice a donné de réfléchir très subtilement aux questions de traduction, écrit dans *Nord perdu* : « Le problème, voyez-vous, c'est que les langues ne sont pas seulement des langues ; ce sont aussi des *world-views*, c'est-à-dire des façons de voir et de comprendre le monde. Il y a de l'intraduisible là-dedans... ». Nous osons ajouter ces mots en conclusion de ce rapport sur l'épreuve de version latine et après avoir proposé une traduction du texte de Silius. Nous les ajoutons au nom de l'humble réalisme.

Il y a de l'intraduisible là-dedans...et d'autant plus que nous avons affaire ici non pas à une façon immédiate de *voir* et de comprendre le monde, mais à une façon de le *dire* médiatisée par une parole littéraire.

Bibliographie

Grammaire latine

R. Morisset, *Précis de grammaire des lettres latines*

L. Sausy, *Grammaire latine complète*

P. Grimal, *Grammaire latine*

B. Bortolussi, *Bescherelle, Latin : la grammaire*

Vocabulaire latin

G. Etienne, *Cahier de vocabulaire latin* (2200 mots classés par catégories grammaticales ; rapprochements de mots latins avec d'autres mots latins ou avec des mots français)

F. Martin, *Les mots latins* (mots groupés par familles étymologiques ; très complet)

M.-L. Podvin, *Les mots latins. Les 2500 mots et constructions de base du latin*

L'apprentissage de vocabulaire latin permet de gagner en rapidité et en efficacité de traduction. Tout ouvrage de vocabulaire, tout site internet, toute application pour mobile pouvant aider à cet apprentissage sera utile.

Textes pour versions latines et « petit latin »

M. Bizos, *200 versions latines*

H. Marel, A.-M. Marel, J. Coffigniez, P. Jonneaux, *Res romanae. Littérature latine et vie romaine. 500 versions latines*

Seconde partie :
rapport sur les épreuves orales

Explication d'un texte français tiré du programme

Rapport établi par

François Gadeyne

Professeur agrégé en classes préparatoires aux grandes écoles, lycée Henri IV, Paris

Déroulement de l'épreuve

Le candidat tire au sort un passage tiré d'une des œuvres au programme (un feuillet environ, une trentaine de vers pour les textes versifiés). La préparation de l'explication française dure deux heures et l'exposé trente minutes. L'exposé est immédiatement suivi de questions de grammaire française, improvisées à partir du texte, et s'achève par un entretien d'une dizaine de minutes avec le jury, qui revient sur la portée littéraire du fragment. La note attribuée est unique, et tient compte des trois moments de l'épreuve (exposé, questions de grammaire, entretien).

Textes proposés (la pagination renvoie aux éditions au programme)

Marot, *L'Adolescence clémentine*

- Épître I, « Épître de Maguelone à son ami Pierre de Provence [...] », v. 64-100, p. 164-166 ;
- ballade XIII, p. 266-268 ;
- rondeaux XLV à XLVII, p. 322-325 ;
- chansons XII et XIII, p. 357-359.

Scarron, *Le Roman comique*

- I^e partie, chap. XV, p. 138-139 (« Le Destin continuait ainsi son histoire [...] laissant leurs orgues à la discrétion des chiens. ») ;
- II^e partie, chap. X, p. 241-242 (« Il songeait moins à dîner [...] l'un et l'autre fort mal à propos. ») ;
- II^e partie, chap. XVII, p. 305-306 (« Enfin Baguenodière [...] qu'on ne pouvait deviner. »).

Marivaux, *La Dispute, La Fausse Suivante, La Double Inconstance*

- *La Dispute*, scène VII, p. 19-21 ;
- *La Double inconstance*, acte II, scène I, p. 53-54 (« C'est quelque chose d'épouvantable [...] je me reconnais au petit peloton. ») ;
- *La Fausse suivante*, acte I, scène I, p. 31-32 (« Et qu'est-ce que c'est que les anciens et les modernes ? [...] Avais-je tort ? »).

Balzac, *Le Cousin Pons*

- chapitre VIII, p. 82-84 (« – Ah ! je l'avais oublié ! [...] elle ne connaissait pas le nom de Watteau. ») ;
- chapitre XXIII, p. 141-142 (« – C'est notre jour, dit avec une simplicité fort étudiée la présidente [...] la révélation que Brunner lui avait faite de sa fortune mobilière. ») ;
- chapitre XXXV, p. 187-189 (« Les galeries de tableaux ne sont possibles [...] comme fit Élie Magus, un jour, en Allemagne. ») ;
- chapitre XLV, p. 229-230 (« Arrivée au second étage au-dessus de l'entresol, [...] qui s'y sentait peu, malgré son âcreté nauséabonde. »).

Beauvoir, *Mémoires d'une jeune fille rangée*

- I^e partie, p. 123-124 (« Je ne m'avisai pas tout de suite de la place [...] je ne savais pas la nommer. ») ;
- III^e partie, p. 232-233 (« Il cédait à la nécessité. [...] penser qu'il ne l'était pas. ») ;
- IV^e partie, p. 447-448 (« Nous parlions d'un tas de choses, [...] il ne vivait que pour écrire. »).

Résultats

Les notes de l'épreuve 2019 s'échelonnent de 2 à 17, la moyenne s'élevant à 10,3.

Remarques et conseils

1. Le choix des textes

L'exigence de variété a été respectée cette année comme les années précédentes. Empruntés bien sûr à toutes les œuvres figurant au programme du concours, les extraits se sont distingués les uns des autres par leur forme (dialogue, récit, description, portrait, différentes formes fixes dans *L'Adolescence clémentine*) et par leur tonalité (comique, burlesque, satirique, religieuse, élégiaque...). Certains sujets étaient prévisibles, d'autres non. Le choix d'un texte connu et attendu ne rend pas l'exercice plus facile, car il faut alors éviter le piège de l'explication toute faite. Dans les deux cas, cependant, l'analyse doit se conformer à la singularité du texte.

2. L'explication

Les candidats se sont tous pliés cette année aux usages de l'**explication linéaire**, choix qui n'est pas à proprement parler obligatoire, mais qui permet de mieux suivre la progression du texte tout en soulignant les charnières. Elle commence par une mise en contexte de l'extrait, suivie de sa lecture intégrale, d'une description succincte de sa progression et de la formulation d'un projet de lecture. Vient ensuite l'analyse proprement dite, qui s'achève, bien sûr, par une conclusion.

Le **préambule** n'est pas une simple formalité : situer un texte facilite l'intelligibilité de sa lecture. C'est le moment de spécifier sa forme et son format : début de chapitre, scène romanesque, extrait du dénouement d'une comédie, poème entier, série de poèmes... Il est bon de veiller à s'exprimer d'entrée de jeu avec élégance en évitant les *impedimenta* d'une rhétorique un peu lourde (« Le texte que nous allons expliquer est extrait de... »).

Nous avons eu le plaisir d'entendre de très bonnes **lectures**, correctes et expressives, où la scansion et la tonalité du texte se donnaient à entendre. La tension de l'épreuve peut provoquer des erreurs ou lapsus : ce n'est pas très grave, mais il faut s'accorder des respirations afin de les éviter et de respecter la prosodie. Cette année, le comique occupait une large place dans les œuvres et les sujets proposés ; une lecture trop terne l'efface et par conséquent trahit le sens du texte. Sans théâtralité, sans effet de manche et évidemment avec mesure, il faut donner à cette lecture la saveur sans laquelle une écriture devient presque incompréhensible et qui participe de la transmission à nos élèves du goût de lire.

La **scansion** suit les contours de la syntaxe et en souligne le rythme. Elle respecte le cas échéant les usages liés à la versification, notamment les liaisons et les e caducs. À cette fin, la lecture d'un ouvrage tel que *Lire le vers* de Jean-Claude Milner et François Regnault (1987, réédité en 2008) peut être d'une utilité certaine. Toute écriture produit une musique singulière, à laquelle les candidats se sont montrés souvent mais inégalement sensibles. Cette musique n'est pas l'apanage du vers : l'écriture de Simone de Beauvoir, par exemple, recèle dans sa finesse des trésors de poésie (« Aucune promesse ne fut tenue. Je retrouvai dans les jardins du Luxembourg l'odeur et les rousseurs de l'automne : elles ne me touchaient plus ; le bleu du ciel s'était terni. »).

L'introduction proprement dite décrit d'abord brièvement l'**articulation** du texte, le considérant non comme un meuble à tiroirs mais comme un organisme (ou, si l'on préfère une autre image, comme un itinéraire). Cet aperçu structure d'avance l'explication elle-même. Il ne s'agit pas seulement d'un « découpage », mais de l'occasion de caractériser par exemple une forme de progression (à thème linéaire, constant ou éclaté), son aspect dynamique ou statique, ou encore les motifs prédominants. Le texte est-il homogène ou hétérogène ? Se distingue-t-il par son autonomie ou s'inscrit-il dans un *continuum* ? Dans le cas d'une série de poèmes, la complexité peut s'avérer particulièrement intéressante : au jeu d'échos et de différences peut s'ajouter une structure narrative qu'il ne faut pas manquer de noter. Ainsi, Marot rêve de « s'amie » (rondeau XLV), puis entre de nuit chez elle (rondeau XLVI) et enfin se dit « content en amours » (rondeau XLVII). À la progression thématique s'ajoute ici une progression chronologique.

Le **projet de lecture** atteste l'autonomie de réflexion et d'interprétation du candidat ainsi que sa capacité de percevoir l'intérêt littéraire propre à tel ou tel texte. Il importe que la perspective adoptée soit bien littéraire : poétique pour une ballade de Marot, théâtrale pour une scène de Marivaux, romanesque pour une page de Balzac. L'écriture de Simone de Beauvoir engage la question des rapports entre la vie et les mots (« je n'étais guère plus habile que dans ma première enfance à nommer ce qui se passait en moi. »). L'écriture et le langage constituent la matière première d'une réflexion et d'un discours littéraires. Le questionnement doit éviter la dispersion : la condition de sa clarté est de parvenir à situer un centre de gravité, à circonscrire un point crucial. Chaque texte est unique et éclaire en même temps un aspect de l'œuvre : c'est ce caractère à la fois unique et exemplaire qu'il s'agit d'envisager.

De très bonnes problématiques ont été proposées, par exemple à propos du déplacement de la topique courtoise dans un poème de Marot, sur le paradoxe d'un désordre concerté dans une page de Scarron, sur la confusion entre présence et absence dans une scène de *La Dispute*, sur les conditions de l'originalité d'un personnage-type chez Balzac ou encore sur le problème de la sincérité dans l'écriture autobiographique des *Mémoires d'une jeune fille rangée*. Il est rare qu'une problématique apparaisse sous sa forme définitive dès le début du travail de préparation : il ne faut donc pas craindre de la faire évoluer afin de l'ajuster au texte.

Répetons-le : l'éclairage des **genres** et des **formes** ne doit pas attendre la conclusion. Dès l'introduction, il conjure le risque d'une lecture à courte vue et fournit au commentaire un cadre historiquement pertinent. En outre, l'originalité d'un texte ne peut se dessiner que sur cette toile de fond : la forme de l'épître et les formes fixes pour Marot, la tradition du roman comique pour Scarron, la comédie classique pour Marivaux, les problèmes du roman réaliste pour Balzac et le genre des confessions pour les *Mémoires d'une jeune fille rangée*. Les genres littéraires ne sont pas de simples tiroirs mais des catégories vivantes, en évolution, qui offrent des possibilités d'écarts ou de transgressions. Il faut savoir aussi jouer de la gamme des tonalités et des registres (élégiaque, tragique, satirique...). Le mot « merveilleux » dans une page du *Roman comique* mérite de retenir l'attention et peut conduire à s'interroger sur les rapports entre le merveilleux et le comique.

Le **développement de l'explication** se conforme au cheminement de l'écriture et met en relief son organisation. À l'échelle réduite d'un poème, d'une scène, d'un épisode ou d'une description, il s'agit de mettre au clair les étapes d'une aventure, celle de l'écriture dans son développement. Les candidats que nous avons entendus ont bien compris qu'ils ne devaient pas se contenter d'une lecture technicienne. La démonstration doit avoir un **sens**, celui que les élèves sont en droit d'attendre d'un accompagnement pédagogique. Une bonne analyse s'éloigne par conséquent le plus possible de la simple énumération de remarques. Par exemple, la scène de l'éventail dans *Le Cousin Pons* (chapitre VIII) confronte la bêtise et la superficialité de la présidente à la mystérieuse beauté de l'objet d'art : autour de cette supériorité de l'objet sur le personnage peuvent s'agréger de nombreuses observations. C'est

aussi l'occasion de montrer que Balzac peut égaler Flaubert dans la finesse et la férocité de l'ironie.

La nécessité de donner du sens à l'exercice de l'explication de texte n'entraîne bien sûr aucun mépris pour la technique, bien au contraire : il faut simplement distinguer la fin et les moyens. Commençons par la **versification**, qui est inégalement maîtrisée et utilisée. L'exhaustivité étant impossible et n'étant d'ailleurs pas souhaitable, il faut prendre des exemples en exploitant les ressources offertes par les isotopies sonores, par la disposition des rimes, leur richesse et leurs relations sémantiques, par le rythme de vers ou par la disposition des strophes. Marot est virtuose en ce domaine : c'est ici que la technique révèle une part essentielle du génie d'un auteur.

L'étude d'un **dialogue** nécessite quant à elle la connaissance des propriétés de l'oralité, de la pragmatique de l'échange et des principes qui sous-tendent une conversation. On peut montrer ainsi pour quelles raisons une conversation véritable entre le Destin et la Bouvillon est impossible (*Le Roman comique*, II^e partie, chap. X). L'observation des circonstances participe également de l'analyse, ainsi que celle des signes émis volontairement ou involontairement par le corps (mouvements, regards, rougeurs...). L'entretien entre Cécile Camusot et Fritz Brunner au chapitre XXIII du *Cousin Pons* offre un terrain parfait à l'analyse d'une situation de communication dans sa complexité : les dessous du dialogue le rendent particulièrement savoureux et éclairent un aspect essentiel du réalisme balzacien, l'oralité et la polyphonie. Ajoutons que le dialogue n'appartient pas seulement au théâtre et au roman : le lyrisme de Marot est le plus souvent explicitement ou implicitement dialogique.

La rhétorique de la **description** est généralement mieux connue : hypotypose et ekphrasis, par exemple, ou ethos et pathos dans l'art du **portrait**. Mais l'interprétation littéraire d'une description porte aussi sur sa fonction (narrative, ornementale, informative, symbolique, expressive...), ce qui n'est parfois exprimé qu'à demi-mot. De nombreux textes combinent plusieurs de ces fonctions : ils y gagnent en profondeur et en complexité. Nous voudrions à ce propos saluer la finesse de certaines analyses qui ont su faire sentir la beauté picturale de la description balzacienne, notamment par des rapprochements pertinents avec la peinture : l'approche pluridisciplinaire est un révélateur de la curiosité et de la culture générale du candidat.

En ce qui concerne la **dramaturgie**, nous avons constaté sinon des connaissances insuffisantes – car l'entretien les a souvent réactivées – mais une réticence à les convoquer spontanément. La psychologie ne constitue pas un bon point de départ pour analyser une scène de théâtre : la dimension spectaculaire, le jeu des regards et des signes (signaux et indices), la situation et les mouvements des personnages dans l'espace, la tension qu'impose le temps dramatique, tout cela offre des bases solides, au regard desquelles la psychologie fait figure d'effet, non de cause. Cette sensibilité à la dramaturgie est requise également pour les scènes romanesques ainsi que pour le récit autobiographique : celui de Simone de Beauvoir théâtralise bien des situations pour dévoiler la comédie que jouent et que se jouent les êtres.

En ce qui concerne la **narratologie**, les outils forgés par Gérard Genette restent utiles et sont généralement bien maîtrisés, mais il faut les utiliser avec discernement sans en abuser, et faire la part de la complexité : qualifier une focalisation ne consiste pas toujours à la réduire à l'unicité d'un point de vue, et la voix du narrateur se mêle souvent à la polyphonie du récit. L'écriture de Balzac recèle bien des ambiguïtés qu'il est intéressant de commenter : ainsi, la « simplicité fort étudiée » de la présidente, notée par le narrateur, traduit l'intention de son personnage mais peut-être aussi le regard de Brunner qui n'est pas dénué d'ironie.

Les candidats à ce concours ont naturellement su faire bon usage de la grammaire : syntaxe de l'adjectif, temps verbaux, usage du pronom indéfini, jeux sur le singulier et le pluriel, formes de phrases, parataxe et hypotaxe... La plupart connaissent également les principales figures de **rhétorique** : figures de substitution, de répétition, d'opposition ou d'amplification, convoquées

de manière plus ou moins opportune. L'entretien a permis parfois d'en affiner l'usage, par exemple à propos d'une métaphore (Élie Magus, « tableau vivant au milieu de ces tableaux immobiles ») ou d'une synecdoque par le nombre, expression d'un stéréotype culturel ou ethnique sous la plume de Balzac (« Brunner avait compris tout le parti qu'*un Allemand* peut tirer de sa naïveté » ; « *Un Juif*, au milieu de trois millions, sera toujours un des plus beaux spectacles que puisse donner l'humanité. ») ; ces deux figures contribuent à la cohésion du portrait par surdétermination.

La rhétorique, toutefois, ne se réduit pas aux figures. Un retour à la source aristotélicienne (par exemple aux notions de logos, de pathos et d'ethos qui s'appliquent si bien à l'art du portrait) permet d'en mieux saisir les formes et les enjeux : la rhétorique de l'éloge et celle du blâme, par exemple, avec leurs topiques propres, fréquentes dans les œuvres de ce programme, de Marot à Beauvoir. Autre exemple : l'usage de la sentence, qui appelle souvent un approfondissement, car la sentence n'est pas indépendante de la pragmatique du récit où s'affrontent paroles et points de vue.

Aucune boîte à outils ne permet cependant d'épuiser la richesse d'une écriture littéraire. Les **correspondances** apparaissent sous le regard sensible aux reflets et contrastes que produisent les mots de part et d'autre du texte. C'est ici que les meilleurs candidats ont su donner la preuve de leur sensibilité et de leur sens de l'observation. Ainsi, la ballade XIII de Marot, poème-énigme, produit une méditation poétique grâce aux variations sur les images. Après que la Bouvillon, « une des plus grosses femmes de France », a reproché au Destin « qu'il ne mangeait point », Scarron la décrit comme « trop ingénieuse à se trouver matière à parler » : le mot « matière » s'enrichit alors d'un sens littéral et par conséquent d'une vertu comique. Proportionnelle à cette abondance de « matière », la vacuité des paroles de la Bouvillon introduit une dialectique du plein et du vide. Une dialectique semblable se retrouve dans un texte très différent, la description de la collection de Magus (*Le Cousin Pons*), éclairant la nature du personnage lui-même, à la fois riche et pauvre. Un dernier exemple : le « petit peloton » de Silvia, dans lequel « se reconnaît » Flaminia (*La Double inconstance*, II, 1), est un objet au symbolisme multiple : don imaginaire d'Arlequin, fil d'Ariane et fil de l'intrigue que déroule Flaminia.

L'objectif d'une explication littéraire est de **saisir, dans un texte donné, un aspect de l'art de son auteur**. Certains candidats ont bien vu ce rapport spéculaire entre l'écrivain et son écriture : Ragotin reflet de Scarron, Pons reflet de Balzac... La Bouvillon, qui se distingue par son excès (excès de générosité, excès de grosseur, excès de bavardage à l'instar de Ragotin) est à l'image de l'abondance comique dont le roman lui-même fait preuve dans sa verve rabelaisienne. Chez Marivaux, chaque scène est une allégorie du théâtre : Silvia résumant devant Flaminia ses entretiens avec les courtisans, Églé et Azor découvrant leur reflet dans un miroir... C'est le jeu d'acteur qui se trouve alors mis en abyme, et dans ce jeu s'efface la possibilité même d'être « naturel », comme pour les « naïfs » Arlequin et Silvia dans le miroir des discours flatteurs qui leur sont adressés. Le rapport entre l'écriture et son auteur peut se dessiner en creux, par exemple dans l'« Épître de Maguelonne à son ami Pierre de Provence », où la plainte élégiaque et l'absence de réponse valorisent *a contrario* la veine dialogique de Marot. L'histoire et le portrait de Zaza apparaissent en contrepoint du miroir littéraire dans lequel Simone de Beauvoir compose son image. Un aspect de celle-ci peut apparaître en négatif dans un langage, une attitude ou une situation qu'elle décrit pour mieux les mettre à distance : ainsi, face à la comédie du père amateur de théâtre et jouant lui-même le rôle qu'il s'est choisi (« il s'appliquait si bien à paraître trivial », etc.), l'auteur s'interroge sur sa propre exigence de vérité et sur la possibilité d'« être soi-même ». L'écriture autobiographique intègre une forme de dramaturgie dont on peut clarifier les éléments : spectacle, regard, acteurs jouant leur rôle, metteurs en scène, tout cela étant orchestré par un écrivain spectateur de lui-même.

Tout un jeu de ressemblances et de différences peut se mettre en place, par exemple entre la figure de Beauvoir et celle de Sartre.

Un mot sur l'analyse du **comique**, qui ne peut se limiter à la catégorisation habituelle en « comique de situation », « de geste », « de mots », « de caractère » ou « de mœurs » : cette taxinomie ne rend pas suffisamment compte de la force comique propre à telle ou telle scène théâtrale ou romanesque. Les contrastes, contradictions, les inversions et les travestissements, la place à proprement parler incontournable, voire invasive, du corps, le thème de l'abondance et sa traduction rhétorique, offrent des éclairages beaucoup plus efficaces et une vision dynamique du registre comique.

L'apport du **contexte** est inégalement mis à profit, à commencer par le contexte historique au sens large : la société de cour pour Marivaux, pour Balzac la monarchie de juillet, l'histoire de l'entre-deux-guerres pour Beauvoir... L'histoire des mouvements et courants littéraires doit être elle aussi convoquée : par exemple, chez Marot, l'héritage des poètes de Grande Rhétorique, ou le baroque chez Scarron et chez Marivaux. Dans *La Fausse suivante*, la querelle des Anciens et des Modernes fait l'objet d'un savoureux dialogue entre Frontin et Trivelin : le commentaire bénéficie d'une connaissance même approximative des causes, des étapes et des enjeux de cette querelle. Dans le chapitre XVII de la II^e partie du *Roman comique*, Scarron décrit la représentation d'une comédie intitulée *Dom Japhet d'Arménie*, dont il est lui-même l'auteur : cette mise en abyme contribue au baroquisme de la scène et mérite d'être soulignée.

L'épreuve orale d'explication de texte vise aussi à l'évaluation de la **connaissance de l'œuvre**. Le temps manque bien sûr pour le développement de comparaisons détaillées, et il ne saurait s'agir que d'allusions ; certains candidats proposent d'eux-mêmes des rapprochements ingénieux et opportuns, quand d'autres attendent l'occasion que leur offre l'entretien. Ainsi, l'idée d'un échange entre amant et mari, dans le rondeau XLV de *L'Adolescence clémentine*, gagne à être comparée avec d'autres variations sur le thème de l'échange dans le recueil. Dans le rondeau suivant, la chambre de l'amie rappelle le « lieu de plaisance » du rondeau XXXVI ; à l'inverse, le rondeau XLVII, où le poète se dit « content en amours », se distingue du rondeau IX (« du mal content d'amours »). La célébration d'Amour dans la chanson XIII appelle un rapprochement avec le « Temple de Cupido » où apparaît le thème central du « ferme amour ». Le thème religieux, quant à lui, offre un parcours de lecture dans l'ensemble du recueil et ménage d'intéressants contrastes, par exemple entre une méditation authentiquement spirituelle et le thème du lard en carême. La ballade XIII « De la Passion Notre Seigneur Jésus-Christ » est suivie d'un poème qui déplace le thème de la fidélité sur le plan de l'amour profane : de nouveau, la comparaison apporte au commentaire un incontestable enrichissement. Dans le roman de Scarron, le fait que Ragotin prétend séduire l'Étoile n'est pas sans rapport avec ses « disgrâces ». Les chiens qui interrompent sa « dévote sérénade » font partie d'une galerie d'animaux qu'il est intéressant de mentionner. Dans *Le Cousin Pons*, la description de la maison de Magus forme avec celle de l'appartement de Pons une sorte de diptyque, ainsi que les intérieurs du docteur Poulain et de son ami Fraisier. De même que chaque poème de Marot remet en jeu des questions qui se posent à l'échelle du recueil, chaque épisode du *Roman comique* précise les contours du comique scarronien. Dans les *Mémoires d'une jeune fille rangée*, la tragique fin de Zaza jette une ombre sur bien des épisodes du récit.

Certains **rapprochements intertextuels** sont bienvenus aussi, s'ils sont choisis avec discernement. La forme narrative que prend une chaîne de rondeaux peut rappeler les *Amours* d'Ovide ou les *Poésies* de Catulle. Le Destin pris au piège de la Bouvillon reflète sur un mode parodique Ulysse retenu chez Calypso ; l'arrière-plan épique est d'ailleurs évident en maint endroit. Le personnage du cousin Pons est un reflet inversé de la cousine Bette, mais il rappelle aussi, sous d'autres angles, le père Goriot, Louis Lambert et d'autres personnages encore. Élie Magus apparaît dans d'autres récits de Balzac : *Pierre Grassou*, *La Vendetta*, *La Rabouilleuse*

et *Le Contrat de mariage*, et ces différentes apparitions précisent le trait. Bien des thèmes qui apparaissent dans les *Mémoires d'une jeune fille rangée* se ramifient dans l'ensemble de la production littéraire de Simone de Beauvoir : œuvres autobiographiques, romans, essais. Si les candidats ne peuvent s'improviser spécialistes de chacun des auteurs au programme, leur curiosité est toujours récompensée.

L'explication de texte bénéficie d'ailleurs, c'est une évidence, de la **culture générale** du candidat : une allusion à Hélène dans un rondeau de Marot s'inscrit dans les métamorphoses de ce personnage mythologique. L'expression de « rumeur infernale » employée par Scarron invite à une relecture de la disgrâce de Ragotin comme descente (parodique) aux enfers, d'autant qu'on l'entend peu après pousser « des hurlements effroyables qui sortaient comme de dessous terre ». L'œuvre et la pensée de Jean-Paul Sartre entretiennent avec celles de Simone de Beauvoir des rapports évidents, sur le problème de la liberté individuelle bien sûr, mais aussi sur la question de la sincérité dans la vie et dans l'écriture (*Les Mots*, 1964). Si la présidente Camusot ignore jusqu'au nom de Watteau, le candidat tire avantage non seulement de la connaissance de son nom, mais aussi de s'être fait une idée de son œuvre.

La finesse de l'analyse ne dispense pas de l'élucidation du **sens littéral**, à commencer par les tournures ambiguës et les mots dont le sens est délicat. Pourquoi par exemple Marot désigne-t-il le diable au moyen du mot féminin « serpente » ? Ne pas négliger non plus l'onomastique, souvent révélatrice : Maguelonne, Silvia, Flaminia, Ragotin, Bouvillon, Bague nodière, Magus, Zaza...

Revenons enfin à la rhétorique de l'exercice, qui ne se réduit pas à l'*inventio* et à la *dispositio*. La **qualité de l'expression** doit être particulièrement soignée, et elle l'est presque toujours. Le style adopté doit être aussi proche que possible d'un style écrit, pour le lexique comme pour la syntaxe. Il convient également de veiller à la prononciation, par exemple celle de « quelque chose ». L'**actio** elle aussi a son importance dans le cadre d'un oral où le jury évalue la capacité de capter l'attention d'un public scolaire qui n'est pas toujours acquis d'avance à la beauté des classiques : une explication de texte est aussi un exercice de pédagogie. La majorité des candidats l'ont bien compris : voix bien posée, respiration, gestuelle maîtrisée, parole adressée à l'ensemble des examinateurs. Sans excès ni artifices inutiles, répétons-le, le candidat doit faire preuve d'éloquence.

La **conclusion** proposée est le plus souvent satisfaisante dans sa forme : elle comporte un bref panorama du cheminement explicatif et un rappel du projet de lecture, confirmant sa pertinence et ébauchant une réflexion sur ses limites, pour ouvrir éventuellement l'interprétation sur le reste de l'œuvre ou sur une problématique adjacente.

Une demi-heure est évidemment nécessaire pour atteindre le terme d'un tel travail. Les candidats ont presque tous su occuper leur temps de parole sans négliger la fin du texte ni la conclusion : cette bonne gestion du temps fait également partie des qualités de l'enseignant.

3. L'entretien

La plupart des candidats sont restés pleinement mobilisés pendant les dix minutes que compte cet entretien et ont compris le parti qu'ils pouvaient tirer de l'occasion de corriger une erreur, de compléter un élément de leur analyse ou de modifier une perspective. Le jury invite parfois à effectuer des rapprochements utiles ou demande des précisions relatives au genre, au registre ou à la forme. Les questions posées concernent parfois aussi des points techniques, notamment sur la versification ou la dramaturgie. L'aptitude au dialogue est une vertu essentielle de l'enseignant : il ne faut ni lâcher prise, ni s'arc-bouter sur une interprétation qui a révélé ses limites, mais jouer le jeu de l'échange en répondant simplement aux questions. Ce rappel, comme bien d'autres ici, ne s'assimile nullement à une critique à l'égard de l'ensemble des candidats, car dans leur grande majorité ils ont compris la lettre et l'esprit de cette épreuve

et ont su, certes à des degrés divers, la mettre au service des textes pour en montrer la richesse et la fécondité.

Indications bibliographiques

Jean-Claude Milner, François Regnault, *Dire le vers* [1987], Verdier, 2008

Jean-Michel Gouvard, *La Versification*, Presses universitaires de France, 1999

Jacques Dürrenmatt, *Stylistique de la poésie*, Belin, 2005

Anne Herschberg Pierrot, *Stylistique de la prose*, Belin, 1993

Anne Ubersfeld, *Lire le théâtre*, 3 tomes [1977], Belin, 1996

Complément : questions de grammaire française associées à l'explication d'un texte français tiré du programme

Rapport établi par

Philippe Monneret

Professeur à l'université de Sorbonne Université

À l'issue de l'explication du texte de littérature française tiré du programme et avant que la prestation du candidat fasse l'objet d'une reprise, le jury pose trois ou quatre courtes questions de grammaire normative. Ces questions sont improvisées et ne figurent donc pas sur le bulletin de tirage. Les réponses fournies par le candidat et la reprise faite par le jury durent en tout une dizaine de minutes. Les questions posées (cf. un choix proposé ci-dessous) concernent la morphologie, la syntaxe et le lexique, parfois aussi la métrique. Le principe est le même que pour les questions improvisées de latin ou de grec dans les épreuves correspondantes : il ne s'agit pas de tendre des pièges aux candidats, mais de vérifier leurs connaissances de faits de langue usuels qu'ils seront ensuite amenés à expliquer à leurs élèves dans le cadre de leur futur métier. Globalement, à quelques rares exceptions près, les candidat(e)s font preuve de connaissances grammaticales tout à fait convenables. Dans certains cas, les exposés ont été très précis et bien argumentés, ce qui a permis l'obtention de très bonnes notes pour cet oral.

Afin de permettre aux candidats d'aborder sereinement et efficacement ces questions, le jury leur recommande de préparer cette partie de l'épreuve à l'aide des deux ouvrages suivants, suffisants pour répondre aux questions posées :

– C. NARJOUX, *Le Grevisse de l'étudiant. Grammaire graduelle du français (Capes et agrégation Lettres)*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2018, 1^{re} édition, 768 p.

– M. RIEGEL, J.-Chr. PELLAT, R. RIOUL, *Grammaire méthodique du français*, Paris, Presses universitaires de France, 2018, 7^e édition, 1109 p.

Choix de questions posées aux candidats :

Marot, L'Adolescence clémentine

- *Ballade XIII*, p. 266-268. Comparez *s'envola* et *se tue* ; étudiez la subordination v. 9-10 ; analysez *dont* (v. 15) ; analysez la séquence *que si sa mort [...]* ; analysez la séquence *à ses petits a la vie rendue* ; analysez *le* dans *le pélican*, au dernier vers.
- *Rondeaux XLV à XLVII*, p. 322-325. Étudiez la séquence *De celui qui ne pense qu'en s'amie* ; étudiez de même les séquences *sur le point d'enrager, un parler, toutes les nuits* ; analysez la forme verbale *prenne* ; étudiez les propositions subordonnées relatives dans le *Rondeau XLVI* ; justifiez les subjonctifs dans la deuxième strophe du *Rondeau XLVII*.
- *Chansons XII et XIII*, p. 357-359. *Chanson XII* : analyser les formes en *-ant* (v. 1-8) ; analyser *mien, sien* (v. 9-10) ; commenter l'emploi de *saurait* (v. 18) ; *Chanson XIII* : conjuguer *j'acquiers* (v. 6) en entier, à l'indicatif présent et futur.

Scarron, Le Roman comique

- II^e partie, chap. XVII, p. 305-306 (« Enfin Baguenodière [...] qu'on ne pouvait deviner. »). Analyser les verbes pronominaux du passage ; analyser *plus merveilleux* et *les plus charitables* ; analyser *y* dans *tandis que l'on y travaillait* ; analyser la négation dans *Il n'avait pas ouvert la bouche que pour dire* ; analyser le groupe *des deux frères qui le gourmaient*.

Marivaux, La Dispute, La Fausse Suivante, La Double Inconstance

- *La Double Inconstance*, acte II, scène 1, pp. 53-54. Analysez *du* dans *du bien* ; étudiez les séquences *il va venir* et *c'est quelque chose d'épouvantable que ce pays-ci* ; justifiez le mode de la forme *vienne* (l. 13) ; analysez *tout* (l. 26) ; étudiez les types et formes de phrases (l. 19-53) ; étudiez *que* (deux occurrences) ; analysez et justifiez la forme verbale *fût* dans *ces gens-là [...] souhaiteraient que le Prince fût content*.
- *La Fausse Suivante*, acte I, scène 1, pp. 31-32. Analysez *un Homère* dans *c'est comme qui te dirait un Homère* ; étudiez les pronoms relatifs l. 3 à 8 ; étudiez le mot *de* dans la phrase *Nous avons encore... Diogène* ; étudiez *que* depuis *de vilains noms* jusqu'à *les modernes ?* ; étudiez la forme verbale *eût* dans *Parce qu'il voulait qu'on eût quatre mille ans sur la tête pour valoir quelque chose* ; faites toutes les remarques que vous jugerez nécessaires sur la séquence *Je me mis à admirer tout ce qui me paraissait ancien*.

Balzac, Le Cousin Pons

- Chapitre VIII, p. 82-84 (« – Ah ! je l'avais oublié ! [...] elle ne connaissait pas le nom de Watteau »). Analysez *dont* dans *au soin du parent, dont le seul tort était d'être un parent pauvre* ; analysez *le pauvre homme offusqué* (anaphore infidèle) ; analysez deux occurrences de *qui* ; analysez *de* dans *avoir l'air de, de son pique-assiette, le nom de Watteau*.
- Chapitre XXXV, p. 187-189 (« Les galeries de tableaux ne sont possibles [...] comme fit Élie Magus, un jour, en Allemagne »). Analysez *que* dans *les galeries de tableaux ne sont possibles qu'éclairées par leurs plafonds* ; analysez *leur* dans *une vie qui leur était propre*, étudiez la séquence *ce petit vieillard* ; étudiez la formation de *démeublée* ; analysez *trois millions* dans *un Juif, au milieu de trois millions* ; analysez *quelque sublime qu'il soit* ; analysez *y* dans *vous y voyez souvent venir à vous des Pons* ; analysez *des Pons* ; étudiez la négation l. 36-37 ; analysez la séquence *vous vous demandez à quelle tribu parisienne ils peuvent appartenir*.
- Chapitre XLV, p. 229-230 (« Arrivée au second étage au-dessus de l'entresol, [...] qui s'y sentait peu, malgré son âcreté nauséabonde »). Analysez *du* dans *du plus vilain caractère* ; commenter *rouge* dans *un rouge faux* ; commenter la forme *était enduite* ; analyser le groupe

de cette couche noirâtre ; commenter l'emploi de *devait* dans *devait avoir inventé* ; analyser *quelles* dans *quelles arabesques* !

Beauvoir, *Mémoires d'une jeune fille rangée*

- III^e partie, p. 232-233 (« Il céda à la nécessité. [...] penser qu'il ne l'était pas »). Analysez *avait passé* dans *la guerre avait passé* ; étudiez les formes verbales dans *je me trompais, pour se prouver sa distinction, je me trouvais* (analyse des structures réfléchies) ; analysez *cet* dans *par cet exhibitionnisme agressif* ; analysez la séquence *il se mit à dire merde* ; analysez *de* dans *de rares occasions* ; étudiez la subordination I. 29-30.
- IV^e partie, p. 447-448 (« Nous parlions d'un tas de choses, [...] il ne vivait que pour écrire »). Analysez *d'un tas de choses* dans *Nous parlions d'un tas de choses* ; analysez *propre* dans *mon propre système* ; étudiez la séquence *élevée comme je l'avais été* ; analysez *ce qu'il y avait de plus estimable en moi* ; analysez *cette entreprise* ; étudiez les relatives de la ligne 21 à 24 ; analysez *exceptionnelle* dans *je m'étais crue exceptionnelle*.

Explication d'un texte grec ou latin tiré des œuvres du programme

Rapports établis par

Nadine Le Meur-Weissman
Professeure à l'université Paris Nanterre

et

Catherine Schneider
Maître de conférences à l'université de Strasbourg

Première partie : grec (*rapporteur : Nadine Le Meur-Weissman*)

Rappel du déroulement de l'épreuve : les candidats disposent de 2 heures de préparation (avec dictionnaire), à l'issue de laquelle ils présentent pendant 30 minutes la traduction et le commentaire d'un texte issu de l'une des quatre œuvres au programme. Le jury leur pose alors des questions de grammaire normative (pendant 10 minutes), avant d'engager avec eux un entretien consacré à l'ensemble de l'épreuve (pendant 10 minutes).

Neuf candidats ont tiré au sort l'épreuve de grec sur programme et le jury a eu la satisfaction d'entendre de très bonnes prestations : les notes se sont échelonnées de 06/20 à 18/20, avec une moyenne de 13,44/20. Si les oraux portant sur les auteurs de prose ont dans l'ensemble été les plus réussis, l'une des explications sur Aristophane a obtenu la note de 16/20.

L'épreuve débute par une introduction qui situe le passage dans l'œuvre et en expose rapidement les particularités.

Suit la lecture du texte : les candidats doivent éviter d'ânonner et montrer au contraire qu'ils comprennent ce qu'ils lisent. Un entraînement au cours de l'année est absolument nécessaire pour parvenir à un résultat convaincant.

La traduction procède ensuite par groupes de mots, lus en grecs, puis traduits en français : elle doit être précise, proche du texte, et, dans la mesure du possible, élégante. Il est important de ne rien omettre, de faire attention au temps, à la voix et à la personne des verbes, au nombre des noms et, surtout, aux constructions des phrases. Une telle traduction ne s'improvise pas, quel que soit le sentiment de familiarité que peuvent produire les textes : si l'ouvrage de Xénophon d'Éphèse ne pose que très peu de problèmes de compréhension, la traduction de l'*Odyssée* peut se révéler beaucoup plus délicate et a donné lieu à des prestations moins réussies dans l'ensemble.

Le commentaire est, au choix, linéaire ou composé, mais ce choix doit être annoncé dès le départ et un/des axe(s) de lecture proposé(s) dans tous les cas. Il convient également d'explicitier le mouvement du texte. L'explication se doit de prêter attention au ton, au rythme, aux éventuelles répétitions lexicales, au type de vocabulaire, aux champs lexicaux, à la place des mots... Le jury a regretté d'entendre des explications sur des textes poétiques sans aucune référence à la métrique et s'est étonné qu'un extrait d'Aristophane soit commenté sans

évocation de sa valeur comique. Les prestations portant sur Eschine ont en général bien mis en lumière la stratégie argumentative et la technique oratoire de l'auteur. Enfin, un minimum de culture littéraire classique est attendu des candidats : quelques parallèles auraient permis de mieux éclairer certains passages des *Éphésiaques* par exemple.

Savoir gérer son temps au cours de l'épreuve est d'autre part essentiel : les candidats ne disposent que de 30 minutes, il est dommage de ne pas les utiliser complètement.

Une fois leur présentation terminée, les candidats doivent continuer à mobiliser toute leur attention et leur énergie pour répondre aux questions de grammaire normative qui leur sont posées, puis s'engager dans un entretien avec le jury. Cet entretien ne doit pas être redouté, il a au contraire pour but d'aider les candidats à corriger une erreur de traduction ou approfondir leur commentaire.

Un registre soutenu de langue est attendu des candidats durant toute l'épreuve.

Textes proposés et questions de grammaire associées

Homère, *Odyssée* 13, v. 1-35.

- v. 6 : πέπονθας : et temps primitifs. Quel autre verbe a le même futur ? Donner les temps primitifs de ce verbe.
- v. 13 : δῶμεν : analyse morphologique et syntaxique. Conjuguer le verbe (même mode et même temps).
- v. 22 : σπερχοίαι' : analyse morphologique et syntaxique.
- v. 35 : Ὀδυσσῆ' : rétablir la voyelle élidée. Décliner le mot.

Homère, *Odyssée* 13, v. 330-365 (sauf les vers 347-8).

- v. 334 : ἴει' : analyse morphologique et syntaxique.
- v. 335 : πυθέσθαι : analyse et temps primitifs.
- v. 336 : Indiquer deux constructions possibles de πρίν.
- v. 340 : ὄ : analyse morphologique. Donner la forme classique correspondante.

Aristophane, *L'Assemblée des femmes*, v. 169-204.

- v. 176 : προστάταισι : décliner.
- v. 178-9 : γένηται : analyse morphologique et syntaxique.
- v. 181 : δεδοίκατε : analyse morphologique. Indiquer la construction courante du verbe.
- v. 199 : Justifier la forme tonique de σοί.

Aristophane, *L'Assemblée des femmes*, v. 631-662.

- v. 634 : Analyser παραδῶ et justifier l'emploi du mode. Conjuguer le verbe au subjonctif présent.
- v. 647-648 : Analyser la construction de εἴ σε φιλήσειεν...
- v. 650 : Justifier la construction de δέος μή...
- v. 650 : Analyser ἐπεπόνθειν et donner les temps primitifs du verbe.

Eschine, *Contre Timarque*, § 36-40 (de Τῶν μὲν οὖν νόμων ἀκηκόατε... à... ποιήσομαι τοὺς λόγους).

- § 36 : Analyser ἀκηκόατε et donner les temps primitifs du verbe (à l'actif).
- § 37 : Analyser ἐξαχθῶ et donner l'infinitif correspondant (même temps, même voix).
- § 38 : Justifier le cas de τοῦτω.
- Syntaxe de αὐτός.

Eschine, *Contre Timarque*, § 142-146 (de Λέξω δὲ πρῶτον μὲν περὶ Ὀμήρου... ἀ... ἄξιον αὐτῶν ἐστίν).

§ 143 : Analyser παρέλαβεν et donner l'infinitif correspondant. Indiquer les temps primitifs du verbe.

§ 144 : Décliner τὰ ἔπη.

§ 145 : πρὶν ἂν... ἐνέγκη) : analyser la subordonnée et justifier les mode et temps de la forme verbale.

§ 146 : ὡς φησιν ὁ ποιητής: décliner le nom et conjuguer le verbe.

Eschine, *Contre Timarque*, § 192-196 (de Εὖ δ' ἐπίστασθε ... ἀ... ἡ πράξις καταλείπεται., avant-dernière phrase).

§ 193 : Analyser ἀποσκήψατε et donner l'infinitif correspondant. Justifier le mode.

§ 194 : Analyser ῥᾶόν. Indiquer la forme positive et le superlatif correspondants.

§ 195 : Analyser κατεδηδοκότας et indiquer les temps primitifs du verbe.

Justifier les négations dans : μὴ γεγεννημένος (§ 192), μὴ ὑμῖν ἐνοχλεῖν (§ 195) et ἵνα μήτ' ἐκεῖνοι τῆς προαιρέσεως ἀποστερῶνται μήτ' ὑμεῖς βλάβησθε.

Χένοφον d'Éphèse, *Les Éphésiaques*, livre I, chapitre II § 1-7 (de Μηνιᾶ... ἀ... Ἀνθία ἡ καλή).

§ 2 : Analyser et décliner ἔτη.

§ 5 : Analyser ἐγγόνει et donner l'infinitif correspondant. Indiquer les temps primitifs du verbe.

§ 7 : Analyser ὀφθείσης et expliquer la construction.

§ 7 : Expliquer la construction de τῶν δὲ ἄλλην τινα ὑπὸ τῆς θεοῦ περιποιημένην.

Χένοφον d'Éphèse, *Les Éphésiaques*, livre II, chapitre III (de Καὶ οἱ μὲν περὶ τὸν Ἀβροκόμην... ἀ... ἐγὼ γὰρ ἕκαστα διοικήσω»).

§ 1 : Analyser et décliner συνήθους.

§ 8 : Analyser ἔγνω et donner les temps primitifs du verbe.

§ 2 : Analyser la construction de la proposition ἡπόρει ὅ τι ποιήσαι et justifier le mode de ποιήσαι.

§ 2 : Analyser la construction de la proposition γυναῖκα εἰδυῖα ἔχοντα καὶ πείσειν οὐδέποτε ἐλπίζουσα.

Seconde partie : latin (*rapporteur : Catherine Schneider*)

La commission de latin a entendu huit explications latines sur programme, notées de 3 à 18, pour une moyenne de 11,75/20. Les candidats disposent de deux heures de préparation, avec dictionnaire et quelques usuels. L'épreuve, d'une durée de 30 minutes, comprend une brève introduction, la lecture aussi expressive et vivante que possible du texte, sa traduction par groupe de mots organiques (une seule traduction doit être proposée), un commentaire enfin, sous forme linéaire ou composée, au choix du candidat. La reprise n'excède pas dix minutes ; elle est suivie, en dix minutes également, d'une interrogation grammaticale. Les textes proposés, qui comportaient cette année de 30 à 35 lignes ou vers en moyenne, étaient les suivants :

Apulée, *Métamorphoses*, livre X, du chapitre XXXII, 1 au chapitre XXXIII, 1 inclus (de *Venus ecce... à exitio* ?)

- a) Analyser *mulcentibus* (X, XXXII, 3) et décliner ce participe aux trois genres, singulier et pluriel.
- b) Analyser *totius* (X, XXXIII,1) et décliner ce mot aux trois genres, singulier et pluriel.
- c) Relever et analyser les ablatifs absolus du passage.
- d) *si ... fuisset deabus ceteris antelata* (XXXII,4) : commenter l'usage du mode et du temps.

Apulée, *Métamorphoses*, livre XI, du chapitre III, 2 au chapitre IV, 2 (de *Necdum... à crepitaculum*)

- a) *conitar* (XI, III, 3) : donner les formes primitives de ce verbe et le conjuguer à l'indicatif présent, imparfait, futur.
- b) *uberrimi* (XI, III, 4) : présenter la formation du superlatif.
- c) XI, III, 3 : commenter l'usage des temps et des modes des verbes conjugués de cette phrase.
- d) *mirandam* (XI, III, 3) : analyser la forme et commenter la construction.

Ovide, *Pontiques*, livre I, épître 4, adresse et vers 23-56

- a) *Pelia mittente* (v. 27) : identifier la construction et décliner le participe aux trois genres, singulier et pluriel.
- b) *uellem* (v. 42) : analyser la forme, donner les formes primitives et conjuguer le verbe à l'indicatif présent et au subjonctif présent.
- c) *quas fugerem docuit quas sequereturque uias* (v. 38) : justifier le mode et le temps de *fugerem* et *sequeretur*.
- d) *nos his moriemur in aruis, / perstiterit laesi si grauis ira dei* (v. 43-44) : justifier les mode et temps employés.

Ovide, *Pontiques*, livre II, épître 6, vers 1-34

- a) *natanti* (v. 13) : analyser la forme et décliner le participe aux trois genres, singulier et pluriel.
- b) *Crede* (v. 33) : analyser la forme et conjuguer le verbe *credo* à l'impératif présent ; conjuguer à l'impératif présent un verbe de chaque modèle de conjugaison ; citer les impératifs dépourvus de e final à la deuxième personne du singulier.
- c) *Poteram* et *monendus eram* (v. 9-10) : commenter l'usage du mode et du temps.
- d) *discere (...)* / *qua mea debuerit currare cumba uia* (v. 11-12) : nature et fonction de *qua*.

Salluste, *Conjuration de Catilina*, LII, 2-12 (de *Longe alia mihi mens... à perditum eant*)

- a) Identifier et analyser la forme *persequare* (LII, 4) ; conjuguer le verbe et indiquer ses temps primitifs.
- b) Identifier et analyser la forme *quouscumque* (LII, 5) ; décliner au singulier et au pluriel des trois genres le pronom correspondant.
- c) *Nunc uero non agitur...* (LII, 10) : identifier et analyser la construction de l'ensemble de la phrase ; exposer les règles de concordance des temps dans les interrogatives indirectes.
- d) ... *perditum eant* (LII, 12) : analyser la forme *perditum* et récapituler les divers moyens d'exprimer le but en latin.

Salluste, *Conjuration de Catilina*, LIII, 2–LIV (de *Sed mihi multa legenti... à illum sequebatur*)

- a) Identifier et analyser les formes *legenti... audienti* (LIII, 2) ; décliner au singulier et au pluriel des trois genres les participes correspondants.
- b) Identifier et analyser les formes pronominales dans le syntagme *alia alii* (LIV, 1) ; décliner au singulier et au pluriel des trois genres le pronom correspondant.
- c) Identifier et analyser les formes *dando, subleuando, ignoscundo... largiundo* (LIV, 3) ; récapituler les emplois du gérondif et de l'adjectif verbal et présenter les règles de substitution de l'adjectif verbal au gérondif.
- d) ... *ita, quo minus... sequebatur* (LIV, 5) ; identifier et analyser la construction.

Térence, *Heautontimoroumenos*, vers 362-397 (de *At hoc demiror... à comparem commodum*)

- a) Identifier et analyser la forme *omniumst* (v. 364) ; décliner au singulier et au pluriel des trois genres le pronom correspondant.
- b) Identifier et analyser la forme *forent* (v. 382) ; conjuguer le verbe à tous les temps du subjonctif.
- c) v. 370 et 371 : identifier et analyser la construction ; indiquer la construction classique correspondante.
- d) v. 395 : commenter l'emploi de *numquam ulla... calamitas* ; présenter les règles de double négation en latin.

Térence, *Heautontimoroumenos*, vers 562-594 (de *Quid istuc, quaeso... à obtemperat*)

- a) Identifier et analyser les formes *uidin* (v. 563) et *sodes* (v. 580).
- b) Identifier et analyser la forme *fiet* (v. 594) ; conjuguer le verbe et indiquer ses temps primitifs.
- c) Analyser et commenter la construction *ne nega* (v. 564) ; présenter l'expression de la défense en latin.
- d) Analyser la forme *deambulatum* dans la phrase *Abi deambulatum* (v. 587) et récapituler les divers moyens d'exprimer le but en latin.

Rappelons que l'épreuve orale de latin est une épreuve d'explication de texte, au même titre que les autres, et que les candidats ne devraient pas l'aborder dans un esprit différent. Même si la traduction et l'interrogation grammaticale forment en langues anciennes une part non négligeable de la note, le texte latin est, avant tout, un objet littéraire et mérite d'être traité en tant que tel. Sans se limiter seulement à quelques éléments de nature informative, permettant de replacer l'extrait proposé dans son contexte, l'introduction doit être dynamique et permettre d'éclairer d'emblée la spécificité du texte que le commentaire va souligner : à la contextualisation, il faut associer une problématique en rapport avec le genre littéraire auquel appartient l'œuvre, dégager les enjeux et les

grandes lignes de force du texte, ainsi que ses différents mouvements.

La lecture revêt bien entendu son importance : une lecture fluide et intelligible est évidemment révélatrice d'une bonne compréhension du texte, mais elle devrait être, aussi, agréable à écouter et le jury n'est pas insensible à son expressivité, même s'il n'attend pas des candidats une théâtralisation exagérée. En poésie, il faudra respecter les élisions que l'on restituera au moment de traduire.

Les traductions proposées ont parfois été flottantes cette année, alors qu'elles devraient être claires et fermes, surtout s'agissant d'une œuvre (en principe) préparée dans l'année et connue des agrégatifs. Les candidats s'habitueront à ne donner qu'une seule traduction de l'extrait proposé et viseront donc à la précision et à l'élégance : à la précision, en proposant une traduction par groupe de mots organiques, de façon à mettre très clairement en évidence les rapports syntaxiques exacts sur lesquels ils se fondent ; à l'élégance, en présentant dans le même temps une traduction fine, qui s'attache notamment à restituer, dans la mesure du possible, les effets stylistiques du texte. Certaines traductions entendues ont à cet égard parfaitement rendu justice au style de Salluste, tout en lignes brisées, ou aux chatoiements d'Apulée. Est-il nécessaire de rappeler que la linguistique sert la littérature et qu'une traduction fine et précise du texte fait surgir d'elle-même tout ou partie des enjeux d'un passage donné ?

En ce qui concerne l'explication de texte en soi, le temps a parfois joué contre les candidats, et certains d'entre eux, faute d'avoir su le gérer correctement durant leur préparation en salle ou leur prestation devant le jury, se sont vus contraints de sacrifier une partie de leur commentaire, par ailleurs tout à fait pertinent. Il faudrait, pour éviter ce genre de déconvenues, veiller à pratiquer si possible cette épreuve en temps réel durant l'année, dans les conditions mêmes du concours, comme pour les épreuves écrites de thème ou de version. Il suffira aussi de s'appuyer, le moment venu, sur les points forts du texte pour en dégager l'intérêt, car il va de soi que tout ne peut être dit sur la page soumise à l'analyse du candidat, qui ne doit en retenir que ses aspects les plus significatifs.

Parfois encore, lorsqu'il n'était pas incomplet, le commentaire a pu donner lieu à des observations contradictoires. La confusion récurrente des noms des divers personnages apparaissant dans l'un des extraits de l'*Heautontimoroumenos*, dont l'intrigue est au demeurant fort complexe, a par exemple rendu particulièrement nébuleux le commentaire de l'un des candidats. Lire et relire tout au long de l'année les œuvres antiques au programme en traduction seule, dans une édition de poche, reste à cet égard l'un des plus sûrs et des plus rapides moyens de mémoriser les dates, les lieux, les personnages et le fil des événements ou des péripéties.

Pour mieux saisir les enjeux du texte, et éviter de s'égarer ensuite en chemin, comme c'est parfois le cas, il suffira de se poser une question toute simple : pourquoi ce texte-là, à ce moment-là (dans l'œuvre étudiée, et au-delà) ? et pourquoi ce texte-là à ce moment-là, écrit de cette façon-là ? et s'efforcer d'y apporter une réponse personnelle dans le commentaire proposé, sans dissocier la forme du fond. Il faudra donc toujours penser à le mettre en perspective pendant sa préparation et, pour commencer, de la façon la plus évidente qui soit, ce que ne font pas forcément les candidats : quel est l'objectif, en général, d'une comédie par rapport à une élégie ? ou de l'histoire par rapport au roman ? Et quel est l'objectif, en particulier, de Térence, dans telle scène de l'*Heautontimoroumenos*, ou d'Ovide, dans telle de ses épîtres ? Ce qui amènera tout naturellement à mieux prendre en compte les effets de comique liés à la dramaturgie, dans le cas de Térence, ou les effets de *pathos* liés à la musicalité des vers, dans le cas d'Ovide. Le commentaire y gagnera dès lors en pertinence et en force. Qu'il soit synthétique ou linéaire, le commentaire doit se donner des lignes

directrices nettes et dégager ce par quoi se distingue le texte, ce qui fait sa spécificité et, pour le dire en un mot, son intérêt.

Les dix minutes consacrées à la reprise de l'exposé consistent enfin en un dialogue entre les examinateurs et le candidat, qui doit lui permettre d'améliorer sa prestation, de rectifier ses erreurs, de préciser ou d'approfondir certains points d'histoire, de littérature ou de civilisation qui surgissent à propos du texte. Les questions grammaticales posées lors de la reprise n'interviennent que dans la mesure où elles doivent permettre d'éclaircir un point du texte qui n'a pas été bien perçu. Elles permettent en revanche de tester le savoir et les réflexes du candidat dans la toute dernière partie de l'épreuve, consistant en une interrogation grammaticale improvisée en dix minutes, à partir du texte proposé. Curieusement, les questions posées à ce moment-là désarçonnent souvent les candidats. Rappelons qu'il s'agit de simples questions de grammaire normative sur des sujets classiques en latin et qu'ils ne devraient pas les accueillir avec méfiance ou désarroi. Il ne s'agit pas de pièges linguistiques, mais de questions auxquelles ils seront amenés à répondre dans les quelque quarante ans à venir de leur carrière – c'est ce que nous leur souhaitons de tout cœur.

Leçon de linguistique

Première partie : option A – ancien français et français moderne (rapporteurs : Thomas Verjans et Philippe Monneret)

Deux candidats admissibles ont été appelés à présenter un exposé de linguistique française : l'un portait sur le texte d'ancien français, les *Lais* de Marie de France (*Laüstic*, v. 13-85) (question 1 : la fonction sujet ; question 2 : les formes *li* (vv. 28 et 43) et *lui* (v. 26 et 71)), l'autre sur *Le cousin Pons* de Balzac (question 1 : le mot *de* ; question 2 : les subordonnées dans la première phrase de l'extrait).

Les informations données sur cet oral dans le rapport de l'année dernière restent pertinentes. Nous les rappelons donc : « Sans que cela engage les jurys des sessions à venir, on rappelle que les sujets comportent usuellement deux questions : une question principale invitant à prendre en compte l'ensemble de l'extrait proposé, une question secondaire, de notation beaucoup plus faible, portant sur une tournure de dimension restreinte, voire sur un seul mot. Les thématiques sont vastes, couvrant possiblement tous les champs de la linguistique (phonétique, morphologie, syntaxe, sémantique grammaticale et, le cas échéant, versification). S'il est vrai qu'il n'y a pas de plan canonique attendu pour le traitement de la question principale, il y a lieu cependant de veiller, quel que soit le sujet, à procéder à un traitement de toutes les occurrences visées par celui-ci, à commenter la lettre des plus délicates, à en présenter une description organisée, rationnellement fondée et authentiquement interprétative. Selon les cas, la référence à telle ou telle approche théorique est évidemment la bienvenue, quoiqu'elle ne soit jamais nécessaire ; elle n'a toutefois de valeur que si elle est pertinente et pleinement maîtrisée. De même, l'exposé traitant de la question principale doit être structuré, et comporter une introduction, un développement, et une conclusion. Il n'est toutefois pas utile de trop formaliser le développement, lequel ne doit pas nécessairement compter trois parties : selon les sujets et les occurrences, les subdivisions à effectuer entre les différentes sections du développement peuvent varier assez significativement. Au sein du développement, une description construite et argumentée des occurrences en synchronie peut suffire. Mais des considérations d'ordre diachronique sont souvent éclairantes, en particulier pour les textes des périodes les plus anciennes : il convient donc de ne pas négliger non plus cet aspect du sujet. Pour traiter la question principale, il faut lire avec attention l'intitulé du sujet, afin de bien comprendre quel sera l'objet d'étude. Dans l'introduction, celui-ci devra être non seulement défini avec clarté, mais aussi problématisé ».

Le candidat qui a étudié le mot *de* dans l'extrait du *Cousin Pons* a présenté un exposé d'excellente qualité. L'introduction était précise et conduite dans un cadre théorique pertinent (la théorie de la subduction en linguistique guillaumienne), qui présentait l'avantage de justifier son plan d'analyse (selon les degrés de subduction du mot *de*). L'analyse des occurrences était menée selon un plan pertinent et l'analyse de chaque occurrence était suffisamment approfondie. Le relevé des occurrences était exhaustif (y compris des cas marginaux comme le *d'* dans l'adverbe *d'ailleurs*). Les questions ont porté sur des occurrences les moins prototypiques, dont l'analyse pouvait être approfondie (*le traitant de leur mieux ; cette période de 1810 à 1816*), sur des ouvertures sur d'autres questions en rapport avec le sujet à étudier (par exemple, dans la séquence *le nombre des gens que la table a ruinés*, le candidat a été interrogé sur le rapport entre la structure du GN et l'accord du participe passé), enfin sur des points théoriques (la notion de grammaticalisation, mobilisée par le candidat lors de son

exposé). D'une manière générale, les candidats sont invités à utiliser des termes techniques qu'ils maîtrisent bien, et à éviter ceux qu'ils seraient incapables de définir.

Les mêmes conseils et les mêmes recommandations s'appliquent naturellement à l'épreuve portant sur le Moyen Âge, et il convient en outre d'adapter le traitement de la question à la période médiévale, et d'en souligner les particularités. Ainsi, les conditions d'expression ou de non expression du sujet, la place de celui-ci ou bien encore sa capacité à être morphologiquement marqué devaient faire l'objet de remarques précises. Dans le second cas, les formes en question relevaient d'une concurrence spécifique de l'époque médiévale et abandonnée par la suite.

Pour se préparer à l'épreuve, les candidats pourront s'aider des ouvrages suivants :

Lexicologie et morphologie

- Apothéloz, Denis, *La construction du lexique français*, Paris, Ophrys, 2002.
Catach, Nina, *L'Orthographe française*, Paris, Armand Colin, collection « U », 2016.
Gardes, Joëlle, *La Grammaire, tome 1 : Phonologie, Morphologie, Lexicologie*, Paris, Armand Colin, collection « Cursus », 2010.
Gouvard, Jean-Michel, *Précis de conjugaison*, Paris, Armand Colin, collection « 128 », 2004.
Mortureux, Marie-Françoise, *La lexicologie entre langue et discours*, Paris, Armand Colin, collection « Cursus », 2008.
Mvogo, Kuna, *Précis de langue française appliquée*, Paris, Ellipses, 2016.

Grammaire

- Arrivé, Michel, Gadet Françoise et Galmiche Michel, *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion, 2010.
Calas, Frédéric et Garagnon Anne-Marie, *La phrase complexe*, Paris, Hachette, 2002.
Gardes, Joëlle, *La Grammaire, tome 2 : Syntaxe*, Paris, Armand Colin, collection « Cursus », 2010.
Maingueneau, Dominique, *Précis de grammaire pour les concours*, Paris, Armand Colin, collection « Cursus », 2010.
Le Goffic, Pierre, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette, collection « Hachette Université, Langue française », 1994.
Mercier-Leca, Florence, *35 questions de grammaire française, exercices et corrigés*, Paris, Armand Colin, « Cursus », 2010.
Narjoux, Cécile, *Le Grevisse de l'étudiant. Grammaire graduelle du français (Capes et agrégation Lettres)*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2018.
Riegel, Martin, Jean-Christophe Pellat et René Rioul, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, « Quadrige », 2016.
Soutet, Olivier, *La syntaxe du français*, Paris, PUF, "Que sais-je ?", 1989.

Stylistique

- Baubeau-Toucheron, Anne, *Grammaire et Stylistique*, Paris, Ellipses, 2015.
Calas, Frédéric, et Dominique-Rita Charbonneau, *Méthode du commentaire stylistique*, Paris, Armand Colin, collection « Cursus », 2005.
Dürenmatt, Jacques, *Stylistique de la poésie*, Paris, Belin, collection « Atouts lettres », 2005.
Fromilhague, Catherine, *Les Figures de style*, Paris, Armand Colin, collection « 128 », 2015.
Gouvard, Jean-Michel, *L'Analyse de la poésie*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? », 2001.

Gouvard, Jean-Michel, *La versification française*, Paris, PUF, collection « Quadrige », 2015.
Herschberg-Pierrot, Anne, *Stylistique de la prose*, Paris, Belin, collection « Lettres Sup », 2003.
Larthomas, Pierre, *Le Langage dramatique*, Paris, PUF, collection « Quadrige », 2016.
Morel, Marie-Annick, Petiot Geneviève et Eluerd Roland, *La Stylistique aux concours*, Paris, Champion, 2000.
Stolz, Claire, *Initiation à la stylistique*, Paris, Ellipses, 2006.

Histoire du français

Bragantini-Maillard, Nathalie & Denoyelle, Corinne, *Cent verbes conjugués en français médiéval*, Paris, Armand Colin « Cursus », 2012.
Ducos, Joëlle et Soutet, Olivier, *L'ancien et le moyen français*, Paris, PUF, 2012.
Fournier, Nathalie, *Grammaire du français classique*, Paris, Belin, 2002.
Lanly, André, *Morphologie historique du verbe français*, Paris, Bordas, 1977.
Lardon, Sabine et Thomine Marie-Claire, *Grammaire du français de la Renaissance : étude morphosyntaxique*, Paris, Garnier, 2009.
Marchello-Nizia, Christiane, *Le français en diachronie : douze siècles d'évolution*, Paris, Ophrys, 1999.
Seguin, Jean-Pierre, *La langue française au XVIII^e siècle*, Montligeon, Bordas, 1972.
Zink, Gaston, *Phonétique historique du français*, Paris, PUF, 1991.
Zink, Gaston, *Morphologie du français médiéval*, Paris, PUF, 1989.

Seconde partie : option B – grec et latin **(rapporteurs : Laurent Gavaille et Frédéric Trajber)**

Déroulement de l'épreuve

Le candidat tire au sort un sujet, soit de linguistique grecque soit de linguistique latine. Une seule question est proposée, portant sur un ou plusieurs domaines de la linguistique, à propos d'un passage tiré du programme restreint, d'une longueur variable. Le candidat a deux heures de préparation, avec possibilité de consulter les dictionnaires de langue Bailly et Gaffiot. L'oral dure 50 minutes : 30 minutes d'exposé et 20 minutes de reprise. Au cours de celle-ci, le jury revient sur ce qu'a pu dire le candidat et lui pose des questions destinées à lui permettre d'améliorer sa prestation ou d'aller plus loin. C'est un moment que les candidats ne doivent pas négliger car un bon entretien ne peut que leur être bénéfique.

Attentes du jury

Les exigences scientifiques sont comparables à celles qui prévalent pour l'écrit, puisque la question porte sur les mêmes domaines : on attend des candidats qu'ils maîtrisent parfaitement les textes au programme et les manuels traditionnels ou plus récents. Mais comme il s'agit d'épreuves d'admission, le jury attend encore plus de précision et de maîtrise. Cette année par exemple, trop de candidats ont péché par approximation, confusion et ignorance. Pour ce qui est de la présentation de la matière, il n'y a pas de plan tout fait, car le candidat doit plutôt savoir s'adapter au sujet qui lui est proposé. Le jury attend une présentation ordonnée et une prise en compte précise du passage donné : celui-ci ne doit pas servir de prétexte à la récitation sans intérêt d'un savoir appris par cœur.

Le jury prend également en compte, dans sa notation, la qualité de la prestation orale. Il n'est guère apprécié que quelqu'un parle faiblement ou trop vite, évite le regard du jury, écrive peu lisiblement au tableau ou encore ne remplisse pas son temps de parole. Sont au contraire valorisées les prestations où le candidat sait s'adresser aux autres et les entraîner avec lui. Ce résultat, auquel plusieurs sont parvenus cette année, suppose évidemment de l'entraînement.

Bilan de la session 2019

La moyenne, de 10,2/20, est convenable et semblable à celle de 2018, mais cache des écarts importants entre deux groupes. D'un côté, trois excellents candidats ont été notés entre 18 et 16, et cinq, auteurs de prestations bonnes mais incomplètes, entre 15 et 13. L'autre moitié des candidats a obtenu des notes inférieures à la moyenne : trois d'entre eux, notés entre 09 et 07, avaient un savoir trop lacunaire ou trop fragile, qu'ils peuvent consolider en continuant à travailler. Quatre, notés entre 04 et 01, ont présenté des exposés indignes du concours.

Il ressort de cette session que le travail et la ténacité payent : deux candidats qui redoublaient ont obtenu cette année de bonnes ou très bonnes notes ; inversement, les plus mauvaises notes ont été attribuées à ceux qui, ayant bien réussi dans d'autres épreuves, n'avaient visiblement pas suffisamment travaillé la leçon de linguistique qui fait pourtant l'originalité de l'agrégation de grammaire.

Liste des sujets

1. Grec :

HOMERE, *Odyssée*, 14.80-108 : étude de la formation des thèmes de présent d'après les exemples du passage.

HOMERE, *Odyssée*, 14.266-291 : étude de la formation des aoristes du passage.

HOMERE, *Odyssée*, 14.266-275 : les caractéristiques (morphologiques, syntaxiques, lexicales, métriques) de la langue d'Homère.

- HOMERE, *Odyssée* 14.361-381 : étude synchronique et diachronique des sons notés par les graphèmes ε, ει, η.
- ARISTOPHANE, *L'Assemblée des femmes*, v. 746-772 : étude de l'emploi des temps dans le passage.
- XENOPHON D'ÉPHESE, *Les Éphésiaques*, I.5.1-4 : étude synchronique et diachronique des phonèmes notés par les graphèmes γ, κ, χ.
- XENOPHON D'ÉPHESE, *Les Éphésiaques*, I.9.1-6 : morphologie et syntaxe du génitif.

2. Latin :

- TERENCE, *Heautontimoroumenos*, v. 61-91 — Morphologie : les thèmes de présent (synchronie, diachronie)
- TERENCE, *Heautontimoroumenos*, v. 81-127 — Syntaxe : les temps verbaux de l'indicatif
- TERENCE, *Heautontimoroumenos*, v. 524-558 — Syntaxe : étude des différentes expressions de la modalité en latin
- SALLUSTE, *Conjuration de Catilina*, II-III (jusqu'à *laudantur*) — Lexicologie et sémantique : le vocabulaire relatif à l'homme et à ses activités
- SALLUSTE, *Conjuration de Catilina*, XXIX-XXX — Morphologie et sémantique : la composition nominale
- OVIDE, *Pontiques*, I, 2, v. 13-40 — Phonétique : les rencontres de consonnes
- OVIDE, *Pontiques*, I, 7, v. 39-66 — Phonétique : les voyelles monophongues longues (synchronie, diachronie)
- APULEE, *Les Métamorphoses* livre XI, 9 (*Inter has...*) -10 (jusqu'à *exuuias*) — Morphologie : les désinences de 1^{re} et 2^e déclinaisons (synchronie, diachronie)

Explication improvisée d'un texte grec ou latin

Rapports établis par

Nadine Le Meur-Weissman
Professeure à l'université Paris Nanterre

et

Catherine Schneider
Maître de conférences à l'université de Strasbourg

Première partie : grec (*rapporteur : Nadine Le Meur-Weissman*)

Rappel du déroulement de l'épreuve : les candidats disposent de 45 minutes de préparation (sans dictionnaire), à l'issue de laquelle ils présentent pendant 15 minutes la traduction du texte, précédée de sa lecture. Le jury leur pose alors des questions de grammaire normative (pendant 5 minutes), avant d'engager avec eux un entretien consacré à l'ensemble de l'épreuve (pendant 10 minutes).

Huit candidats ont tiré au sort l'épreuve de grec hors-programme : les notes se sont échelonnées de 04/20 à 17/20, avec une moyenne de 12,44/20.

L'auteur proposé cette année était Lysias, les extraits comptaient une vingtaine de lignes (« Budé »). Des éclaircissements contextuels et quelques mots de vocabulaire étaient fournis, quand le texte le nécessitait.

Pour réussir cette épreuve improvisée, il est important de s'y préparer tout au long de l'année. Une lecture régulière en « petit grec » des grands auteurs est indispensable pour acquérir un certain nombre d'automatismes et savoir repérer sans hésiter des tournures aussi courantes que $\delta\omicron\kappa\epsilon\acute{\iota}$ μοι + infinitif (« je décide de »), $\omicron\acute{\iota}\omicron\nu\tau\acute{\iota}$ τ' ἐστὶ (« il est possible »), $\lambda\omicron\gamma\omega$ μὲν... ἔργω δέ... (en théorie..., mais en pratique...), $\acute{\omega}\varsigma$ + accusatif avec un verbe de mouvement (« chez »)... Le jury n'attend pas des candidats qu'ils connaissent le sens de tous les mots, mais il a eu la surprise d'entendre à deux reprises la traduction de $\delta\epsilon\iota\nu\acute{o}\varsigma$ par « important » ! Outre la lecture cursive, la mémorisation régulière de vocabulaire est, elle aussi, nécessaire. Il peut d'autre part être utile d'apprendre les hellénismes répertoriés à la fin de la *Syntaxe grecque* de Bizos. La consultation régulière de cet ouvrage est d'ailleurs très conseillée, à la fois pour pouvoir répondre aux questions de grammaire normative posées à l'issue de la traduction et en vue du thème. Enfin, il faut avoir conscience de l'esprit des questions posées lors de l'entretien et savoir les mettre à profit : elles visent toujours à améliorer la prestation des candidats, en faisant retrouver le sens d'un mot, corriger un temps verbal, un mode, une construction fautive...

Textes proposés et questions de grammaire associées

Lysias, *Sur le meurtre d'Eratosthène* (1), § 6-9.

§ 7 : $\gamma\epsilon\gamma\acute{\epsilon}\nu\eta\tau\alpha\iota$: analyse morphologique ; donner une autre forme du parfait.

§ 8 : $\delta\iota\alpha\phi\theta\epsilon\acute{\iota}\rho\epsilon\tau\alpha\iota$: analyse morphologique ; temps primitifs.

- § 6 : ὅ τι ἂν ἐθέλῃ : justification syntaxique du mode.
§ 9 : ὁπότε λοῦσθαι δέοι : justification syntaxique du mode.

Lysias, *Sur le meurtre d'Eratosthène (1)*, § 18-20.

- § 18 : ἡμαρτημένων : analyse morphologique. Justifier le « ἡ » initial.
§ 20 : προσίοι, εἰσαγγέλαιε, πεισθείη : analyses morphologique et syntaxique.
§ 18 : εἶην πεπυσμένος : justifier le mode.
§ 18 : φεύσῃ : justifier le mode.

Lysias, *Oraison funèbre (2)*, § 17-20 : de Πολλὰ μὲν οὖν... ἀ...διεκινδύνευσαν.

- § 17 : συνειλεγμένοι : analyse morphologique et infinitif correspondant.
§ 17 : αὐτόχθονες : décliner.
§ 17 : τὴν αὐτήν... πατρίδα : analyse syntaxique.
§ 20 : διὰ τὴν αὐτῶν ἀρετὴν : justifier αὐτῶν et syntaxe de αὐτός.

Lysias, *Contre Simon (3)*, § 40-42 : de Ὅτι μὲν οὖν... ἀ...πεποιῆσθαι.

- § 41 : λήψεται : analyse morphologique, temps primitifs et infinitif correspondant.
§ 42 : ἦπτον : analyser et décliner. Donner le superlatif correspondant (adverbial).
§ 42 : analyse syntaxique de la phrase.
Syntaxe de la proposition infinitive.

Lysias, *Contre Andocide (6)*, § 15-18 : de Δεινὸν δέ μοι... ἀ...βούλεσθαι.

- § 15 : φεύζεται : analyse morphologique et temps primitifs.
§ 16 : ἐλάττονος : analyser et décliner.
§ 17 : τὰ ἐν τῇ αὐτοῦ πόλει : justifier αὐτοῦ (place, esprit...)
§ 18 : μὴ οὖς μὲν ἔχετε ἀδικοῦντας ἀφίετε : expliquer la construction de ἀδικοῦντας.

Lysias, *Contre Eratosthène (12)*, § 92-94.

- § 92 : σκέψασθε : analyse morphologique ; conjuguer même temps, même mode.
§ 93 : ἐλάττους : analyse morphologique et déclinaison au masculin (avec variantes).
§ 92 : ἐν ᾧ ἠπτηθέντες... ἐδουλεύετε : analyse syntaxique.
§ 93 : ὥστε... ἐκτῶντο : analyse syntaxique.

Lysias, *Contre Eratosthène (12)*, § 95-97.

- § 95 : ἀναμνήσθητε : analyse morphologique et conjugaison même temps, même mode.
§ 95 : παρέδοσαν : analyse morphologique et temps primitifs.
§ 95 : ἀφηρέθητε : analyse morphologique et temps primitifs du verbe.
§ 96 : φονέας (αὐτῶν) : analyse et déclinaison de φονέας, et justification de αὐτῶν.

Lysias, *Contre Agoratos (13)*, § 92-94 (première phrase) : de Προσῆκει δ' ὑμῖν... ἀ... ὑπὸ τούτου τεθνηκέναι.

- § 92 : φονέα : décliner.
§ 92 : δύνηται : analyse morphologique et temps primitifs. Justifier le mode.
§ 92 : φανεροί εἰσι πεποικότες : analyse syntaxique.
§ 93 : ὅπως... ἐργάσησθε : analyse syntaxique.

Seconde partie : latin (*rapporteur : Catherine Schneider*)

La commission de latin a entendu 9 explications latines hors programme, notées de 05 à 18, pour une moyenne de 11,9/20. Comparée à l'épreuve écrite de version latine en quatre heures, l'improvisé de latin est véritablement une épreuve de *sprint*, car les candidats n'y disposent que de 45 minutes de préparation, sans dictionnaire ni usuels. Leur prestation, d'une durée de quinze minutes, comprend la lecture, dans son intégralité, du texte à traduire, suivie de sa traduction par groupe de mots organiques. La reprise n'excède pas dix minutes ; elle est suivie, en cinq minutes, d'une interrogation grammaticale. Le succès dans cette épreuve, la dernière du concours, exige réflexes et sang-froid de la part des candidats, à un moment où le stress et la fatigue pèsent de tout leur poids ; en dépit de son moindre coefficient, c'est donc une épreuve discriminante.

Les textes proposés, qui comportaient de 20 à 25 lignes de texte selon leur difficulté, étaient extraits cette année des *Vies des douze Césars* de Suétone :

TEXTES PROPOSÉS ET QUESTIONS DE GRAMMAIRE

Suétone, *Vie de Tibère*, § 75 (en entier)

1) Morphologie

- a) Faire toutes les remarques sur la forme *Tiberim*.
- b) *Differretur* : donner la première personne de ce verbe à tous les temps de l'indicatif.

2) Syntaxe

- a) Commenter les emplois de *ut* et *ne* dans la première phrase.
- b) Faire toutes les remarques syntaxiques sur la proposition *cum senatus consulto cautum esset*.

Suétone, *Vie de Caligula* 3, 1-6 et 4,1 (jusqu'à *dederit*) : « Éloge de Germanicus »

- a) *nemini* (3,1) : analyser la forme et décliner ce pronom.
- b) *adibat* (3,5) : analyser cette forme ; donner les formes primitives de ce verbe ; donner la première personne du singulier de ce verbe à l'indicatif présent, imparfait, futur, au subjonctif présent, imparfait, parfait.
- c) *conciliandaeque hominum gratiae ac promerendi amoris (...) studium* (3,5) : commenter la construction.
- d) *domi* (3,5) : identifier cette forme et commenter son usage.

Suétone, *Vie de Caligula* 5 (à partir de *longe*) et 6 (jusqu'à *Germanicus*) : « Réactions à la mort de Germanicus »

- a) *defunctus est* (5,2) : analyser cette forme du verbe *defungor* ; conjuguer ce verbe à l'indicatif présent, parfait, plus-que-parfait.
- b) *deum arae* (5,2) : analyser la forme *deum* ; décliner ce mot, au singulier et au pluriel.
- c) *Cum (...) opperiretur (...) percrebuisset* (6,1) : justifier les mode et temps employés.
- d) *Concursum est* (6,1) : analyser cette forme.

Suétone, *Vie de Claude* 32-33 (jusqu'à *studiosissime lusit*) : « Plaisirs d'empereur »

- a) Décliner au singulier et au pluriel le syntagme *pueris puellisque nobilibus* (§32).
- b) Identifier et analyser la forme *uescerentur* (§32) ; conjuguer le verbe ; indiquer ses temps primitifs et sa construction.
- c) ... *ad exonerandum stomachum* (§33) : analyser la construction et présenter les règles de substitution de l'adjectif verbal au gérondif.

- d) ... *ut tamen interdiu...* jusqu'à *excitaretur* (§33) : analyser la construction, présenter les règles de concordance des temps dans les consécutives.

Suétone, Vie de Claude 34-35 (jusqu'à et excussis) : « Un empereur sanguinaire et suspicieux »

- a) *Cum spectare...* jusqu'à *perseueravit* (§34) : analyser la construction, donner la valeur de *cum* et récapituler les divers moyens d'exprimer le temps en latin.
- b) ...*ut expirantium facies uideret* (§34) : analyser la construction, présenter les règles de concordance des temps dans les subordonnées de but et récapituler les divers moyens d'exprimer le but en latin.
- c) Identifier et analyser la forme *utroque* dans *ex utroque ferro* (§34) ; décliner au singulier et au pluriel des trois genres le pronom correspondant.
- d) Identifier et analyser la forme *fungerentur* (§35) ; conjuguer le verbe et indiquer ses temps primitifs.

Suétone, Vie de Néron, § 38 (du début jusqu'à in illo suo scaenico habitu decantavit)

1) Morphologie

- a) Décliner *domus* au singulier et au pluriel.
- b) À partir de *sex* et de *septem*, compter en latin de 1 à 20 (numéraux cardinaux).

2) Syntaxe

- a) Commenter et expliquer les constructions *hostilibus spoliis* et *ab regibus*.
- b) Commenter la construction *populo aut moenibus pepercit*.

Les textes proposés, comme on voit, ne comportaient rien qui pût déconcerter les candidats ; les erreurs portant sur le vocabulaire ont donc été moins criantes cette année que par le passé. Les sujets sont d'ailleurs pourvus de titres explicites et le jury n'est pas avare de précisions portant sur les termes rares ou spécialisés ; ces dernières figurent en notes sur le bulletin de tirage.

Plus étonnante en revanche, surtout de la part d'agrégatifs de grammaire, est la méconnaissance de la morphologie et des règles syntaxiques parfois les plus élémentaires. La morphologie adjectivale et pronominale, particulièrement malmenée cette année, devrait pourtant être connue, de même que la conjugaison des verbes irréguliers courants ou de certains verbes déponents, avec leur construction. Nous recommandons donc vivement aux candidats maîtrisant mal certains points de leur morphologie latine de la réviser activement, et régulièrement, dans l'ouvrage de référence de R. Morisset *et al.*, *Précis de grammaire des lettres latines*, Paris, 1963 ou toute autre grammaire d'usage de leur choix.

Un peu plus complexes, les questions syntaxiques supposent de pouvoir mobiliser rapidement ses connaissances grammaticales et de savoir ensuite les synthétiser sous forme de bref exposé. La mémorisation des exemples-types facilite grandement cette opération, comme dans les divers moyens d'expression du but en latin, où le *Précis de grammaire des lettres latines* propose, au § 529, la série : *Agricola multos seruos mittit* 1. *ut metant* 2. *ad metendum / metendi causa (gratia)* 3. *ad frumentum metendum / frumenti metendi causa* 4. *messum* 5. *qui metant* 6. *quo celerius metant*, assortie des explications nécessaires (1. *ut (ne)* + subj. 2. gérondif 3. adjectif verbal 4. supin 5. relative au subj. 6. *quo* + subj. si la subordonnée de but contient un comparatif). Acquérir (ou entretenir) ces automatismes tout au long de l'année s'avèrera utile à l'exercice de la traduction sous toutes ses formes, qu'il s'agisse du thème, de la version écrite ou de la traduction orale (préparée et improvisée) et sera infailliblement gage de réussite. Encore une fois, c'est tout ce que nous souhaitons à nos valeureux candidats.